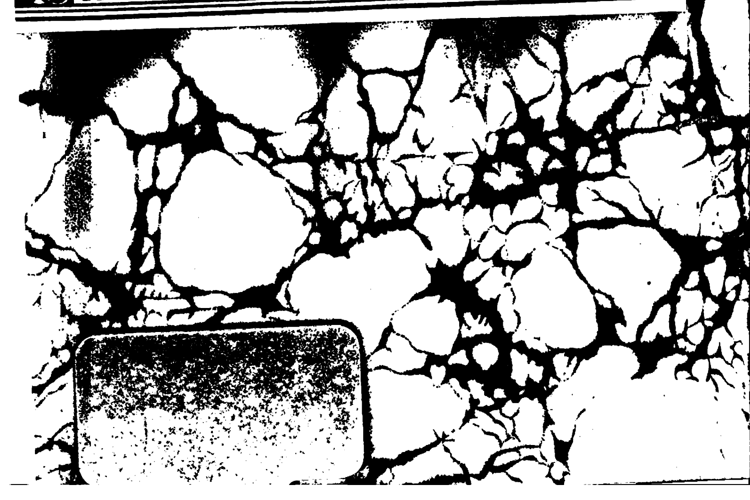
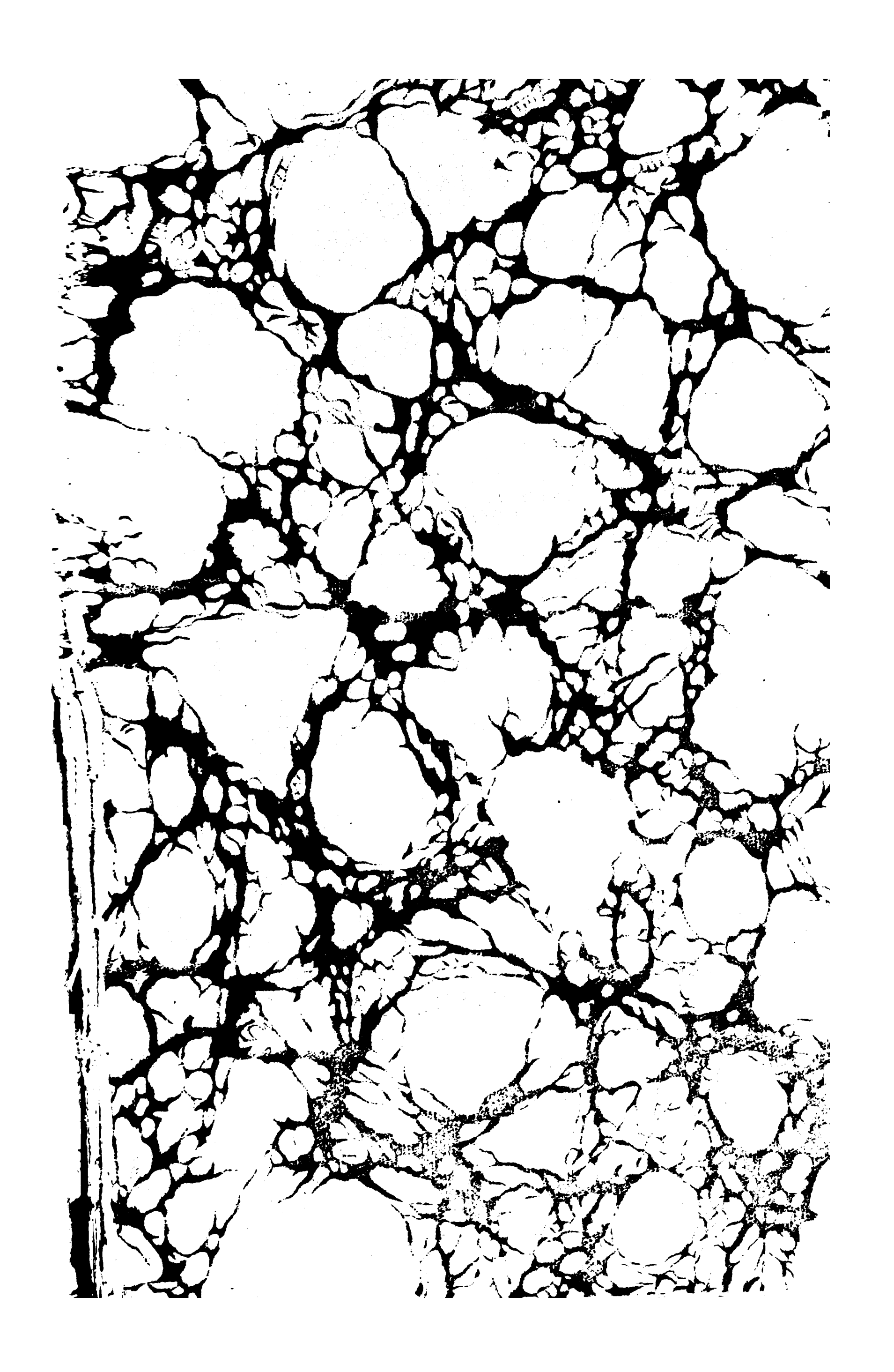








15r

LA

DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

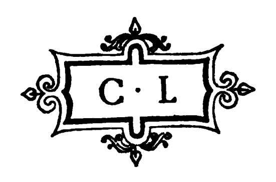
LA

DÉMOCRATIE LIBÉRALE

PAR

E. VACHEROT

DE L'INSTITUT



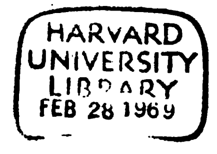
PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1892


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
FEB 28 1969

PRÉFACE

Sursum corda.

J'écris mon dernier livre pour une cause que je ne verrai sans doute pas triompher. Le passé ne m'occupe plus; le présent ne m'intéresse guère; je suis tout entier à l'avenir. Je comprends qu'on se complaise dans les souvenirs, et qu'on s'émeuve des réalités; pour moi, je ne vis plus que d'espérances. Je quitterai peut-être ce monde avant d'avoir vu notre chère France y reprendre sa place. Je voudrais du moins ne pas mourir sans l'espoir qu'elle la reprendra dans un avenir plus ou moins prochain. Ce livre est mon testament politique. J'y ai mis mes dernières pensées, sans y mêler d'inutiles récriminations. J'ai fait assez de polémique dans les grandes batailles livrées pour la liberté, pour la justice, pour la paix sociale et religieuse. Je laisse aux jeunes les ardeurs de la lutte. Je me recueille dans la méditation de nos futures destinées. Si l'on retrouve encore le militant du *Soleil* et du *Figaro* dans quelques lignes de cette préface, on verra qu'il a déposé l'épée de combat en ce livre, qui n'est qu'un paisible exposé des problèmes à résoudre dans un véritable esprit de conservation sociale.

Ai-je besoin d'avertir le lecteur que les chapitres qui suivent sont moins des études proprement dites que des vues pratiques sommairement résumées? J'ai publié, sous le second empire, un petit livre qui a fait quelque bruit, grâce à la saisie de l'ouvrage et à la prison de l'auteur. Le titre en était la *Démocratie* tout court. Je croyais tout dire en un seul mot. Démocratie libérale me semblait un pléonasme, sous un régime républicain. Ce livre était la simple explication du symbole de 89 : liberté, égalité, fraternité. C'est toujours la même doctrine que je professe, en ajoutant au titre une épithète dont l'expérience du régime actuel m'a démontré la nécessité. J'avais connu la démocratie impériale. J'ai appris à connaître la démocratie républicaine. Cela m'en a fait désirer une troisième qui sera la démocratie libérale. Celle-ci différera des deux autres en un point essentiel. Elle ne laissera à l'État que les attributions strictement nécessaires à l'accomplissement de sa mission. J'avais toute confiance en l'État républicain. Je lui faisais trop large part aux dépens de la liberté. Dans ma démocratie libérale, je restitue à la société toute la part qui lui appartient. Mes anciens amis, républicains libéraux, dont je ne suis séparé que par un mot, voudront bien me pardonner d'avoir été plus fidèle à notre cause qu'à notre parti. Cette cause, c'est la liberté dont la République nous avait paru le gouvernement par excellence. Vingt ans d'expérience m'ont enseigné que la République, au moins en France, n'est pas ce gouvernement. D'autre part, une période quasi séculaire de centralisation m'a édifié sur les mérites de cette administration impériale religieusement conservée par tous les régimes qui ont succédé au grand empire, y compris la République actuelle.

Il est des politiques, même parmi nos conservateurs, qui trouveront peut-être étrange que je désespère du gouvernement républicain, alors qu'une si longue durée semble l'avoir mis hors de page. La troisième République a duré beaucoup plus que le premier empire et que la restauration, un peu plus que la monarchie de Juillet, autant que le second empire, et rien n'annonce qu'elle touche à sa fin. Tout au contraire, n'a-t-elle point fait un nouveau bail avec la fortune par sa grande victoire électorale de 1889? Nos optimistes ont même fait un beau rêve à la suite de ce triomphe. Voyant en quel péril l'aventure de Boulanger a mis notre République parlementaire, le gouvernement et le parti républicain ont paru comprendre qu'il fallait profiter de la leçon donnée par le pays mécontent. Après l'écrasement des partis coalisés, la concentration, qui avait assuré la victoire, n'avait-elle pas fait son temps? Ne fallait-il pas virer de bord, si l'on ne voulait voir sombrer le navire? N'était-il pas urgent de l'alléger de l'encombrant bagage radical qui avait failli le faire couler à pic? Appeler le centre gauche au gouvernail, laisser monter dans le navire une droite républicaine qui n'attendait que l'appel du gouvernement : en un mot, remplacer la perpétuelle manœuvre à gauche par la manœuvre à droite, n'était-ce pas le salut de la République?

Le parti qui occupe le pouvoir en ce moment a eu le temps de l'exécuter. Qu'a-t-il fait depuis les élections? Je conviens que, sans parler de M. Ribot, qui n'est pas né républicain, MM. Carnot, Constans et Freycinet ont eu de bonnes paroles. Il est évident qu'ils n'ont rien des passions de nos Jacobins et des préjugés de nos sectaires. Mais où sont les actes?

A-t-on dénoncé l'alliance avec les radicaux? Bien loin de là, on s'est incliné humblement devant les sommations de M. Clémenceau. Qui a répondu à l'abominable doctrine de la Révolution en bloc, acclamée par nos Montagnards, subie l'oreille basse par nos opportunistes? Est-ce M. Ribot ou M. de Mun? Le président du Conseil n'a parlé que pour se dispenser de répondre. La belle chose, en vérité, que la logique! Entre la Ligue et la Terreur, entre la Saint-Barthélemy et les journées de Septembre, pas de milieu. Quel terrible homme que M. Clémenceau, si une pareille déclaration était autre chose qu'une tirade de tribun en quête de popularité dans son parti! A-t-on renoncé à l'odieuse politique qui a mis des citoyens français hors du droit commun, et de pieuses filles hors d'un service de charité. Il n'y paraît guère, à voir comment notre gouvernement républicain vient encore d'aggraver la politique d'intolérance laïque par l'accroissement de l'impôt sur les successions congréganistes, sans se soucier d'affamer les pauvres dont on ruine ainsi les maisons de refuge. Quant à recevoir les conservateurs dans le giron de la République, nos opportunistes veulent une capitulation sans conditions. Et cela même ne doit point leur ouvrir les portes du pouvoir; car nos radicaux entendent continuer la guerre à outrance. C'est à peine s'ils tolèrent les hommes du centre gauche dans les rangs de la majorité républicaine.

C'est une noble carrière que la politique, quand on n'y a pas d'autre ambition que l'honneur de servir son pays. De tout temps l'art de gouverner a été assimilé à l'art de naviguer. En effet, le chef du gouvernement n'est-il pas un pilote qui conduit au port un navire qui s'appelle l'État, tenant le gouvernail et donnant le

coup de barre au besoin, assisté de ministres qui lui servent de rameurs? La société qu'il gouverne, la nôtre surtout, n'est-elle pas une mer agitée, traversée par des courants qui peuvent l'entraîner à l'abîme? N'a-t-il pas parfois à doubler le cap des tempêtes qu'on nomme les révolutions? N'est-ce pas le cas d'un Casimir Périer dont notre République aurait grand besoin? La comparaison est donc juste, et n'a rien que d'honorable. Nous avons connu des chefs de gouvernement qui étaient de vrais pilotes sous la monarchie. Où sont-ils sous la république? Sans parler du politique habile qui avait appris à gouverner sous le règne d'un sage roi, ni du soldat intrépide, peu familier avec les manœuvres parlementaires qui lui succéda, le républicain Grévy a-t-il jamais eu l'intention de gouverner? Il avait voulu en 48 un République sans Président et sans Sénat. Quoi qu'on ait pu dire, il resta fidèle à sa doctrine constitutionnelle, puisqu'il réduisit la présidence à une machine à signatures et le Sénat à une Chambre d'enregistrement. Au fond, il ne connaissait qu'un pouvoir, la Chambre élue par le suffrage universel direct. Avec lui, comme avec son successeur, le gouvernement tout entier résidait dans le président du Conseil, imposé par le Palais Bourbon.

Les changements survenus dans la situation politique font penser à une autre comparaison moins flatteuse pour les hommes du pouvoir. On sait que, depuis l'Assemblée nationale de 71, le suffrage universel n'a plus envoyé au Parlement de majorité de gouvernement. Il y a de cela une explication très simple. La majorité républicaine s'est toujours faite par une coalition parlementaire, conséquence forcée d'une concentration électorale. Les deux grandes fractions du

parti républicain, les opportunistes et les radicaux, tiennent le pouvoir depuis douze ans, à tour de rôle, en restant unies sous peine pour le gouvernement d'être mis en minorité. On l'a vu toutes les fois qu'une de ces fractions se refusant à voter telle loi, à approuver tel acte d'un cabinet, celui-ci n'a été sauvé que par le secours de la droite monarchique. C'est ce qui a changé les conditions du gouvernement. Comme les fractions de la majorité républicaine ne pouvaient s'entendre sur nombre de questions importantes, le gouvernement ne pouvait les mettre à l'ordre du jour, sans s'exposer à trouver au fond de l'urne parlementaire une majorité de votes contraires à sa politique. De là la nécessité de ne point avoir de politique à lui, de l'emprunter aux partis, selon l'occasion. Alors, qu'est-ce que la politique du jour, sinon l'art de l'acrobate qui se tient sur la corde raide, ne marchant qu'avec lenteur et difficulté, mettant tout son art à ne pencher ni d'un côté, ni de l'autre, en réalité n'avançant pas de peur de faire la culbute? Tout son effort est de garder l'équilibre. Nul n'est maître en cet art comme certain premier ministre que tout le monde connaît. Comment pourrait-on demander une direction politique ferme et suivie à des ministres obligés de chercher perpétuellement le mot d'ordre dans les groupes parlementaires de la majorité. C'est ainsi qu'en prêtant l'oreille aux conseils de droite et de gauche, ils caressent ou frappent tour à tour le clergé. C'est la politique des ambitions vulgaires. Sous la monarchie, c'était le jeu de bascule. Sous la République, c'est le coup de balancier. Allez donc dire aux gens qui nous gouvernent qu'on n'est un gouvernement qu'à condition de marcher droit. Ils vous répondront que c'est une politique de casse-cou.

Voilà ce qui explique pourquoi nos hommes d'État républicains n'ont d'autre visée que de mettre la main sur le pouvoir et de le garder. Chez nous, le gouvernement, ministres, députés et sénateurs, est tout entier à l'affaire électorale. Les quelques parlementaires qui ont gardé les traditions d'une politique de principes, en sont pour leurs frais d'interpellations. On leur répondrait volontiers qu'ils sont trop curieux. On ajourne autant que possible les discussions qui peuvent troubler l'entente commune. Lorsqu'il faut les subir, on vote sans les avoir écoutées. Quant aux questions de politique extérieure qui passionnaient jadis les orateurs du Parlement et les polémistes de la presse, elles laissent aujourd'hui le monde politique indifférent. Il fallait voir comme, aux beaux jours de la monarchie parlementaire, le public se montait la tête, tout prêt à courir aux barricades au moindre incident de politique étrangère où l'on voyait l'honneur de la France en jeu. C'est surtout sur cet ordre de questions que Thiers a secoué la monarchie de Juillet jusqu'à la faire tomber devant une misérable émeute. Aujourd'hui qui est-ce qui prendrait feu sur une question Pritchard?

C'est le régime actuel qui a fait pulluler, sinon engendré, cette race de politiciens dont on ne connaissait que de rares échantillons sous les régimes précédents. On en a connu à peine dans notre Assemblée de 71. Nous ne pensions guère, pendant la trêve de Bordeaux, qu'à relever la noble blessée du champ de bataille. On s'y occupait surtout de notre armée pour la réorganiser, de nos finances pour les refaire, de nos municipalités pour les affranchir de la tutelle de l'État. Si l'on ne parlait point de politique extérieure, c'était par prudence. On se recueillait dans

le silence et la réparation de nos forces. La race des politiciens a prospéré, chez nous, à mesure que le parti républicain proprement dit a conquis la majorité. Quand il est devenu tout à fait le maître du pouvoir, c'est alors qu'il en a fermé la porte à tous ceux qui n'acceptaient la République que par amour du pays. A partir de ce jour, il n'y eut pas de plus ardents républicains que les politiciens toujours prêts à servir tous les régimes. L'enthousiasme des impérialistes les plus dévoués ne connut plus de bornes. Notre République, il faut le reconnaître, ne fut pas ingrate pour ces derniers venus. Elle savait qu'elle serait servie par eux avec plus de zèle que par ses plus honnêtes amis.

Disons à l'honneur de notre pays que cette race n'est pas chez elle en France. Son vrai pays, c'est l'Amérique, surtout l'Amérique du Nord. Dans une société où le veau d'or est adoré, où l'on ne poursuit guère d'autre idéal que la richesse, la politique, comme toute chose, est un moyen de s'enrichir. Nul ne s'en étonne, ni ne s'en indigne, même parmi les honnêtes gens, qui se contentent de n'y pas mettre les mains. On préfère, dans le monde qui se respecte, faire fortune par le commerce, l'industrie, la banque, etc., abandonnant avec dédain, mais sans colère, le maniement des affaires publiques aux politiciens. Chez nous aussi, le dégoût de la politique commence à gagner les honnêtes gens. La différence entre les deux pays, c'est que, chez nous, les politiciens prennent plus de précautions pour cacher leur jeu. Tandis que le cynisme américain se donne libre carrière, la pudeur française se cache sous le mot barbare d'opportunisme, si commode pour dissimuler les appétits sous une formule politique. En réalité,

la politique devient de plus en plus une affaire d'intérêt personnel. Voilà comment les questions de principes qui passionnaient nos pères se réduisent à des convenances électorales.

Cette politique tend à dominer de plus en plus dans les rangs de la gauche. La droite elle-même ne commence-t-elle pas à être atteinte de l'épidémie générale? L'empressement d'un certain nombre de candidats conservateurs à s'en gager dans l'aventure Boulanger en fut un signe. Leur tendance actuelle à se rallier à la République en est un autre. Pour ne parler que du parti républicain, il est visible qu'il se transforme de plus en plus en une société d'assurance mutuelle, en matière électorale. Cela étant, plus de tradition, plus de direction, plus de suite, plus de résolution dans un gouvernement où il n'y a plus ni principes, ni idées, ni passions politiques, au fond, mais seulement des intérêts à satisfaire par des concessions et des transactions perpétuelles. On l'a vu, à propos de politique générale, où le tribun de l'extrême gauche s'est montré si menaçant. On le voit avec plus d'évidence encore dans les questions économiques et sociales soumises à l'examen du Parlement. Pourquoi la protection y est-elle si puissante, on pourrait dire si intolérante? Parce que c'est une question de vie ou de mort pour nos députés des campagnes? Pourquoi le socialisme gagne-t-il de plus en plus les régions parlementaires? Pourquoi sera-t-il la question du lendemain, comme la protection est la question du jour? Parce qu'elle aussi touche à des intérêts électoraux. On voit où cette belle politique mène le pays : à l'isolement national par la guerre des tarifs, et au socialisme d'État par l'ingérence parlementaire dans les questions sociales.

Ce n'est pas la crainte des crises ministérielles qui fait écarter du jour les questions tant soit peu délicates. Il y a, dans le Parlement, des ambitions et des passions qui auraient peine à se contenir non seulement devant l'intérêt public, mais même devant l'intérêt de parti. Ce n'est pas davantage un sentiment de confraternité qui réunit opportunistes et radicaux autour du scrutin. L'intérêt électoral explique tout, la concentration aux élections et l'union au Parlement. Monseigneur le comte de Paris a pu dire que l'indifférence politique est un crime. C'est qu'en effet, si elle devait s'étendre sur le pays tout entier, c'en serait fait de notre chère patrie. On ne saurait trouver de mot trop fort pour qualifier une désertion qui menace de gagner les rangs des conservateurs eux-mêmes. Notre France a vu bien des partis se disputer le pouvoir à toutes les époques de son histoire. Elle a vu le parti des dupes, qui est en ce moment celui des conservateurs. Elle a vu le parti des mécontents qui fera masse un jour et finira par tout écraser. Elle a vu le parti des politiques qui l'ont sauvée à certains moments de son histoire. Elle n'a jamais connu, du moins à ce point, le parti des politiciens proprement dits. C'est la maladie, disons la lèpre qui envahit le monde parlementaire. Celle-là, si un vent de foi généreuse ne venait à souffler pour assainir l'atmosphère, tuerait notre France. Ce qui la sauvera, ce ne sera pas la sagesse d'une politique au jour le jour, hier pour Boulanger, aujourd'hui pour Constans, demain pour le premier venu qui fera parler de lui.

Le tableau de notre situation ne serait pas complet, si je m'en tenais là. Si nous vivons sous le régime des politiciens, comment expliquer ce qu'il a de passionné, de haineux et de violent? Le vrai politicien,

comme on le trouve en Amérique, n'est ni jacobin, ni sectaire. Voilà précisément la différence des deux Républiques. Pour la bien comprendre, il faut descendre dans les bas-fonds de la politique électorale. En Amérique, c'est la race des politiciens qui fait l'œuvre entière des élections. En France, elle ne fait qu'obéir à l'initiative des comités directeurs. Or, c'est là qu'on retrouve surtout les passions de secte et de parti que la Révolution a léguées à la politique républicaine de notre temps. Les préjugés sectaires et jacobins ne dominent ni dans le gouvernement, ni dans le Parlement; mais nos ministres et nos députés sont tenus de compter avec les comités qui en sont généralement imbus. Ledru-Rollin disait des hommes des sociétés secrètes, à propos de l'équipée du Conservatoire : « Puisque je suis leur chef, il faut bien que je les suive. » Nos hommes d'État républicains en sont là. Quand M. Clémenceau lui-même parle si haut, c'est qu'il a reçu le mot d'ordre d'en bas, comme Ledru-Rollin. C'est le véritable secret de la comédie qui se joue au Parlement, à la stupéfaction du parterre qui n'est pas dans le secret.

En regardant les bancs de la gauche radicale, on peut s'étonner de sa puissance parlementaire. C'est qu'on ne voit pas ce qui se passe dans la coulisse, où se font les transactions et les marchés de la politique électorale. On ne comprend pas les secrets mobiles auxquels obéissent nos politiciens des centres. Ils ne demanderaient peut-être pas mieux que de bien voter. Car les préjugés et les passions de parti n'exercent point sur eux un empire absolu. Si l'esprit de justice y est rare, le bon sens n'y manque pas. « Mais quelle influence mon vote aurait-il sur mon élection? » Telle est la question qu'on se pose en tremblant, et

qu'on résout presque toujours par un vote à gauche, après mûr examen. Voilà pourquoi, depuis les dernières élections qui auraient dû pleinement rassurer le parti républicain sur le salut de la République, on a voté sans sourciller les scandaleuses invalidations, les accroissements d'impôts de succession, la suite des expulsions laïques jusqu'à extinction finale, et pourquoi le Parlement pourrait bien encore voter la suppression de l'enseignement privé, en fermant la porte de toutes les administrations de l'État aux élèves des écoles libres, comme le demandent MM. Pochon, Cocula et compagnie, vu la prospérité croissante des maisons d'enseignement religieux. Le gouvernement y mettra-t-il son *veto*. Cela dépendra des dispositions de la majorité parlementaire, dont nos ministres suivent docilement les mots d'ordre. Mais pourquoi cette majorité elle-même s'est-elle inclinée devant les sommations de M. Clémenceau? Pourquoi le gouvernement de M. Carnot a-t-il permis et patroné l'érection de la statue de Danton sur le boulevard Saint-Germain, tout près du théâtre des journées de Septembre? Parce que l'union du parti républicain tout entier est une question vitale, je ne dis pas pour l'existence de la République que de pareils souvenirs ne sont pas propres à accréditer dans le pays, mais pour le succès des candidatures républicaines, opportunistes ou radicales. Voilà la raison de la Révolution en bloc, que le bon sens et la modération relative des centres aurait grand'peine d'accepter, sans la nécessité de l'union à tout prix.

A part la question de dignité, à laquelle je ne veux pas toucher, je n'ai pas compris l'évolution des conservateurs qui ont gardé la foi monarchique. A quoi bon l'adhésion à la République, quand le respect de la

constitution suffisait pleinement à rassurer le pays, s'il tient à faire l'économie d'une révolution. C'est ce qui se disait, par parenthèse, sous l'empire qui devait finir par une catastrophe. On s'accorde, dans toutes les fractions de l'opposition conservatrice, à reconnaître que la politique qui a failli mettre le gouvernement en minorité aux élections de 89 est toujours la même, avec quelques vaines paroles de plus, et qu'il n'y a pas lieu de déposer les armes. Il ne faut pas mettre la République en cause, dit-on. Mais cela n'était-il pas convenu dans toutes les élections qui ont eu lieu, depuis le vote des lois constitutionnelles? Le pays lui-même se serait-il résigné à une politique qui a fait ce que l'on sait contre la liberté, contre la justice, contre la paix sociale et religieuse? Notre excellent peuple serait-il perverti par la presse jacobine et radicale à ce point de se trouver bien d'un tel gouvernement? Non, il n'est pas aussi fier d'une telle République que le disent ses amis, puisqu'elle a couru, de leur aveu, un danger dont ils ont eu peine à se remettre. N'est-ce pas le grand parti des mécontents qui a fait la popularité de Boulanger? Il ne faut pas faire à ce peuple l'injure de croire qu'il eût pris au sérieux à ce point le cheval noir et son beau cavalier, s'il eût été satisfait du régime sous lequel il vit. La vérité est qu'il voulait en finir à tout prix. J'admire l'aplomb de nos journaux républicains se récriant contre l'alliance des royalistes avec l'homme qui devait mourir comme il a vécu. « Quand vous n'aurez point de candidats à présenter, disait le comte de Paris aux conservateurs, à l'approche des élections de 89, inspirez-vous des nécessités de la lutte, et ne traitez pas en ennemis ceux qui ont les mêmes adversaires que vous. » Quoi de plus correct? Voulait-on que le parti

conservateur assistât les bras croisés à une partie où étaient engagés ses plus chers intérêts? Voulait-on mieux encore? qu'il vînt au secours de nos jacobins et de nos radicaux affolées? Qui en aurait ri après la victoire?

Qui donc a inventé Boulanger? Ce n'est pas le comte de Paris, que je sache. D'où est venue tout d'abord au brillant général cette popularité qui en a fait un si redoutable personnage pour le gouvernement, si ce n'est le parti républicain presque tout entier, M. Clémenceau en tête, MM. Goblet, Floquet et Freycinet à la suite. On avait hâte d'achever par les mains de Boulanger la triste besogne de Thibaudin, en rayant des cadres de l'armée le général Henri d'Orléans. Le président qui signa cet odieux décret a oublié ce jour-là le parrain qui le fit chevalier de la Toison d'Or. On voulait surtout un général dévoué à la République, qui fut à la fois l'idole du soldat et du peuple. On fut servi à souhait, en ce sens que l'homme s'est admirablement prêté à ce double rôle. Il fit de la réclame à l'armée par ses petites réformes. Il se fit l'ami des travailleurs au premier mot qu'il prononça à la tribune. Ne l'a-t-on pas entendu au Sénat se féliciter de voir le soldat partager sa soupe avec l'ouvrier? Et cela à propos des horribles scènes de Decazeville? Qui l'applaudissait pour ces dangereuses paroles? Est-ce la droite ou la gauche? Quand il s'est vu tout près d'être porté sur le pavois par le faveur populaire, comment n'eût-il pas rêvé la fortune d'un Bonaparte, avec un peuple comme le nôtre? Nos républicains ne s'en aperçurent que le jour où le péril était devenu tel qu'il fallût sauver la République à tout prix. C'est alors que le héros s'est évanoui, que le cheval de renfort s'est dérobé au moment de

monter la côte, qu'enfin le brave général s'est montré un vulgaire politicien, filant en Belgique, non pour sauver sa vie, c'est faire injure à sa mémoire, mais pour garder sa liberté. Nos princes n'ont pas cette horreur de la prison. Quand l'honneur parle, ils vont la chercher, au lieu de la fuir. Les républicains, qui ont reproché au comte de Paris d'avoir fait à l'idole du jour l'honneur d'une entrevue, ont oublié qu'ils avaient mis aux mains d'un aventurier la fortune de la France, en le faisant ministre de la guerre.

Si l'aventure de Boulanger n'a pas fini glorieusement pour l'aventurier, elle a montré que la République était à la merci d'un incident. Pour peu qu'il eût aidé la Fortune le lendemain de l'élection du 27 janvier, il devenait notre maître, peut-être pour le malheur de la France. Quand il fut question de son arrestation, il n'avait qu'à se laisser mettre la main au collet et conduire à Mazas. Il fût allé, la tête haute et la voix ferme, plaider lui-même sa cause devant la haute cour de justice. Il ne lui eût pas été difficile de prouver, même sans le secours de ses avocats, qu'il n'y avait dans toute cette affaire ni attentat, ni complot, ni ombre de conspiration, que tout se ramenait aux proportions d'une simple campagne électorale. On peut croire que le peuple de Paris n'eût pas respecté l'arrêt de la cour, s'il eût été condamné, et qu'il n'eût pas laissé partir son cher général pour la déportation, sans protester autrement que par des paroles. La troupe fût-elle sortie des casernes ce jour-là? Et si elle en fût sortie, eût-elle fait feu sur toute une population insurgée? Je connais nombre de républicains qui n'étaient point rassurés devant une telle perspective. La défaillance du héros a fait la partie belle à M. Constans; et l'on peut dire que si les

élections ne se sont pas faites au milieu des sifflets, elles se sont ressenties de la profonde déception causée par la surprise d'un pareil dénouement. Il fut certainement une heure où le parti tout entier trembla pour cette République assise sur une durée de vingt ans.

On dit le grand-électeur plein de confiance dans l'avenir. « Il ne veut, dit-on, pas plus de trente droitiers dans la Chambre future. » Il s'entend à merveille à préparer une campagne électorale. Mais c'est surtout dans l'exécution de son plan qu'il n'a pas son pareil. Il sait profiter de tout, de la mollesse, de la naïveté, de l'indiscipline de ses adversaires. L'élection récente du Ve arrondissement entre autres, est un vrai chef-d'œuvre du genre. L'opportunisme, dans la personne de son candidat, devait être écrasé par une grosse majorité radicale et socialiste. Et voici que ce candidat passe, à une majorité dérisoire, il est vrai, au second tour de scrutin, grâce à l'anarchie des groupes opposants. M. Constans compte qu'il en sera de même dans nombre de circonscriptions électorales à Paris et en province, aux futures élections générales, où l'opportunisme est en minorité dans le parti républicain. Il espère toujours trouver un candidat intransigeant soutenu à outrance par une fraction rebelle à toute discipline. On verrait ainsi entrer au prochain Parlement tout un groupe d'opportunistes élus de la sorte avec le tiers ou le quart des électeurs inscrits. Seulement, ce ne sera qu'une petite manœuvre imaginée au profit des amis. Il faudra bien encore recourir à la grande tactique de la concentration, à laquelle, d'ailleurs, M. Constans ne répugne point, ayant autant d'amis dans un camp que dans l'autre. L'union avant tout. « Ne vous cha-

maillez donc pas, disait-il aux républicains de Rodez. Vous serez toujours les maîtres, quand vous voudrez. » Etre les maîtres, c'est fort bien. Mais alors comment gouverner? C'est une chose dont le grand-électeur ne se préoccupe point. Il est tout entier à la manœuvre qui assure la victoire.

Le malin a plus d'un tour dans son sac. « Vous viendrez toutes aux logis, pourrait-il dire avec le chat de La Fontaine. » Il a déjà fait appel au clergé par des paroles de paix qui, sans revenir sur le passé, laissent entrevoir de meilleurs jours pour l'avenir. Le grand discours du cardinal de Lavigerie était un ballon d'essai. La lettre de l'évêque Fava exposait tout un plan de politique électorale. Le père Didon compte de plus en plus sur la démocratie, pour le triomphe de la religion. Qu'en pensent-ils après le procès de l'archevêque d'Aix? On croit faire merveille en jetant des candidats catholiques dans la mêlée électorale. Dieu veuille qu'avec les meilleures intentions on ne travaille pas pour le grand-électeur. Combien de ces candidats entreront au Parlement dans la situation qui leur sera faite. On compte sans doute avec raison sur le patriotisme des électeurs royalistes, qui les soutiendront partout où ils n'auront point eux-mêmes de candidats, à la seule condition qu'on leur permette de garder leur drapeau. Mais alors le parti conservateur proprement dit ne fera plus corps comme aux élections de 85. Déjà l'incident Boulanger avait mis la confusion dans ses rangs, aux élections de 89. En 93, il n'aura plus d'armée. Il n'en restera que des bandes indisciplinées, combattant chacune pour son propre compte, sans aucun espoir de succès, prêtes à jeter leurs armes pour se réfugier dans l'abstention.

Le boulangisme avait fait du parti conservateur une cohue qui n'aurait pu envoyer au Parlement qu'une majorité bigarrée, laquelle, à défaut de restauration monarchique, eût engendré l'arnarchie parlementaire, sinon la dictature populaire. Mais enfin l'on pouvait espérer la victoire. M. Constans aurait-il donc bien calculé, en accordant trente députés à la droite? Comme c'est un ministre qui n'oublie rien de tout ce qui concerne son métier, qui regarde partout, à gauche comme à droite, il a fait entrer le quatrième État dans ses calculs électoraux en mettant à l'ordre du jour un projet de loi sur la caisse de retraite pour les ouvriers et les employés, c'est-à-dire pour ce grand peuple des petites gens qui fait nombre aux élections.

Tout cela semble fort bien imaginé. M. Constans ne se fait-il pas quelques illusions sur l'efficacité des moyens employés à préparer sa campagne. Le grand-électeur est un spécialiste qui n'embrasse peut-être point la situation électorale dans toute sa complexité. Quand on est maître en son art, on est disposé à croire que cet art suffira pour vaincre en toute occasion. Notre ministre de l'intérieur n'aura plus à craindre la redoutable organisation d'un parti, pas plus que la dangereuse popularité d'un homme. Mais il semble oublier une chose : c'est que, si le parti des conservateurs est bien malade, le parti des mécontents, dont le général Boulanger était plutôt le porte-drapeau que le chef, est toujours vivant. Les mêmes effets se reproduisant sous l'action des mêmes causes, M. Constans retrouvera ce parti aux futures élections. Je crois bien que, s'il pouvait supprimer ou du moins atténuer les causes, il a assez de sens politique pour ne point s'y épargner. Mais il sait qu'il lui faudra toujours compter avec des amis sans les-

quels la victoire ne serait point assurée. « Ne vous chamaillez pas, » sera toujours le mot d'ordre des élections. Cela fait que le gouvernement républicain ne peut avoir d'autre politique que celle qu'il pratique encore aujourd'hui, peut-être malgré lui. Il aura donc toujours devant lui ce parti des mécontents qui n'aura pas besoin d'un chef pour affirmer sa réprobation d'un régime où il se sent exploité et opprimé. Aux futures élections, il ne sera plus question de république ni de monarchie, pas plus que de constitution à reviser ou à maintenir. Le mot d'ordre cette fois sera bien simple : voter contre un gouvernement qui fausse la représentation nationale par la candidature officielle à outrance, et contre un Parlement qui la mutile par des invalidations sans justice. On ira aux urnes au cri de « Vive la liberté électorale ! » Que sortira-t-il de ce Parlement librement élu? Si ce n'est pas encore le salut, ce sera du moins la fin du règne des politiciens qui nous gouvernent.

Il est possible que le clergé, sur les instructions de ses chefs, mette la sourdine à son opposition. Le gouvernement n'obtiendra rien de plus de lui, parce qu'au fond ses sentiments n'ont pas changé. Il sait où sont ses amis et ses ennemis. S'il vote ou fait voter ses fidèles pour tel ou tel candidat plus ou moins républicain, on peut être sûr qu'il n'égarera pas ses voix sur des jacobins ou des radicaux. Les candidats du clergé, si républicains qu'ils puissent être, seront des hommes religieux qui n'entendront pas confondre leurs voix avec celles de la concentration républicaine. Au Parlement, ils voteront avec la droite sur toutes les questions qui intéressent la liberté de conscience, et contre toutes les lois qui y portent atteinte. Malgré la profession de foi républi-

caine faite pour obéir aux instructions venues de Rome, la déclaration des cardinaux ne semble pas promettre une longue lune de miel à des conjoints si profondément divisés. Quant à la droite elle-même, M. Constans n'espère pas que les conservateurs ralliés à la République se rallient aussi à la politique du gouvernement républicain. C'est pour cela qu'il veut les décimer. Mais ce n'est point avec ses avances au clergé qu'il y réussira. L'union catholique restera tout entière dans le parti des mécontents, tant que la politique du gouvernement ne changera pas. Or la concentration républicaine, qui lui assure la victoire aux élections, ne lui permet pas d'en changer. La droite constitutionnelle n'en sera que plus ardente à protester contre cette politique, ne voulant à aucun prix qu'on la soupçonne de complaisance pour un gouvernement qui n'entend donner aucune satisfaction à ses trop légitimes revendications. Et si, par cette évolution, elle parvient à changer les dispositions du corps électoral, de façon à réduire le parti républicain à l'état de minorité aux futures élections, elle n'aura pas perdu son temps. La République acclamée par les mécontents comme par les satisfaits, le parti républicain battu, sa politique reniée par les électeurs : quelle surprise et quelle satisfaction pour le pays! Ce ne sera pas encore la solution; mais le salut ne sera pas loin.

M. Constans compte-t-il beaucoup sur sa caisse des retraites ouvrières, plus ou moins largement subventionnée par l'État? Je doute qu'elle suffise à rallier les classes populaires à son gouvernement. Comme cette caisse n'intéresse pas seulement les ouvriers, mais encore tout le peuple des petites gens, j'entends les petits employés, les domestiques, les garçons de

ferme, les petits cultivateurs, il est possible que le vote du projet de loi ramène au gouvernement républicain un certain nombre d'électeurs de ce côté. Et encore, comme les bienfaits de cette loi ne se feront pas sentir avant trente ans, il est douteux que des promesses à si longue échéance produisent grand effet sur un public qui n'a pas l'habitude de prévoir de si loin. Quant aux ouvriers des villes, ils ne sont pas assez économes, et ils ont, d'ailleurs, trop de prétentions pour prendre au sérieux une pareille mesure. D'ici là le quatrième État aura fait parler de lui. Dans l'exaltation de ses espérances et dans la violence de ses passions, allez donc lui faire entendre qu'il faut se résigner à souffrir, en attendant les effets de la loi. Ce qu'on voit de plus clair dans ce projet inspiré par le socialisme d'État, c'est l'énorme charge que fera peser sur le budget une masse de neuf millions de créanciers, par suite de la large participation de l'Etat à la caisse des retraites. Cela suffira peut-être pour faire rejeter la loi Constans.

Le grand-électeur ne peut oublier une chose qui pourra changer la situation électorale dont il se promet de si beaux résultats, dans ses habiles calculs : c'est la brusque entrée en scène du quatrième État. Jusqu'ici il n'y avait que des groupes d'ouvriers, dans les grands centres manufacturiers, qui pouvaient assurer l'élection de tels ou tels candidats, en prêtant aux partis le concours de leurs bataillons. Il n'y avait point de parti ouvrier proprement dit, agissant pour son compte, ayant sa politique et ses candidats. On en verra un, uni, compact, organisé et discipliné pour les batailles électorales, comme pour toutes les luttes que la question sociale, de plus en plus à l'état aigu, ne manquera pas de susciter.

Quand je dis le parti ouvrier, c'est plutôt le parti qu'il faudrait dire de ceux qui peinent et trouvent la vie dure, devant le spectacle de la richesse et du luxe de ceux qui jouissent, sans travailler de leurs mains. Ce sera, dans toutes les classes de la société française, je dirais volontiers de la société moderne, la grande ligue des petites gens contre les hauts barons de la finance, du commerce, de l'industrie, de la politique qui, elle aussi, est devenue une industrie, contre toute la bourgeoisie enfin par laquelle ils se croient exploités. On se groupera moins, dans ce monde-là, par les affinités politiques que par les affinités sociales. Il faudra bien alors que tous les vieux partis comptent avec ce quatrième État qui se montre à l'horizon politique. Si le socialisme révolutionnaire, comme l'annoncent ses prophètes, n'entend point se mêler des querelles religieuses; si, d'autre part notre Église catholique, qui se sent de plus en plus des entrailles de mère pour la démocratie souffrante, y voit son meilleur appui, devant l'impuissance des princes, la violence des partis, la dureté des classes, où le grand-électeur trouvera-t-il ses alliés? Dans la lutte qui se prépare entre les mécontents et les satisfaits du régime actuel, on pourra voir de quel poids pèse la masse des prolétaires dans la balance électorale.

Je n'ai pas l'honneur d'être le confident des pensées du comte de Paris; je n'ai pas le droit de lui adresser des conseils, dont il n'a, d'ailleurs, nul besoin. Questions diplomatiques, politiques, sociales, religieuses, économiques, industrielles, il a tout étudié à fond, de manière à se faire des solutions pratiques sur tous les problèmes de la politique extérieure et intérieure. Il sait la direction qu'il faudra imprimer à la con-

duite des affaires de l'État, au dedans comme au dehors, dans la situation que les événements auront faite à notre grand et malheureux pays. Il sait toutes les réformes à opérer dans la société qu'il est appelé à gouverner. Tout ce que je crois pouvoir affirmer, c'est qu'il les fera dans un esprit aussi libéral que conservateur. Si j'essaye de proposer la solution de quelques-uns de ces problèmes, c'est pour appeler l'attention des esprits qui prévoient et pressentent l'avenir sur des changements dont la nécessité s'imposera tôt ou tard, quel que soit notre gouvernement. Dans chacune des sphères de l'activité politique et sociale, dans la diplomatie, dans l'armée, dans la magistrature [1], dans l'université, dans le clergé, dans l'assistance publique, dans le régime communal, il y a telle question de direction ou de réforme qui me semble primer toutes les autres. Si je touche un peu à tout, c'est par les points qui me paraissent plus particulièrement intéresser la restauration de notre France par la liberté.

Je suis pour la politique d'évolution contre la politique de révolution. C'est ainsi que j'entends la conservation sociale. Je ne suis donc pas pour l'exécution brusque et radicale des réformes dont je crois devoir entretenir mes lecteurs. Aucune d'elles, quel qu'en soit l'objet, ne peut être abordée par un gouvernement réparateur avant que la possibilité, la nécessité et l'urgence en aient été reconnues par les esprits sages de tous les partis. En pareil cas, il est toujours des droits à respecter, des intérêts à

1. Je réserve la magistrature et l'assistance publique pour une autre publication, parce que ces questions me semblent moins à l'ordre du jour de l'opinion publique.

ménager. L'esprit de révolution fauche tout sans pitié. On l'a bien vu dans la période révolutionnaire de 93, où nos législateurs jacobins et montagnards n'ont installé sur les ruines de l'ancien régime d'autre gouvernement que la guillotine, afin d'en finir plus vite avec les choses et les hommes de la vieille France. Je ne voudrais pas voir détruire des institutions qui comptent près d'un siècle de durée sans être sûr qu'on pourra les remplacer. Il faut que tout se fasse avec mesure et justice dans la rénovation sociale qui aura pour effet de substituer l'initiative de la société au monopole de l'État, partout où elle pourra le remplacer sans préjudice pour la chose publique. C'est dire que toute grande réforme devra être précédée d'un régime transitoire qui en préparera l'accomplissement définitif. Voilà comment l'esprit de réforme se distingue de l'esprit de révolution.

Notre République avait une grande et difficile tâche à faire : gouverner la démocratie, relever la France, restaurer nos finances, assurer la paix sociale et religieuse. Pour cela le temps ne lui a pas manqué, pas plus que la confiance du pays. Il y a des gens, dans le gouvernement, dans le Parlement, dans la presse, dans tout le monde de la politique, qui trouvent que tout cela a été fait, parce que le parti républicain a montré son union et sa force dans les élections, parce que le czar nous honore de son amitié, parce que tous nos emprunts sont enlevés et nos fonds publics toujours en hausse, parce que nos évêques remercient le président de la République de ses bonnes paroles, parce que notre gouvernement prépare des lois d'intérêt populaire. Pour moi, je ne vois pas en tout cela notre démocratie gouvernée, notre France relevée, nos finances restaurées, notre

société pacifiée. Voilà pourquoi je n'ai plus foi en la République, et je cherche ailleurs le salut de la France. Je vois bien que notre bon peuple n'a pas toujours su garder les gouvernements dont il s'est bien trouvé, ni changer les gouvernements dont il s'est trouvé mal. N'est-ce pas une raison de plus de persister à lui signaler le danger, et à lui montrer le salut? J'ai essayé d'expliquer dans ce livre comment je comprends une restauration de la monarchie, et par quelles réformes elle pourrait refaire notre France, si la République ne suffit point à la tâche. Certains conservateurs trouveront peut-être un peu hardie ma politique conservatrice; mais nul lecteur, ami ou adversaire, ne contestera le titre de ce livre. J'entends que tout se fasse par la liberté.

Je n'ai jamais compté sur une campagne électorale, faite en compagnie d'alliés plus ou moins sûrs, pour le rétablissement de la monarchie. Je connais trop les divisions et les faiblesses de ce qu'on a nommé le grand parti conservateur. Où allions-nous, si la ligue des mécontents eût triomphé sur le nom de Boulanger? C'est la confusion qui sortirait d'une coalition conservatrice, comme c'est l'anarchie qui est sortie de la concentration républicaine. Le parti royaliste reste donc le bataillon sacré qui attendra, l'arme au bras, la reprise des hostilités. La cause de la restauration monarchique n'a rien gagné à tous les compromis négociés dans les meilleures intentions. Ils n'ont guère eu pour résultat que de faire perdre de vue au pays la grande question du salut. La monarchie de Bourbon ne peut revenir qu'au cri de vive la France! sorti des entrailles d'un peuple qui veut se sauver. Et maintenant que l'homme d'État le plus impopulaire de France vienne nous dire :

« Regardez tomber la pluie et pourrir la monarchie. » La métaphore, monsieur le Sénateur, n'est pas du meilleur goût. Un royaliste ne se permettrait pas de vous répondre, même après boire : « Regardez pourrir la République. » En la voyant s'user dans les misères de la politique du jour, nous nous contentons d'espérer en l'avenir. Nous croyons que cette monarchie, dont vous parlez avec si peu de respect, reverdira un jour en pleine terre de France. Vous êtes encore assez jeune pour la voir porter ces fleurs et ces fruits qu'on attendra vainement de votre République. Vous comprendrez alors qu'une cause n'est jamais perdue, quand le salut du pays dépend de son triomphe. »

LA

DÉMOCRATIE LIBÉRALE

QUESTIONS D'AVENIR

LIVRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA DÉMOCRATIE

Avant d'entrer dans l'exposé des réformes qui font l'objet de ce livre, je crois devoir rappeler les principes du gouvernement monarchique, tels que je les ai résumés dans les études publiées dans le *Correspondant* sous les trois titres suivants : démocratie, aristocratie et monarchie. Je n'y ai rien changé, parce que ces principes ne varient pas avec les circonstances. S'ils sont vrais, et si la nécessité de les appliquer à la politique de notre pays s'impose de

plus en plus, ils n'ont rien perdu de leur actualité.

Je comprends l'absolu en morale et en religion, parce que l'une a des dogmes, et l'autre des axiômes. Je ne le comprends pas dans la politique, laquelle est bien plutôt un art qu'une science. Je n'aurais jamais dit, avec un orateur de la Révolution : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » A moins que ce ne soit un de ces principes sans lesquels nulle société ne peut vivre. La politique est chose d'expérience, non de conscience ni de foi. On peut en changer sans remords ni regrets, pourvu que la passion ou le calcul n'entre pour rien dans ce changement. C'était l'opinion du républicain Littré qui, dans sa sagesse patriotique, réservait à son pays la monarchie de Bourbon comme dernière ressource, si l'expérience républicaine ne devait point réussir! Il semble qu'il en ait eu le pressentiment, avant de mourir; et il n'est pas sûr que la politique de son parti n'ait pas assombri ses derniers jours [1].

Je ne suis pas né républicain. J'étais doctrinaire à vingt ans, avec Royer-Collard, de Broglie, Guizot et de Rémusat. En fait de souveraineté, je ne croyais qu'à celle de la raison, plus ou moins bien représentée par les classes supérieures de notre société française. J'ai gardé de la *Révolution*, dont la *doctrine* était, en cela, l'héritière, le respect absolu de *ces droits de l'homme* si vainement proclamés par nos pères de 89. Je n'ai pas vu avec joie la révolu-

1. Revue positive, vers la fin de sa vie.

tion de 48. Je suis devenu républicain, sous le second empire, parce que je voyais dans la république le seul gouvernement libre qui fût possible. J'aurai vu tomber l'empire avec satisfaction, sans les désastres d'une guerre qu'il a provoquée, sans y être préparé! J'ai salué sans enthousiasme l'avènement révolutionnaire de la troisième république, espérant que la France républicaine aurait la foi, la passion, l'élan de nos pères, devant l'étranger. J'étais donc pour la guerre à outrance, et jusqu'au traité de Francfort que j'ai voté la mort dans l'âme avec l'Assemblée nationale en grande majorité, j'étais de ces fous furieux dont parlait le premier président de la République, qui voulaient pour Paris la défense de Saragosse. Sous le principat de Thiers, j'étais pour la trêve de Bordeaux, avec tous ceux qui préféraient leur pays à leur parti. J'ai voté la constitution qui devait nous régir. Sous nos deux premiers présidents, j'ai soutenu la politique conservatrice et libérale au dedans, sage et prudente au dehors, dont Thiers nous a laissé la tradition, abandonnée par le parti dont il a assuré la victoire. L'histoire dira si ce fut pour le bien de la France.

Pour moi, l'épreuve de l'institution républicaine est faite. Elle me paraît d'autant plus décisive qu'elle a été plus longue, et qu'elle s'est faite dans les conditions les plus favorables. Notre République a été fondée (je ne parle pas de son origine), gouvernée, administrée par ses amis les plus sages, et, sans être parfaite, la constitution sur laquelle ils avaient voulu l'asseoir était ce qu'on pouvait imaginer de

mieux pour la faire vivre. Nos républicains en ont fait une lettre morte; et ce n'est pas la revision votée en 1884 qui lui rendra la vie, bien qu'elle lui ait délivré un brevet d'immortalité. Quand les leçons de choses qu'il a reçues, et qu'il recevra encore plus fortes peut-être, lui auront ouvert les yeux et les oreilles, le pays avisera. Il n'aura pas besoin de remettre ses pouvoirs à un dictateur militaire ou populaire. Le jour où il trouvera que la République n'était pas faite pour son bonheur, il renverra les politiciens qui abusent de sa crédulité, et les remplacera par une assemblée de politiques, dans le vrai et bon sens du mot, préférant leur pays à leur parti, qui, avec ou sans le nom de constituants, feront la constitution qui rendra au pays la liberté, l'ordre, la prospérité, et aussi cette grandeur qui est de tradition nationale.

Quelle sera cette constitution? Je le dis tout de suite, en m'en tenant aux principes. Elle sera tout à la fois démocratique, aristocratique, monarchique, dans le sens que comportent les idées, les instincts, les intérêts de la France nouvelle, telle qu'elle est sortie des grandes et terribles épreuves de la période révolutionnaire qui dure encore. J'ai dit qu'elle serait avant tout démocratique, parce que la France est une démocratie à laquelle toute constitution doit s'adapter, pour être viable. Mais quelle démocratie? Tout pour le peuple, tout par le peuple. Quels rêves de philosophie n'ai-je pas faits sur ce beau sujet, avec mon ami Jules Simon et bien d'autres! Pouvions-

nous faire autre chose que de rêver, sous un régime qui ne nous permettait ni de parler, ni d'écrire sur la politique du jour? J'ai voulu une démocratie absolue, entièrement maîtresse de ses destinées. J'ai cru fermement que ce qui sortirait de l'urne populaire serait toujours noble et pur, que l'élection par en bas serait une véritable sélection, qui porterait en haut l'élite du pays, et assurerait le gouvernement des meilleurs, des plus intelligents, des plus sages, surtout des plus honnêtes, J'avais en mémoire les régimes précédents, la Restauration qui faisait de l'électorat le privilège de la grande propriété, la monarchie de Juillet qui en faisait le privilège des classes moyennes, le second Empire qui ne laissait pas l'élection populaire libre, sous la pression de la candidature officielle. La République démocratique était devenue pour moi l'idéal de la liberté, de la justice, de la paix sociale. Avec elle, c'en était fait des privilèges, des dictatures et des révolutions. Comme Rousseau, Lamennais, Michelet, Quinet, Louis Blanc, je n'étais pas loin de penser que la voix du peuple est la voix de Dieu,

Nous serions-nous trompés, et ne nous resterait-il plus qu'à maudire cette démocratie qui a trompé nos espérances? Ce serait peine perdue; car elle se rirait de nos malédictions comme de nos dédains. Elle n'est pas seulement une institution politique, comme la république ou la monarchie. Elle est la société française elle-même, contre laquelle rien ne peut prévaloir. Si elle coulait déjà à pleins bords du temps de

M. de Serres le fleuve est devenu l'océan où plonge cette société tout entière. La France vit en elle et par elle. Bon ou mauvais, c'est l'air que nous respirons tous, à quelque classe de citoyens que nous appartenions. La démocratie est saluée aujourd'hui par tous les partis comme la reine du monde. Le comte de Chambord la reconnaissait comme le comte de Paris. Je ne parle pas des Napoléons qui s'en croient l'incarnation vivante. Quel parti ne s'incline devant le suffrage universel?

Serait-ce un mal nécessaire dont notre peuple dût mourir? Et faudrait-il dire avec la sérénité de ce sage qui s'appelait Royer-Collard, en réponse aux instances d'un ministre de la Restauration : « Eh bien, s'il faut périr, nous périrons; c'est encore une solution? » Je n'ai point cette philosophique résignation. J'ai foi dans l'avenir de la France avec la démocratie. Seulement il faut s'entendre. La démocratie n'est point malfaisante par elle-même; tout dépend du régime qu'elle suit. Est-ce le régime républicain? Est-ce le régime monarchique? « Nous sommes fixés sur ce point, nous diront nos républicains libéraux. N'avons-nous pas subi le régime impérial? » Qui leur parle de l'empire? En ce moment, c'est de la démocratie républicaine qu'il s'agit.

Sous une république démocratique, le peuple est le vrai, le seul souverain. De lui émanent directement ou indirectement tous les pouvoirs de l'État. C'est de lui surtout qu'on peut dire : il règne, sans gouverner. Mais, s'il ne gouverne pas, c'est lui qui

fait le gouvernement par l'élection. Malheureusement, le peuple pris en masse est partout le même, surtout en France. Si ce n'est point le vieillard imbécile d'Aristophane, c'est l'enfant terrible qui laisse tout faire, pour finir par tout casser. Le philosophe peut rêver ce qui doit être, ce qui serait peut-être un jour, si le peuple français devenait un peuple de sages, tous instruits de leurs droits et de leurs devoirs, tous versés dans les questions d'histoire, de philosophie, d'économie politique et sociale. Le politique voit la réalité. Il prend le peuple tel qu'il est. Le nôtre a l'esprit vif, le cœur chaud, la main prompte. Il sent plus qu'il ne pense; il agit d'instinct plus que de raison. Parlez-lui de justice, de gloire et de patrie; il vous entendra. Ce n'est pas qu'il comprenne les idées générales mieux qu'un autre; mais il a des sentiments généreux qui font qu'il s'enflamme à l'occasion pour toutes les grandes causes. Ce qu'il n'entend ni ne sent, ce sont les intérêts qui passionnent et divisent le monde politique. Il est indifférent aux querelles de parti. S'il parle parfois politique, c'est qu'il en a appris le langage de ces démagogues qui, avec de beaux mots, lui font prendre l'apparence pour la réalité. Le peuple d'Athènes était encore plus fin que le nôtre. Mais, s'il faut en croire Aristophane, il était encore plus dupe de ses flatteurs, parce qu'il était encore plus léger. Sur toutes les questions de pure politique, notre peuple n'a aucune opinion réfléchie et raisonnée. Quelle chance a-t-il donc de bien choisir ceux qui doivent le représenter et le gou-

verner, s'il est abandonné à sa propre initiative? « Tu ne sais rien des choses du gouvernement, disait Socrate au jeune Alcibiade, et tu prétends gouverner le peuple athénien. » Alcibiade était un jeune aristocrate qui apprit très vite à mal gouverner, en se servant des préjugés et des passions de la multitude. Notre peuple n'aspire point au gouvernement direct, comme le peuple des petites républiques grecques. Il n'a pas encore le goût des mandats impératifs et des assemblées populaires qui délibèrent et décident des affaires de l'État. Il se borne à nommer ses gouvernants. Les élections faites, il passe procuration à ses élus pour s'occuper de ses propres affaires. En quoi il fait sagement, le gouvernement direct qu'avait rêvé Ledru-Rollin étant une des utopies les plus absurdes de la logique démocratique. C'est déjà trop pour notre excellent peuple de choisir ses gouvernants.

On a vu ce que les gouvernements et les partis font du suffrage universel, ceux-ci par l'action de leurs comités, ceux-là par l'abus de la candidature officielle. Rendons justice à ce peuple. Quand il sent le péril venir d'un côté ou de l'autre, il sait prendre son parti. Il ne vote plus sous la direction de ses démagogues, ni sous la pression de ses gouvernants. S'il n'a pas d'opinions, à proprement parler, il a des sentiments et des instincts. Dans les circonstances extraordinaires, il se produit, au sein des masses, des courants irrésistibles qui enlèvent le suffrage universel à l'action des partis, pour le salut du pays.

C'est alors que la voix du peuple est vraiment la voix de Dieu. A tout prendre, le suffrage populaire est encore la plus sûre garantie d'un pays contre les passions des partis ou les aventures des gouvernements. C'est lui qui nous a sauvés, en 1871, des folies de la guerre à outrance et des fureurs de la Commune. Seulement, il faut reconnaître que le peuple s'y prend un peu tard. Sa grosse voix ne se fait entendre que quand le mal est fait. Comme il est étranger à la politique, il ne discerne pas tout d'abord celle qui le mène à la ruine; il arrive le plus souvent qu'il ne voit le danger qu'au moment où la catastrophe éclate. Il ne prévoit jamais l'orage de loin. L'éclair brille, la foudre tombe, avant qu'il ait pu se garer.

Voilà pourquoi les esprits sages et prévoyants ne peuvent compter entièrement sur l'intervention populaire, dans les crises politiques où le salut de la France est engagé. Certainement, si le peuple eût eu à voter sur la question de paix ou de guerre en 1870, il n'eût point hésité à voter pour la paix, malgré son goût pour le gouvernement impérial. Mais quand il a fait l'empire pour se préserver de l'anarchie, il n'a pas prévu le danger pour une nation de se donner un maître. Le prévoyait-il, quand il s'engageait à fond dans l'aventure Boulanger? N'envoie-t-il pas au Parlement, depuis nombre d'années, des représentants qui travaillent à toute autre chose qu'à son bonheur? Si les événements suivent leur cours, où en serons-nous, quand le souverain pourra prendre la parole? Les élections de 1871 nous ont sauvés de la ruine.

Elles sont venues trop tard pour nous sauver du désastre.

Une élection faite dans les conditions que je viens de dire est vraiment populaire, puisqu'elle se fait en dehors de l'action des partis et de la pression officielle. Elle envoie au Parlement une majorité qui est l'expression de la volonté nationale, d'où peut sortir un gouvernement fort et respecté. L'anarchie n'est plus à craindre pour un temps. C'est-ce qui est arrivé en 1871. C'est ce qui arrivera chaque fois que le peuple aura voté librement, sous l'inspiration de son instinct, et sous l'impression d'une situation grave. Au fond, le pays est conservateur. La politique jacobine et radicale n'est pas de son goût. Il a horreur de l'anarchie, et il est tout prêt à se jeter dans les bras du despotisme pour y échapper. Mais l'œuvre de salut que le peuple a faite dans un jour de résolution patriotique, il la laisse détruire peu à peu par l'action incessante des partis, ou plutôt il la détruit de ses propres mains dans les élections ordinaires. C'est l'histoire des élections qui ont suivi celles de 1871.

Le peuple ne court aux urnes que quand un grand péril ou un grand intérêt l'y appelle. L'élection faite, il retourne à son champ ou à ses ateliers pour se remettre à la besogne de chaque jour, laissant libre carrière à l'intrigue des *politiciens*, et à la propagande de leurs agents électoraux. C'est alors que les partis ont beau jeu, surtout les partis ardents. Un autre peuple que celui qui travaille entre en scène.

Celui-là compense le nombre par l'activité. Il est partout où l'on ne travaille point, dans les estaminets, dans les cabarets. dans les clubs, dans les réunions soi-disant populaires, lisant les journaux, écoutant les discours les moins propres à instruire les électeurs de ce qu'ils devraient savoir pour voter en connaissance de cause. C'est ce peuple-là qui boit le vin bleu de la politique, le vin qui grise ou empoisonne. Il est l'armée que l'état-major des comités électoraux met en campagne, dans les élections auxquelles le grand peuple ne prend pas intérêt. Il n'est qu'une petite minorité, mais une minorité bruyante, remuante, qui entraîne la masse des électeurs *passifs*. J'entends par là les électeurs qui, à défaut d'opinion, votent volontiers sur un mot d'ordre. Ainsi se fabriquent les majorités électorales, quand le vrai peuple n'entre pas sérieusement dans la lutte, avec ses instincts, ses sentiments, ses volontés.

J'ai parlé des électeurs passifs. C'est une espèce qui disparaît dans les jours de tempête. Alors on court aux urnes, pour en finir avec l'anarchie, comme on court au feu pour éteindre l'incendie. Dans les temps calmes, on compte ces électeurs par millions. Il en est qui vont au scrutin comme des gens qu'on y pousse, ne sachant pas de quoi il s'agit. Il en est d'autres qui croient faire acte d'opposition en restant chez eux. L'indifférence et la mollesse ne se comprennent pas chez les gens que la politique intéresse. Mais qu'attendre de ceux qui n'y voient pas clair, et ne prévoient point les conséquences plus ou moins prochaines d'un

vote personnel? Voyez ce qui se passe dans les élections partielles? Elles donnent presque toujours un démenti aux élections générales. Dans celles-ci, la campagne électorale est menée d'autant plus vivement par les comités conservateurs que le succès est plus important. Les chefs n'ont pas besoin de pousser leurs soldats à la bataille; ceux-ci y vont d'eux-mêmes. Pour les élections partielles, tout manque, l'intérêt, le zèle, aussi bien que l'argent.

Les détracteurs de la démocratie nous répètent sur tous les tons qu'elle est le règne de la médiocrité. Quelques-uns de ses amis en conviennent. Sans vouloir diminuer le mérite de nos représentants et de nos gouvernants, on peut affirmer que le niveau de nos assemblées et de nos cabinets parlementaires a constamment baissé depuis l'Assemblée nationale de 1871, librement élue sous l'impression de nos malheurs. Alors le parti républicain n'avait pas encore eu le temps de discipliner le suffrage universel. Le pays alla chercher partout les hommes les plus connus pour leurs lumières, leur honnêteté, leur patriotisme. Que dirait des Chambres actuelles Gambetta, qui traitait de Chambre de sous-vétérinaires l'assemblée qu'il avait sous les yeux? Il était trop sévère. Et de plus, il se trompait sur le moyen de la relever. On a vu ce qu'a produit ce scrutin de liste qui lui donnait de si belles espérances. On a vu aussi le résultat du scrutin d'arrondissement rétabli tout exprès pour les manœuvres du grand électeur qui a vraiment fait merveille. Mais nos républicaines ont

d'autres soucis que de relever le niveau parlementaire.

A quoi tient cet abaissement continu? Serait-ce à la disette des hommes éminents? Notre France n'est pas devenue stérile à ce point. Ils ne sont pas tous morts ou vieux, les hommes qui ont dignement représenté la démocratie française sous le régime républicain. Mais ils vivent à l'écart dans une sorte d'ostracisme parlementaire. Serait-ce le fait du suffrage universel? Je ne vois pas que la démocratie ait tant le goût de la médiocrité. On nous demande comment la science, la raison, l'intelligence peuvent se rencontrer en haut, quand tout vient d'en bas, par l'élection populaire? J'ai vu fonctionner le suffrage restreint sous la monarchie de Juillet. Il ne m'a pas laissé d'excellents souvenirs. Il n'était pas incorruptible, et les grands intérêts du pays ne dominaient pas toujours dans le corps électoral des censitaires. Je persiste à croire le suffrage universel capable de faire de bons choix. Le peuple a-t-il vraiment plus de goût pour la médiocrité que la bourgeoisie? Je me permets d'en douter. Je trouve même qu'il va plus volontiers aux noms connus, quand l'intérêt national est en jeu. Le nombre n'est pas aussi brutal que le pensait notre pauvre ami Prévost-Paradol. Si nous voyons tant d'hommes médiocres aujourd'hui dans nos Assemblées parlementaires, cela tient à ce que le peuple se laisse guider dans ses choix par d'obscurs comités électoraux. Quand les élections populaires se font sur des questions que notre peuple entend mal

et pour des intérêts qui le touchent peu, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que ses choix se ressentent de son indifférence?

Chacun sait qu'il n'y a plus de gouvernement, chez nous, parce qu'il n'y a plus de majorité parlementaire. Ce qu'on sait moins, c'est pourquoi les élections populaires ne peuvent la donner. A la manière dont se font ces élections, comment pourrait-elle en sortir! Notre peuple, qui ne vote avec entrain que dans les grands jours, est livré, en temps ordinaire, à toutes les petites ambitions de coterie sans idées et sans principes. L'électeur a beau voir, à chaque élection, que la concentration électorale, la grande manœuvre de l'armée républicaine, n'amène que l'anarchie parlementaire; il renvoie toujours au Parlement les mêmes groupes, sinon les mêmes hommes. Il vote imperturbablement pour les candidats républicains, sans se demander s'ils sont conservateurs, jacobins ou radicaux. Il laisse tout passer, sous l'équivoque d'un mot, pareil en cela au consommateur crédule qui achète toute marchandise sur l'étiquette du sac. Il ne s'inquiète pas de la profonde différence, même de l'opposition radicale des opinions qui se cachent sous ce mot. Et pourtant ce peuple comprend vite ce qu'on lui explique clairement. Mais la langue politique a des subtilités et des finesses qui échappent à son bon sens. Il ne sait pas que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Il lui faut de ces leçons de choses qui le rendent sourd au belles phrases de ses démago-

gues. Autrement, il s'y laisse prendre. Cela explique comment nombre de départements conservateurs votent pour des républicains qui ne le sont point.

Voilà l'origine de ces cohues parlementaires auxquelles nous devons des majorités de rencontre qui se dispersent au premier vent de discorde, et des ministères qui n'ont d'avis sur rien, ni d'action sur personne. On ne comprend rien à ce qui se passe dans le Parlement, si l'on ignore comment se font les élections, quand un courant irrésistible n'entraîne pas les électeurs. C'est ce qui explique pourquoi la Chambre actuelle des députés se partage en trois groupes, entre lesquels aucune entente complète et durable n'est possible. Ils peuvent se coaliser; ils ne peuvent s'allier. Il s'ensuit qu'aucun ministère ne peut avoir d'opinion sur telle question que ce soit, ni s'appuyer exclusivement sur un groupe compact et résistant. S'il se prononce pour telle solution, il rencontre la contradition des groupes opposés. S'il incline vers tel groupe, il mécontente les autres. L'équilibre instable, telle est son attitude forcée. Ne rien faire, pour pouvoir vivre, tel est son programme obligatoire. Je fais en ce moment l'histoire de tous les cabinets républicains. C'est là, je le crains, la fatalité de la démocratie républicaine. Si aujourd'hui nos ministères durent un peu plus longtemps, cela tient à la crainte salutaire que nos députés ont des électeurs, qui n'aiment pas les changements de cabinet. Mais si les cabinets durent plus, ils ne gouvernent pas davantage. Tant que les électeurs

voteront sur une équivoque, sans programme défini, les élus ne parviendront pas, avec toute la bonne volonté possible, à former une majorité homogène, ni à faire un vrai gouvernement. C'est la légende de la tour de Babel qu'on ne put élever, parce que chaque ouvrier parlait sa langue et n'entendait pas celle des autres. Quand nos radicaux demandent des réformes, nos opportunistes répondent que le salut de la République ne le permet pas. Quand nos conservateurs demandent la liberté de conscience, nos jacobins leur opposent les droits de la libre pensée. Ce qui empêche l'œuvre de gouvernement de se faire.

La démocratie serait-elle nécessairement le règne de l'anarchie? Cela serait grave, puisqu'elle est le gouvernement imposé à la France par son état social. Qu'ont voulu faire les sages du parti républicain, quand, de concert avec les conservateurs sensés et patriotes, ils ont voté cette constitution dont, par parenthèse, ne voulaient point nos chefs, Thiers et Grévy? Ils ont entendu conserver le gouvernement parlementaire, qui semblait l'apanage de la monarchie constitutionnelle. Ce qui fit dire à nos radicaux qu'on leur faisait une république entourée d'institutions monarchiques. Si le bon sens leur donnait tort, la logique ne leur donnait-elle pas raison? On avait maintenu, dans la constitution, les trois grands pouvoirs de l'État, tout en leur assignant pour origine l'élection à des degrés divers. On espérait trouver dans le président de la République ce chef de l'État qui règne et gouverne, dans la monarchie des pays

libres, avec des ministres responsables, sous le contrôle du Parlement. On espérait trouver dans le Sénat ce pouvoir conservateur et modérateur qui est la fonction propre des hautes assemblées monarchiques. On comptait trouver dans l'action de ces deux pouvoirs un frein au tempérament, un obstacle à l'initiative de la Chambre la plus démocratique.

L'expérience est faite. Des trois pouvoirs, l'un ne donne plus signe de vie. L'autre parle pour ne point être écouté. Le troisième règne et gouverne au profit de l'anarchie. C'est le triomphe de la démocratie pure. M. Goblet, qui se croit encore libéral, après avoir fait la loi sur l'instruction primaire libre, rappelle à tout propos ses adversaires au respect de nos institutions. Quelles institutions? J'entends bien les mots; mais je ne vois point les choses. Qu'a-t-on fait de notre président? Une machine à signatures? Qu'a-t-on fait de notre Sénat? Une chambre d'enregistrement? Qu'a-t-on fait de notre République? Un mot sonore, vide de tout ce que les républicains dignes de ce nom lui faisaient signifier : liberté, justice, paix sociale, vertu et honneur. Notre constitution eût été bonne peut-être par une démocratie éclairée, sage, vraiment politique. La nôtre n'a pu la supporter. A vrai dire, le pays n'a en ce moment, ni gouvernement ni constitution. Quand donc on nous convie à respecter l'une et à se rallier à l'autre, on oublie qu'on a supprimé tout ce que les sincères amis de la république avaient voulu mettre sous ces deux mots.

Nos républicains conservateurs et libéraux auraient

seuls le droit de parler de constitution. Seulement, il leur faudrait montrer comment ils pourront faire revivre cette constitution qui devait nous donner un vrai gouvernement parlementaire, et une république réellement habitable. S'ils nous répondent que la République a commencé par là, je leur demanderai pourquoi elle n'a pas continué, et pourquoi elle a fait place à celle dont le pays pâtit depuis bientôt quinze ans. Ne serait-ce point que notre démocratie avait trouvé un frein, une règle, une direction provisoire dans ce parti conservateur tant calomnié, et dans l'homme aujourd'hui oublié qui en était le chef? Et si ce changement s'est produit, n'est-il pas l'effet nécessaire, inévitable, la véritable fatalité de toute démocratie abandonnée à elle-même? Le centre gauche n'est plus un parti; il ne compte plus que quelques hommes d'élite résignés au silence ou à la soumission. Depuis les élections de 1885 et de 1889, nous n'avons plus guère au gouvernement et au Parlement qu'une confusion de politiciens qui, à droite, comme à gauche, font de la politique électorale. Je conviens que les hommes qui représentent et gouvernent notre République depuis nombre d'années ne sont guère faits pour l'accréditer. Mais l'ostracisme, dont sont frappés les hommes qui en faisaient l'honneur, n'est-il pas encore une fatalité de la République démocratique? N'est-il pas encore plus la faute de l'institution que du parti? Il suffit de voir comment se font les élections en temps ordinaire pour s'en convaincre.

Que conclure de cette discussion? L'anarchie par-

lementaire est le fait caractéristique d'une situation qui ne permet pas de gouvernement, dans le vrai sens du mot. Chacun en convient. Elle menace de passer à l'état permanent, en vertu même du jeu de nos institutions démocratiques, sous le régime républicain. Or, on ne peut ni supprimer ni mutiler le suffrage universel. On ne doit pas songer à l'asservir. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le remède. Faut-il que la démocratie soit tout dans l'État? Oui, disent les conservateurs républicains. Non, répondent les conservateurs monarchistes. Les premiers montrent la constitution qui a tout prévu pour prévenir l'anarchie aussi bien que la dictature. Les seconds n'y voient qu'une lettre morte, qui, fût-elle vivante, ne serait point le remède, puisqu'elle fait sortir le gouvernement tout entier du suffrage universel. En ce moment où le mot d'ordre est partout de crier vive la République! je demande qu'on nous explique enfin comment la République est le gouvernement qui convient le mieux à notre pays de France. La constitution n'existant que de nom, le gouvernement ne pouvant avoir d'autre politique que d'obéir aux volontés des groupes qui font la majorité, il est naturel que chacun rêve sa constitution et son gouvernement. Nous avons vu, avant les dernières élections, trop de conservateurs effarés tourner leurs regards vers la caserne. Nos jacobins rêvent toujours, avec M. Clémenceau, de leur Convention. Nos révolutionnaires n'ont point oublié leur Commune. C'est aujourd'hui M. Constans qui est l'espoir des hommes

d'ordre. Pourquoi les amis du gouvernement parlementaire n'en rechercheraient-ils les vraies conditions ailleurs que dans le régime républicain?

J'ai l'air d'émettre un paradoxe, quand je dis que la France est peut-être le pays de l'Europe où l'anarchie est le moins chez elle. Pourtant son histoire prouve que rien n'est plus vrai. Notre peuple a besoin de sentir la main d'un gouvernement. Il n'attend pas longtemps la fin de l'anarchie. On l'a vu après la Terreur, sous le Directoire. On l'a vu en 48, sous l'espèce d'interrègne qui a précédé la présidence de Louis-Napoléon. On a failli le revoir, dans l'aventure Boulanger. Après la longue expérience qu'il aura faite de son impuissance à créer un gouvernement, le peuple finira peut-être encore par le chercher n'importe où, et n'importe comment, dans l'armée, dans la foule, dans le Parlement lui-même. Et ce gouvernement, d'où qu'il vienne, sera le gouvernement d'un homme. L'histoire de tous les peuples du monde est là pour le montrer. L'anarchie engendre la dictature, comme la dictature engendre l'anarchie. Notre maître Cousin le disait, après le 2 Décembre, en ajoutant : « La mère et l'enfant se portent bien ». Il entendait sans doute que le despotisme n'est jamais qu'un remède provisoire, l'anarchie revenant toujours, à moins qu'il ne survienne un gouvernement qui assure au pays l'ordre avec la liberté.

Il y a deux dictatures possibles, en France, pour notre démocratie : la dictature militaire et la dicta-

ture populaire. Dictature populaire : on va me dire que ces deux mots hurlent d'effroi de se voir accouplés. Est-ce qu'en dehors de la dictature militaire il peut y avoir autre chose que l'anarchie? Notre histoire révolutionnaire montre qu'il peut y avoir une véritable dictature populaire. Le régime de la Terreur n'avait rien d'anarchique. C'était un gouvernement dont on sentait la main, pour ne pas dire le glaive. Celui-là avait de terribles volontés et de cruelles exécutions. La démocratie d'Athènes a eu son Périclès. La nôtre n'eut point d'aussi nobles maîtres, sous le régime révolutionnaire. Gambetta eût peut-être voulu être le Périclès de sa république athénienne. Avec l'éloquence d'un tribun, avait-il les hautes aptitudes d'un homme d'État? Ses actes et même ses discours permettent d'en douter. Avec une nouvelle Convention dont MM. Brisson et Clémenceau seraient les maîtres, nous n'aurions pas une dictature aimable, si nous ne l'avions pas sanglante. Mais notre démocratie goûte peu les dictateurs de cette espèce. C'est pour la dictature militaire qu'elle a vraiment du goût. Notre peuple aime le soldat. Il le salue et le prend volontiers pour maître. Quand il ne trouve pas le gouvernement dans le Parlement qu'il a élu, il va le chercher dans la caserne où il a servi. L'autorité militaire lui impose bien plus que l'autorité civile, et il préfère les coups de force aux intrigues des partis, ou aux agitations des factions. Les hommes d'épée sont ses chefs naturels; c'est eux qu'il invoque dans le péril national ou social. Ne se sentant plus

gouverné, il finira par regarder, lui aussi du côté de la caserne, avec nos conservateurs. Voyez ce qui s'est passé il y a quelques années. Est-ce à M. Grévy, à M. Freycinet, à M. Floquet, à M. Clémenceau qu'il s'est adressé pour tirer la République d'affaire. C'est au premier général venu. Ah! si l'armée comptait un général victorieux, malgré les victoires électorales du parti républicain, c'en serait vite fait de notre république parlementaire. « Vous n'êtes plus la grande nation », disait de Bismarck, à cette entrevue de Ferrières où notre infortuné Jules Favre allait discuter les conditions de la paix, avec la mission d'annoncer que la France « ne céderait pas un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. » Nous sommes toujours un grand et bon peuple, généreux, enthousiaste, qu'on mène au bout du monde avec un mot, faisant toujours merveille sous les chefs qui ont su le conduire, mais le plus incapable peut-être de se gouverner lui-même.

Voilà pourquoi ce n'est point un paradoxe de soutenir que, si la république est le régime qui lui plaît le plus, elle est peut-être aussi celui qui lui convient le moins. L'Angleterre tient plus que toute autre nation à sa monarchie. Mais on comprend qu'avec les grands partis qui la gouvernent, elle pourrait peut-être à la rigueur s'en passer, si des causes imprévues venaient à la lui enlever. Ce peuple froid, réfléchi, mais ferme en ses desseins, saurait tirer le meilleur parti possible du régime que la nécessité lui aurait imposé. L'Allemagne elle-même, avec son aristocratie

sociale, son esprit de discipline, et sa constitution fédérative, pourrait à la rigueur s'accommoder du gouvernement républicain. L'Italie et l'Espagne n'en sont-elles pas à rêver une fédération républicaine? Il n'est pas jusqu'à la petite Belgique qui ne tomberait pas en pleine anarchie, si elle perdait ses rois. N'a-t-elle pas failli se mettre en république en 1830, sous la présidence de son premier citoyen, M. de Mérode? Depuis 89, la France a fait plusieurs révolutions contre ses rois. Elle n'en a pas fait une seule contre ses empereurs. Les deux empires n'ont disparu que devant l'étranger, malgré leurs folies ou leurs fautes. C'est que notre peuple, au fond, ne se sent ni la volonté, ni la capacité de se conduire lui-même. S'il n'a plus de roi, il cherche un César qui prend toujours tôt ou tard la place du pouvoir, quand elle est vide. Je sais bien que vingt ans de république semblent prouver le contraire. Mais attendons la fin. Ce qui est certain, c'est que notre peuple est sans admiration pour le gouvernement de ses commis. Ce dont il se plaint, c'est bien moins d'être opprimé que de n'être pas gouverné. S'il ne veut pas de révolution, il attend toujours un gouvernement sous lequel il puisse être fier de vivre, même après la république de M. Carnot.

Dans notre République il n'y a place que pour la démocratie. Tout y dérive d'elle. Elle est, en réalité, maîtresse absolue, par le pouvoir qui en émane directement, la Chambre des députés. Nous serions, à cette heure, en pleine Convention, si les passions

populaires étaient surexcitées comme en 93. On vient de voir où nous mène ce régime de la démocratie pure, à l'anarchie d'abord, puis à la dictature populaire ou militaire. Est-ce là notre avenir? Et nous sera-t-il défendu de chercher le remède au mal ailleurs que dans le despotisme? En d'autres termes, la démocratie, dont personne ne songe à contester les droits, est-elle inconciliable avec une autre institution dont l'expérience a démontré l'utilité, même la nécessité chez tous les nations plus ou moins démocratiques qui nous entourent? Voilà la question qui nous reste à examiner. Tout arrive en ce beau pays de France. Le jour ou la monarchie y deviendrait nécessaire, il faudrait bien qu'elle fût possible. D'autre part, la démocratie est chez elle, dans notre pays. Nulle puissance ne saurait l'en faire sortir. Si nous venions à perdre la république, la démocratie nous resterait, avec l'état social qui est le nôtre. Il semble donc que des deux côtés on n'aurait plus qu'à se donner le baiser de paix.

« Et quoi, nous dira-t-on, autant vaudrait marier le Grand-Turc avec la République de Venise. Monarchie et démocratie! mais c'est le feu et l'eau, le jour et la nuit. Là où l'une paraît, l'autre doit disparaître. C'est un axiome de droit politique. Vous aurez beau vanter les vertus de votre monarchie, célébrer ses bienfaits dans le passé, le présent et l'avenir; vous vous heurtez à une incompatibilité radicale. Votre thèse n'est qu'un paradoxe. D'ailleurs, votre monarchie peut avoir toutes les perfections de la jument de

Roland : elle est morte, en France s'entend. Vous ne la ferez pas revivre. » Paradoxe peut-être pour une école qui fait de la politique avec la logique. Il est sûr que la monarchie absolue et la démocratie pure n'ont rien à faire ensemble, sinon se battre à outrance jusqu'à l'extermination. Mais, s'il s'agit d'une certaine démocratie et d'une certaine monarchie, c'est une autre question. Loin de penser qu'elles se repoussent, je prétends qu'elles s'attirent, qu'elles se fortifient l'une par l'autre, qu'elles rendent l'œuvre de gouvernement plus facile par le concours qu'elles se prêtent. J'affirme, en un mot, que plus un pays est démocratique, plus il a besoin de l'institution monarchique, toujours réserve faite des nécessités historiques. Voilà le paradoxe dans toute sa crudité. S'il a contre lui la logique, et pour lui l'histoire, c'est mon paradoxe qui est la vérité.

On nous donne la démocratie mixte pour une vieillerie des temps antérieurs à notre Révolution, et la démocratie pure pour une merveilleuse nouveauté qui fera le tour du monde, quand le monde aura reçu le baptême révolutionnaire. Sans m'arrêter à répliquer que l'Europe n'en est pas là, je réponds que c'est la démocratie pure qui est vieille, et la démocratie mixte qui est nouvelle. Dieu me garde de faire une leçon d'histoire à mes lecteurs, en remontant jusqu'à l'antiquité grecque et romaine. Ils savent mieux que moi comment ont vécu, comment ont péri ces petites républiques de la Grèce, divisées en partis qui faisaient de la guerre civile l'état normal des

sociétés anciennes, où les éléments démocratiques, aristocratiques et monarchiques n'ont jamais pu se fondre ensemble pour faire l'unité et la paix sociale. Quel fut leur sort à toutes? La domination étrangère. Les républiques démocratiques sont celles qui ont le plus vite perdu leur indépendance nationale. Qu'était-ce que cette démocratie athénienne, si admirable, d'ailleurs, par ses œuvres d'art, de poésie, d'éloquence, de science et de philosophie? Aristophane nous l'a fait connaître. C'était le régime de l'imprévoyance, du désordre, de la folie, en tout ce qui touche à la politique. Thiers n'en pouvait parler sans rire. C'est elle qui a imaginé l'ostracisme contre tout ce qui faisait l'honneur, la vertu, la force de la cité. Rome nous offre une leçon d'un tout autre genre. Mais qu'eût été la grande république sans le Sénat? Que devint-elle, quand la démocratie fut maîtresse dant l'État? Elle devint l'empire, après la dictature de César.

Regardons seulement autour de nous. Sans être encore arrivées au suffrage universel, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal, sont des pays démocratiques qui ont des rois à leur tête. Qui a fait l'unité italienne? La Maison de Savoie. Qui maintient l'unité nationale en Espagne? La Maison de Bourbon. Qui assure la paix intérieure chez ce peuple belge où deux partis se disputent le pouvoir avec acharnement? La monarchie d'un Cobourg. Qui protège la nationalité des Pays-Bas contre les ambitions de l'Allemagne? La Maison d'Orange. Qui empêche

l'absorption du Portugal dans la Péninsule ibérique? La Maison de Bragance. Qui est l'arbitre des grands partis qui gouvernent l'Angleterre? La vieille monarchie anglaise. Et si la démocratie vient à conquérir ce pays, n'aura-t-elle pas encore plus besoin de l'institution monarchique pour la contenir, quand l'aristocratie et la bourgeoisie anglaise auront disparu de la scène politique? Enfin, qui a fait la grandeur de la Prusse et l'unité de l'Allemagne? Encore une Maison royale dont l'origine remonte au delà de Frédéric le Grand.

On me dira que j'oublie les États-Unis, sans compter la petite Suisse où la démocratie ne se comporte pas si mal. J'en conviens. C'est un grand exemple à citer que cette puissante République américaine. Elle brille dans le nouveau monde, entourée de pauvres petits États républicains dont elle est la glorieuse couronne. Est-ce que, dans notre Europe monarchique, notre république fait pareille figure? Est-ce que nos républicains peuvent espérer qu'elle aussi sera la perle des Républiques européennes? Mais n'oublions pas que l'Union américaine n'est, comme la Suisse, qu'une fédération d'États ayant chacun son gouvernement et son administration propres. C'est par la constante pratique de ses affaires locales que le peuple américain a acquis ce sens politique qui manque à notre démocratie. Que ferait-il d'un roi ou d'un empereur? Et encore, au train dont vont les choses aux États-Unis, grâce à cette race de *politiciens* qui y pullule, est-il bien sûr que, sans y installer un

monarque, on n'y mettra pas de temps en temps, comme à Rome, pour une durée quelconque, un dictateur qui aurait mission de sauver l'Union d'un grand péril national ou social? Le président y est bien puissant. Que ne pourrait faire un président nécessaire et populaire? Et puis va-t-on nous faire une France fédérative, pour nous dispenser des frais d'une monarchie? Je sais bien qui battrait des mains et dormirait tranquille. Avec les difficultés de notre politique étrangère, avec les conditions de notre unité nationale, avec la complication de nos services administratifs, qui pourrait soutenir que la centralisation est, chez nous, un rouage inutile?

Voilà pour l'expérience historique. Si l'on fait le tableau de toutes les sociétés démocratiques auxquelles a manqué la monarchie, on y trouve l'explication de leur décadence fatale. Si l'on fait un autre tableau des sociétés de même espèce à la direction desquelles la monarchie a présidé, on y trouve la raison de leur puissance croissante. Ce sont deux lois que je livre aux méditations de nos docteurs en démocratie. Je sais qu'il n'y a pas de règle sans exception. J'en ai fait une pour mon pays. L'expérience m'a enlevé cette illusion. Décidément, je tiens Rousseau pour un grand logicien, mais pour un médiocre politique auprès de Montesquieu. Je me défie des gouvernements simples. Je laisse là le *Contrat social*, et j'en reviens à l'*Esprit des lois*, sans oublier la *Politique* d'Aristote. L'école démocratique ne se souvient plus de notre histoire, quand elle affirme

que la France n'est pas le pays des gouvernements mixtes? La République de 93 ne fut qu'une crise révolutionnaire. Elle arriva à l'Empire, en passant par le Directoire et le Consulat. La République de 48 ne fut que la surprise d'un jour sans lendemain. Elle aboutit encore à l'Empire, en passant par la présidence du prince Napoléon. La seule épreuve sérieuse et durable fut la République de 70. Mais où nous mène-t-elle? Si elle devait mourir de sa belle mort, qui ne pense, même parmi les républicains sensés, qu'elle n'a qu'un héritier possible, la monarchie des Bourbons.

Ici, je voudrais dire toute ma pensée, sans blesser personne. Je trouve qu'on le prend de bien haut avec les monarchies parlementaires de 1815 et de 1830. On oublie qu'elles furent des époques de quelque durée et d'une certaine prospérité. Elles ont péri dans nos guerres civiles, sans nous laisser en proie à l'invasion étrangère. Si Napoléon Ier eût eu autant de sagesse que de génie, il aurait peut-être fondé une quatrième dynastie qui eût fait oublier les Bourbons, en faisant de la France la plus glorieuse, la plus puissante et la plus prospère des nations. Mais il en fit une caserne : ce qui n'était point l'idéal de 89. Il en eût fait un cimetière, s'il en fût resté le maître. Né despote, fou d'orgueil, ivre de guerre, il devait tout risquer, tout gagner, tout perdre à ce jeu des batailles où il n'eut point d'égal. Le pauvre neveu ne ressemblait guère au terrible oncle. C'était un maître indolent, hardi dans le rêve, nul dans l'action. Sans l'audace de ses conseillers, il n'eût jamais fait

2.

son coup d'État. N'eût-il pas une défaillance le jour même de l'exécution? Lui aussi fit la guerre, non par goût, ni par raison d'État, mais par besoin de popularité. Toutes ses guerres furent dynastiques plutôt que nationales. Sans parler de cette expédition du Mexique, qui fut un rêve de son imagination et une spéculation de ses flatteurs, il lui fallait le baptême de la gloire pour son empire mal né. Il la trouva en Orient. Il lui fallait une diversion aux réclamations libérales chez nous, une satisfaction peut-être à donner aux Sociétés italiennes qui grondaient sourdement. Il la trouva en Italie, avec cette annexion de Nice et de la Savoie qui devait nous coûter si cher. Il lui fallait une revanche de ses défaites diplomatiques. Il crut la trouver dans la guerre de 70, *notre guerre*, disait la malheureuse impératrice, où la fortune de la France faillit sombrer avec la sienne.

Voilà pourquoi les Napoléons n'ont pas fait oublier les Bourbons. L'empire a pu revenir de Waterloo, parce que c'était encore la gloire. Il ne reviendra pas de Sedan. Si la monarchie se refait en France, ce sera avec la vieille Maison qui a fait la France. Celle-ci assoira son gouvernement sur la base du suffrage universel. Le comte de Paris n'a nulle défiance de la démocratie. Il connaît, il aime, il respecte ce grand peuple qui travaille, qui remplit nos ateliers, nos usines, nos manufactures, nos légions, étranger aux intérêts, aux passions, aux ambitions des partis, sachant qu'il n'a rien à gagner au jeu des révolutions, mais toujours prêt à servir le pays dont il fait la force

et la prospérité. Il l'a vu à l'œuvre. Il sait qu'il n'a rien de commun avec cet autre peuple, heureusement peu nombreux, qui se rencontre partout où l'on ne travaille pas, qui fait la misère et la honte de nos sociétés modernes, et qui recrute les armées de la démagogie européenne.

On a vu combien notre démocratie fut docile, sous l'empire. Il est vrai qu'elle sentait la main d'un maître. Sous la main d'un roi,elle sera d'autant plus fidèle qu'elle aura plus souffert des agitations politiques. Sous ce roi, la France aura l'ordre avec la liberté. Car Philippe VII ne couchera point dans le lit des Napoléons, comme lui conseillent certains amis de l'empire sans l'empereur. Il ne couchera pas non plus dans le lit trop étroit de son grand-père. Il lui faut un lit plus large, où il puisse reposer plus à l'aise, et dormir plus tranquille que Louis-Philippe, trop souvent réveillé par le tapage parlementaire. La formule de Thiers ne semble pas de son goût. Si jamais il rentre en France pour y régner, il n'y apportera pas le gouvernement anglais tout entier. Il voudra gouverner. Avec des partis comme les nôtres, avec une administration qui couvre le pays de son immense réseau, avec une diplomatie qui aura affaire aux grandes cours de l'Europe, le prince aura mieux à faire que de se croiser les bras. Il lui faudra contenir ces partis toujours prêts à sortir de la constitution. Il lui faudra défendre cette administration contre l'ingérence d'un Parlement qu'on ne peut laisser ni gouverner, ni administrer sans grand dommage pour

l'État. Il lui faudra, enfin, suivre de près, diriger au besoin, notre politique extérieure; chose à laquelle son grand-père s'entendait si bien. Il fera tout cela avec des ministres responsables, sous le contrôle des Chambres.

L'aïeul du comte de Paris avait bien servi la France. Pauvre roi! si humain et si libéral, a-t-il été calomnié! Et comme notre bourgeoisie a dû se mordre les doigts d'avoir prêté l'oreille aux méchants propos d'un pamphlétaire républicain devenu sénateur impérial! Ce roi de la paix à tout prix conquit un empire. Ce roi avare s'endetta. Ce roi bourgeois n'a jamais craint les balles. La monarchie nouvelle ne comptera-t-elle que d'heureux jours? S'il en survenait de mauvais, le prince n'aurait point à attendre la permission de la garde citoyenne pour tirer l'épée. Voilà un rêve qui n'a rien de factieux, puisque je ne reconnais qu'à la volonté nationale le droit et le pouvoir d'en faire une réalité. Le jour où le pays viendrait à reconnaître, avec La Fayette, que la monarchie libérale est encore la meilleure des républiques, est-ce que nos républicains prendraient le fusil pour défendre leur république de *droit divin* contre le peuple souverain? Ce serait une étrange façon d'entendre la démocratie.

CHAPITRE II

L'ARISTOCRATIE

C'était déjà un paradoxe, pour notre école démocratique, de soutenir que la démocratie et la monarchie sont faites l'une pour l'autre, et qu'une société quelconque a d'autant plus besoin d'institutions monarchiques qu'elle est plus essentiellement démocratique. Que dira-t-elle, si j'affirme qu'elle n'a pas moins besoin d'institutions aristocratiques, pour vivre et faire vivre la société dont elle est la base et la force? Voilà un bien autre paradoxe, plus choquant pour la logique, plus contraire au sentiment d'égalité qui a provoqué la Révolution de 89, plus démenti, ce semble, par l'expérience historique des temps anciens et des temps modernes.

On a vu dans tous les temps des monarchies vivre en bon accord avec des démocraties. On a vu même souvent des monarchies sortir du sein de sociétés démocratiques. Où a-t-on vu des démocraties fraterniser

avec des aristocraties? Où a-t-on vu surtout les unes engendrer les autres? L'histoire nous apprend que les aristocraties abusent fréquemment de leurs privilèges, et que les démocraties n'oublient jamais leurs souffrances. De là ce long duel entre les deux puissances partout où elles existent, qui finit toujours par la mort de l'une d'entre elles, de l'aristocratie surtout. On sait que l'aristocratie athénienne n'eut pas la vie douce et commode sous le règne de la démocratie. L'ostracisme fut inventé tout exprès pour les citoyens notables. L'aristocratie spartiate fut d'une cruauté atroce pour les ilotes, et d'une dureté inflexible pour les classes de citoyens qui ne prenaient point une part directe au gouvernement. Le patriciat de Rome était sans pitié pour la plèbe, qui a fini par lui montrer qu'elle se souvenait de ses rigueurs. Après la dictature atroce du patricien Sylla et du plébéien Marius, vint la dictature plus humaine de César qui en finit avec la république aristocratique.

Si, dans les gouvernements monarchiques modernes, la lutte entre les partis n'eut pas la même violence, c'est qu'un troisième pouvoir était là pour intervenir. En Angleterre, elle ne s'engagea pas tout d'abord entre l'aristocratie maîtresse à la Chambre des lords et la bourgeoisie dominante dans la Chambre des communes. Au contraire, les deux puissances s'entendirent pendant deux siècles pour imposer à l'autorité royale le gouvernement parlementaire. C'est seulement depuis la seconde moitié de ce siècle que

la démocratie proprement dite est entrée en scène. Le jour où elle dominera dans la Chambre des communes, l'aristocratie disparaîtra, laissant la monarchie face à face avec cette démocratie qui, avant de s'attaquer au trône, changera radicalement les conditions du gouvernement parlementaire. Ce qui paraît sûr, c'est que la démocratie anglaise ne souffrira aucune espèce d'aristocratie privilégiée à côté d'elle. En France, le duel a été bien autrement sérieux entre notre noblesse et cette sorte de démocratie qu'on appelait le tiers état. Celui-ci en voulait bien moins au roi qu'aux nobles. S'il finit par s'en prendre à la monarchie, c'est qu'il la voyait faire cause commune avec une classe qu'il détestait.

Notre démocratie actuelle a hérité des passions et des préjugés de la France révolutionnaire. Le mot seul d'aristocratie la fait bondir. Elle revoit toujours l'ancienne noblesse avec ses intolérables privilèges. Notre peuple, qui se passe si bien de liberté, ne peut rien supporter qui ressemble à une restauration aristocratique. Ce n'est pas que sa passion de l'égalité le rende insensible aux distinctions honorifiques. Il n'est peut-être pas de peuple qui les recherche avec autant d'ardeur. Napoléon I[er] l'avait bien jugé, quand il créa l'ordre de la Légion d'honneur. Il avait compris que ses héroïques soldats ne seraient pas les seuls heureux de voir la croix sur leur poitrine, que ses fonctionnaires de tout ordre seraient plus fiers encore de la porter. C'était à qui tendrait la main,

parmi ces jacobins qui avaient tant maudit les titres de l'ancien régime. Il faut être juste. Ce n'est pas en cela que la vanité de la nouvelle France est ridicule. Recevoir en honneur la récompense des services rendus à son pays, sur les champs de bataille ou ailleurs, est chose légitime et parfaitement honorable. Ce n'est pas le ruban qui est ridicule, c'est la particule usurpée. S'il n'y a jamais eu moins de noblesse qu'aujourd'hui, chez nous, il n'y a jamais eu tant de nobles, c'est-à-dire de gens qui ont trouvé moyen de joindre la particule à leur nom. Le sexe charmant en raffole. Si les mariages d'argent lui répugnent, il se laisse souvent tenter, pour son malheur, par les mariages de vanité. Ce n'est pas seulement la société riche qui se pare de la particule, en l'achetant; c'est le demi-monde lui-même qui la porte, sans la payer. Je plains les nobles familles restées debout sur les ruines de l'ancienne France, en gardant leurs traditions d'honneur et de haute vertu, qui assistent à cette parodie. Ce n'est pas dans les rangs d'une noblesse ainsi improvisée qu'il faut aller chercher les types de l'aristocratie que notre France nouvelle peut apprendre encore à respecter.

I

Est-il besoin d'avertir le lecteur que je n'entends rien restaurer, encore moins l'ancienne noblesse que la vieille monarchie? Je veux seulement discuter la

question de savoir si notre société démocratique n'a pas besoin d'une certaine aristocratie, comme elle a besoin d'une certaine monarchie. Ce n'est pas un souvenir du passé que j'évoque; j'invoque une nécessité sociale du présent et de l'avenir. Il n'est peut-être pas de peuple plus propre à faire notre éducation politique par son histoire et par son admirable langue que ce peuple grec, si mobile et si léger, mais si fin et si intelligent. Il a passé par toutes les crises politiques; il a connu tous les gouvernements; il a des mots pour tout dire avec une précision et une élégance dont il a gardé le secret. La *démocratie*, c'est le gouvernement du peuple; l'*ochlocratie*, c'est le gouvernement de la plèbe; la *démagogie*, c'est le gouvernement du peuple mené par ses flatteurs; la *monarchie*, c'est le gouvernement d'un roi; la *tyrannie*, c'est le gouvernement d'un maître; l'*aristocratie*, c'est le gouvernement des meilleurs; l'*oligarchie*, c'est le gouvernement des puissants; la *ploutocratie*, c'est le gouvernement des riches; enfin, l'*anarchie*, c'est l'absence de tout espèce de gouvernement.

Notre vieille France n'a connu aucun de ces noms, parce qu'elle n'a passé par aucun de ces gouvernements. L'ancien régime, avec ses rois, ses nobles, ses bourgeois, ses artisans et ses paysans, ne correspondait en aucune façon à l'état politique des cités grecques. C'est notre Révolution qui nous a fait comprendre le sens de tous ces mots. Nous avons connu le gouvernement du peuple, avec nos jacobins et nos montagnards. Sans aller jusqu'à dire que nous

avons eu le règne de la plèbe, il faut bien convenir qu'elle ne manquait jamais aux exécutions de la justice révolutionnaire, comme pour leur donner la sanction populaire. Depuis le régime républicain, nous faisons connaissance avec ce Démos qu'Aristophane nous a montré si facile à tromper par ses courtisans. M. Raoul Frary, qui a fait un livre très spirituel sur ce sujet, s'est certainement inspiré de la verve de l'immortel comique; mais on sent bien que sa satire n'est point un pur souvenir classique, et qu'il avait la réalité sous les yeux. Le règne des hommes d'argent ne nous est pas non plus inconnu. Ce n'est point dans son imagination que le *phalanstérien* Toussenel a trouvé le titre du livre : *les Juifs rois de l'époque*. Quant à l'anarchie, c'est une forme de gouvernement qui tend à s'acclimater sous le régime républicain.

Il est un gouvernement que notre France nouvelle n'a point connu : c'est l'aristocratie. On ne s'en étonne pas, quand on songe que la Révolution de 89 a été faite encore plus contre la noblesse que contre la royauté. Si l'on considère cette Révolution, non pas seulement dans sa fureur de destruction, mais surtout dans le développement pacifique et normal de ses principes, on voit qu'elle n'a pas été simplement politique, qu'elle a eu toute la portée d'une rénovation sociale. Dans son cours, tantôt impétueux, tantôt paisible, elle emporta les institutions, les idées et les sentiments de la vieille France. On s'étonne que notre noblesse, qui n'avait pas toujours

bien vécu, dans cette société aussi charmante que légère du siècle dernier, ait su si bien mourir. C'est qu'on oublie que, dans ses frivolités, et même dans ses vices, elle avait conservé le culte de cet honneur qui fait le gentilhomme. Tous ces nobles qui ont péri sur l'échafaud avaient des mots d'esprit ou des mots du cœur sous la hache révolutionnaire. Un prince de Broglie, au moment de son exécution, recommande à son fils de ne se souvenir que de la France. Et ce fils n'oublia point la leçon. Un comte de Custine répond à la foule hurlante qui crie à la guillotine : « On y va, canaille! » Le comte de Montalembert aimait à citer le mot d'un joyeux curé à un ami, en partant pour l'exil. « Pourquoi émigrez-vous, vous qui croyez à peine à Dieu! — Et l'honneur donc! » Le mot était plus vif. Cet honneur de gentilhomme n'était pas toujours d'accord avec une sévère morale. Le noble avait horreur de la bassesse, non de la licence. Louis XIV a pu en faire un courtisan; il n'en fit jamais un valet. Les nobles émigrés de la Terreur en ont rapporté en France le sentiment qui était l'âme de l'ancienne noblesse, rendue plus sérieuse par l'épreuve du malheur. Mais il s'est éteint au contact de la société nouvelle, qui n'a conservé que le mot. Si l'on rencontre encore parmi nous de vrais gentilshommes, ils nous apparaissent comme des revenants d'un monde qui n'est plus [1].

1. Malgré la similitude des mots, le gentleman anglais n'est point le frère de notre gentilhomme. Plus correct, plus sensé peut-être, il n'a pas ce sentiment de l'honneur à outrance qui

La France de la Révolution a acclamé son glorieux empereur. Elle a vu rentrer ses prêtres avec satisfaction, ne leur demandant qu'une chose : ne s'occuper que du salut des âmes. Elle n'a pas vu rentrer ses vieux rois avec regret. Si elle leur a fait reprendre le chemin de l'exil en 1830, c'est qu'ils lui avaient paru déclarer la guerre à l'ordre de choses nouveau consacré par la Charte. Elle n'a pas vu revenir ses nobles sans mauvaise humeur et sans inquiétude. Elle a encore sur le cœur le milliard des émigrés, qui était pourtant de stricte justice. Elle n'a pu souffrir cette pairie héréditaire que Casimir Périer dut abandonner, malgré les plus éloquentes protestations de nos grands orateurs parlementaires. La noblesse française est morte, comme classe privilégiée, et même comme classe sociale. Elle ne revivra point. Elle n'est plus qu'un souvenir dans le cœur des familles qui la font encore respecter par des mérites et des vertus qui n'ont rien de l'ancien régime.

II

Est-ce que toute aristocratie aurait disparu avec elle sous le niveau de l'égalité démocratique? Ceci est une autre question. La Révolution a fait du peuple français une société de citoyens égaux en droits civils d'abord, et puis en droits politiques.

dépasse la mesure de l'honnêteté. Alors même qu'il devient un héros, il n'est pas un chevalier. C'est à peu près l'honnête homme du XVIIe siècle, en France.

Elle s'est arrêtée là. Il est chez nous une école de démocratie qui veut la mener plus loin encore. C'est à l'égalité sociale qu'elle vise, après l'égalité civile et l'égalité politique. Qu'est-ce que l'égalité sociale? Ou ce n'est qu'un mot inventé par la démagogie pour flatter le peuple souverain, ou cela signifie l'égalité des conditions sociales. Plus de pauvres ni de riches, plus d'ignorants ni de savants. Je ne connais qu'une institution qui puisse réaliser une pareille utopie : c'est le communisme. Tout en commun, dans une commune égalité d'éducation et de propriété. L'enseignement intégral, le même pour tous, élevant les uns, abaissant les autres; le revenu égal supprimant la misère et le luxe; un état social ramenant tout sous le même niveau. Tel est l'idéal d'une vraie société démocratique, pour l'École dont je viens de parler. Je ne crois pas qu'il soit possible d'aller au delà, en fait d'utopies égalitaires, et j'espère bien que notre société française ne sera jamais mise à pareil régime.

Mais supposons l'absurde et l'impossible. Voilà l'égalité absolue, civile, politique, sociale, réalisée par nos institutions. Est-ce que cette radicale opération supprime toute inégalité? Nullement; car il reste l'inégalité de fait, en face de l'égalité de droit. Si la loi nous fait tous égaux en instruction et en fortune, la nature nous fait tous inégaux en intelligence, en volonté, en force. Que pourra la loi contre la nature? Celle-ci ne perd ses droits sous aucun régime civil, politique et social, fût-ce le commu-

nisme le plus absolu. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, n'en déplaise aux amis de l'égalité à outrance. Car autrement notre société serait un corps sans tête. Et alors d'où ce grand corps recevrait-il le gouvernement et la direction de ses mouvements? Un corps sans tête, c'est l'idéal d'une anarchie dont rien ne saurait donner l'idée. Proudhon, qui rêvait l'anarchie politique, était le plus grand ennemi de l'anarchie sociale. C'est qu'en effet, celle-ci est la négation absolue de la société elle-même.

Donc l'inégalité, telle que l'a faite la nature, est une chose contre laquelle nulle révolution, nulle constitution ne peut prévaloir. Elle reste au fond de toute société, bien autrement forte que l'égalité, puisque l'une n'est qu'un droit, tandis que l'autre est un fait. Cette inégalité est le principe même de toute aristocratie, qui durera autant qu'elle. Elle se traduit en institutions qui changent avec les progrès des sociétés humaines. Selon les races, les temps et les lieux, elle sera ici une caste, là une classe, avec des privilèges, ailleurs une élite qui se recrute partout. Elle s'appelle noblesse ou bourgeoisie. Parfois, elle n'a pas de nom, comme dans notre société démocratique actuelle, parce qu'elle est partout et nulle part. Mais, avec ou sans nom, elle a la main dans le gouvernement et la direction de toute société. Et quand, par une anomalie sociale dont on voit des exemples chez nous, cette main s'en retire d'elle-même, ou est écartée par des causes politiques quelconques, alors toute société tombe dans l'anarchie la

plus complète. Que cette aristocratie soit une caste fermée, une classe privilégiée, ou une élite sortie de tous les rangs de la société, qu'elle y fasse sentir sa domination, son autorité, ou simplement son influence, elle est toujours la tête qui gouverne et dirige le corps. Pas de corps sans tête : c'est une loi d'histoire naturelle.

La noblesse fut toute l'aristocratie de la vieille France. On naissait noble; on le devenait rarement. Les lettres de noblesse, fort rares d'ailleurs, allaient plus souvent à la faveur de cour qu'à la grandeur des services ou à l'éclat des œuvres. Cette noblesse ne se recrutait pas comme l'aristocratie anglaise, qui n'a jamais cessé d'attirer dans ses rangs les hommes nouveaux qui lui apportaient leurs talents, leur puissance, ou même seulement leur richesse. Elle restait fermée. Et comme l'ancienne société était divisée en classes, en ordres, en corporations qui pensaient, agissaient, travaillaient sous la discipline des règlements ou sous l'empire des traditions, elle ne comptait, en dehors de la noblesse, que quelques grands noms, dans les différentes sphères de l'activité sociale. Son organisation gênait la liberté et étouffait l'originalité des individus. Elle n'avait vraiment pas, sauf la noblesse, de couches supérieures constituant une véritable aristocratie, dans le sens tout moderne du mot.

Chose curieuse et pourtant facile à comprendre! L'époque qui a fait la France nouvelle fut la plus stérile en œuvres de l'esprit. Chateaubriand et

madame de Staël ont écrit leurs plus beaux livres dans l'exil. C'est que la Révolution glaça de terreur notre jeune démocratie, et que l'empire l'enivra de gloire. Avec la liberté, elle prit son essor dans toutes les directions. Sciences, lettres, beaux-arts, poésie, éloquence, politique, philosophie, industrie et commerce, ce qu'elle produisit d'œuvres et d'hommes est merveilleux de diversité et d'originalité sous les régimes plus ou moins libéraux qui se sont succédé jusqu'à nos jours. C'est que la démocratie libre, c'est l'expansion de toutes les forces, le rayonnement de toutes les lumières, l'éclosion de tous les talents, chaque vocation suivant sa voie, chaque création marquant son œuvre de son empreinte personnelle, nulle individualité ne s'enchaînant à la tradition, ou ne se laissant enfermer dans la discipline. Du sein fécond d'une telle démocratie devait émerger une admirable élite, aussi difficile à classer qu'à compter, qui sortait de toutes les conditions sociales. C'est la véritable aristocratie de notre temps.

Un charmant écrivain de nos jours a parlé en termes peu respectueux de cette démocratie antique, faite d'esclaves et d'artisans, qui ne fut que le *fumier* sur lequel s'épanouit la fleur de la civilisation. Je crains qu'il n'enveloppe, dans son aristocratique dédain, les démocraties de tous les temps et de tous les lieux. Il serait fort injuste pour la nôtre, qu'il faut considérer, non comme la matière, mais comme la matrice de notre aristocratie nouvelle.

Elle en est la mère, et sa noble fille aurait bien

mauvaise grâce à renier son origine. Oui, on ne saurait le redire, notre nouvelle aristocratie est la chair et le sang de ce grand peuple qui l'enfante chaque jour dans le travail et la douleur. Elle n'est pas tombée du ciel, comme la caste sacerdotale de l'Inde. Elle n'est pas née de l'hérédité, comme le patriciat romain. Elle n'est pas venue de la conquête comme la noblesse anglaise. Elle n'est pas sortie d'une féodalité quelconque, comme la noblesse française ou la noblesse allemande. Elle n'a pas pour origine tel ou tel événement social. Elle n'a pas d'institution qui la crée, d'organisation qui la fasse durer, de privilèges qui la fassent vivre. On ne peut dire qu'elle est sortie à telle date et de telle façon de la démocratie. Elle n'existe point à l'état de corps permanent. Elle se fait et se renouvelle tous les jours, engendrée perpétuellement par la démocratie qui la porte dans ses flancs.

III

Cette aristocratie-là est partout, dans tous les rangs de la société française. Aucun gouvernement ne saurait s'en passer. Notre République conservatrice le comprenait, et c'est pour cela qu'elle avait fait un Sénat. Notre République radicale, qui est la démocratie à outrance, ne veut en entendre parler. Et quand elle arrivera au pouvoir, ce qui n'est qu'une question de temps, sa première œuvre de destruction

sera de le supprimer. En attendant, elle a réussi à en changer le tempérament, en en faisant, autant qu'elle l'a pu, la représentation du nombre, comme la Chambre des députés, et en réduisant sa fonction à celle d'une Chambre d'enregistrement des actes de la Chambre démocratique. Si les conservateurs républicains rentraient jamais au gouvernement, la première chose à faire serait de rendre au Sénat son autorité de pouvoir médiateur et modérateur. Mais alors il faudrait le refaire.

Ce sera donc l'œuvre de la monarchie nouvelle, si la France comprend un jour que son salut est dans une restauration monarchique. Mais du moment que cette aristocratie dont je viens de parler n'est plus une classe, et ne forme plus un corps, où la trouver et de quelle manière est-il possible d'en faire une institution de l'État? Voilà la première question qui se posera dans une Assemblée qui aura pour mission de faire une constitution monarchique pour la France. J'ai dit que l'aristocratie née de la démocratie française est partout, c'est-à-dire dans tous les rangs de notre société démocratique. Elle figure avec honneur, avec un certain éclat, dans toutes les administrations de l'État, justice, magistrature, université, armée, travaux publics, finances. La sélection de bas en haut s'y fait de la façon la plus naturelle et la plus sûre. Tous nos fonctionnaires montent plus ou moins lentement, toujours laborieusement, les degrés de la hiérarchie administrative, et arrivent aux premiers rangs par leur capacité, leur expérience et la

durée de leurs services. Ils sont le rouage le plus indispensable de la machine gouvernementale. Qu'est-ce qui fait, à cette heure d'anarchie parlementaire, que le pays ne s'aperçoit pas que nous n'avons plus de gouvernement? C'est que, si la main du gouvernement lui manque, il sent toujours la main de l'administration. En faisant entrer de plus en plus la politique dans les rangs de cette administration, le parti républicain ne se doute pas qu'il détruit de ses propres mains l'admirable mécanisme qui maintient encore un certain ordre dans une démocratie abandonnée à ses instincts anarchiques.

L'aristocratie administrative n'est pas la seule où l'État, monarchique ou républicain, doive chercher les éléments de ce qu'on appelle une Chambre haute. Tous les employés des grandes sociétés de crédit, d'industrie, de commerce et d'agriculture peuvent arriver par les mêmes services et par les mêmes degrés aux plus hautes positions de la hiérarchie sociale. En dehors de ces administrations publiques et de ces sociétés privées, rayonnent les plus grandes gloires de la démocratie française, dans les professions libérales, lettres, sciences, beaux-arts, éloquence, poésie, philosophie. Et enfin, dans la sphère plus modeste de notre organisation départementale et municipale, combien de simples propriétaires obtiennent la considération et la popularité, par le modeste emploi de leurs capacités mises au service des intérêts locaux et le généreux usage de leurs richesses appliquées au soulagement des misères pri-

vées? La propriété qui se montre par des bienfaits a sa place dans cette aristocratie. Tous ces hommes plus ou moins éminents, chefs naturels et nécessaires de notre démocratie, ne doivent-ils pas trouver leur place dans l'État?

Il est de mode, dans le monde républicain, de mal parler des classes dirigeantes. On n'y est guère moins sévère pour la bourgeoisie actuelle que pour l'ancienne noblesse. Je ne regrette la domination d'aucune classe. Ce n'est pas seulement la noblesse qui a fait son temps; c'est la bourgeoisie elle-même, cette bourgeoisie si fière de ses richesses, et qui n'a pas toujours si bien mené nos affaires sous les gouvernements de son goût. La Révolution lui avait ouvert une belle carrière, par la destruction de l'aristocratie nobiliaire. Elle était devenue en quelque sorte la maîtresse de l'État. Elle ne fut pas à la hauteur de son rôle. Elle manqua de grandeur, de générosité, même de sens politique, puisqu'elle ne sut pas défendre le gouvernement parlementaire qu'elle avait contribué à créer. Si elle a paru faire assez grande figure dans la monarchie de 1830, c'est grâce à cette aristocratie toute personnelle des grands talents qui ne sortaient pas de son sein pour la plupart. Ils n'étaient pas des nobles déclassés, comme Mirabeau. C'étaient surtout des lettrés, dont une haute culture intellectuelle avait fait des orateurs et des hommes d'État. Les Thiers, les Guizot, les Rémusat, les Cousin, les Royer-Collard, n'avaient rien de bourgeois dans leur manière de penser, de parler et de vivre. Je ne connais qu'un

grand bourgeois, Casimir Périer, qui fut, il est vrai, le premier homme d'État de son temps. Mais c'était une personnalité exceptionnelle, qui trouva dans son grand caractère et dans son grand bon sens ces parties supérieures de l'art de gouverner que Royer-Collard a qualifiées de *divines*, par une exagération de langage que je n'ai jamais bien comprise. Notre démocratie actuelle n'a guère plus de goût pour le gouvernement des bourgeois que pour celui des nobles. On ne refera pas, en France, le gouvernement des classes dirigeantes, par la bonne raison qu'il n'y a plus de classes, à proprement parler.

IV

Nos démocrates ne contestent point l'existence de cette aristocratie. Ils en sont même d'autant plus fiers qu'elle sort des entrailles de la démocratie. Seulement, ils n'entendent pas lui faire une place à part dans l'État. Ce serait un privilège contraire au principe de l'égalité. Ils la laissent donc à la merci de l'élection populaire qui n'a, comme on sait, qu'un médiocre souci des supériorités. C'est aux aristocrates de cette espèce à jouer des coudes pour arriver pêle-mêle, avec les élus quelconques du suffrage universel, à se faire leur place au sein de la représentation nationale, en faisant le métier de solliciteurs. A vrai dire, nos démocrates ne tiennent pas à ce qu'ils arrivent, parce que tout ce qui sort du rang

dans leur idéal d'égalité sociale leur déplaît et les inquiète. Voilà ce qui fait qu'ils ne peuvent souffrir de Chambre haute, fût-elle uniquement recrutée dans cette aristocratie dont j'ai parlé. Ils la redoutent comme un obstacle aux progrès de la démocratie, telle qu'ils la veulent, exaltant les humbles, abattant les superbes, et faisant passer sur notre société tout entière l'uniforme niveau de la médiocrité. « La République n'a pas besoin de savants, disait un président du tribunal révolutionnaire qui envoyait Lavoisier à l'échafaud. » Le peuple, nous répète notre école démocratique, entend se gouverner lui-même. Il veut des commis, non des tuteurs.

Les deux Assemblées constituantes de 89 et de 48 n'étaient pas tout à fait dans ces sentiments. Mais elles avaient une confiance sans bornes dans le suffrage universel. Elles crurent que l'élection populaire aboutirait à une sélection aristocratique, dans le vrai sens du mot. Le résultat des élections parut d'abord justifier cette confiance. La première Constituante était préparée par les cahiers de 89. Le peuple ne fit qu'obéir aux réclamations unanimes de l'opinion publique. Il élut véritablement l'élite du pays. Il fit, en ce cas, ce qu'il fait toujours dans les circonstances extraordinaires. Il envoya siéger à la grande Assemblée nationale les hommes les plus connus pour leurs talents et leurs vertus. Il n'oublia que les services. Les administrateurs manquèrent à cette noble Assemblée, les uns parce qu'ils n'avaient pas de notoriété, les autres parce qu'ils étaient impopulaires. Peuplée

de lettrés, de philosophes, de publicistes, d'orateurs, de journalistes, elle fit une belle constitution, nullement pratique, dans laquelle elle annula la royauté et oublia la Chambre haute. Son œuvre faite, elle se suicida, en laissant faire le reste à ses successeurs. On peut dire, sans leur faire tort, que la Législative et la Convention ne furent pas des modèles de ce gouvernement parlementaire qu'avait rêvé la Constituante. L'élection populaire n'y fut point une sélection des meilleures. On pourrait s'étonner de la sagesse de cette Convention qui fit une place à une Chambre haute, dans sa constitution, si l'on ne savait qu'elle s'y réservait la nomination d'une partie de ses membres. Le rôle effacé, d'ailleurs, du Conseil des Anciens, ne devait servir qu'à préparer le 18 Brumaire. Le Sénat de l'empire fut bien la représentation aristocratique de la société nouvelle dans l'État. Mais l'État tout entier, c'était l'homme qui faisait l'admiration de la France et la terreur de l'Europe. Les grands noms ne manquaient pas à ce Sénat. Ce n'étaient que des noms. Le maître ne souffrait partout que des serviteurs. Il fallut l'invasion étrangère pour le faire sortir de son silence. Et alors il ne parla que pour sauver son existence.

On a beaucoup médit des Chambres hautes de la Restauration et de la monarchie de Juillet. On a prétendu qu'elles n'ont servi à rien, pas plus au pouvoir, qu'elles ne purent défendre contre les assauts des factions, qu'au pays, qu'elles ne surent pas protéger contre les usurpations du pouvoir. C'est un reproche

qui n'est point fondé. Est-ce que les Chambres des députés ont mieux défendu la monarchie contre l'insurrection? Il est vrai qu'en temps de révolution le peuple ne fait pas aux Chambres hautes l'honneur de les envahir. Mais le rôle des Parlements n'est pas d'arrêter les révolutions qui emportent un gouvernement. C'est de les prévenir par un concours loyal et intelligent donné au pouvoir exécutif. C'est surtout, en temps ordinaire, d'aider le gouvernement dans l'œuvre de chaque jour. Les Chambres hautes de la monarchie n'ont point manqué à cette double mission. Le coup d'État de Charles X n'était guère plus du goût de la Chambre héréditaire que de la Chambre élue. La Chambre introuvable de 1815 rencontra dans la sagesse de la Pairie une certaine résistance à ses furieuses passions. La Chambre des pairs nommée par le gouvernement de Juillet ne fit point de tapage parlementaire, comme la Chambre des députés. Elle ne fit pas de ces coalitions qui ébranlèrent la monarchie de 1830. En somme, elle fit, sans bruit, de meilleure besogne. Elle fut aussi utile au pays qu'au gouvernement par la lumière de ses discussions et par la sagesse de ses délibérations. Elle garda toujours sa liberté et sa dignité dans le concours qu'elle prêta au pouvoir.

La Constituante de 48 eut la même confiance que son illustre aînée dans l'intelligence du suffrage populaire. Elle ne vit point l'utilité d'un Sénat, sous le régime républicain; et, de plus, elle fit la faute de laisser au suffrage universel le choix du chef de l'État.

Cela nous valut le second empire, dont le Sénat, aussi bien doté que celui de Napoléon Ier, ne fut guère moins muet ni moins docile. Il eut plus d'hommages à offrir au maître que de conseils et d'avertissements. On discutait encore au Corps législatif. On ne faisait guère que voter au Sénat, sauf quelques rares protestations, à propos, par exemple, de la trop fameuse loi des suspects que presque seul le maréchal de Mac-Mahon refusa de voter.

Sans avoir le nom de Constituante, notre Parlement de 71 avait pour mission de remettre sur ses pieds la *noble blessée* de la guerre allemande. C'était une Assemblée de patriotes, nullement sectaires ni utopistes, qui, ne pouvant refaire la monarchie, ne voulut pas laisser la France sans gouvernement. Elle lui fit une constitution républicaine, où elle n'oublia aucune des institutions qui pouvaient faire de notre démocratie un régime d'ordre et de liberté, si cette constitution eût été sincèrement pratiquée. Dans cette œuvre de sagesse plus que de logique, elle fit une place à un Sénat bizarrement composé, mélange de l'élection populaire et de l'élection parlementaire, qu'une revision, plus logique que politique, réduisit à n'être plus guère qu'une doublure de la Chambre des députés. Comme cette dernière, il devint la représentation du nombre par l'augmentation des électeurs proportionnelle au chiffre de la population. Je conviens que notre démocratie républicaine ne pouvait pas laisser subsister cette anomalie de sénateurs à vie et de sénateurs élus. Mais il est certain

que, depuis la revision, le Sénat a perdu de son indépendance, de sa modération, de sa supériorité personnelle. L'élection par le Sénat allait chercher les hommes de valeur, quand elle n'était pas dominée par la passion politique. L'élection par les communes n'ayant chacune qu'un électeur sénatorial, quel que fût le chiffre de leur population, en faisait la représentation des intérêts. C'était bien alors le grand Conseil des communes, comme avait dit Gambetta, qui n'en provoqua pas moins la réforme de la loi électorale concernant le Sénat.

V

Nous en sommes là, si l'on peut encore parler de constitution en ce moment. Si jamais la monarchie vient à remplacer une république qui devient de moins en moins habitable, elle n'oubliera certainement pas la Chambre haute dans la constitution sur laquelle elle établira son gouvernement. Mais où en devra-t-elle chercher les éléments? Évidemment, dans cette aristocratie dont je viens de démontrer l'existence et d'expliquer l'origine. Voici bientôt près d'un siècle que l'on fait, en France, l'épreuve des Chambres hautes. On paraît fixé sur leur importance et leur rôle politique. On discute toujours sur la manière de les composer. Il faudrait un livre pour exposer et examiner en détail tous les projets qu'a suscités ce difficile problème. Je me bornerai à

résumer les principaux modes de composition qui peuvent être proposés. Mais, pour se retrouver dans ce labyrinthe, il faut un fil conducteur, c'est-à-dire un principe qui domine toute cette discussion. Que doit être une Chambre haute, dans une société comme la nôtre? La représentation la plus complète possible de notre aristocratie sociale. Toutes les solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients propres. Pour pouvoir en décider, il faut toujours regarder le but. Le mode de recrutement qui satisfera le mieux à la condition qui vient d'être énoncée sera le meilleur. C'est à celui-là que le législateur devra s'arrêter. Encore une fois, c'est la fin qu'il faut voir, quand il s'agit de trouver le moyen.

Si divers qu'ils soient, tous ces modes peuvent se ramener à quatre : l'hérédité, l'élection parlementaire, l'élection populaire, la nomination royale.

Une Chambre héréditaire est possible dans les pays aristocratiques où l'hérédité se retrouve encore partout dans l'ordre social. En Angleterre et en Allemagne, le fils aîné hérite fréquemment de la propriété immeuble, ainsi que de l'autorité paternelle, de manière que la mort n'apporte aucun changement dans la constitution de la famille. Comment l'opinion publique se révolterait-elle contre une Chambre des lords ou une Chambre des seigneurs? En sera-t-il toujours de même? On peut en douter. On voit le flot de la démocratie monter dans ces deux pays, malgré l'aristocratie territoriale ou l'aristocratie militaire qui y domine. Le jour viendra sans doute où les deux

Chambres héréditaires seront emportées par le vent des révolutions. Le grand avantage des Chambres de ce genre, c'est d'être des corps conservateurs et indépendants. Quand Royer-Collard, Guizot et Thiers ont soutenu cette cause désespérée, ils furent écoutés, mais non suivis, par une Chambre des députés qui pensait peut-être encore comme eux, mais n'osait point braver ce qu'elle regardait alors comme un préjugé démocratique. J'ai toujours cru que l'opinion avait raison contre nos grands orateurs. Une Chambre héréditaire, dans notre société nouvelle, n'a pas seulement le malheur de blesser l'instinct démocratique; elle a le défaut de ne pas représenter, dans la juste mesure, l'aristocratie de notre France actuelle. Je ne crois pas qu'à la prochaine Constituante cette thèse trouve beaucoup de partisans.

Les politiques qui se défient de l'élection populaire, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, ont imaginé l'élection parlementaire, c'est-à-dire la nomination des pairs ou sénateurs par la Chambre haute elle-même. Et comme là encore l'élection leur est suspecte, ils proposent de les nommer à vie. On a accusé notre Assemblée nationale de 71 d'avoir trop songé à ses intérêts personnels, quand elle s'est fait la part des 75 sénateurs; ce dont, par parenthèse, a si bien profité la minorité républicaine, grâce à la défection des royalistes intransigeants qui y ont gagné une vingtaine de sièges. La droite monarchique avait une pensée plus politique, en faisant cette singulière combinaison. Elle voulait assurer une majorité con-

servatrice au Sénat. On oublie toujours, quand on parle de cette Assemblée, que les monarchistes y étaient avant tout conservateurs. Ce mode d'élection n'aura pas d'imitateurs. En tout cas, si ce ne fut pas un calcul, ce fut un expédient. Il a son avantage, et même sa nécessité dans une Académie. Il ne convient point à une Assemblée politique. Une Chambre haute, recrutée dans ces conditions, n'aura jamais d'autorité dans un pays comme le nôtre.

Reste l'élection proprement dite. Mais quelle élection? Est-ce l'élection directe ou l'élection à deux degrés? Est-ce l'élection générale, embrassant tout le pays électoral, ou l'élection spéciale réduite à certaines catégories d'électeurs? Les conservateurs effrayés ne croient trouver de base solide pour la Chambre haute que dans la propriété. Du moment que la composition de la Chambre des députés est livrée aux hasards de l'élection populaire, ils ne voient de garantie pour les intérêts que dans une Chambre de grands propriétaires élus par la masse des détenteurs de la propriété. D'une Chambre ainsi composée, on pourrait certainement attendre une Assemblée aussi résolument conservatrice qu'une Chambre héréditaire. Elle soutiendrait énergiquement et constamment le gouvernement contre les assauts de la Chambre démocratique. Mais elle aurait tous les inconvénients de l'hérédité. Elle ne serait pas plus agréable que la pairie héréditaire à notre démocratie. Ce n'est pas seulement l'hérédité qui choque celle-ci. N'a-t-elle pas acclamé la monarchie

héréditaire des Napoléons? C'est surtout l'inégalité des conditions électorales qu'elle ne peut souffrir. Par la nomination du prince, comme par l'élection populaire, la porte de la Chambre haute reste ouverte à tous les élus de la démocratie. Elle serait fermée à ses plus illustres chefs par un corps électoral uniquement formé de propriétaires. D'autre part, en admettant que ce mode d'élection porte à la Chambre haute les plus dignes représentants de la propriété, il aurait le défaut d'en faire une représentation fort incomplète de notre aristocratie sociale.

L'élection des membres de la Chambre haute par les électeurs censitaires des députés de la monarchie de Juillet vaudrait mieux, surtout avec l'adjonction des capacités, parce qu'on pourrait espérer une représentation plus complète de toutes les notabilités du pays. Serait-elle d'une qualité bien supérieure à celle de la seconde Chambre. Il est permis d'en douter. Le corps électoral formé par le cens n'a pas montré un goût aristocratique dans ses choix. Sans tomber trop bas, la moyenne de nos Chambres des députés ne s'est jamais élevée bien haut. On peut obtenir par ce mode d'élection des Chambres bourgeoises qui font de la bonne besogne, quand elles ont à leur tête des chefs désignés par leur éclatante supériorité. Mais ce n'est point encore là qu'il faut chercher les vrais représentants de notre aristocratie sociale. Et puis, fût-ce là le meilleur recrutement possible de la Chambre haute, notre démocratie ne voudrait jamais en entendre parler.

L'élection par les conseils généraux, auxquels on pourrait adjoindre les conseils d'arrondissement pour faire nombre, comptait parmi ses partisans de sages républicains, comme Laboulaye, disposés à prendre pour modèle en tout la grande République américaine. Elle ferait sans doute une chambre d'affaires honnête, sensée, pratique surtout, un petit Sénat américain. Elle ne ferait point une première Chambre française à la hauteur des questions de politique intérieureet de politique extérieure qui touchent aux plus grands intérêts du pays. La position géographique des États-Unis leur évite les difficultés, les garantit des écueils que notre situation et notre rôle en Europe nous exposent à rencontrer. Si notre peuple n'avait à compter que sur la courte sagesse des gens d'affaires dans certaines circonstances décisives, non seulement il n'aurait pas le droit d'en être fier, mais il n'aurait pas lieu d'être bien rassuré. La démocratie américaine, d'ailleurs, est un grand corps où circule une vie politique qu'on ne sent dans notre démocratie qu'à ses jours d'action. Si l'instruction supérieure y est à peu près nulle, l'instruction primaire y est forte et universellement répandue. Elle permet à tous les électeurs de lire les journaux, et de comprendre tout ce qui fait l'objet de la politique habituelle. Quand on propose cette importation de la constitution américaine, on oublie aussi que nos conseils de département n'ont point l'importance numérique des assemblées générales des États américains, et que la grande République est une fédération dont chaque État a son parlement, son

gouvernement et son administration, qui laissent peu à faire à l'administration, au parlement et au gouvernement central. L'éducation politique des candidats au grand Sénat se fait, dans chaque Sénat d'État, par le maniement quotidien des affaires locales. La presse américaine y aide beaucoup, étant moins littéraire et plus positive que la presse française. Tout cela fait que ce peuple n'a pas aussi besoin que le nôtre d'une tête, d'une élite sociale, pour le gouverner. Voilà comment ce qui peut être bon aux États-Unis ne suffirait point à notre démocratie? Pour constituer, chez nous, un grand pouvoir politique comme la Chambre haute, il faut un corps électoral autrement nombreux, autrement divers que nos conseils généraux. C'est pour le coup que nos démocrates auraient raison de crier à l'oligarchie.

Je crois inutile d'insister sur l'élection des sénateurs ou pairs par le suffrage universel, comme pour la Chambre des députés. A quoi bon doubler celle-ci! Il est bien plus simple de réduire la représentation nationale à une Chambre unique. J'entends dire que deux Chambres de même origine n'auront pas le même esprit, du moment qu'elles seront en face l'une de l'autre. L'argument n'est pas sérieux. Il ne suffit pas que deux assemblées se regardent pour se quereller. On a cru changer le caractère de l'élection populaire, en l'enfermant dans des catégories. C'était le projet du premier président de la République. Ces catégories seront toujours assez larges, quoi

qu'on fasse, pour que la démagogie puisse y trouver les élus de son cœur, fussent-ils inconnus ou trop connus. Le système des catégories est un filet à mailles peu serrées, à travers lequel tout peut passer.

Il faut bien prendre au sérieux l'élection à deux degrés, puisque c'est elle qui a fait notre Sénat, sauf les sénateurs à vie. Une institution se juge sur les résultats. Seulement, pour juger de la vertu de l'élection sénatoriale, il est nécessaire de la suivre dans les épreuves successives qui en ont été faites. On ne peut contester que l'élite du Sénat actuel ne vienne soit de l'élection par l'Assemblée nationale, soit de l'élection par le Sénat. Après les premières élections départementales faites sous le gouvernement des conservateurs, qui ont envoyé au Sénat un certain nombre de représentants distingués des divers partis, l'élection n'a plus guère donné que des noms à peu près inconnus hors de leur localité. Peu à peu les noms illustres ou bien connus ont disparu soit par la mort, soit par le remplacement. A mesure que le Sénat devint plus républicain, il devint moins indépendant et moins puissant. On ne peut dire qu'il est muet aujourd'hui. Mais les grandes discussions y deviennent plus rares; ce sont toujours des orateurs de l'opposition conservatrice, républicains ou monarchistes, qui les reprennent et leur donnent de l'éclat, ne pouvant en faire sortir autre chose que d'éloquentes protestations. Les sénateurs qui ont pris la place des anciens n'ont pas hérité de leur talent et de leur

rôle. Qui pourrait dire le nom du personnage qui, dans l'Eure, a remplacé le duc de Broglie? Ce n'est pas ce mode d'élection qui fera de la Chambre haute une Chambre aristocratique, dans le nouveau sens du mot. Qu'est-ce aujourd'hui que le Sénat, tel que l'a fait la loi électorale réformée par la revision constitutionnelle, sinon une Chambre d'enregistrement? La loi est jugée par ses résultats.

Tous ces modes d'élection ont le défaut capital de ne pas faire de la Chambre haute ce qu'elle doit être, la représentation la plus complète possible de notre aristocratie sociale. Il en est un qui semble atteindre ce résultat, et qui, pour cela, mérite un examen particulier : c'est l'élection par toutes les classes qui se partagent les œuvres de notre démocratie. En supprimant tous les privilèges et toutes les servitudes qui faisaient des classes diverses de l'ancienne France autant de corporations ou de corps fermés, la Révolution n'a point supprimé les diverses catégories sociales. Elle leur a seulement rendu l'air de la liberté, en les ouvrant à l'activité de tous les citoyens. La France nouvelle compte plus que jamais des savants, des lettrés, des artistes, des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des administrateurs, des soldats, des professeurs, des prêtres et des ministres, des hommes de toute fonction, de toute profession, de tout métier. C'est ce grand peuple-là qu'il s'agirait de réunir, non plus dans les comices généraux où se fait l'élection de nos députés, mais dans des comices spéciaux où se ferait l'élection des pairs

ou sénateurs qui appartiennent à ces diverses catégories. De cette façon l'élection pourrait être une véritable sélection, les électeurs votant en connaissance de cause pour les candidats qui leur sont présentés dans les diverses catégories sociales ci-dessus énumérées. Par ce mode d'élection on obtiendrait la représentation exacte de cette aristocratie nouvelle que ne peut donner l'élection en bloc des députés. Dans chacun de ces mondes-là, on se connaît et on s'apprécie. Il n'est pas un électeur, si modeste, si humble qu'il soit, qui ne puisse juger de la capacité ou tout au moins de la notoriété des candidats.

L'idée est séduisante en théorie. Est-elle pratique? Voyons la théorie à l'application. D'abord comment se fera l'élection? Quelles seront les circonscriptions électorales à établir? Rien n'est plus simple pour les élections ordinaires. Comme le corps électoral a partout la même composition, que le nombre y fait la loi, les circonscriptions géographiques n'offrent aucune difficulté. Qu'il s'agisse d'élections générales ou partielles, du scrutin de liste ou du scrutin uninominal, c'est le département ou l'arrondissement. On vote pêle-mêle, sans distinction de classes. Il en serait tout autrement dans ces élections spéciales qui auraient pour objet l'élection des membres d'une Chambre haute ainsi composée. Sur quelle base et de quelle manière formerait-on les circonscriptions électorales?

S'il s'agit d'élections générales, je ne vois pas le moyen de les localiser. Des élections par arrondisse-

ments, par départements, même par provinces, ne se comprendraient pas, soit à cause du petit nombre d'électeurs, soit à cause de l'inégalité numérique. L'élection par catégories est donc une utopie qui se refuse à toute application.

Mais ce n'est pas encore là son plus grave défaut. Ce mode d'élection porterait le trouble et l'agitation dans tous les rangs de l'aristocratie sociale. Se figure-t-on ces paisibles administrations de l'État en proie tout à coup à la fièvre électorale, et leur œuvre quotidienne interrompue par les intrigues des candidats et les cabales des électeurs? Comment la discipline hiérarchique, si nécessaire au bon service de l'État, pourrait-elle y résister? Que deviendrait la justice administrative, avec ces relations d'électeurs et d'élus, créant des obligations pour les uns, des droits pour les autres? Où en seraient l'autorité et l'obéissance? Ce serait le bouleversement de toute administration. Quant aux professions libérales, si l'élection par catégories n'y causait pas les mêmes effets, qui pourrait répondre que les choix en seraient toujours judicieux? On le voit par les jurys élus pour les prix de mérite. L'expérience n'a pas montré qu'ils fonctionnent mieux que les commissions nommées administrativement. Peut-être, au contraire, faudrait-il reconnaître qu'ils ont moins de compétence et d'impartialité. Les rivalités d'écoles s'y font jour de façon à faire oublier la justice, en fait d'art. Les habitudes et les passions de l'élection politique, transportées dans un monde où il n'est pas bon qu'elles

pénètrent, en feraient une espèce de *forum* qui en changerait les mœurs.

VI

Si j'ai à peu près parcouru toute la liste des modes d'élection, je suis en droit de conclure que ce n'est pas dans l'élection, quel qu'en soit le mode, qu'il faut chercher la composition de la Chambre haute. C'est donc à la nomination royale qu'il faut la demander. Il semble que ce soit là un procédé bien peu démocratique. Et si je soutiens que la démocratie y trouvera plus que dans tout autre la satisfaction de ses légitimes exigences, nos démocrates vont se récrier de nouveau. Mais voyons les choses de près, sans nous inquiéter des préjugés et des déclamations de parti. De quoi s'agit-il encore une fois? De faire monter au sommet de l'échelle politique cette aristocratie sociale sortie des flancs de la démocratie. L'élection, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, n'y peut réussir. On voit, par nos élections de députés, comment l'élection est une sélection. La composition de notre personnel parlementaire est une démonstration concluante. Je ne veux pas dire que les hommes éminents ne s'y trouvent point, ni même que les hommes intelligents y soient rares. Mais ce n'est pas faire injure à ce personnel de dire qu'il ne représente pas suffisamment notre aristocratie actuelle.

Le prince aura-t-il la main plus heureuse que le

peuple? Si j'en juge par l'expérience faite par la monarchie de Juillet, il me semble que l'élection d'en haut a plus de chances d'être une sélection que l'élection d'en bas. Quand cette monarchie a remplacé par la pairie à vie la pairie héréditaire, reconnue incompatible avec notre démocratie, elle a fait une Chambre haute où les grands noms ne manquaient pas. On y voyait des poètes, des philosophes, des savants, des artistes, à côté des grands représentants de la propriété, du commerce, de l'industrie, de l'administration, de l'armée, de l'université et de la magistrature. Le choix des candidats n'était point un acte arbitraire du souverain; il était soumis à certaines conditions. On ne pouvait craindre que le prince eût la fantaisie de nommer des inconnus ou des gens trop connus, parce qu'il avait la responsabilité de son choix; ce dont le peuple ne montre aucun souci dans ses élections, quand c'est la passion qui le guide. Qu'il en eût ou non l'initiative, ce choix ne se faisait point sans l'avis du conseil des ministres, responsables de tous les actes politiques de la souveraineté royale. Cette Chambre des pairs, qui ne manquait pas de lumière, manquait-elle d'indépendance? Elle en avait, certes, beaucoup plus que notre Sénat, qui n'ose guère rejeter ni même amender sérieusement les lois qu'on lui apporte pour une discussion sans résultat. Des pairs comme un duc de Broglie n'auraient pas souffert qu'on se gênât si peu à leur égard.

On me rappellera le Sénat de l'empire, qui comp-

tait des hommes éminents en assez grand nombre. Celui-là n'était pas et ne pouvait être indépendant. Mais où est l'indépendance sous un régime despotique ? Elle n'était guère plus dans le Corps législatif que dans le Sénat. Il est dans la destinée de tous les gouvernements de ce genre de fausser les meilleures institutions. Le prince n'avait pas si mal choisi ses sénateurs. Il était toujours prêt à ouvrir les portes de la Chambre haute aux illustrations de la monarchie de Juillet ou de la République, pourvu qu'on voulût bien lui prêter serment de fidélité. Il faut lui rendre justice : à cette condition, il tendait la main aux hommes de tous les partis qui consentaient à servir l'État, bien différent en cela de notre gouvernement républicain qui garde tout pour ses amis. C'est qu'un chef de gouvernement, sous un régime monarchique quelconque, représente plus ou moins l'intérêt national, tandis qu'un président de République, quelle que soit son impartialité personnelle, est plus ou moins l'homme d'un parti. Le prince a des ministres qui peuvent, à propos de tel ou tel choix, obéir à un mot d'ordre de leurs amis parlementaires. Mais, comme c'est lui qui nomme en définitive, il reste juge de la valeur du candidat qu'il s'agit de faire entrer à la haute Chambre. Son choix est libre en ce sens qu'il en a la responsabilité. S'il ne connaît pas l'homme lui-même, il a une bonne mesure pour l'apprécier à sa valeur. C'est le jugement de l'opinion publique, qu'il ne faut pas confondre avec l'engouement populaire. Rien ne l'em-

pêche de le choisir librement, parce qu'un prince qui comprend sa mission, ne prend jamais d'engagement avec les partis. Il n'est leur juge et leur arbitre, je ne dis pas leur maître, qu'autant qu'il garde toute sa liberté. Voilà pourquoi une Chambre des pairs nommée est toujours plus ou moins la représentation du pays, tandis qu'un Sénat élu ne peut guère être que la représentation d'un parti.

En reprenant la tradition de la nomination royale, dans la composition d'une Chambre haute, j'y ajouterais une chose qui ne me paraît pas indifférente. Selon moi, il ne suffit pas que le choix du prince soit limité à des catégories. Pour que ce choix ne puisse jamais changer le caractère essentiel de la Chambre aristocratique, il me semble nécessaire que la proportion, dans laquelle les catégories qui la composent figurent au début, reste invariable, quel que soit le recrutement successif de cette Assemblée. Ainsi, ce sera un diplomate, un politique, un savant, un lettré, un artiste, un magistrat, un professeur, un prêtre, un administrateur, un propriétaire, qui sera appelé par la nomination royale à recueillir la succession d'un de ses pairs. De cette façon, la Chambre haute restera toujours la complète représentation de notre aristocratie nouvelle. La nomination royale n'en pourra changer la constitution.

Dans la Chambre haute ainsi composée, chaque catégorie aura sa place. Et cette place y sera d'autant plus grande que son rôle social est plus considérable. Quel pourrait être le banc suspect à notre

démocratie? Ce ne sera pas le banc des généraux et des amiraux. Celui-là sera toujours le plus populaire en France. Ce ne sera pas le banc des savants, ou des lettrés, ou des professeurs, ou des avocats, ou des artistes illustres. Notre peuple aura toujours le culte de l'esprit et du talent. J'estime que le banc des magistrats ne lui déplaira pas, surtout s'ils sont éloquents. Le banc des financiers, des industriels, des propriétaires ne sera jamais bien populaire. Les barons de la finance, de l'industrie, de la propriété, quelle que soit la distinction des personnes, ont le défaut de représenter une chose qui est d'une grande importance sociale, la richesse, mais qui est peu démocratique. Le banc des diplomates n'aura peut-être pas toutes les sympathies qu'il mérite, pour les services qu'ils rendent, parce que le peuple ne les connaît point. C'est le banc des évêques que le préjugé démocratique acceptera le moins facilement. Ce serait bien à tort; car les plus hauts intérêts de l'État réclament leur présence dans une Chambre où leur voix doit toujours être écoutée. Si le banc des évêques n'est pas populaire en France, cela tient bien plus à des souvenirs de domination cléricale qu'à des répugnances instinctives. La secte qui a déclaré la guerre à la religion ne sort pas du peuple.

Voilà donc une démocratie et une aristocratie qui n'auront point entre elles de sanglants démêlés. Voilà des Chambres qui ne se prendront point aux cheveux. Toutes deux ont la même origine, par une filiation plus ou moins directe. C'est la démocratie

qui est leur mère commune. Elles resteront, comme deux sœurs, unies dans une mission de paix et de salut, aidant de leur concours et de leurs conseils le pouvoir monarchique dans son œuvre de réorganisation sociale. Sous ce nouveau régime, plus d'intérêts contraires, plus de luttes acharnées, plus de révolutions, qui mettent l'État en péril. Les trois pouvoirs, vivant en bon accord, la main dans la main, quel rêve! N'est-ce pas oublier l'histoire? Non, l'histoire ne se répète pas autant qu'on le pense. A ceux qui n'y regardent pas de près, elle semble ramener toujours les mêmes situations et les mêmes révolutions. En réalité, le fond des choses y change perpétuellement sous les mêmes apparences. La monarchie, la démocratie, l'aristocratie de la France nouvelle n'ont guère de commun que le nom avec les institutions du passé ainsi qualifiées. Comment devront-elles fonctionner? Quel sera le rôle de chacune dans l'œuvre commune du gouvernement représentatif? C'est ce que j'essayerai d'expliquer dans l'étude sur les rapports des grands pouvoirs de l'État.

CHAPITRE III

LA MONARCHIE

Pourquoi ne pas ajouter parlementaire? C'est un point qu'il importe d'éclaircir tout d'abord. Je suis tout à fait pour le régime qui porte ce nom, si l'on entend par là le gouvernement qui ne permet pas au prince de gouverner sans le Parlement. Je repousse toute espèce de monarchie sous laquelle un peuple n'est ni libre, ni maître de ses destinées. Tout régime qui n'offre point cette double garantie, n'est qu'un despotisme plus ou moins supportable, selon l'humeur du souverain, violente et brutale avec le premier Napoléon, douce et polie avec le second. Si les adversaires du gouvernement parlementaire veulent dire que le prince doit être le maître, et qu'en définitive le dernier mot doit lui rester sur toute chose, je ne m'entendrai jamais avec eux. Quelle que soit l'origine du chef de l'État, héréditaire, parlementaire ou populaire, je n'admets point qu'il ne doive jamais

compter avec la volonté nationale, exprimée d'une façon constitutionnelle.

Cela bien convenu, il reste à s'expliquer sur un mot qui fait équivoque. Gouverner avec le Parlement est la première condition d'un gouvernement libre; mais gouverner par le Parlement n'est pas la même chose. Ceci n'est plus la condition nécessaire de toute liberté. Le gouvernement anglais est parlementaire en ce sens que c'est le Parlement qui gouverne en réalité, sous le souverain qui ne fait que régner. Mais ici encore il faut s'entendre. Qu'est-ce que gouverner? C'est, dans le sens étroit et technique du mot, tenir le gouvernail. C'est, au besoin, donner le coup de barre et virer de bord pour éviter l'écueil où peut se briser le navire de l'État, battu par la tempête parlementaire, et poussé vers les récifs que les ambitions ou les passions de parti ne permettent pas toujours d'apercevoir. C'est là le seul acte de gouvernement que la constitution ou plutôt la tradition permette au souverain, en Angleterre. Il peut intervenir, non pour donner une impulsion ou une direction à son ministère, mais pour renvoyer devant ses électeurs une Chambre des communes où les partis ne parviennent pas à s'entendre pour former une majorité de gouvernement. C'est le seul cas où le souverain se croit le droit d'intervenir. N'eût-il aucune confiance dans la politique du parti au pouvoir, il ne se permettrait pas de prendre l'initiative d'une dissolution, tant que ce parti n'a pas perdu la majorité à la Chambre des Communes. Il ne provoque l'appel au pays que dans

le cas où l'opposition n'est pas en mesure de former un cabinet. Pour ne citer qu'un exemple, on a vu la reine Victoria, tout en jugeant dangereuse la politique irlandaise de M. Gladstone, le garder au pouvoir tout le temps qu'il conserva la majorité dans la seconde Chambre. Malgré ses manifestes répugnances, elle lui laissa dissoudre cette Chambre devenue hostile à son projet. C'est seulement après que le pays lui eût donné tort qu'elle appela l'opposition au pouvoir, non sans avoir reçu la démission du premier ministre. Voilà à quoi se réduit l'autorité du souverain, en Angleterre; ce qui permet de dire qu'en réalité il règne et ne gouverne pas. Seulement, pour qu'il puisse exercer en toute liberté l'exercice de ce droit unique, une condition est nécessaire : c'est qu'il le fasse en pleine connaissance de cause. On sait l'histoire de Palmerston, qui fit tant de bruit dans le Parlement et dans tout le pays. Ce ministre, bien connu pour ne se gêner avec personne, s'était permis de garder certaine correspondance diplomatique dont la reine devait avoir communication pour agir en conséquence. L'affaire fut portée au Parlement, où Palmerston reçut une leçon dont il dut se souvenir. Ses collègues ne furent ni les moins étonnés ni les moins indignés.

Le chef de notre gouvernement républicain est encore plus parlementaire que la reine d'Angleterre. Non seulement il ne gouverne pas; mais on peut dire qu'il ne préside même pas. Il est le chef du pouvoir exécutif en ce sens que son rôle se borne à exécuter

les volontés de la Chambre des députés. Quoi que vote cette Chambre, il se résigne à signer toutes ses lois et tous ses décrets. Il ne s'aviserait même pas de refuser sa signature à un acte administratif quelconque, du moment qu'il lui est présenté par un ministre esclave lui-même du Parlement. Quant au coup de barre à donner, le cas échéant, le président de notre République entend bien n'en jamais venir à cette extrémité, quoi qu'il puisse arriver.

Pour en revenir à l'Angleterre, l'unique attribution du souverain est de faire appel au pays, s'il y a nécessité, et sous certaines conditions. Quant au gouvernement proprement dit, c'est-à-dire à la direction de la politique extérieure et intérieure, le souverain y reste à peu près étranger. Ce qui ne veut pas dire qu'il y soit indifférent. Il la suit, au contraire, fort attentivement, ne laissant échapper aucune occasion d'un conseil ou d'un renseignement. On a su, par des correspondances très curieuses, que la reine ne se désintéressait nullement de la politique, et que le prince Albert avait été plus d'une fois un précieux intermédiaire dans les relations avec les souverains étrangers. Ce fut là le thème des réclamations de la presse et même du Parlement, quelque correcte qu'ait été la conduite du prince, au point de vue parlementaire. Qui donc gouverne, en Angleterre, dans le large et vrai sens du mot? C'est le Parlement, par les partis qui y font tour à tour la majorité. A lui l'initiative, à lui la direction, à lui la responsabilité par son premier ministre, en tout ce qui touche aux

affaires de l'État. En voyant ce qui se passe en France, on pourrait croire que ce gouvernement parlementaire est la pure anarchie. C'est qu'on ne connaîtrait pas l'Angleterre. Les partis qui s'y disputent le pouvoir n'y sont pas, comme chez nous, de simples groupes ou sous-groupes, se formant, se dissolvant selon les circonstances, sans réussir à faire une majorité de gouvernement. Ce sont de grands partis, solides et compacts, parfaitement organisés, ayant une admirable discipline, chaque fois qu'il s'agit de discuter et de voter sur une question qui intéresse sérieusement le pays ou le parti. En réalité, c'est à eux, ou plutôt à leurs chefs, qu'appartiennent l'initiative et la direction. Voilà tout le mécanisme du gouvernement parlementaire chez nos voisins d'outre-Manche : un souverain qui règne, un Parlement qui gouverne par des partis, ces partis gouvernés eux-mêmes par des chefs qui les dirigent dans les discussions de la presse et dans les débats du Parlement. Rien de tout cela ne se voit en France. C'est ce qui explique comment le gouvernement parlementaire, au sens anglais du mot, produit des effets si différents dans les deux pays, là un ordre admirable, ici une pitoyable anarchie.

Faut-il en faire honneur au bon sens anglais? Sans doute le tempérament de ce peuple y est bien pour quelque chose. Mais c'est surtout à son histoire que cet honneur revient. En cet heureux pays, ce sont les mœurs qui font les lois, tandis que, chez nous, ce sont les lois qui font ou plutôt qui essayent de faire

les mœurs. Pourquoi de très bonne heure la nation anglaise a-t-elle su se gouverner elle-même? Parce que de très bonne heure se sont formés et organisés dans son sein de grands partis de gouvernement, dont la direction persévérante, la puissante initiative n'ont guère laissé, depuis près de trois siècles, au souverain que le rôle d'arbitre dans leurs débats et leurs différends.

Mais ce n'est point assez d'expliquer le gouvernement parlementaire par l'action politique de ces partis. Il faut remonter jusqu'aux causes sociales qui en expliquent l'origine, la puissance et la durée. L'Angleterre est le pays par excellence de l'aristocratie. Whigs et tories sont sortis des classes privilégiées de la naissance et de la fortune. Ce fut d'abord la grande aristocratie des propriétaires fonciers whigs ou tories qui gouverna le pays par le Parlement. Quand les conservateurs et les libéraux proprement dits leur succédèrent, ce fut la moyenne aristocratie des grands fermiers, la *gentry*, avec la riche bourgeoisie des villes, qui fit la majorité dans les Communes, la Chambre des lords restant la représentation spéciale de la grande propriété, formée des débris des vieilles familles aux grands noms. Telle fut l'origine des partis qui ont dirigé la politique extérieure et intérieure de l'Angleterre jusqu'à ces derniers temps.

Rien de pareil ne s'est vu dans notre histoire. Chez nous, la bourgeoisie a toujours bien vécu avec la royauté, et assez mal avec la noblesse. C'est le con-

traire qui est arrivé en Angleterre, où l'aristocratie et la bourgeoisie s'entendirent tout d'abord pour résister aux excès et aux abus du pouvoir royal. Voilà pourquoi le peuple anglais a trouvé son gouvernement de si bonne heure, tandis que le peuple français, après je ne sais combien de révolutions, en est encore à chercher le sien. Il l'a trouvé dans son aristocratie.

Mais tout n'est pas fini pour l'Angleterre. Depuis que la démocratie est entrée en scène par l'évolution sociale qui a encore élargi la base de l'électorat, il a paru un troisième parti qui tend à s'accroître de jour en jour et menace de devenir prépondérant, le parti radical. C'est ce qui rend le gouvernement parlementaire beaucoup plus difficile. Avec les tories et les whigs, même avec les conservateurs et les libéraux, formant deux partis qui absorbaient à peu près toute la Chambre des communes, on pouvait gouverner sans ces alliances ou ces coalitions qui sont devenues nécessaires, soit pour soutenir le gouvernement, soit pour faire triompher l'opposition. Aujourd'hui il faut compter avec le groupe des radicaux. Il faut compter aussi avec la brigade irlandaise de plus en plus forte, au moyen de laquelle tantôt les libéraux, tantôt les conservateurs font leur majorité de gouvernement ou d'opposition. On voit, depuis quelques années, avec quelle peine et à travers quels obstacles les ministères qui se succèdent poursuivent leur laborieuse tâche. Ce sera bien autre chose, quand le parti radical dominera dans le Parlement. Que deviendra le gouverne-

ment parlementaire, à la suite de cette espèce de révolution qui mettra fin à la domination des anciens partis.

Dans le désarroi qui en résulte actuellement, déjà on ne voit plus comment il sera possible de reconstituer des majorités de gouvernement. Attendons que le parti radical soit le maître, et ce gouvernement subira une crise qui en changera les conditions, soit que la république succède à la monarchie, ce qui n'est pas probable, avec l'attachement du peuple anglais à ses vieilles institutions, soit que la monarchie reste de bout, en face d'un Parlement plus ou moins livré à l'anarchie, comme le nôtre. Dans ces conditions nouvelles, quel que soit le tempérament politique de ce peuple habitué au *self government*, il est difficile d'admettre que le souverain continue à régner sans gouverner, dans le sens large du mot. Là aussi les mots changeront peut-être de sens. L'avènement de la démocratie amènera un nouveau régime parlementaire qui serait toujours le gouvernement avec le Parlement, mais non plus par le Parlement.

Voilà comment le gouvernement parlementaire est sorti naturellement de la société anglaise, même avant la Révolution de 68. Pouvait-il sortir de même de la société française, après la Révolution de 89? Notre histoire ne permet pas de l'affirmer. Ce n'est pas seulement parce que le pays n'y était nullement préparé par la monarchie absolue, qui fut le gouvernement de la France jusqu'en 89. C'est qu'alors même que la

France fût devenue mûre pour un gouvernement libre, elle n'était point, telle que son histoire l'avait faite, dans les vraies conditions du gouvernement parlementaire à l'anglaise. Faut-il regretter qu'elle n'ait point eu cette fortune? Ce serait oublier les nécessités historiques de notre pays. Notre vieille monarchie a eu autre chose à penser, avant 89, qu'à établir et maintenir l'équilibre des pouvoirs. Il lui a fallu faire la grandeur et l'unité de la France. Quand le moment est venu d'un gouvernement libre pour elle, il s'est trouvé qu'elle n'avait point les éléments d'un gouvernement parlementaire proprement dit. Il était impossible, sous l'ancien régime, parce que la condition qui l'eût rendu possible n'existait pas chez nous, à savoir l'entente de la noblesse et de la bourgeoisie. Il n'était pas possible davantage, sous le régime nouveau créé par la Révolution. Avec notre société démocratique, tout gouvernement est possible, la république, l'empire, la monarchie des Bourbons, excepté ce régime parlementaire dont la première condition est l'existence d'une classe aristocratique. Lorsqu'il fut introduit sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, ce fut par une sorte d'importation anglaise, plus ou moins contraire à notre tempérament national. On sait qu'il ne put s'y acclimater, même sous nos rois les plus sages, et malgré les efforts de nos hommes d'État les plus éminents. En ne le reprenant pas, la monarchie nouvelle ne fera donc que rester fidèle à notre histoire.

Je devais cette explication préliminaire au lecteur. C'est pour éviter toute équivoque de nature à discréditer chez nous le gouvernement parlementaire, confondu avec le *parlementarisme*, que j'ai pris pour titre ici : *la Monarchie* simplement. Je ne saurais trop le redire, tout peuple qui veut rester vraiment libre ne peut accepter un chef de gouvernement qui gouverne sans le Parlement, pas plus en France qu'en Angleterre, ou en aucun pays du monde. Mais si l'on pousse l'application des principes, dans un pays démocratique, jusqu'à la maxime du roi qui règne et ne gouverne pas, on prête une très grande force aux objections des partisans du pouvoir absolu. Avec un chef du pouvoir exécutif, roi ou président, qui livre le gouvernement à la compétition des partis ou des groupes parlementaires, l'administration aux passions et aux ambitions de parti, notre société française est vouée à l'anarchie. Plus de direction, plus d'initiative que dans un Parlement qui en est radicalement incapable, s'érigeât-il en Convention. Le parlementarisme, c'est l'anarchie pure et simple, contre laquelle le peuple ne voit plus de remède qu'une dictature militaire. N'oublions pas que nous sommes en France, où un mot suffit pour discréditer une chose excellente en elle-même, et ne parlons plus du gouvernement parlementaire à l'anglaise qui, en aucun temps, n'a convenu à notre pays. C'est de la monarchie où le roi gouverne qu'il s'agit, dans le pays le plus démocratique qui existe.

Ce qui n'était une fatalité absolue ni pour le premier

empire, ni pour la restauration, ni pour la monarchie de Juillet, ni pour le second empire, le serait-il pour la République? A la rigueur, Napoléon Ier pouvait donner la paix à la France qui ne lui demandait pas la liberté. Charles X pouvait ne pas faire son absurde coup d'État. Louis-Philippe pouvait tout sauver, au 24 février, par le coup de vigueur que lui conseillait le maréchal Bugeaud. Napoléon III pouvait s'en tenir à ses victoires de Crimée et d'Italie. La République peut-elle s'arrêter sur la pente du principe qui la conduit tout droit à l'anarchie, c'est-à-dire à la ruine, si elle ne trouve un point d'appui quelque part, soit dans un Sénat conservateur, soit dans un parti libéral pouvant rallier une majorité de gouvernement? Sortira-t-il un de ces jours des urnes électorales une sélection d'élus qui rendra à notre République les beaux jours du gouvernement de Thiers et de ses amis? On ne peut jurer de rien. Toujours est-il qu'il faudra que la République en vienne là tôt ou tard, si elle veut vivre. Ce n'est pas la durée qui le mettrait hors de page; c'est un vrai gouvernement.

J'entends souvent gémir sur l'instabilité de nos institutions politiques. Notre histoire contemporaine ne fait pas naître d'aussi sombres pensées dans mon esprit. J'y vois que la fatalité d'origine ou de principe n'a rien d'absolu, et que les fautes des gouvernants ont toujours contribué, dans une large mesure, à la chute des gouvernements. Je crois que les meilleures institutions ne peuvent résister aux mauvais

gouvernements, et que les plus mauvaises peuvent être corrigées jusqu'à un certain point par une bonne manière de gouverner. Je ne dis pas que ce soit une œuvre facile dans notre pays. Mais j'affirme, l'histoire en main, que cette difficulté tient bien plus aux partis qu'à la nation elle-même. Quand une main ferme les tient en respect sous l'autorité des lois, le pays est tranquille. J'ai toujours vu qu'un gouvernement qui sait braver les factions, chez nous, n'a rien à craindre. La France n'a-t-elle pas acclamé les deux empires jusqu'aux jours de désastre? Elle ne s'est levée contre la Restauration que pour répondre au défi des ordonnances. Elle a regretté la révolution de Février, qui fut une surprise pour les vainqueurs eux-mêmes. Elle supporte la République avec une admirable patience, lui sachant gré de toutes les bonnes fortunes qui lui arrivent. En vérité, tous nos gouvernants peuvent dormir sur les deux oreilles avec un pareil peuple. Ils n'ont qu'à veiller sur les intrigues des partis et sur les entreprises des factions. Ce n'est pas le pays qui prend jamais l'initiative d'une révolution. En tout cas, s'il y a un parti qui escalade le pouvoir, ce n'est pas le nôtre. Il n'a causé ni embarras ni ennui au gouvernement républicain. Ce sont nos amis qui ont aidé la République à se fonder, et qui ont contribué à l'accréditer dans le pays. Nous avons défendu, il est vrai, nos principes et nos doctrines contre un parti qui ne comprend pas que l'ordre, la liberté, la justice sont les premières conditions d'existence d'un régime républicain. Nous

sommes tous disposés à suivre le gouvernement dans la voie du bien, tout en combattant ceux qui veulent le maintenir dans la voie du mal. Nous n'attendons une restauration monarchique que de la volonté du pays, désabusé en même temps que menacé d'une révolution sociale. Si jamais notre monarchie vient, ce ne sera que pour recueillir l'héritage d'une république dont nous n'aurons pas avancé les jours d'une heure. Qui peut nous faire un crime d'espérer que notre France trouvera une planche de salut, au moment de sombrer dans l'abîme d'une démocratie révolutionnaire? C'est pour cela qu'il ne me semble pas inutile d'en parler d'avance, tout en souhaitant bonne chance à cette République conservatrice et libérale dont nos anciens amis du centre gauche espèrent encore le retour.

Comment la monarchie nouvelle sera-t-elle essentiellement représentative? Parce qu'elle représentera par ses trois pouvoirs — le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés — les trois principes de notre société française, la tradition nationale, le droit populaire, le prestige des supériorités sociales. Toutes les constitutions des gouvernements modernes, j'entends les gouvernements libres, ont reconnu ces trois principes et créé ces trois pouvoirs, dans des conditions plus ou moins différentes. Je n'aurais pas de peine à le montrer, s'il entrait dans mon sujet de faire l'histoire de ces constitutions.

Une question qui a fort occupé nos constituants

de tous les temps, c'est l'équilibre des pouvoirs. On en a fait, chez nous, un problème de mécanique constitutionnelle, au sortir de la tempête révolutionnaire. Ce fut la pensée dominante d'un grand mécanicien politique plus connu que son œuvre, qui ne fut qu'un projet. Sieyès fit une merveille en ce genre, à laquelle Thiers a fait l'honneur d'un sérieux examen. Cette constitution sortit toute armée de son puissant cerveau, comme Pallas de la tête de Jupiter. Dédaigneux de l'expérience historique, comme on l'était de son temps, l'auteur fit une œuvre d'art qui n'était pas pour l'usage. Le mécanisme en était si compliqué que ce gouvernement ne pouvait rester en équilibre qu'à la condition de ne point marcher, tant les rouages en étaient peu faits pour le mouvement. C'était un chef-d'œuvre d'équilibre *statique*, si l'on veut emprunter la langue des mathématiques, où l'équilibre *dynamique* n'était pas possible. En faisant sa constitution, Sieyès avait oublié de regarder cette nouvelle France à laquelle son collègue Bonaparte préparait un tout autre gouvernement. Dans celui-ci, il ne fut pas question d'équilibre, ni statique, ni dynamique. Dans le gouvernement d'un seul pouvoir, il ne peut y avoir d'autre équilibre que celui qui existe dans la tête du maître. Malheureusement le génie de Napoléon n'était pas équilibré. J'aurais voulu assister aux entretiens de ces deux hommes sur une pareille matière. On en sait assez pour croire que le profond équilibriste ne fut pas fort encouragé dans son chef-d'œuvre. Bonaparte ne

voulait d'idéologie nulle part, dans la politique moins qu'ailleurs.

L'école de Rousseau n'a pas trouvé non plus dans sa logique démocratique la solution du problème. Toutes ses constitutions républicaines n'ont pas vécu, ou ont mal vécu. On sait ce qu'est devenue l'œuvre de la première Constituante, faite contre la noblesse à laquelle elle n'accorde aucune représentation, et contre la royauté qu'elle désarme par défiance du despotisme. La constitution de la Convention accoucha du Directoire ce qui suffit à la juger. Mais de ce Directoire devait sortir le premier empire. De la constitution de 48 est sortie l'acclamation populaire du second empire. La constitution de 76 était une œuvre de bon sens. La logique républicaine en a fait une lettre morte. L'école de Montesquieu a trouvé l'équilibre dans l'expérience historique. Nos monarchies constitutionnelles de 1815 et de 1830 étaient faites pour vivre et pour durer. Et si, moins fidèles à leur origine anglaise, elles eussent fait la part plus large à la démocratie, elles dureraient peut-être encore. Au lieu d'y trouver leur ruine, comme elles le craignaient, elles y eussent trouvé leur salut. Elles n'ont pas vu le danger là où il était réellement, dans la base trop étroite sur laquelle elles étaient assises. Un coup de vent populaire devait les emporter.

Je reste un partisan de l'équilibre en tout, entre les pouvoirs de l'État comme entre les puissances de l'Europe, parce que j'y trouve une condition de

liberté pour mon pays, et d'indépendance pour l'Europe. Nos admirateurs des institutions impériales ont un profond mépris pour les gouvernements d'équilibre. Il leur faut un gouvernement d'action qui mène bon gré mal gré notre démocratie à grandes guides. Ils trouvent qu'avec le régime parlementaire, et par là ils entendent tout gouvernement libre, la France piétine sur place sans avancer. C'est une belle et impatiente cavale qui n'attend que son maître. Ils montrent ce qu'elle a fait, quand elle a senti l'aiguillon. Elle a couru le monde en l'étonnant par ses bonds prodigieux. Ils oublient qu'elle s'est enfin abattue sous la folle ardeur de son aventureux cavalier. Je préfère son allure régulière sous un gouvernement d'équilibre, qui soit en même temps un gouvernement d'action. Mais je reconnais que notre peuple veut être gouverné. S'il est abandonné à sa propre initiative, il tombe dans une anarchie et une impuissance dont il a bien vite honte, et il cherche n'importe où un maître qui le mène à sa façon. Si je ne veux pas d'un empereur qui puisse tout faire, je ne veux pas davantage d'un roi qui ne puisse rien faire.

Nous sommes un vieux peuple, entouré de voisins qui ont grandi et vieilli comme nous dans l'état monarchique, et dont l'histoire n'est pas sans honneur, si elle n'est pas aussi glorieuse que la nôtre. A nous, comme à nos voisins, il faut un gouvernement dans lequel l'union des pouvoirs soit la première condition d'existence et de force. Si j'affirmais

que cette union est devenue plus facile que jamais, dans l'état actuel de la société française, on me dirait d'ouvrir les yeux et les oreilles. Notre France fût-elle jamais plus divisée? Et peut-on sérieusement parler d'union dans un pays où les adversaires politiques poussent la passion jusqu'à se traiter d'ennemis? Et pourtant il est vrai que nul peuple en Europe n'est mieux préparé à la paix sociale que le nôtre, tel que nous l'a fait notre Révolution, en passant sur lui le niveau de l'égalité civile et politique. Qu'est-ce qui divise profondément un peuple, sinon les classes? Or il n'y en a plus chez nous, et on ne les ressuscitera pas, j'espère, en faisant appel à la passion d'une fausse égalité. Malheureusement, aux classes ont succédé les partis, qui déchirent en ce moment le sein de la patrie. Mais les classes restent et les partis disparaissent. Voilà pourquoi nous sommes encore le peuple le plus facile à ramener à l'union. Il fut un temps où le pays fut bien autrement divisé par les partis religieux. Ce fut son plus grand péril. Le jour où il s'en lassa, la paix se fit comme par enchantement, sous un roi national. Quand il sera las des partis politiques, ce sera aussi sous une monarchie nationale que la paix se fera. On sera peut-être étonné de la rapidité avec laquelle elle se fera, et de la facilité avec laquelle elle se maintiendra.

Ce qu'il y aura de particulièrement favorable au maintien du nouveau régime, c'est que les trois pouvoirs constitutionnels pourront concourir à l'œuvre commune, sans les froissements que leurs défiances

réciproques devaient amener dans les monarchies précédentes. Chacun aura son rôle qu'il remplira d'autant plus utilement qu'il sera moins tenté d'en jouer un autre. Que sera le roi? Le chef héréditaire de la nation. L'acclamation populaire peut faire un empire. L'hérédité seule fait la vraie monarchie. Le roi est mort : vive le roi! Un roi, dans notre société démocratique, ne peut se passer de popularité. Mais s'il a besoin de recevoir, comme un empereur, le baptême de l'élection à chaque nouveau règne, il n'est plus le roi d'une monarchie. Tout empire n'est, au fond, qu'une dictature républicaine. Les Napoléons le voyaient bien. Le premier enviait le sort des princes de son temps, dont le trône restait debout, quoi qu'il arrivât à leurs peuples. Louis-Philippe sentait bien aussi le vice de son origine. N'est-ce pas là ce qui lui fit tout abandonner au moment décisif? La vraie monarchie est celle où la volonté du peuple ne fait pas le monarque, mais le prend tel que le lui donne la tradition nationale. Jadis le prince faisait, au besoin, valoir son droit par la force. Si populaire qu'ait été Henri IV, il dut conquérir son royaume province à province. Aujourd'hui le prince attend, dans l'exil, que la nation l'appelle. Jusque-là, il n'est que prétendant, il n'est pas roi. Le comte de Paris pourra mettre un jour son épée au service de la France dans une guerre nationale; il ne la tirera jamais pour la conquête d'une couronne. Le comte de Chambord ne l'entendait pas autrement. Il ne voulait tenir la couronne que de son droit, mais de

son droit reconnu par la nation. Le droit divin n'était pour lui qu'une formule mystique dont tous les princes aiment à se servir, mais que le nouveau roi laissera à ses prédécesseurs. C'est donc toujours la nation qui reste maîtresse de ses destinées, quand il s'agit d'un gouvernement nouveau. Si elle ne fait pas le monarque, elle fait la monarchie de la façon qui lui convient, par une acclamation populaire ou parlementaire. Voilà pour l'origine de la monarchie nouvelle.

Quant au rôle du chef de l'État dans le gouvernement du pays, il faut s'expliquer clairement sur ce point. Nous avons passé l'Atlantique pour ramener d'Amérique le gouvernement républicain. Nous avions passé la Manche pour ramener d'Angleterre le gouvernement parlementaire proprement dit. Instruits par l'expérience, il faut espérer que cette fois nous resterons chez nous, quand nous aurons à faire et surtout à pratiquer la constitution qui convient à notre société française. Que doit être le roi? Le véritable chef de l'État. Le mot de pouvoir exécutif se comprend par opposition au pouvoir législatif. Cela veut dire que le roi ne fait pas les lois en simple conseil des ministres. Encore faut-il remarquer que, dans aucune monarchie digne de ce nom, le roi ne reste étranger à l'œuvre législative. C'est lui qui propose les lois par ses ministres, et qui leur donne ou leur refuse sa sanction, selon qu'il la juge nécessaire au bien de l'État. Sous un gouvernement représentatif, le chef de l'État, roi ou président, a un tout

autre rôle que d'exécuter les volontés de son Parlement. M. Carnot peut s'en contenter comme Grévy, et même s'en faire honneur. Thiers serait entré dans une belle colère, si l'Assemblée nationale eût voulu réduire son rôle de président à cette modeste fonction. La formule du roi qui règne et gouverne n'était point ce qui le choquait. Nul ne repoussait plus énergiquement que lui l'ingérence du Parlement dans les affaires du gouvernement. Il entendait bien que le roi gouvernât, mais par ses ministres. Gouverner avec ses ministres, ou seulement gouverner par ses ministres : voilà toute la différence entre le gouvernement parlementaire, comme l'entendait Thiers, et le gouvernement représentatif. Si le roi ne gouverne que par ses ministres, ainsi que Thiers le voulait, c'est le président du Conseil qui est, en réalité le chef du gouvernement, comme en Angleterre. C'est ce que Louis-Philippe n'entendait pas, si parlementaire qu'il fût. Casimir Périer aimait à montrer son autorité au roi, qui s'en plaignait doucement, tout en sentant le grand ministre nécessaire au salut de la monarchie nouvelle. Mais jamais il n'eût fait une coalition pour faire rendre les armes à ce que l'opposition appelait le pouvoir personnel.

Le parlementarisme a vécu. On en a vu les excès et les suites. Il ne fut pas étranger à la chute d'une monarchie que ni l'empire, ni la république n'a heureusement remplacée. Le roi nouveau gouvernera donc avec des ministres responsables, sous le con-

trôle du Parlement. Les ministres de cette monarchie seront les ministres du roi, non du Parlement. Cela ne veut point dire qu'ils ne seront que les exécuteurs de la volonté royale, les simples commis de la Couronne. Des ministres vraiment responsables ne peuvent accepter ce rôle de simples fonctionnaires de l'État. Gouverner n'est point diriger, dans le sens propre du mot. C'est le roi qui préside à toute la politique du pays. Mais ce sont les ministres qui ont l'initiative de la direction et de l'action, sous leur responsabilité personnelle. Il ne faut pas dire qu'ils ne peuvent être responsables de leurs actes qu'autant que le roi leur laisse tout faire. L'irresponsabilité du chef de l'État n'implique pas son inaction. Il est un moyen très simple, sous une monarchie dont le chef règne et gouverne, de tout concilier : c'est la démission des ministres, en cas de désaccord avec la Couronne. De cette façon, le monarque ne peut faire purement et simplement sa volonté. Maintenant, que pour faire leur œuvre propre, les ministres se réunissent dans le cabinet du roi ou dans le cabinet du président du Conseil, cela importe peu, bien que ce devînt une grave question sous la monarchie de Juillet. Casimir Périer tint à ce qu'on se réunît chez le premier ministre, pour mieux marquer le caractère du gouvernement parlementaire, et le roi s'y prêta de bonne grâce, sans rien abandonner de sa prérogative. Sous la Restauration, c'était toujours chez le roi qu'on se réunissait. Louis XVIII, un peu paresseux, bien que fort attentif aux événements par-

lementaires, laissait volontiers faire ses ministres. Si tout allait bien à son Parlement, selon son dire, il prenait sa canne pour aller se promener. Quand les choses tournaient mal, il envoyait promener ses ministres. C'était un roi à l'anglaise, bien plus du goût de Thiers que Louis-Philippe, qui regardait de plus près une affaire d'État.

Au roi donc le gouvernement; aux ministres la direction : voilà toute la question. Ici les mots ont une importance capitale, parce qu'ils expriment avec précision toute la différence des choses. Entre ces deux fonctions, il y a toute la distinction du gouvernement personnel et du gouvernement parlementaire, dans le bon sens du mot. Pour un chef d'État sérieux, gouverner un pays tel que le nôtre n'est point une sinécure. Ce n'est pas se promener comme Louis XVIII, ou rêver comme Napoléon III, ou dormir comme tel président de République qui n'était pas Thiers. C'est tout savoir et tout prévoir dans la politique extérieure et intérieure de ses ministres, de façon à pouvoir toujours prévenir le danger national ou social, en changeant la direction de cette politique. Le coup de barre que notre président se déciderait difficilement à donner, j'entends le renvoi d'un cabinet et, au besoin, la dissolution de la Chambre élue, le roi de la nouvelle monarchie ne le donnera qu'à propos, quand le bien du pays lui en fera un devoir. Mais il n'hésitera point à user de son droit.

C'est le premier droit de la prérogative royale, le seul que le Parlement laisse à la royauté anglaise;

ce n'est pas le seul qu'aura la royauté française, sous la nouvelle monarchie. Elle devra gouverner, dans un sens plus large. Ce n'est pas seulement dans le gouvernement que l'autorité royale doit assurer l'ordre; c'est dans l'administration tout entière. Le roi ne doit rester étranger à aucune des parties de cette vaste administration, afin de n'y rien laisser en souffrance. Il devra connaître les hommes et les choses, pour en assurer le service régulier. Le prince est le protecteur naturel des fonctionnaires, dans un pays où les ministres n'ont pas toujours le courage ou l'autorité nécessaire pour résister aux exigences de nos députés et de leurs électeurs. Le plus grand inconvénient de la République, c'est d'être partout un gouvernement de parti. C'est toujours un parti qui gouverne sous le nom d'un président de son choix. L'institution le veut ainsi. On y gouverne pour la satisfaction d'intérêts qui ne sont pas toujours d'accord avec le bien de l'État. On y oublie les services rendus au pays par les honnêtes et laborieux serviteurs de l'État, pour ne se souvenir que des services rendus au parti par le zèle intéressé des gens qui aspirent à les remplacer ou à les dépasser dans la carrière administrative. Cet abus a bien plus de gravité en France que partout ailleurs, qu'aux États-Unis par exemple, parce qu'il tend à désorganiser la grande machine dont le jeu est nécessaire à notre vie sociale. Un des avantages propres à la monarchie, c'est que le prince, quel qu'il soit, empereur ou roi, n'est jamais le représentant d'un parti.

Chaque changement de ministère, sous un régime républicain, amène la curée des places. Toute justice administrative est méconnue. On entre pêle-mêle dans l'administration par la porte de la politique. Il n'en est pas ainsi, sous le régime monarchique, où l'autorité royale ou impériale est là pour la défendre contre une pareille invasion. Sous le second empire, les fonctionnaires vivaient en paix comme sous la monarchie de Juillet, pourvu qu'ils ne fissent pas de politique contre le gouvernement qu'ils servaient. Notre nouveau roi ne demandera point aux fonctionnaires de l'ordre administratif d'en faire pour le gouvernement qu'ils serviront.

Je n'aurais pas tout dit, si j'oubliais l'armée et la diplomatie parmi les choses sur lesquelles le nouveau roi se montrera particulièrement jaloux d'exercer sa prérogative. Certes, rien ne doit échapper au contrôle des représentants du pays, pas plus la diplomatie et l'armée que tout le reste. Mais s'il est des ministres dont la sagesse du Parlement doive laisser surtout le libre choix au prince, c'est pour les départements de la guerre et des affaires étrangères. Là les questions sont d'intérêt national. Le prince, qui ne peut, d'ailleurs, se désintéresser de rien qui touche à la chose publique, a le devoir et le droit de veiller tout particulièrement à tout ce qui regarde l'armée qui est notre force, et la diplomatie qui est notre lumière, dans les questions de politique extérieure. Thiers souffrait difficilement l'ingérence du roi dans les choses militaires et diplomatiques. Les

événements ont prouvé que c'était la sagesse royale qui avait raison. C'est le roi qui a dégagé plus d'une fois la politique de la France des difficultés et des périls où l'avait engagée la trop prompte initiative de son bouillant ministre. Le petit-fils de Louis-Philippe n'oubliera point une tradition dont la fortune de la France s'est si bien trouvée.

Il en est une autre qu'il n'oubliera pas davantage. Louis-Philippe portait l'épée, comme tous les rois de sa race. Il savait s'en servir, bien qu'il eût peu de goût pour la guerre. Il n'y avait pas un officier de mérite et de valeur dont il ne connût les services. Et quand il s'agissait d'un commandement important ou d'une mission difficile, il n'était pas embarrassé sur le choix à faire. Philippe VII ne sera pas moins au courant de la politique extérieure, grâce à ses relations diplomatiques. Il saura choisir ses ministres des affaires étrangères et ses ambassadeurs. En ce qui concerne les choses militaires, il ne pourra dire sans doute mon armée, comme l'empereur Guillaume Ier qui a fait l'armée allemande; mais il en sera le chef, le gardien de ses traditions, le défenseur de ses institutions. Lui aussi montera à cheval contre l'émeute, ira sur tous les champs de bataille où se jouera la fortune de la France. En ce sens, notre monarchie nouvelle sera militaire autant que libérale et populaire.

La Chambre haute, nommée par le roi, Sénat ou Chambre des pairs, ne perdra rien de son indépendance pour le rôle qu'elle aura à jouer. Sur les attri-

butions communes des deux Chambres, je n'ai rien à dire, puisqu'elles sont définies par toutes les constitutions des gouvernements représentatifs. La Chambre des pairs fera les lois, elle votera le budget, elle exercera le droit de contrôle, dans une certaine mesure, sur les actes de politique extérieure ou intérieure du gouvernement, comme la Chambre des députés. Mais n'aura-t-elle pas son rôle propre, et quel sera ce rôle? Le Sénat américain en a un très considérable. Outre sa part dans l'œuvre législative, il a une large part dans l'œuvre du gouvernement. C'est dans son sein que le président de la République prend ses ministres. C'est aussi dans son sein que réside ce comité des affaires étrangères auquel le président renvoie l'examen des questions qui s'y rattachent. En un mot, tandis que la Chambre élue par le suffrage universel reste absolument étrangère au gouvernement et à l'administration du pays, le Sénat participe, dans une large mesure, à l'œuvre gouvernementale et à l'œuvre administrative. C'est ainsi que le bon sens de ce grand peuple a résolu le difficile problème d'une démocratie se gouvernant elle-même.

Jamais il n'a été question, en France, d'étendre à ce point les attributions de nos Chambres hautes. La sagesse de nos législateurs a trouvé que leur rôle propre, outre leurs attributions communes, était la conciliation et la médiation au besoin, dans les difficultés et les conflits qui peuvent survenir entre les deux autres pouvoirs. Je ne vois pas que nos futurs

constituants puissent leur en assigner un autre, qui les ferait prendre part, comme aux États-Unis, à l'administration et au gouvernement proprement dits. Quant au choix des ministres, je voudrais que le roi fût entièrement libre, qu'il pût les prendre hors des Chambres comme dans leur sein, afin de n'avoir à se priver des services d'aucun des hommes éminents du pays. Je voudrais qu'en raison de sa compétence toute particulière, la haute Chambre eût sa large part dans la distribution des portefeuilles, contrairement à ce qui s'est vu en France, sous le régime monarchique, comme sous le régime républicain. Je n'irais pas jusqu'à vouloir que les ministres fussent pris exclusivement dans le Sénat, ainsi que cela se voit aux États-Unis. Mais ce qui me paraît nécessaire, pour que cette Chambre puisse exercer son pouvoir d'arbitre entre les deux autres pouvoirs, c'est que son autorité pèse du même poids que celle de la Chambre élue sur les résolutions du gouvernement. Depuis l'établissement du régime constitutionnel en France, toutes les crises ministérielles prennent naissance et fin dans la Chambre des députés. La Chambre haute ne fait qu'y assister en simple témoin. Ses discussions et ses délibérations, prises en grande considération, à cause de sa compétence supérieure, dans les questions de législation ou d'administration, n'ont que peu ou point d'autorité dans les questions politiques proprement dites. Est-ce que, par hasard, on trouverait moins compétente sur de pareils sujets une Assemblée qui serait la plus complète représen-

tation de notre aristocratie nationale? J'espère que notre constitution future rétablira la balance entre les deux pouvoirs législatifs. J'espère surtout que le souverain ne permettra pas, dans la pratique constitutionnelle, que la Chambre des pairs devienne une simple Chambre d'enregistrement, comme notre Sénat.

Notre constitution de 76 n'a rien négligé pour assurer au Sénat républicain un rôle digne de sa réelle supériorité. Outre les attributions communes aux deux Chambres, il lui a attribué le droit d'être consulté sur la dissolution de l'autre Chambre. C'était en faire ce qu'il doit être naturellement, l'arbitre entre les deux autres pouvoirs. Il est fort à craindre que notre président actuel ne laisse ce droit, comme tous les autres, à l'état de théorie pure. Ne serait-il pas bon de le faire passer dans une constitution monarchique? C'est mon humble opinion, dussé-je être suspect de prédilection pour l'enfant mort-né que nous avons mis au monde. Dissoudre la Chambre des députés est un droit que nulle constitution monarchique ne peut refuser au chef de l'État. Ce serait le réduire à régner pour la forme. La constitution anglaise elle-même a reconnu ce droit, et si la Couronne n'en a point abusé, elle n'a pas craint d'en user, chaque fois qu'elle croyait nécessaire de le faire. Mais une telle prérogative ne serait point facilement acceptée de notre démocratie. Il faut qu'elle y voie une mesure de salut public, non le caprice d'une volonté personnelle. Le consente-

ment de la Chambre haute ne permettra pas d'y voir un défi porté à l'opinion publique. Avec son veto, il n'eût pas été possible à Charles X de répondre par les ordonnances à l'Adresse des 221. Vu la composition de la Chambre des pairs, il n'est pas à craindre qu'une telle condition ne rende illusoire la prérogative de l'initiative royale. Conseillère indépendante de la monarchie, elle servira également le prince et le pays, soit en accordant au prince ce qu'elle croira légitime et nécessaire, soit en lui refusant ce qu'elle croirait dangereux pour le pays et pour la monarchie elle-même. En résumé, le rôle propre de la haute Chambre est le conseil. Les interpellations et les ordres du jour de confiance ne sont point dans ses attributions. Ce n'est pas dans son sein que doit se décider le sort des ministres et des ministères. Si les questions de budget lui appartiennent aussi bien qu'à l'autre Chambre, ce n'est pas elle qui en doit avoir l'initiative. Ce n'est pas elle non plus qui doit avoir le dernier mot, tout en conservant le droit d'examen et d'amendement sur ce point, comme sur tout le reste. Quant à la redoutable question du refus de l'impôt, provoqué par un pouvoir exécutif qui refuserait de se soumettre à la volonté du pays, ce n'est point à elle qu'il convient de l'agiter.

Quelle doit être l'origine et quel doit être le rôle de ce troisième pouvoir qui est tout dans l'État, sous le régime républicain? Je ne saurais trop le répéter, la Chambre des députés ne peut être que l'élue du suffrage universel. Notre peuple, qui laissera faire ou

fera peut-être lui-même un jour la monarchie, s'il se trouve par trop mal de la République, ferait aujourd'hui dix révolutions plutôt que de souffrir qu'on touche à son droit. Ce n'est donc pas dans la suppression du suffrage universel qu'il faut chercher le salut. Quant à le réformer, il y a peu de chose à faire. Je ne dis pas pourtant que ce peu de chose n'ait pas son importance. Le législateur ne peut-il pas introduire dans notre loi électorale quelques modifications qu'indique le bon sens? Pourquoi, par exemple, ne fixerait-on pas à vingt-cinq ans l'exercice du droit de voter? En diminuant ainsi le nombre des électeurs, on ne porte pas atteinte au droit électoral; on rend l'électeur plus capable de l'exercer, parce qu'il a à cet âge plus d'expérience, de maturité et d'indépendance. On supprime à la fois la catégorie des électeurs auxquels manque la raison, et la catégorie des électeurs auxquels manque la liberté. L'électeur n'est pas dans une bonne condition de vote, tant qu'il reste sous l'étroite dépendance de la famille. Il n'est pas dans une meilleure condition, quand il a échappé prématurément à la tutelle des parents. Il faut se défier des fils indépendants autant que des fils soumis jusqu'à l'âge de maturité. A vingt-cinq ans, l'électeur est généralement marié et père de famille dans les classes populaires. Il n'y a rien qui donne à penser comme d'avoir une charge d'âmes dans un état social où l'on se trouve assis. Mobiles ou nomades : voilà deux espèces d'électeurs dont il y a lieu de se défier. L'ajournement de l'exercice du droit élec-

toral ne serait point, d'ailleurs, une mesure de parti, puisqu'elle atteindrait également les fils dociles et les fils rebelles à l'autorité paternelle. Les conservateurs y perdraient autant d'électeurs que les radicaux.

Faut-il écarter de l'urne électorale les nomades proprement dits? Un grand conservateur, qui n'était révolutionnaire qu'à son heure, Thiers l'avait pensé. C'est pour cela qu'il fit cette loi du 31 mai dont Napoléon III a si bien profité pour son coup d'État. Il ne faudrait pas abuser du mot. On peut changer de domicile sans être un nomade. C'est l'habitude qui fait l'espèce. Il y aurait donc une distinction à faire, si l'on ne voulait point envelopper dans la catégorie des nomades des électeurs qui ne changent de domicile qu'accidentellement. Quant à fixer un cens électoral quelconque, je ne voudrais pas voir une indignité dans l'indigence. Seulement, je me défie de l'indépendance des électeurs inscrits aux bureaux de bienfaisance. Une cote personnelle de quelques francs, qui ferait de tous les électeurs des contribuables à un degré quelconque, déplairait-elle tant à notre démocratie si fière de son droit?

En tout cas, là n'est pas le vrai remède au mal dont souffre la France. Il est oiseux de rechercher si le suffrage universel n'est pas venu trop tôt pour la paix et le bonheur du pays. Il est certain qu'on l'a donné à notre peuple avant qu'il eût appris à s'en servir. On l'a traité comme l'enfant qu'on jette à l'eau pour lui apprendre à nager. Je ne crois point à la sagesse du suffrage universel, quand l'instinct con-

servateur n'est pas là pour le guider. Je ne crois point à la vertu qu'on lui prête de faire l'économie des révolutions. Se compter ou se battre, nous disent ses partisans; mais l'expérience nous apprend qu'on peut fort bien se compter et se battre. Les factions sont toujours là pour provoquer la guerre civile. Mais si je suis sans illusions sur le suffrage universel, je ne le crois pas coupable de toutes nos misères.

Ce pelé, ce galeux dont nous vient tout le mal,

n'est sans doute point aussi innocent que l'âne de la fable. J'estime seulement qu'il est d'autres causes de l'anarchie qui menace de devenir l'état normal du gouvernement républicain. J'attends peu de résultats des opérations plus ou moins graves qu'on peut tenter sur cet organe essentiel de notre vie politique. Je doute fort que le salut du pays soit dans la réforme, ou même dans la suppression du suffrage universel, et que la nécessité de le conserver soit un si grand malheur. Si le suffrage universel est un principe anarchique, c'est qu'il est la source de tous les pouvoirs. La démocratie n'est un danger pour le pays que lorsqu'elle n'a pas de gouvernement. Et elle n'a pas de gouvernement, parce qu'elle est incapable d'en faire sortir un de son sein. Qu'on supprime le suffrage universel, et qu'on le remplace par un suffrage aussi restreint qu'on le voudra, par le corps des censitaires de la monarchie de Juillet, on n'aura pas trouvé le remède.

La vraie cause du mal, c'est que la seconde Chambre

est tout dans l'État, sous le régime républicain. Qu'elle soit le produit de l'élection populaire ou de l'élection censitaire, ce sera toujours l'anarchie qui en sortira. Le chef de gouvernement qu'elle élira, si elle ne veut point s'ériger en Convention, comme nos radicaux l'entendent, ne sera point un vrai chef d'État. Si un président de la République, quel qu'il soit, en prenait les allures, il serait bien vite brisé par un vote parlementaire, comme le maréchal de Mac-Mahon. Avec un chef d'État héréditaire, ayant les attributions qu'il doit avoir, jouant le rôle qu'il doit jouer, ainsi que je l'ai fait voir, le suffrage universel n'offre plus les mêmes dangers, du moment que le gouvernement n'est plus dans le Parlement. J'irai plus loin. Je dirai qu'au cas où le prince se trouve dans la nécessité d'en appeler au pays contre une Assemblée factieuse ou insensée, il a bien plus de chances d'avoir raison devant le pays tout entier que devant un corps électoral travaillé par les partis. Le suffrage restreint ne serait guère moins aveugle que le suffrage universel, et il ne serait pas aussi sujet à ces grands courants contre lesquel les efforts des partis ne peuvent rien. Louis-Napoléon le savait bien, et le directeur de la *Gazette de France* aussi. Tous deux avaient horreur de la monarchie bourgeoise. Je suis bien sûr que le suffrage universel, dont avait si peur le gouvernement de Juillet, n'inspirera pas les mêmes défiances à notre roi futur.

Le gouvernement tout entier au roi; la législation et le contrôle au Parlement : voilà le remède au mal

qui travaille tous les gouvernements parlementaires, la monarchie comme la république, avec cette différence qu'un chef d'État peut résister au Parlement, à ses risques et périls, sous le régime monarchique, tandis qu'il ne le peut d'aucune façon, sous le régime républicain. Le principe admis, tirons-en les conséquences. Chacun chez soi, et à chacun son œuvre. J'ai montré quelle devait être l'œuvre royale. Que doit être l'œuvre parlementaire? Légiférer, discuter et voter le budget présenté par le pouvoir exécutif, contrôler ses actes. Alors pourquoi un Parlement en permanence? Qu'il se réunisse pour discuter et voter les lois que le pouvoir exécutif a préparées et que lui seul doit présenter; rien de mieux. Je dis qu'au pouvoir exécutif seul appartient l'initiative des projets de loi, comme à lui seul revient le droit de présenter le budget. Y a-t-il quelque chose de plus anormal qu'un budget présenté par un gouvernement, et renvoyé tout entier à ce même gouvernement par une commission parlementaire qui en réclame un autre tout neuf? Une chose plus étrange encore, c'est un gouvernement qui supplie cette commission de lui faire son budget.

L'opinion publique est sévère avec raison pour les Parlements qui se mêlent de gouverner. Elle trouve qu'ils employeraient mieux leur temps à discuter et à voter les lois nécessaires et utiles, à discuter et à voter les budgets présentés. Que nos Chambres se réunissent, en outre, pour exercer leur contrôle sur la politique générale du gouvernement, comme dans

le cas de l'Adresse, dont, par parenthèse, l'opposition a tant abusé, sous la monarchie parlementaire; c'est encore bien. Qu'enfin elles se réunissent, dans les circonstances extraordinaires, à propos de questions qui agitent ou inquiètent l'opinion publique, cela se conçoit à merveille. Hors de ces cas, la présence du Parlement ne peut que gêner l'initiative des cabinets dans l'œuvre de gouvernement, sans compter qu'elle donne à ses membres la tentation d'intervenir dans les affaires qui ne sont ni du ressort ni de la compétence de l'autorité parlementaire. Sous le régime républicain, cela se comprend, puisque c'est la Chambre des députés qui gouverne. Nos députés se donnent beaucoup de peine pour mal faire. Nos ministres se plaignent que le Parlement travaille trop. L'opinion publique n'en demande pas tant. Les députés les plus utiles sont ceux qui ne s'occupent que de la besogne qui leur incombe. Au train dont vont les choses, grâce à l'anarchie croissante, nous reverrons sous peu ces fameux comités de la Convention qui avaient mis la main sur le gouvernement tout entier. C'est encore l'institution républicaine qui le veut.

La manie parlementaire est devenue, sous notre régime républicain, une véritable maladie, qui gagne de plus en plus tous les conseils élus du pays, depuis nos Chambres jusqu'aux conseils de village. Tous s'érigent en conseils de gouvernement et d'administration. La Chambre des députés veut gouverner l'État du haut de sa tribune. Les conseils munici-

paux de Paris et des grandes villes de France réclament la publicité de leurs séances. Ils auront aussi leur tribune aux harangues, comme le Parlement. Bientôt, en vertu de leur autonomie reconnue, ils disposeront en maîtres des écoles, des finances, de la police dont ils auront les agents à leur service, de l'administration tout entière dont ils tiendront les fonctionnaires sous leur main; ils lèveront des impôts, ils feront partout et en toute chose œuvre de gouvernement. Faut-il s'étonner que, conseillers de toute espèce, grands ou petits, qui travaillent avec tant d'ardeur à la chose publique, veuillent avoir leur indemnité, comme nos députés et nos conseillers de Paris? N'ont-ils pas raison, si l'on admet que tout service public doit être rétribué? Je ne vois qu'un moyen de fermer la bouche à ces réclamants. C'est de supprimer aux uns et aux autres, députés et conseillers, cette besogne de gouvernement et d'administration qui n'est ni de leur ressort ni de leur compétence, pour ne leur laisser que leur rôle vraiment parlementaire ou municipal, c'est-à-dire la discussion des lois et le contrôle des actes du gouvernement pour les députés, le simple contrôle des actes de l'administration locale pour les conseillers. L'indemnité parlementaire ou municipale est un véritable traitement qu'on ne pourra plus réclamer, quand on ne fera plus la besogne de fonctionnaires publics. Tout pour l'honneur : voilà quelle doit être la devise les hommes que les électeurs iront chercher pour les placer dans les conseils du pays. Cela

ne les empêchera point de vaquer à leurs affaires privées, du moment qu'on aura réduit leur travail à ce qu'il doit être : de courtes sessions, sans indemnité.

En définissant le rôle du Parlement, légiférer et contrôler, je n'ai pas besoin d'ajouter que la première partie de son œuvre doit être soumise à la sanction de la Couronne. Le roi ratifie ou retire, selon qu'il le juge conforme au bien de l'État, les lois votées par le Parlement, en choisissant son heure pour présenter de nouveau, avec les modifications nécessaires, celles qu'il n'aurait pas cru devoir accepter. Aucune constitution n'a jamais refusé le *veto* à la prérogative royale. Quant à la seconde partie de l'œuvre parlementaire, le contrôle des actes du gouvernement, il est nécessaire d'en expliquer l'étendue et la portée. Tout n'est pas sujet à contrôle dans les actes du gouvernement. Le Parlement y perdrait son temps, et le gouvernement sa dignité. Les sessions se passeraient tout entières en interpellations qui mettraient perpétuellement les ministres sur la sellette. Ce sont les grands actes seulement de politique extérieure ou intérieure qui doivent être soumis au contrôle des Chambres, et peuvent être l'objet d'un ordre du jour parlementaire. Du reste, il n'y a pas de règle absolue dans ce cas. C'est à la sagesse du Parlement et à la dignité du gouvernement de s'entendre sur les questions qui peuvent ou ne peuvent pas fournir matière à interpellation. Il y a une distinction à faire entre les actes politiques et les actes

purement administratifs. Ceux-ci échappent généralement au contrôle du Parlement, sauf les cas où la responsabilité ministérielle est engagée d'une façon toute particulière.

Quelle doit être la portée d'un ordre du jour parlementaire, par lequel s'exerce le contrôle des actes du pouvoir exécutif? C'est le point aigu de la question constitutionnelle. Là peut être l'écueil où se brise le gouvernement représentatif, si la prudence des pouvoirs publics n'y prend garde. On a beau faire les meilleures constitutions du monde; elles ne peuvent réussir, dans la pratique, que par la sagesse des gouvernements et des Parlements. La portée d'un vote parlementaire, en ce qui concerne le contrôle des actes du pouvoir exécutif, dépend de l'importance des questions et du degré de confiance que mérite le cabinet qui est aux affaires. Il est tels cas où un avertissement suffit; il en est tels autres où une sanction est nécessaire. Sans parler des cas de responsabilité pour lesquelles toutes nos constitutions ont des peines qu'on n'applique guère, la sanction d'un ordre du jour est la démission d'un ministre ou d'un ministère. C'est un droit que nulle constitution monarchique ne peut refuser au Parlement, à moins qu'il ne s'agisse d'un gouvernement absolu. C'est à cela qu'on reconnaît le gouvernement libre. Le Parlement n'a jamais d'ordre à donner; mais, quand il parle dans des circonstances graves et sur des actes qui engagent la responsabilité d'un ministre ou d'un cabinet, il faut bien qu'il soit

entendu. Ou c'est la démission d'un ministère, ou c'est la dissolution de la Chambre élue, et l'appel au pays, contre la volonté duquel nulle puissance ne peut prévaloir. Après les leçons du passé, il est permis de compter sur la prudence des gouvernements et des Parlements. Le nouveau roi ne sera point d'humeur à faire un coup d'État, et il y a tout lieu d'espérer que ses futurs Parlements ne joueront pas légèrement le jeu des révolutions.

L'interpellation n'est pas l'unique manière pour la Chambre élue d'exercer son contrôle. Il en est une autre, tout à fait extraordinaire et exceptionnelle : c'est le refus de l'impôt. Sous un gouvernement représentatif, les lois d'impôt doivent être votées, comme les autres, par les deux Chambres. Il est aussi de droit que tout budget passe par leur examen, suivi d'un vote. Quant au droit redoutable de le refuser, dans tel cas prévu par la constitution, c'est une initiative qui appartient exclusivement à la Chambre des députés, alors même que la haute Chambre serait soumise à l'élection. Cela est tout simple et parfaitement conforme au rôle propre de la seconde Chambre, lequel est d'exercer le contrôle, sous toutes les formes : interpellation, priorité de la discussion budgétaire, vote définitif du budget, refus du budget, le cas échéant. Il ne faut point oublier que l'autre Assemblée est surtout une Chambre de conseil et d'arbitrage. Si la Chambre des députés a le premier et le dernier mot dans les questions de budget, si elle peut aller jusqu'à la menace du refus de l'impôt,

la haute Chambre a le pouvoir de décider s'il y a lieu ou non de porter le différend des deux parties devant le pays, juge suprême du procès. Par ce droit, la Chambre de conseil possède le moyen de faire entendre raison tout à la fois au pouvoir exécutif et à la Chambre de contrôle.

Toute notre constitution monarchique se résume en trois mots : gouvernement, conseil, et contrôle. Le gouvernement au roi ; le conseil à la Chambre des pairs; le contrôle à la Chambre des députés. Voilà l'équilibre des pouvoirs assurés. C'est une belle chose que l'équilibre, surtout quand il repose sur leur accord et non sur des combinaisons artificielles, comme l'équilibre de la constitution Sieyès. Pourtant, si l'on veut bien se souvenir du passé, il ne suffit pas encore à donner pleine sécurité. Un gouvernement qui avait assuré dix-huit ans de paix et de prospérité à notre pays, est tombé tout à coup, un certain jour, en plein équilibre des pouvoirs publics, devant la moins héroïque des insurrections. Cela s'est passé en France, à Paris, la ville des grandes et des folles journées. Ce jour-là, la majorité parlementaire ne donna signe de vie ni dans l'une ni dans l'autre Chambre. Comme la garde nationale, comme l'armée, comme l'honnête population parisienne, elle laissa passer l'émeute qui devint une révolution. J'en ai déjà dit la raison première, qu'il ne faut chercher dans aucun des incidents de la lutte. L'équilibre ne reposait pas sur une base assez large pour être solide. Quand notre monarchie représentative sera assise sur

la démocratie, elle ne sera plus exposée à tomber comme un château de cartes, au premier coup de vent. Le second empire n'a pas été emporté par un mouvement révolutionnaire; il s'est effrondré sous le poids de nos désastres. Tout était difficile au roi Louis-Philippe. Tout devint facile à l'empereur Napoléon III. Voilà une leçon pour les parlementaires qui ne voient le danger que du côté du suffrage universel.

Pourquoi tout fut-il facile à l'un et difficile à l'autre? C'est parce que Louis-Philippe eut affaire à des Chambres bourgeoises, tandis que Napoléon III eut affaire à des Chambres démocratiques. Toute bourgeoisie est ombrageuse à l'endroit du pouvoir. Elle élit des Chambres qui entendent partager le gouvernement avec le chef de l'État. C'est l'histoire du gouvernement parlementaire, en France. De là, des difficultés, des conflits, des coalitions qui réduisent le pouvoir exécutif à l'impuissance, quand elles ne le livrent pas aux entreprises des factions. Toute démocratie, au contraire, est confiante jusqu'à l'aveuglement, lorsqu'elle obéit à ses véritables instincts. Quand elle n'est pas abandonnée à la tutelle des partis, elle élit des Chambres qui laissent entièrement l'œuvre du gouvernement au chef de l'État, sans même garder le sérieux contrôle de ses actes. Ce qui donne parfois l'envie au monarque d'en prendre à son aise avec les droits et les intérêts des citoyens. Sous la monarchie nouvelle, le suffrage universel étonnera les adversaires de la démocratie par ses instincts conservateurs. Il enverra au Parlement des

majorités qui n'auront rien de révolutionnaire, et ne demanderont au chef du gouvernement que de bien gouverner. C'est qu'au fond la démocratie n'a pas de prétentions politiques, comme la bourgeoisie; elle n'a que la passion de la grandeur nationale. Elle mettra tout aux pieds du chef qui relèvera la France, même cette liberté à laquelle tient avec raison la bourgeoisie, et dont la monarchie des Bourbons fera sa première raison d'existence.

Avec une démocratie qui ne réclame point sa part de gouvernement, l'incapacité politique du suffrage universel n'est plus aussi fatale aux intérêts vitaux du pays. Il peut toujours envoyer au Parlement d'honnêtes gens dont toute la politique soit le patriotisme, que l'ambition ne rendra ni factieux ni serviles, qui ne se laisseront point entraîner par les partis dans des entreprises dangereuses pour la paix publique ou la sécurité nationale. En masse, notre peuple n'entend rien aux questions constitutionnelles. Les querelles de partis l'intéressent peu; l'équilibre des pouvoirs lui est indifférent. Il aime à se sentir gouverné. Ce qui lui importe, c'est qu'on ne dispose qu'à bon escient de son argent et de ses enfants, qu'on lui assure l'ordre et la paix, c'est-à-dire la sécurité pour son travail quotidien. Il ne demande à ses élus qu'un contrôle sérieux des actes du gouvernement, sans vaines chicanes et sans mauvaises passions. Il irait naturellement aux candidats du gouvernement, s'il suivait son inclination. Seulement, il se laisse séduire par les belles paroles des démagogues. C'est pour-

quoi il est bien difficile au gouvernement le plus respectueux de la liberté électorale de ne point lui faire entendre sa voix. Quand la candidature officielle se borne à éclairer ses choix par de franches déclarations en faveur de ses amis, je ne vois pas ce qu'elle a de répréhensible. Le bon sens le dit : « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. » Nul gouvernement ne peut se désintéresser de la lutte électorale au point de s'en remettre à la grâce de Dieu.

Voilà dans quelles conditions la monarchie nouvelle se présentera devant le pays. Elle aura la solidité d'un gouvernement assis sur la base du suffrage universel. Elle en aura la force armée contre les factions. Elle aura aussi l'équilibre des gouvernements parlementaires fondés sur l'union des pouvoirs publics et sur la distinction précise de leurs attributions. Elle aura donc tout ce qu'il faut pour vivre et pour durer. Je ne veux pas dire qu'elle n'aura pas besoin de sagesse. La perfection des institutions n'en a jamais dispensé les gouvernants. Je vois seulement que jamais les grands pouvoirs de l'État n'auront été mieux faits pour s'entendre et pour concourir à l'œuvre commune. Plus d'antipathie entre une Chambre noble et une Chambre bourgeoise; plus de rivalité de pouvoir entre le roi et le Parlement; plus de guerre sourde entre la bourgeoisie et le peuple. Avec une Chambre des députés élue par la démocratie, avec une Chambre des pairs recrutée dans la seule aristocratie sociale qui subsiste aujourd'hui, avec une royauté fondée sur le droit de la tradition nationale

reconnue par le pays, qui n'apportera, dans l'exercice du pouvoir, ni les préjugés de race, ni les défaillances d'origine, il y a tout lieu d'espérer que les pouvoirs publics feront bon ménage. L'esprit de rivalité ne soufflera point entre eux pour les diviser. L'ambition parlementaire ne viendra pas rompre l'équilibre. Chacun, restant à sa place et à son poste, concourra à l'œuvre commune, en faisant son œuvre propre. Sauver la France de l'anarchie, de la guerre civile, de la banqueroute; lui rendre la paix sociale, la sécurité extérieure, la grandeur et la gloire de son passé : voilà la dernière mission de cette Maison de Bourbon qui a fait la fortune de la France, et qui la refera, s'il plaît à Dieu. Si, dans une telle tâche, ce gouvernement ne devait rencontrer que l'hostilité des partis et l'indifférence du pays, ce serait à désespérer de l'avenir. Non, j'en ai la ferme conviction, les passions politiques n'auront pas le dernier mot, dans l'accomplissement de nos destinées, pas plus que ne l'ont eu les passions religieuses, quand un roi d'heureuse mémoire vint mettre fin aux longues guerres qui avaient fait oublier la patrie à ces frères ennemis.

LIVRE II

LA CENTRALISATION

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION

Le sage prince qui inaugurera l'avènement de la monarchie nouvelle saura en comprendre et en pratiquer les institutions. Il aura eu le temps, dans sa longue et studieuse retraite, de se préparer à l'œuvre de restauration dans laquelle la France devra retrouver son salut et reprendre le cours de ses glorieuses destinées. C'est donc au pays seulement que je me permets d'adresser les conseils d'un vieux patriote qui ne voudrait pas mourir sans être assuré que sa patrie revivra, après les régimes où sa fortune aura failli sombrer.

Les assises du nouveau gouvernement une fois posées sur les institutions que je viens d'indiquer, il s'agit de savoir quelle est la politique à suivre, au dedans et au dehors, pour relever la France et affer-

mir la monarchie des Bourbons. Tout n'est pas fait, quand on a fondé un gouvernement. Tout n'est pas dit, quand on a promis qu'il serait conservateur et libéral, en opposition aux deux régimes précédents. On a vu, chez nous, des gouvernements pourvus des institutions les plus propres à les faire durer, disparaître brusquement par des fautes de conduite. La Restauration eût pu durer, si elle n'eût pas, dans un accès de folie, jeté au pays l'audacieux défi des ordonnances de Juillet. La monarchie de 1830 eût certainement duré, si elle n'eût pas eu un moment de défaillance devant une insurrection qui n'était d'abord qu'une émeute, bien plus facile à réprimer que les sanglantes prises d'armes des premières années du règne de Louis-Philippe. La philosophie de l'histoire, qui explique les événements par des causes générales et profondes, est certainement la vraie, à condition toutefois qu'elle tienne compte des causes personnelles et accidentelles qui interviennent dans le cours des événements. Ce qui fait l'intérêt dramatique de l'histoire proprement dite, c'est le rôle des personnages qu'on prenait pour les seuls acteurs de ces grands drames qui s'appellent révolutions. Jamais on ne pourra, dans l'explication des grands événements historiques, faire abstraction de la sagesse ou de la folie des gouvernants. Voilà pourquoi il n'est pas indifférent, quand on a en vue un régime nouveau, de se demander quelle conduite politique il devra tenir, dans la situation, intérieure et extérieure tout à la fois, qui lui aura été faite par les

gouvernements auxquels il est appelé à succéder.

Je crains que la troisième République ne laisse beaucoup à faire à Philippe VII. Il trouvera une France profondément divisée par les partis, peut-être déchirée et ensanglantée par les factions, désorganisée au dedans, isolée et impuissante au dehors, avec la perspective toujours menaçante d'une guerre où elle pourrait être seule contre plusieurs puissances redoutables. La France de la Révolution avait montré sa force à l'étranger, en repoussant l'invasion, et en reportant la guerre dans les pays ennemis. Le premier Consul ne fit que continuer les traditions de gloire militaire que lui avait léguées Louis XIV, la Convention et le Directoire, pour en faire cette prodigieuse épopée qui devait finir à Waterloo et à Sainte-Hélène. Dieu veuille que le comte de Paris ne trouve pas la France de la république actuelle encore sous le coup des défaites de 70, plus occupée des misères du présent que de rêves d'avenir.

Le premier empire avait à remettre d'abord la société française sur ses pieds, en rétablissant l'ordre par le respect des personnes et des propriétés. Cela, il le fit avec un plein succès. Instituer une magistrature à tous ses degrés, tribunaux de première instance, Cour d'appel, Cour de cassation, pour rendre la justice; une Cour des comptes, pour rétablir le contrôle dans les finances de l'État; créer un Conseil d'État pour l'application des lois par des règlements. Jusque-là c'était parfait. Mais le Concordat pour remplacer la détestable constitution civile du clergé votée

par la Constituante; mais l'Université impériale pour remplacer les universités de l'ancien régime; mais la centralisation absolue pour en finir avec l'anarchie provinciale : c'était autre chose. Au lieu de faire une France vraiment nouvelle, digne de son passé, sûre de son avenir, forte contre l'étranger, mais libre dans l'expansion de sa vie individuelle et sociale, il mit l'ordre partout à la façon de la caserne, où l'on ne connaît que le commandement du chef répété de rang en rang par tous ses gendarmes. La France ne fut jamais une patrie pour cet homme extraordinaire, qui eût été le plus grand des temps anciens et modernes, si le maître de l'Europe eût su rester maître de lui-même. Il ne vit dans cette France dressée et organisée pour son œuvre qu'une merveilleuse machine de guerre faite pour la conquête et la domination universelle. Si la fortune lui eût été toujours fidèle, l'incomparable aventurier eût été jusqu'au bout du monde. On sait que l'Europe ne lui suffisait pas. Il lui fallait l'Orient, où il se fût fait adorer comme Alexandre.

Voilà cent ans que notre France roule son rocher de Sisyphe. Après les gouvernements de la Constituante, de la Convention, du Directoire, du premier Empire, de la Restauration, de la monarchie de Juillet, de la deuxième République, du second Empire, de la troisième République, le problème du meilleur des gouvernements retombe sur elle de tout son poids. De tous ces gouvernements, il ne sera guère resté que des sujets de méditations, des expé-

riences encore plus décisives de ce qu'il faut supprimer de notre mécanisme constitutionnel et administratif que de ce qu'il importe d'en conserver. Pourquoi tout ce labeur ingrat? N'est-ce point parce que notre malheureux pays a cherché son bonheur hors de toute tradition, dans la perfection logique de ses constitutions, bien différent en cela des pays voisins? L'Angleterre a corrigé sa vieille constitution le moins possible, sans jamais la changer. Elle l'a modifiée plutôt dans l'esprit que dans la lettre. Si elle a fait tomber la tête d'un de ses rois, elle a gardé ses institutions. La dictature de Cromwell ne fut qu'un épisode dans son histoire. Le protecteur mort, elle eut hâte de reprendre la tradition monarchique. L'Allemagne et l'Italie ont gardé la plupart de leurs institutions, en y introduisant le principe de la liberté. C'est à l'ombre de la monarchie qu'elles ont grandi et prospéré. Elles doivent leur unité nationale aux princes qui les gouvernent, sous la loi de l'hérédité. Que serait l'Allemagne sans les Hohenzollern? Que serait l'Italie sans la Maison de Savoie? Que serait l'Espagne, et qu'aurait été la France sans la Maison de Bourbon?

Le jour où notre pays, las de ses révolutions, redemandera un gouvernement, non plus à la logique, mais à l'expérience, et voudra rentrer franchement dans la tradition, non pas comme en 1814, sous la domination de l'étranger, mais en toute liberté et par une initiative toute nationale, une grande et difficile question s'imposera tout à la fois aux gouvernants et

aux gouvernés : Que doit être la monarchie nouvelle? Aucun parti monarchique ne songe à restaurer l'ancien régime, et cette monarchie aura tout d'abord le grand avantage de ne pas avoir à compter avec les ultras qui ont perdu la Restauration. Le comte de Paris aura, lui aussi, à remettre l'ordre dans la société française, comme le premier Consul; mais il s'y prendra autrement. Ce que celui-ci a fait pour lui tout seul par le despotisme, celui-là le fera par la liberté et pour le pays représenté par des députés librement élus. C'est pour lui rendre la liberté de ses mouvements qu'il remettra la société française sur ses pieds. Fouché a dit que les Bourbons se sont couchés dans le lit de Napoléon. Ce lit, c'est la grande administration centrale dans laquelle ils ont emprisonné la monarchie parlementaire. Le gouvernement de la Restauration avait l'inappréciable avantage de ne pas livrer la fortune de la France aux aventures d'un despote. Mais il fallait rendre à la société française l'initiative, sans laquelle un peuple est plus libre de nom que de fait. Enveloppée dans les mailles de l'immense filet administratif, la France n'était libre que dans son Parlement. C'est encore l'État qui faisait tout, par le clergé du Concordat, par l'université impériale, par l'organisation toute centrale des départements et des communes. Le pays habitué à cette tutelle léguée par l'empire, qui lui semblait la condition nécessaire de l'ordre, ne songea point, sauf quelques royalistes arriérés et demi-ruraux, à réclamer les franchises municipales et

provinciales dont la Constituante avait fait table rase. Sous la Restauration, comme sous la monarchie de Juillet, nos libéraux ne pensaient guère qu'aux libertés politiques. Les amis des institutions anglaises et américaines n'avaient point fait école. C'est plus tard, sous le régime du second empire, que parut le programme de Nancy, d'ailleurs peu populaire.

Le goût des gouvernements qui succédèrent au premier empire n'a rien qui puisse étonner. Le lit de Napoléon le grand parut commode aux gouvernements des régimes les plus divers. On y reposait en paix, et on y pouvait dormir à l'aise. Louis XVIII n'aimait pas le travail, et il se souvenait des ennuis que causait aux Bourbons de l'ancien régime le gouvernement des provinces. Le duc d'Angoulême, à peine rentré en France, n'hésitait point à leur préférer les départements. Sous le libéral régime de la monarchie de Juillet, on rendit quelque initiative aux municipalités par l'élection des conseils municipaux. Mais la mode n'était toujours point à la décentralisation. Les libéraux les plus ardents du jour, les républicains surtout, en étaient les plus décidés adversaires. Ce n'était pas la *Gazette de France* qui pouvait leur en donner le goût. Il était naturel que le second empire ne laissât pas toucher aux traditions du premier, malgré le goût personnel du monarque pour certaines institutions anglaises et américaines. Quant à la troisième République, aussitôt que la retraite des conservateurs monarchistes ou républicains eut laissé le champ libre à ses vrais

amis, ils n'eurent rien de plus à cœur que de maintenir la centralisation impériale, en y faisant pénétrer le vieil esprit jacobin.

Le premier empire n'eut pas une insurrection à dompter, pas une émeute à disperser, pas une agitation à surveiller. Il ne tomba que devant l'étranger. Si la conspiration de Malet a failli réussir, grâce à un faux mot d'ordre, c'est sous le coup du désastre de Moscou. Si l'émeute du 4 septembre 70 emporta si facilement le second empire, c'est sur la nouvelle de la capitulation de Sedan. Avec le despotisme et la centralisation, les empires n'ont à redouter ni les mouvements populaires, ni les assauts des factions. Seulement, ils sont tenus de donner la gloire à leurs peuples, à défaut de la liberté. Ils sont donc condamnés à la guerre, avec la victoire. Vaincus, ils n'ont plus de raison d'être. Leurs partisans leur font un titre d'honneur de n'être jamais tombés que devant l'étranger. Les gouvernements de paix et de liberté qui tombent devant les factions ont un autre titre d'honneur : c'est de ne point envelopper le pays dans leur désastre. La Restauration et la monarchie de Juillet ont laissé la France en pleine possession de sa force et en pleine prospérité. Les Waterloo et les Sedan sont pour les glorieux empires.

Oui, sans doute, le lit de Napoléon dut paraître doux au gouvernement des Bourbons. Mais ils y eurent de tristes réveils. A peine installés, voici la surprise du retour de l'île d'Elbe. Napoléon retrouva son lit tout fait, avec une armée qui lui était restée

fidèle, avec une administration toujours docile, dont on n'avait changé que les chefs, avec un peuple qui laissa consommer sans résistance le crime des Cent-Jours contre la patrie. S'il y eut quelques tentatives en Vendée, c'est que le feu couvait encore sous la cendre. En 1830, la première monarchie des Bourbons disparut devant une insurrection parisienne. En 1848, la seconde fut emportée par un coup de surprise, sans que la France pût s'en douter. Dans ces deux journées, le gouvernement de l'hôtel de ville est devenu le gouvernement de la France, sans une ombre de résistance, grâce à la centralisation impériale. Pourquoi la province a-t-elle toujours accepté les gouvernements révolutionnaires de Paris? Parce que la centralisation lui avait lié les mains, et avait fait perdre toute initiative à la France. C'est pour cela que l'Assemblée *rurale* de 71 fit cette loi Tréveneuc qui armait les départements contre les gouvernements de Paris. Nous voulions créer autant de centres de résistance, qui eussent formé une véritable ligue nationale, de façon à isoler et à enfermer la révolution dans Paris. Cela permettait ainsi à la France surprise de se reprendre et de réagir. Voilà la loi qui fit accuser l'Assemblée nationale d'ouvrir la porte à la guerre civile. Et qui donc la commence cette guerre fratricide, si ce n'est la faction qui fait des barricades dans les rues de Paris pour imposer son gouvernement au pays.

L'œuvre de Philippe VII sera autre que celle de Napoléon Ier. Il aura l'ordre à rétablir dans une

société profondément troublée par une longue période de dictature et d'anarchie. Ce ne sera point l'ordre de la caserne, dont la consigne est la plus parfaite expression. Je ne saurais trop le redire, ce sera l'ordre dans la liberté et par la liberté. Notre République a mis partout le désordre, dans l'Église, dans la magistrature, dans l'école, dans l'armée, dans les finances, dans la diplomatie. La monarchie nouvelle y remettra l'ordre par la justice, sans revenir aux traditions du passé, ni aux institutions de la Révolution et de l'empire, que l'expérience a jugées sans retour. Le comte de Paris a vu vivre la société anglaise et la société américaine sous une monarchie et une république pour lesquelles il a affirmé ses respects ou ses sympathies. Mais il voit la France avant tout. Il aura les yeux fixés sur elle dans toutes les institutions et les réformes qu'il proposera à ses représentants.

La première question qu'aura à se poser Philippe VII est celle-ci : que faut-il conserver du présent dans la réorganisation du gouvernement nouveau? Faut-il rester dans le régime de la centralisation, ou faut-il entrer résolument dans la voie contraire? Et si la sagesse condamne toute solution absolue, dans quelle mesure doit se faire l'œuvre de restauration? Pour résoudre cette question et toutes celles qui s'y rattachent, il faut poser d'abord le problème qui la domine. Quelle est la vraie fonction de l'État? Beaucoup de publicistes l'ont définie avec plus ou moins de succès. Nul ne l'a fait avec

plus de clarté et de précision que M. Taine, dans le cinquième volume des *Origines de la France contemporaine.* Tout d'abord il est deux choses que l'État seul peut faire : la défense nationale et la protection civile des citoyens. Pour cela, il lui faut tout d'abord : une armée contre l'étranger, une police pour prévenir les crimes ou délits contre la vie; la propriété ou la liberté individuelle, une justice pour les réprimer et les punir. Si une société manque de ces organes, c'est qu'elle n'est pas encore une vraie société. Toute réunion d'hommes où chacun est dans la nécessité de se faire justice à lui-même, de se défendre par groupes isolés contre les surprises de l'ennemi extérieur, de prendre ses précautions lui-même contre les mauvais desseins de ses voisins, n'est qu'une société en formation. On en voit encore de nombreux exemples chez les sauvages, et même chez certains peuples civilisés, où la force publique n'a point encore été établie. Dans certaines régions des États-Unis, la loi de lynch n'est-elle pas encore en vigueur?

Ce n'est pas tout. La diplomatie n'a-t-elle pas, elle aussi, pour objet la défense de l'État à sa façon? La diplomatie de M. de Bismarck n'a-t-elle pas contribué, avant et après la guerre de 70, à la création et à l'affermissement de l'empire allemand? Après avoir préparé l'œuvre militaire du maréchal de Moltke par ses combinaisons diplomatiques, dont l'Autriche et la France ont gardé le souvenir, n'a-t-il pas assuré pour le présent, sinon pour l'avenir, la sécurité de

cet empire par une triple alliance qui a pour effet d'isoler et de réduire à l'impuissance le voisin toujours redouté de l'Ouest. La diplomatie est donc un service d'État, comme l'armée, aussi nécessaire, demandant plus de choix encore. Dans les pays les plus constitutionnels, on a si bien senti la nécessité de réserver ces services à l'État que l'on a songé à les soustraire aux vicissitudes parlementaires.

Voilà l'œuvre propre à l'État. Est-ce tout? Ces divers services assurés, l'État n'aura-t-il plus qu'à dormir sur les deux oreilles, sourd et aveugle aux faits et gestes d'une société aussi vivante, aussi remuante que la nôtre. Loin de là. Il lui reste bien d'autres [illegible] faire. il est [illegible] tout entendre. [illegible] champ de son [illegible] suivie d'une [illegible] nécessité. elle [illegible] et tout [illegible] du jour. [illegible] administre [illegible] C'est l'église [illegible] C'est [illegible] C'est la [illegible] la Bourse où [illegible] férent à ce [illegible] la France? [illegible] entre. lui [illegible] à l'initia- [illegible] instituteur. [illegible]

professeur, théologien, ingénieur, industriel, agriculteur, banquier, assureur : en un mot, qu'il soit le factotum et la providence universelle de la société? Il n'y a que le communisme qui aille jusque-là. Mais certaines écoles, qui ne veulent pas entendre parler de socialisme, admettent, non seulement l'intervention, mais l'action de l'État, dans les diverses branches de l'activité nationale que toute école vraiment libérale réserve à l'initiative des individus et des sociétés particulières. Je veux parler de l'administration des cultes, telle que l'a réglée le Concordat, de l'Université, des grands travaux d'utilité sociale, de l'assistance publique, de la protection des lettres, des sciences et des arts. On donne pour raison que nulle initiative, individuelle ou sociale, ne peut faire aussi bien que l'État, en toute œuvre d'utilité publique, et que, dans l'intérêt même des particuliers et pour le progrès de leurs œuvres, il importe que l'État donne l'exemple et le modèle.

Il y a un mot dont on doit se défier, qui complique la distinction des œuvres propres à l'État et des œuvres qui doivent être laissées à l'initiative individuelle ou sociale. Où faut-il classer les œuvres d'utilité publique proprement dite, comme l'instruction et l'éducation, comme l'assistance publique, comme la construction des voies de communication, chemins de fer, routes et ponts, qui rentrent dans la catégorie des travaux publics. Je renvoie à des chapitres spéciaux les grandes questions d'éducation, d'instruction e d'assistance populaire. Je n'ai qu'un

mot à dire des chemins de fer où je n'ai aucune compétence. Doit-on les considérer comme des services d'État? Il semble que la question ait été résolue tout d'abord par la loi qui les fait rentrer dans le domaine de l'État, après quatre-vingt dix-neuf ans du régime des compagnies. Mais il reste les questions de construction, d'entretien, de personnel. Est-ce aussi à l'État de prendre cette triple charge? Il a construit déjà, il construit chaque jour, il construira longtemps encore des chemins de fer, pour le malheur de nos finances que le fameux réseau qualifié d'*électoral* a mises en si mauvais état. Quand il en aura la propriété, ne ferait-il pas mieux, dans l'intérêt de tous, de l'affermer que de la gérer lui-même?

Que l'État fasse en tout mieux que l'initiative individuelle ou sociale, cela peut être contesté. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne travaille point à bon marché. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir tout d'abord si, en faisant concurrence à l'initiative privée, l'État ne commet pas une usurpation de fonctions. On ne saurait trop le répéter, sa mission est de faire seulement les services dont l'initiative privée serait incapable. Voilà pourquoi la milice, la diplomatie, la police, la justice, sont les attributions nécessaires de l'État. Quant au reste, les sociétés vraiment libres, comme l'Angleterre et les États-Unis, l'ont toujours laissé à l'initiative individuelle. Si l'on me cite l'Église d'État fondée par Henri VIII, il me sera permis de répondre qu'alors l'Angleterre ne pouvait être comptée parmi les sociétés libres. La France seule, en

dépit de ses révolutions faites au cri de vive la Liberté! est restée fidèle aux traditions de l'ancien régime, singulièrement aggravées par le despotisme impérial. J'aurai à examiner dans les chapitres suivants ce qu'il convient d'en conserver, et comment pourront être remplacées les institutions qui ont fait leur temps, dans la France nouvelle que nous a faite la Révolution de 89. Pour le moment, j'insiste sur l'incapacité de l'État à remplir les fonctions que beaucoup de sages esprits, trop conservateurs en cela, s'obstinent à lui conserver. Fût-il un être abstrait, fonctionnant mécaniquement et toujours de la même façon, l'État ne devrait être chargé que des œuvres dans lesquelles il est impossible de le remplacer. Lui en ajouter d'autres que l'initiative privée peut remplir mieux ou à meilleur compte, c'est grever en pure perte le budget de l'État qui pèse déjà si lourdement sur les contribuables, alors même qu'on le réduit aux dépenses strictement nécessaires.

Mais ce n'est pas la principale raison. Cet être abstrait, indifférent à tout ce qui n'est pas l'intérêt public, n'est qu'une fiction. En réalité, l'État s'incarne toujours dans un homme ou dans un parti : dans un homme, sous le régime monarchique, dans un parti, sous le régime républicain. Cet homme ou ce parti aura ses idées, ses passions, ses volontés, qu'il voudra faire prévaloir dans l'exercice de son gouvernement. Si l'État n'a que les attributions qui lui sont propres, à savoir la défense du pays contre l'étranger, la protection des citoyens dans leurs personnes et dans leurs

biens, on peut espérer qu'il n'en abusera pas pour la satisfaction d'une volonté personnelle ou d'un intérêt politique. Et pourtant, quand l'on vit sous un gouvernement de parti, ne voit-on pas la politique pénétrer partout, dans l'armée, dans la magistrature, dans la police, dans la diplomatie, dans les finances, dans nos administrations les plus étrangères aux passions qui la troublent et la dominent? Notre armée, il faut lui rendre cette justice, a toujours résisté aux influences malsaines de la politique. Elle se fait gloire de n'avoir d'autre politique que son patriotisme. Notre gouvernement républicain a voulu avoir ses généraux à lui, dévoués avant tout à la République. On connaît des noms que je n'ai pas besoin de citer, qui n'ont pas fait grand honneur à l'armée, en se faisant de simples et vulgaires politiciens au service de tel ou tel parti. On a fait de même pour la diplomatie. Avant de recevoir dans ses rangs tel ou tel candidat plus ou moins autorisé par son instruction, son expérience et sa capacité, ne s'enquiert-on pas de son origine ou de son opinion? Et pourtant ce sont des administrations où la politique n'a rien à voir, où il suffit d'être bon Français, bon diplomate, pour bien servir le pays.

Que sera-ce donc, si l'État usurpe les fonctions de l'enseignement, de l'assistance publique, de la gestion des intérêts populaires, telle que les caisses d'épargne. Il fera ou tâchera de faire de l'Université, particulièrement en ce qui concerne les écoles primaires, une pépinière de jacobins, si c'est le parti radical qui

gouverne, de fanatiques, si c'est le parti catholique intolérant. Il fera du Concordat tantôt un moyen d'opprimer les consciences, tantôt un moyen d'étouffer la libre pensée, selon la passion qui le domine. Il mesurera la charité aux pauvres, ayant la main toujours ouverte pour les uns, souvent fermée pour les autres, selon qu'il trouvera des électeurs dévoués ou récalcitrants. S'il est le maître de la commune, il mettra l'administration municipale au service des intérêts de parti, en transformant ses maires et ses adjoints en agents électoraux. Il fera des caisses d'épargne des ressources de son crédit, faisant monter les fonds à volonté. Quand on a vu à quel point l'État républicain, en France, abuse de toutes les fonctions légitimes ou usurpées qui lui sont attribuées, pour maintenir ses amis au pouvoir, on n'est guère tenté de défendre la cause de la centralisation, restée debout sur les débris des institutions que nos révolutions successives ont emportées. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'un gouvernement monarchique en ferait autant. C'est la meilleure raison qu'on puisse donner de la réforme administrative que proposent les libéraux de tous les régimes. En détachant de l'État toutes les branches de l'administration générale, qui ne lui appartiennent pas, on permettra à tous les partis d'agir selon leur conscience, leur passion ou leur intérêt, sous le régime commun de la liberté. C'est ainsi qu'on empêchera l'État de nous faire une France officielle, finissant par n'avoir plus d'autre opinion que celle de nos

gouvernants. Quand je dis opinion, le mot n'est pas juste; c'est la consigne qu'il faut dire, mais la consigne sans le prestige d'un gouvernement militaire.

Le jour où, dans sa détresse, la France se souviendra que c'est la Maison de Bourbon qui l'a faite, et que c'est elle seule qui peut la refaire, les conseillers ne manqueront pas à Philippe VII. Il lui en viendra de toutes parts, de droite, de gauche et d'ailleurs encore. Il y aura des conservateurs royalistes qui reparleront de l'autonomie communale et provinciale des anciens temps. M. Taine, qui n'est ni un rétrograde ni un rêveur, avant même de nous avoir donné la conclusion de son grand livre, laisse déjà pressentir qu'il ne se contentera pas de rétablir la tradition au sommet de l'État. Il ne lui semble point que cela doive suffire pour rendre la vie à la société française. Il y aura des conservateurs impérialistes qui ne croiront jamais trop faire pour fortifier le pouvoir contre l'assaut des factions. Ils voudront une monarchie vraiment impériale sous le nom de Bourbon. Ils entendront enfermer la démocratie dans les cadres de la centralisation napoléonienne, pour l'empêcher de déborder. Ils ne voudront pas surtout qu'on rentre dans les voies du parlementarisme, d'où vient tout le mal. Il y aura des libéraux, au contraire, qui conseilleront de se confier de plus en plus au courant populaire, faisant observer que les gouvernements des Bourbons ont péri surtout par leur impopularité. Il y aura même les socialistes d'État qui voudront mettre de plus en plus la misère sous la tutelle du

gouvernement. M. de Mun, s'il est admis aux conseils du roi, et nul n'en est plus digne, proposera sans doute quelque chose qui rappellera les corporations de l'ancien régime.

Le nouveau roi ne couchera point dans le lit de Napoléon, on peut en être sûr. Il ne restaurera point les institutions de l'ancienne monarchie. Il fortifiera l'autorité royale, sans qu'il en coûte rien à la liberté parlementaire, pour laquelle il a autant de goût qu'aucun monarque constitutionnel. Il n'entend pas pratiquer la maxime : le roi règne et ne gouverne pas. Il la laissera à la monarchie anglaise, dont elle n'est même pas la loi absolue, et à Thiers qui a rendu à son grand-père le gouvernement si difficile. Il ne perdra pas son temps et sa peine à faire revivre les institutions du passé. Mais il affranchira les communes, en les soumettant au simple régime de la surveillance et du contrôle, ne se permettant d'intervenir que là où l'initiative municipale méconnaîtrait la loi. S'il ne laisse point s'établir le régime des corporations, contraire à tous les principes de la société nouvelle, il laissera le champ parfaitement libre à l'initiative privée des individus et des associations de toute espèce, sous l'unique condition de respecter le droit commun et de ne rien tenter contre la sûreté de l'État. Il restreindra, dans les limites de la nécessité, l'administration de l'assistance publique qui tend de plus en plus à faire de la charité légale un droit pour les pauvres et un impôt pour les riches.

Pour le prince appelé à gouverner la France nou-

velle, tout ce qui sera fait par la liberté, avec le respect de la loi, sera bien fait. Je ne crois pas à la résurrection des gouvernements, des parlements, des universités, des académies de province, tels que les rêvent quelques partisans d'une décentralisation absolue, les regards toujours tournés vers la vieille France ou vers la jeune Amérique. Faire des États dans l'État, c'est oublier que la France n'est pas une fédération. Mais je crois à la puissante et universelle initiative des libres associations, qui couvriront le territoire le jour où la main de l'État ne pèsera plus sur elles, et arriveront pour reformer dans tout le pays des centres d'activité scientifiques, littéraires, économiques, de véritables institutions de charité, d'instruction et d'éducation. L'État, dont Philippe VII sera le chef, se fera un devoir d'encourager, d'aider, de soutenir, par tous les moyens qui n'impliqueront point une vraie tutelle, ces œuvres de féconde liberté. C'est ainsi que la plus grande, la plus salutaire, la plus nécessaire des révolutions sociales s'accomplira, sous les auspices de la monarchie nouvelle, sans grand effort d'invention et de création. Il suffira qu'elle rende tout simplement l'air à cette société française qui étouffe dans la lourde atmosphère de l'État, présent partout, ayant la main sur tout. Elle ouvrira à l'initiative individuelle ou sociale la libre carrière de l'instruction, de l'éducation, de la charité, comme de toute industrie. On nous répète sans cesse que le génie français manque d'initiative. Comment s'en étonner, quand il a les mains liées, depuis le com-

mencement de ce siècle, par une administration qui se mêle de tout, qui entend tout régler à sa façon, et que l'Europe ne nous envie pas autant que notre vanité nationale affecte de le redire. Combien d'œuvres privées, dans le champ de l'instruction et de l'industrie, ont avorté par la concurrence décourageante de l'État!

Quelle délivrance pour le pays, et aussi quel allègement pour le trésor! On parle beaucoup d'économies à faire pour combler les déficits croissants. On jette bien dans le gouffre béant quelques réductions insignifiantes pour faire prendre patience à ce pauvre et bon peuple qui souffre sans crier. Et surtout on cherche toujours quel impôt pourrait grossir le budget des recettes. On ne voit pas que la suppression de je ne sais combien de services publics, inutiles ou malfaisants, allègerait tout d'abord la charge des contribuables de plusieurs centaines de millions, lesquels ajoutés aux économies énormes que permettrait de faire le désarmement imposé tôt ou tard par le cri de l'Europe entière, préviendraient une catastrophe financière, certaine, sinon imminente avec le *statu quo*. L'armée, le clergé, l'université, et cette assistance publique dont l'extension croissante menace d'aboutir à une vraie taxe des pauvres : voilà où sont les grandes économies à faire. Le clergé, me dira-t-on. Est-ce que l'on penserait à séparer l'Église de l'État sans indemnité? Si l'on conservait l'Université de l'État, ce serait une révoltante iniquité, devant laquelle par parenthèse, nos radicaux ne s'arrêteront

pas. Mais qu'on assure au pays la liberté d'association, et l'on verra si le clergé réclamera l'indemnité. Il aura cent fois mieux avec cette liberté qui lui permettra de vivre avec honneur, en faisant son œuvre d'éducation par l'enseignement, comme il fait son œuvre de foi par l'exercice du culte.

Ce n'est pas seulement le trésor public qui bénéficiera de la décentralisation. Un intérêt d'un ordre plus élevé y trouva satisfaction. De tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le premier empire, il n'en est pas un, sans excepter le second, qui ait autant abusé de la centralisation que le gouvernement de la République actuelle. Il n'en est pas un qui ait imposé aussi impérieusement la consigne à ses fonctionnaires de tout ordre, en ce qui concerne tout ce qui est étranger à leur service ou à leur mission. Et cela se comprend, la République étant forcément un gouvernement de parti où tout se fait et se règle par les nécessités de la politique. Elle a pénétré partout, dans la magistrature, dans l'armée, dans l'Université, dans l'administration des finances, des travaux publics, de l'enregistrement, dans le clergé lui-même dont on veut faire un instrument de règne, absolument comme l'entendait Napoléon Ier. Que devient la dignité des fonctionnaires sous un pareil régime? Elle en reçoit une double atteinte. D'une part, la crainte de perdre sa place fait du fonctionnaire un serviteur passif du pouvoir. De l'autre, le désir d'en avoir une meilleure en fait un agent actif. On se plaint de l'abaissement des caractères en

France. On ne voit pas que la centralisation en est en grande partie la cause. Je ne veux pas nier que le tempérament de la race n'y soit pour quelque chose. C'est même par là qu'il faut expliquer pourquoi la race anglo-saxonne n'a jamais connu cette admirable centralisation que tant de prétendus libéraux admirent encore. Mais il est certain que nos institutions impériales n'ont pas été la meilleure école pour l'éducation du caractère français, si aimable d'ailleurs, et si ouvert à tous les sentiments généreux. Donc, au nom de la dignité et de la conscience humaine, toute école vraiment libérale doit s'élever contre l'abus de la centralisation, comme toute école économique, au nom de la fortune publique.

Il y a quelque chose de plus grave encore au point de vue social. Un historien de la centralisation, qui la suivrait dans toutes ses époques, n'aurait pas de peine à en montrer les constants progrès, sous les gouvernements qui se sont succédé, depuis l'ère féodale jusqu'aux derniers perfectionnements des temps modernes. C'est une œuvre qui a eu nombre d'éditions, toujours de plus en plus parfaites dans le mécanisme où la liberté individuelle se trouve emprisonnée. Commencée dès Philippe le Bel et Louis XI, reprise par Richelieu après les guerres religieuses, développée par Louis XIV, pratiquée avec une extrême violence par la Convention, il semble qu'elle ait trouvé son organisation définitive sous le premier empire. Il n'en est rien; elle n'a fait que grandir encore et s'étendre sous les régimes suivants, parti-

culièrement sous le régime républicain. Aujourd'hui même l'Université tend à remettre la main sur l'enseignement scolaire tout entier. Le clergé devient de moins en moins libre dans les choses de pure conscience. Jamais l'État, sauf sous Napoléon Ier, ne lui a fait plus durement sentir que son pain est au prix de sa liberté. L'assistance publique devient de plus chose d'État, la charité étant érigée en droit pour le pauvre. Où tout cela mène-t-il notre société française, sinon à ce socialisme d'État qui se charge de tout et de tous. Je ne veux rien exagérer. Nous n'en sommes pas au communisme proprement dit. L'État n'entend point se faire l'unique propriétaire, l'unique industriel, l'unique commerçant, l'unique banquier. Mais il tend de plus en plus à entrer dans le règlement des affaires privées. En sorte que, si quelque révolution improvisée nous faisait cadeau d'une nouvelle Commune, celle-ci trouverait une grande facilité à s'établir dans l'extension croissante des attributions de l'État.

Sous ce rapport, il n'y a pas de société moins résistante que la nôtre au despotisme. Sans parler de l'Anglais et de l'Américain, ni l'Italien, ni l'Espagnol, ni l'Allemand lui-même ne se laisserait enrégimenter comme le Français. Je sais bien qu'après Cavour, grand partisan des institutions anglaises, la politique de ses hommes d'État a fait entrer l'Italie dans les voies de la France républicaine. « S'il est un point bien acquis maintenant à la science politique, dit un économiste italien, c'est qu'un des pires gouverne-

ments qu'on puisse avoir, c'est une dictature parlementaire en possession des forces que donne la centralisation. L'Italie en fait la triste expérience[1]. » C'est faire violence au caractère italien qui réagira tôt ou tard. Quant à l'Allemagne, son socialisme n'aspire à s'emparer du gouvernement que pour faire de l'État l'arbitre suprême entre les patrons et les ouvriers. Ni Cabet, avec son Icarie, ni Fourier avec son phalanstère, ni Louis Blanc avec ses ateliers sociaux n'a fait école en Allemagne. C'est Proudhon qui y est le plus grand docteur du socialisme, avec sa maxime de *la propriété c'est le vol.* Il rêvait une société de propriétaires avec la banque du peuple, sans l'intervention de l'État dont il avait horreur. Sa doctrine se résumait dans un mot : l'*anarchie.* C'est aussi le socialisme de Karl Marx qui ramène toute la question sociale aux rapports du capital et du travail. Pour lui aussi, le voleur c'est le capitaliste ; le volé c'est le travailleur. Dans la société actuelle, c'est le travail qui est à la merci du capital. Dans la société nouvelle, c'est le capital qui sera à la merci du travail. Le socialisme allemand ne rêve rien de semblable au régime de la communauté.

Maintenant que nous n'avons plus de souverain à la tête de l'État, nous autres Français, en sommes-nous plus libres sous un gouvernement anonyme? C'est tout le contraire. Et pourquoi? Parce que moins le gouvernement personnel se fait sentir, plus le

1. M. Vilfredo Pareto (*Revue des Deux Mondes* 1891).

poids de l'autorité administrative pèse sur tous. Si notre peuple est le plus docile qui existe, en même temps que le plus routinier, cela tient bien moins à son caractère qu'au régime auquel il a été toujours soumis. Il sait que s'il reste encore un peu d'ordre, en pleine anarchie républicaine, c'est à l'administration qu'en revient le mérite. Aussi n'est-il jamais plus heureux que lorsque son Parlement prend ses vacances. J'entends souvent des bonnes gens dire : « Voyez quel admirable pays que le nôtre. Les choses n'y vont jamais mieux que quand il n'a pas de gouvernement. Plus de députés au Palais Bourbon, plus de ministres à Paris, et cela va tout seul. » Ils ne voyent pas qui fait l'œuvre du gouvernement. Pendant que la machine parlementaire et la machine gouvernementale chôment, la machine administrative travaille sans cesse. Malheureusement, elle ne peut tout faire. Elle fait admirablement sa besogne. Mais elle n'a point à se mêler de politique proprement dite, intérieure ou extérieure, laquelle est l'œuvre propre du gouvernement. Et alors gare les révolutions et les invasions dont les peuples pâtissent, quand l'État n'a point de gouvernement ou qu'il en a un mauvais. Voilà pourquoi rien ne vaut le ferme bon sens d'un peuple qui veut et qui sait faire ses affaires lui-même. C'est le danger le plus à redouter peut-être pour l'avenir de la société française. Quand une société a pris l'habitude, dans toutes ses classes, de laisser tout faire à l'administration centrale, elle ne sait ni se gouverner en temps ordinaire, ni se

sauver à l'heure du péril. C'est malheureusement notre histoire.

Un dernier mot sur la centralisation impériale dont nous jouissons plus que jamais, sous le régime républicain. C'est en invoquant le devoir et le droit de l'État laïque que notre gouvernement a fermé les collèges de jésuites, dispersé les congrégations religieuses, renvoyé des écoles de l'État et de la commune les frères de la doctrine chrétienne, chassé les sœurs de charité, expulsé les catholiques des bureaux de bienfaisance. C'était mettre hors du droit commun toute une classe de citoyens honnêtes et paisibles. Mais c'était en même temps donner satisfaction à la logique. Si l'éducation et l'enseignement, si l'assistance publique et la charité rentrent dans le service de l'État, n'est-il pas juste de lui maintenir son caractère laïque, en laïcisant tous ces services? Seulement, ici il faut s'entendre. L'État laïque est un des grands principes de 89, que les libéraux de tous les partis n'ont jamais contesté. Les monarchies de 1815 et de 1830 l'ont reconnu comme nos trois républiques. Le comte de Paris, aussi bien que le comte de Chambord, est d'accord là-dessus avec les chefs du gouvernement républicain. Maintenant, toutes les œuvres que l'État comprend dans ses attributions sont-elles bien des œuvres d'État? Voilà toute la question. Si, comme le pensent les amis de la démocratie libérale, l'État n'a rien à y faire, si ce n'est surveiller, toutes les mesures prises par le gouvernement pour appliquer le principe de l'État laïque ne sont plus que des

attentats à cette liberté de conscience qu'il a voulu assurer à ses libres penseurs. Toutes ces œuvres rendues à l'initiative individuelle ou sociale : telle est la solution du redoutable problème qui trouble la cité et la partage en deux camps. C'est donc à la centralisation impériale qu'il faut s'en prendre. Quand on en aura eu raison, l'État laïque ne sera plus l'oppresseur des consciences, dont le domaine lui sera fermé. Autrement, quel que soit le gouvernement de notre pays, république ou monarchie, les droits de la liberté ne seront jamais sérieusement garantis. Sous un gouvernement de curés, ce sera l'intolérance de la sacristie. Sous un gouvernement de sectaires, ce sera l'intolérance de la franc-maçonnerie. Il n'y a de vraie garantie pour la liberté de tous que dans la suppression de la centralisation, en tout ce qui ne touche pas aux nécessités de la défense nationale et de l'ordre public.

CHAPITRE II

LA DIPLOMATIE

La diplomatie est un service d'État, s'il en fut. Sous l'inspiration et la direction des chefs de gouvernement, princes ou présidents, elle s'occupe des grandes affaires nationales qui échappent à l'action des assemblées parlementaires. C'est elle qui prépare les victoires des armées par les alliances qu'elle sait ménager. Les chefs d'État, comme Frédéric II et Napoléon Ier, font de la diplomatie à coups de canon, le second surtout qui n'était pas aussi bon diplomate que général. S'il est certain que les campagnes militaires facilitent singulièrement les campagnes diplomatiques, la réciproque est encore plus vraie. Le prince de Bismarck nous en a fourni un exemple trop éclatant. C'est le diplomate et le politique qui a fait l'empire d'Allemagne, en se servant de la grande machine de guerre créée par un roi obstiné, organisée par un ministre appliqué, dirigée par un grand général.

Dire que la diplomatie est un service d'État ne suffit point. Il faut ajouter que ce service rentre tout particulièrement dans les attributions du chef de l'État. La direction des affaires étrangères lui appartient en propre. Le Parlement n'en peut garder que la surveillance et le contrôle. Voilà pourquoi ce ministère, ainsi que celui de la guerre, devrait être soustraits aux crises ministérielles que provoquent les incidents parlementaires, particulièrement dans les pays comme le nôtre, où la diplomatie a toujours tenu une si grande place dans le gouvernement. La sagesse du roi Louis-Philippe a rendu les plus grands services à la France, en retenant la direction de la politique extérieure, malgré les impatiences d'un premier ministre bien connu, les déclamations du Parlement, et les injures de la presse chauvine. Ah! que M. de Bismarck n'a-t-il eu à faire à ce roi de la *paix à tout prix*, sous lequel la France a pourtant fait la campagne d'Anvers, à la barbe des puissances du Nord! Ce n'est pas à lui qu'il fallait parler de toucher à l'équilibre européen. Nous aurions eu grand besoin d'un guide aussi sûr dans les temps qui ont suivi sa chute. Nous eussions évité bien des catastrophes. Il est vrai que nous n'aurions pas la République.

Pourquoi faut-il qu'on n'entre aujourd'hui dans la carrière diplomatique qu'après avoir produit un certificat de bon républicain? S'il est une carrière nationale, après l'armée, c'est bien celle-là. Qu'y vient faire la politique, j'entends cette politique de parti qui rabaisse tout au niveau de ses mesquines

ambitions. Jadis, sous le régime du privilège, on naissait diplomate, comme on naissait officier, prêtre ou magistrat. Maintenant, sous notre gouvernement républicain, sauf d'honorables exceptions, s'il n'y a plus de diplomates de race, il y a l'espèce des diplomates de parti, qui vaut moins, parce qu'elle est de moins bonne maison et de moins bonne éducation. Devrait-on s'enquérir, au ministère des affaires étrangères, de l'origine des candidats. L'honorabilité des familles, l'intelligence et l'instruction des aspirants : voilà seulement ce qu'il faudrait connaître, quand il s'agit d'ouvrir ou de fermer la carrière diplomatique à ceux qui veulent y entrer. Le métier de politicien n'a jamais fait les bons diplomates, pas plus que les bons généraux, encore moins les bons magistrats.

Je conviens que, dans la situation que nous ont faite nos malheurs, le rôle de notre diplomatie doit être modeste. En attendant les Bismarck et les de Moltke qui nous viendront peut-être un jour, nous n'avons pas de grandes négociations à conduire pour le présent. Nos ambassadeurs sont à Londres pour se résigner aux faits accomplis, sur lesquels ils ne peuvent faire que de discrètes réserves, à Berlin pour s'incliner devant les grandeurs de l'empire, à Rome pour faire bonne mine à mauvais jeu, à Vienne pour assister aux tristesses d'un empereur résigné à toutes les mauvaises fortunes. Exceptons Saint-Pétersbourg, où notre situation a toujours été meilleure depuis la guerre de 70, même avant l'heureuse visite de Cronstadt. Ce qui fait encore honneur à la France,

dans cette attitude peu inquiétante pour la paix européenne, c'est que son nom a conservé assez de prestige dans le monde pour que ses amis ne désespèrent pas de son avenir, et pour que ses ennemis en soient toujours à chercher quelque garantie nouvelle contre un retour de fortune.

L'accueil fait à nos marins à Cronstadt a-t-il changé notre situation en Europe? La joie universelle qu'il a causée chez nous peut le faire croire. L'a-t-il changée seulement en ce sens qu'il nous a donné la sécurité de la paix, en face de la triple alliance et de l'attitude tout au moins douteuse de l'Angleterre? C'est déjà quelque chose que la France ne soit plus à la merci d'un incident, dans l'espèce de blocus où la diplomatie de M. de Bismarck espérait la tenir enfermée. Notre monde politique ne semble point aller au delà, et cela lui suffit pour chanter victoire. Pour lui, la Marseillaise et le chant russe entrelacés, c'est tout simplement l'hymne de la paix européenne. Moins belliqueux que leurs pères, qui réclamaient à tout propos les bords du Rhin, nos chauvins mettent une certaine crânerie à célébrer cette bienheureuse paix, en regardant l'Allemagne de travers, avec cet air de défi qui semble dire : « Viens donc maintenant; on t'attend. » Et pourquoi viendrait-elle? La paix que nous a faite le chancelier de fer n'a pas de plus ardent apôtre que son jeune empereur.

On sait que le jour de Pâques deux Russes ne se rencontrent jamais sans s'embrasser, en disant : le Christ est ressuscité. Chez nous aussi, depuis la visite

à Cronstadt, on ne s'aborde plus que pour se féliciter de notre résurrection. La France serait-elle donc morte de la guerre de 70? Les Allemands, le maréchal de Moltke tout le premier, ont reconnu à quel peuple ils avaient affaire. Ce ne fut point l'histoire de l'Autriche, après Sadowa. La France blessée n'en combattit pas moins avec le tronçon de son épée, et ne la jeta que le jour où elle se sentit vaincue par la famine. Relevée toute sanglante du champ de bataille, elle a vécu pendant vingt ans en reprenant peu à peu ses forces. Mais dire qu'elle vient de retrouver sa grandeur, alors qu'elle est encore sous le coup du traité de Francfort, n'est-ce point parler un peu trop haut? Non, notre France n'est pas tombée en 71, comme l'Autriche en 66, pour ne plus se relever. Elle n'est point morte de ses blessures. Mais les patriotes sérieux, d'accord avec le sentiment populaire, garderont le deuil, tant que ces blessures ne seront pas fermées. Cette fière attitude des chauvins de la paix me remet en mémoire un épisode du siège de Paris. Le jour de leur entrée triomphale, nos vainqueurs s'arrêtèrent au bout de la grande avenue des Champs-Élysées; nos héros de barricades, qui allaient devenir les soldats de la Commune, étaient massés à l'entrée des rues adjacentes, comme pour leur dire : « Faites un pas de plus et vous verrez ». Ils n'avaient rien à voir, puisque leur victoire était complète. Combien était plus digne la tristesse du vrai peuple de Paris, resté au fond de ses maisons pour ne rien voir de ce douloureux spectacle. Ce peuple-là ne s'est point con-

solé de nos désastres. Sans vouloir la guerre, il ne veut que la paix qui lui rendra ses provinces.

La fortune nous reviendra-t-elle un jour? Je suis de ceux qui n'en désespèrent point. Il faut même que le chancelier de fer soit un peu de cet avis, puisque après avoir fait l'empire d'Allemagne par la force, il n'a pas perdu une occasion de l'affermir par la diplomatie. Selon moi, il n'a pas fait d'œuvre plus habile en ce genre que l'alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. N'étant pas homme à jouer, dans une nouvelle guerre, le sort de l'empire qu'il a crée, il s'est constamment appliqué à établir en Europe une paix qui ne laissât à la France aucun espoir, je ne dis pas de revanche, mais même de relèvement. Tant que cette triple alliance subsistera, la France ne pourra faire autre chose que de se recueillir et d'attendre l'arme au bras, comme la Russie, après la guerre de Crimée. Quand celle-ci prit ce parti, elle était dans une situation plus commode que la France. D'abord, elle n'est pas une puissance centrale, entourée de voisins plus ou moins inquiétants pour sa sécurité. D'ailleurs, les victoires de l'empire français n'avaient pas détruit l'équilibre européen. Le traité de Paris avait mis fin à l'alliance anglo-française. L'Angleterre, à moitié satisfaite, était rentrée dans sa politique insulaire. La France avait repris la liberté de ses alliances, son empereur ne se doutant pas que cette guerre d'Orient, avec celle d'Italie qui devait la suivre, préparait admirablement la grande œuvre du prince de Bismarck.

La guerre de 1870 a fait à la France une tout autre situation. Nous avons été pendant vingt ans entre la paix et la guerre, condamnés à ne dormir que sur le perpétuel qui vive de nos sentinelles de l'Est. On l'a bien vu dans les deux surprises où notre diplomatie a dû mettre toute sa prudence à prévenir un conflit. C'est que la diplomatie de M. de Bismarck avait détruit par la triple alliance cet équilibre européen que n'avait encore rompu ni les victoires de la Prusse, ni même le rétablissement de l'empire d'Allemagne. Son traité d'alliance avec l'Autriche a été publié à un moment où il n'était point en humeur de plaire à la Russie. Toute sa tactique diplomatique était là : caresser ou menacer, selon l'occasion. La Russie a fait la sourde oreille, ne voulant, sous aucun prétexte, sortir de la réserve qui est encore en ce moment toute sa politique, malgré son amitié pour la France. Elle attend qu'un grand intérêt national lui fasse une nécessité de parler et d'agir, dans le sens de la paix ou de la guerre. Quant au traité que l'Allemagne et l'Autriche ont signé avec l'Italie, s'il n'a pas été publié, c'est certainement sur le désir du roi Humbert, qui ne soucie point de faire connaître à la France une clause qui n'est un secret pour aucun diplomate. Est-ce que, si un jour la France, ayant le sentiment de sa force, comme elle a la conscience de son droit, voulait vider sa querelle avec l'Allemagne en champ clos, elle trouverait un ennemi devant elle, un autre ennemi derrière, un ami tenu en respect par l'Autriche, un neutre tout disposé à barrer le

passage à une flotte française qui voudrait bombarder les ports d'un allié de l'Allemagne. C'est ce que M. Gladstone a pris soin d'expliquer dans une communication à la presse européenne qui a fait quelque bruit. Dieu veuille qu'il s'en souvienne, quand il sera de retour au pouvoir. Voilà le traité auquel le roi Humbert n'entend pas qu'on donne le scandale de la publicité. C'est la paix de l'Europe assurée, nous répète-t-on à satiété. Oui, la paix contre la France, qui la subira jusqu'au jour où l'état de l'Europe lui permettra d'en changer les conditions, comme a fait la Prusse après Iéna. En attendant, ce n'est pas elle qui attaquera l'Allemagne, ni aucune puissance de la triple alliance.

La situation de l'Europe semble se résumer dans une contradiction. On y a toujours le mot de paix à la bouche et certainement dans le cœur. Ce qui n'empêche pas de se préparer de plus en plus à la guerre, comme à une éventualité certaine. Nous entendons journellement de tous côtés des protestations pacifiques. C'est l'Allemagne qui nous fait des avances, depuis la retraite de M. de Bismarck. On pourrait dire que, depuis la dernière conférence de Berlin, son empereur n'a laissé échapper aucune occasion de nous montrer combien notre amitié lui serait chère. Comme il serait heureux de lâcher l'alliance italienne pour la nôtre! C'est l'Angleterre qui veut partout la paix, à la condition, bien entendu, qu'on ne la troublera pas dans sa politique d'annexion et de protectorat. L'empire des mers lui suffit.

L'équilibre européen ne la regarde plus. L'Autriche est devenue d'autant plus pacifique qu'elle sait qu'une guerre où il lui faudrait s'engager, en vertu des traités, pourrait dissoudre cet empire fédératif que la Maison de Habsbourg a tant de peine à maintenir. La Russie ne l'est pas moins, malgré son amitié pour nous. Elle sent que le temps est pour elle, et que plus la paix durera, mieux elle sera préparée aux éventualités de l'avenir. Il n'y avait que l'Italie qui parût nourrir des projets belliqueux, quand le signor Crispi dirigeait sa politique. Mais le voilà rentré dans l'ombre, et son successeur n'a pas assez de paroles aimables pour la France.

Que n'a pas rêvé l'esprit fécond du jeune empereur d'Allemagne, depuis qu'il a remercié son Mentor de ses conseils : la solution des questions sociales, la paix perpétuelle, le désarmement, l'alliance de la Russie, l'amitié de la France. Le chancelier de fer n'a pas autant d'idées; mais celles qu'il a, il les garde jusqu'à ce qu'il en ait fait des réalités. Il ne s'est jamais fait illusion sur les sentiments de la France. Dès le lendemain du traité de Francfort, il a songé à prendre ses précautions contre une revanche possible. Il n'en a pas trouvé de meilleure que cette triple alliance dont il a fait un instrument de paix, comme il ne cesse de le répéter, sauf à en faire une machine de guerre, le cas échéant. Il ne nous a jamais fait d'avances amicales comme son empereur. En 1873, s'il ne méditait pas tout à fait une agression, il n'en prêtait pas moins l'oreille aux propos belliqueux du

grand état-major. Lui aussi trouvait que nous reprenions trop vite nos forces. Plus tard, nous avons été à deux doigts de la guerre à la suite d'incidents qu'il n'avait pas fait naître, mais dont il n'eût pas été fâché de profiter, grâce à la triple alliance, si l'honneur français se fût ému outre mesure. S'il rentrait dans les conseils de son souverain, ce serait pour calmer les ardeurs d'un cerveau en ébullition. Il n'est entré au Parlement que pour y maintenir la politique de sagesse qui peut seule assurer l'œuvre accomplie par la politique d'audace. Avec lui, il ne peut s'agir ni de conférence pour les questions sociales, ni de congrès pour la paix perpétuelle, ni de désarmement, parce que sa vieille expérience est convaincue qu'aucune de ces initiatives si chères à son empereur, ne saurait aboutir. Une forte armée avec le maintien de la triple alliance : voilà pour lui le premier et le dernier mot de la politique.

Depuis que le chancelier de fer a inauguré, au nom du principe de la force, cette politique qui a dépouillé le Danemark de ses provinces, chassé l'Autriche de la Confédération germanique, refait l'empire d'Allemagne, en l'agrandissant par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'Europe a perdu deux choses qui lui permettaient de vivre sur la foi des traités : le respect du droit et la garantie de l'équilibre européen. Il pourrait convenir à Guillaume II de la convoquer un de ces jours à un congrès où l'on traiterait, sous sa présidence, d'une paix définitive, fondée sur la reconnaissance des droits de conquête et sur un

désarmement général. Ce serait un coup de maître, s'il devait réussir, dont M. de Bismarck aurait lieu d'être jaloux. C'est alors que sa triple alliance deviendrait inutile. L'Allemagne aurait trouvé sa garantie de paix dans la résignation, c'est-à-dire dans la déchéance de la France, confirmée et consacrée par la volonté de l'Europe. La France se garderait de paraître à ce congrès. Pourquoi y viendrait-elle? Pour signer? C'est impossible. Pour protester? Ce serait grave. Heureusement que ce ne peut être que le rêve d'un moment. La Russie y manquerait, n'eût-elle pas mis sa main dans la nôtre. L'Angleterre, qui n'aime pas prendre d'engagements, se ferait beaucoup prier. L'Autriche elle-même ne s'en soucierait guère. Je ne vois que l'Italie qui s'empresserait d'y prendre place, si M. Crispi rentrait dans les conseils du roi? Un jour pourra venir où un congrès de la paix deviendra possible et même nécessaire; mais il faut qu'auparavant l'état de l'Europe ait changé, et que l'équilibre européen ait été rétabli encore par d'autres événements que l'amitié de la Russie pour nous.

La guerre de 1870 a fait à la France une cruelle situation. Vaincue par l'Allemagne, elle a dû subir toutes les conditions du vainqueur, comme la Prusse après Iéna. De même que cette puissance, elle panse ses blessures, en réparant ses forces. La signature d'un traité conclu sur le champ de bataille engage le présent, non l'avenir. Elle n'a pas empêché la Prusse de prendre sa revanche en 1813, 1814 et 1815,

ni plus tard la Russie de reprendre sa liberté dans la mer Noire, et de reconstruire Sébastopol. La France n'a point de revanche à prendre contre l'Allemagne, que son empereur fit la folie d'attaquer, après l'avoir aidée à écraser l'Autriche. Elle était assez riche pour payer sa rançon. Sa gloire en a souffert. Mais elle a un si glorieux passé! A-t-elle songé, sous des gouvernements pacifiques, à prendre sa revanche de Waterloo? Mais, tôt ou tard, elle redemandera justice à l'Europe de la spoliation commise par la politique de fer et de sang. Dans cette Assemblée de Versailles où nous avons voté, la mort dans l'âme, le traité qui arrachait à notre France un lambeau de chair vive, quel est le cœur français qui n'ait fait ses réserves? L'Europe veut-elle qu'on oublie, quand la plaie saigne toujours? Si Guillaume II tient tant à l'amitié de la France, s'il brûle du désir de voir Paris, qu'il efface d'un trait de plume ce crime de l'annexion. Il aura plus fait pour la sécurité de son empire que la diplomatie du prince de Bismarck, et que les cinquante ans de paix armée que promettait à l'Europe le maréchal de Moltke. Autrement, la France fera comme la Prusse et la Russie : elle attendra.

Non, notre France ne rêve pas la guerre. Elle est en ce moment tout entière aux œuvres de la paix. C'est à tel point que des patriotes chagrins se demandent si elle n'a pas oublié ses glorieuses traditions pour les merveilles d'art et d'industrie dont elle a donné, en 1889, le spectacle au monde. Devant cette

triple alliance dont la diplomatie de M. de Bismarck a prétendu faire une garantie pour la paix de l'Europe, et dont M. Crispi aurait volontiers fait une arme contre notre patrie, elle n'a rien de mieux à faire que de tenir la main sur la garde de son épée. Il semble qu'on ne l'ait pas assez compris à l'ambassade de Berlin. Comme tous les hommes de premier mouvement, le jeune empereur est parfois embarrassant pour ses interlocuteurs. « Ne trouvez-vous pas que l'amitié de la France et de l'Allemagne peut seule assurer la paix du monde, disait-il à brûle-pourpoint au président de la mission française à Berlin qui l'avait charmé par son éloquence. — Votre Majesté a raison, lui fut-il répondu. Seulement, il faut nous laisser le temps d'y penser. »

Voilà des paroles que nos ambassadeurs feront bien de méditer. A Berlin, il ne faut parler ni trop haut ni trop bas. La prudence n'exclut pas la dignité. Ne s'était-on pas montré trop heureux de ce voyage à Paris de l'impératrice Frédéric qui devait, dit-on, préparer celui de l'empereur? Qu'on réponde aux politesses par des remerciements, rien de mieux; mais qu'on se garde d'engager, si peu que ce soit, la parole de la France, en ce qu'elle regarde comme une question d'honneur. C'est assez pour elle d'observer strictement les traités qu'elle subit. Elle ne croit pas que le douloureux traité de Francfort engage l'avenir à tout jamais. Elle se sentira déchue, tant qu'elle n'aura pas recouvré ses provinces.

La paix de l'Europe ne sera assurée que par le

rétablissement de l'équilibre européen, et cet équilibre ne sera solide que le jour où la triple alliance aura vécu : deux vérités que je voudrais mettre en pleine lumière. C'est la triplice qui doit être le grand objectif de notre politique extérieure. Comment espérer la dissoudre? On s'est indigné, en France, de l'ingratitude italienne. On s'est étonné de l'attachement obstiné à l'alliance allemande d'un roi dont le père a combattu à nos côtés, pour une cause qui n'était pas la nôtre. On en a cherché l'explication dans des raisons plus ou moins secondaires, comme le protectorat de Tunis, qui est postérieur à la triple alliance, comme les prétentions de l'Italie au partage de l'empire méditerranéen, comme l'ambition d'occuper la Tripolitaine, pour faire pièce à l'annexion de la Tunisie. Il faut chercher ailleurs la principale, sinon la seule cause de ce que l'opinion française n'est pas loin de regarder comme une trahison.

Un diplomate du second empire a fait récemment, dans une Revue de grand renom, une fort belle étude sur la triple alliance, où il a expliqué comment elle s'est faite, dans quelles circonstances, et par quelles phases la question a dû passer pour arriver à une solution définitive. Il a montré à merveille comment le prince de Bismarck, toujours à l'affût des incidents qui peuvent servir ses desseins, avait profité de nos annexions coloniales, particulièrement de notre protectorat de Tunis, pour décider l'Italie à entrer dans l'alliance austro-allemande. Est-ce ré-

serve diplomatique de sa part? S'il n'a pas tout à fait oublié la grande cause de ce grave revirement politique, il y a à peine touché. Je ne crois pas le roi Humbert si oublieux du passé, ni si peu sympathique à la France qu'on le dit. La vérité, claire comme le jour, c'est qu'il a vu dans la triple alliance la seule garantie réelle pour l'avenir de sa dynastie.

C'est là ce qui rend la tâche très difficile à notre diplomatie. Elle pourra faire bien des promesses pour nous rendre les sympathies du peuple italien, pour rétablir les bonnes relations entre les deux gouvernements, qui n'ont, d'ailleurs, été troublées que par l'humeur agaçante du signor Crispi. Elle pourra parvenir à concilier les intérêts économiques des deux peuples, sans trop sacrifier l'intérêt français. Elle n'aura rien fait, pour la dissolution de la triplice, tant qu'elle n'aura pas réussi à rassurer le roi Humbert contre le cauchemar d'une République italienne.

Quand je parle de République, je n'entends pas celle de Mazzini. Celle-là ne fait point ombrage au roi Humbert. Il sait qu'elle n'a pas de profondes racines dans le pays. Le parti qui la rêve n'est qu'une faction, tout entière enfermée dans les sociétés secrètes. Ce qu'il redoute, c'est le réveil de l'esprit fédératif. Il sait qu'une fédération républicaine, à un moment donné, ne serait pas tout ce qu'il y a de plus impossible. L'Italie souffre actuellement d'une cruelle façon. Que cet état de gêne et de misère se prolonge, et que la popularité de la Maison de Savoie vienne à se perdre dans la détresse publique, qui

peut répondre qu'une République fédérative ne trouverait pas des sympathies dans le pays tout entier? Une chose encore qui n'est pas faite pour bien disposer le roi Humbert en faveur de notre République, c'est qu'elle ne rencontre guère de sympathies en Italie que dans le parti républicain.

Il est vrai que notre gouvernement peut le rassurer au besoin contre un autre danger. Si la question du pouvoir temporel ne l'inquiète pas pour le présent, ne pourrait-elle point devenir une grosse difficulté pour l'unité italienne, étant mise à l'ordre du jour d'un congrès de puissances catholiques? Si le comte de Chambord eût occupé le trône de France, le roi Humbert n'eût pas dormi tranquille. Il y a bien aussi une minorité catholique redoutable en Allemagne qui, en s'entendant avec la majorité catholique de l'Autriche et de la France, pourrait peser sur ce congrès ayant pour but de régler définitivement cette dangereuse question du pouvoir temporel, lequel trouverait, en Italie même, bien des voix sympathiques au Saint-Père. Mais le comte de Chambord n'est plus, et le roi Humbert sent bien qu'il n'aurait rien à craindre chez nous d'une restauration monarchique. Ce n'est pas ce danger, plus imaginaire que réel, auquel il a dû vouloir parer tout d'abord.

Je connais des républicains qui caressent un rêve : l'avènement plus ou moins prochain d'une République italienne qui détacherait l'Italie de la triple alliance. Il est possible que la triplice ne soit pas très

populaire dans le peuple italien. Mais tous les partis politiques qui comptent dans le Parlement s'y sont ralliés, sous la pression de leur roi. On y veut par-dessus tout l'unité nationale, dont la dynastie de Savoie est le symbole vivant. Il faudrait que la monarchie eût perdu toute sa popularité pour qu'un mouvement républicain eût quelque chance d'aboutir. La royauté conserverait toujours assez de partisans pour résister à ce mouvement, soutenue qu'elle serait par toutes les forces du gouvernement. Et si, par impossible, le roi Humbert était forcé de fuir devant un coup de force populaire, une armée allemande occuperait Rome avant que la France eût la pensée d'intervenir. Elle ne l'aurait pas, parce que ce serait la guerre certaine avec l'Allemagne, qui pourrait d'autant plus compter sur le concours de l'Autriche que celle-ci ne manquerait pas l'occasion de reprendre ses provinces italiennes, si l'Italie tout entière venait à se prononcer contre la Maison de Savoie. Il ne faudrait pas compter sur la Russie, qui ne se soucierait nullement de s'engager dans une grande guerre européenne, pour les beaux yeux de la République italienne. Rien ne serait plus dangereux pour l'Italie et pour la France qu'un pareil rêve.

Dissoudre cette triple alliance qui condamne notre pays à une impuissance à laquelle il ne peut se résigner : tel est le problème à résoudre par notre diplomatie, même après les démonstrations amicales de la Russie. Le pourra-t-elle? C'est ici qu'elle aurait besoin d'un Talleyrand. Où faudrait-il l'envoyer? Ce

n'est pas à Londres, où l'on se désintéresse de toute question étrangère à l'intérêt anglais. Ce n'est pas à Vienne, où l'on n'a pas recouvré la liberté de ses alliances. Ce n'est pas à Saint-Pétersbourg, où notre cause est gagnée depuis longtemps, le sentiment national étant d'accord avec l'intérêt politique. Ce serait donc à Rome, où prévaut l'intérêt dynastique? Là semble être le nœud gordien qu'il s'agit de dénouer, quand on n'a pas l'épée d'un Napoléon pour le trancher. Si notre République découvre quelque part un diplomate qui puisse opérer ce miracle que n'eût pas cru pouvoir faire Talleyrand lui-même, je suis de ceux qui remercieront de grand cœur le gouvernement qui aura rendu un tel service à notre pays. Il faut rassurer le roi d'Italie à tout prix. Tant qu'il craindra pour sa couronne, il tiendra ferme pour la triple alliance. C'est pour cela qu'il s'est jeté dans les bras de M. de Bismarck. Il a fait avec empressement ce que l'empereur d'Autriche n'a fait qu'avec une douloureuse résignation. S'il a changé de ministres depuis ce moment, il n'a pas changé de politique. Ne vient-il pas de renouveler le traité de la triple alliance?

Avec sa République conservatrice, Thiers eût pu être ce Talleyrand, parce qu'il était de ces politiques dont la maxime est que qui veut la fin veut les moyens. C'est lui qui n'eût pas hésité à proposer au roi d'Italie un traité en bonne forme contre les éventualités révolutionnaires. Mais même alors je doute que le premier président de la République eût réussi à ras-

surer le roi d'Italie. Un président ne tient le pouvoir que pour un temps, quand il n'est pas forcé de le quitter brusquement par les incidents parlementaires, comme Thiers et Mac-Mahon. En Allemagne, la monarchie a la vie dure, et avec elle on est sûr de trouver toujours à qui parler.

La triple alliance durera-t-elle autant que notre République? Espérons que non. Ce qui est sûr, c'est que le jour où le roi d'Italie n'aurait plus à redouter notre voisinage, la triple alliance aurait vécu, et avec sa dissolution l'Europe reprendrait son équilibre. Humbert retrouverait la liberté de ses alliances. Et alors pourquoi ne se retournerait-il pas du côté de la France? Les deux Maisons de Savoie et de Bourbon se connaissent. Elles ont vécu en bonne amitié, tout en se faisant parfois la guerre. Elles ont fait des alliances de toute sorte, et le sang des princesses de Savoie coule encore dans les veines de nos rois. Rien ne serait plus facile que de reprendre ces traditions. La nouvelle monarchie n'aurait pas besoin d'un Talleyrand pour en finir avec la triple alliance. L'œuvre de M. de Bismarck tomberait d'elle-même dans l'oubli. Dans la situation nouvelle de l'Europe, les deux Maisons n'auraient pas de peine à s'entendre, n'ayant plus que les mêmes amis et les mêmes adversaires. Elles auraient un intérêt commun à défendre l'institution monarchique contre les partis républicains, aussi bien en France qu'en Italie. Il est vrai que le roi Humbert n'a guère moins la crainte de la papauté que de la République. Mais il pourrait être assuré

que le monarque très chrétien qui aurait nom Philippe VII ne lui ferait pas la guerre pour le rétablissement du pouvoir temporel.

C'est un beau rêve que l'union des races latines. Est-ce à dire que notre diplomatie républicaine doit y renoncer. S'il pouvait devenir une réalité, je ne résiste pas au plaisir d'en montrer l'avenir. Si l'intérêt dynastique rattache étroitement la Maison de Savoie à la triple alliance, l'intérêt national ne pourrait-il pas l'en détacher? Le peuple italien est assez fin pour ne pas perdre de vue ses intérêts, et le bon sens, chez lui, prend toujours le dessus. C'est un peuple essentiellement politique. Il a deux griefs contre la France. Si nous l'accusons, non sans raison, d'avoir bien vite oublié le sang que nous avons versé sur les champs de bataille de Magenta et de Solférino pour sa délivrance, il trouve que nous lui rappelons trop souvent un service d'ailleurs payé par la cession de Nice et de la Savoie. Mais ce n'est là qu'une question d'amour-propre que la communauté d'intérêts ferait disparaître. L'Italie a un autre grief plus difficile à faire oublier. En mettant brusquement la main sur la Régence de Tunis, sous le fallacieux prétexte d'une insurection des Kroumirs à réprimer, M. Ferry a certainement fait une conquête utile à notre colonie algérienne. C'est tout autre chose que l'aventure du Tonkin, dont on voit moins les avantages que les dangers, en cas d'une guerre sur le continent. Seulement, M. Ferry n'a pas vu qu'en mécontentant l'Italie il rejetait le peuple italien

dans l'alliance austro-allemande que le roi Humbert avait déjà conclue dans un intérêt purement dynastique. L'Italie ne poussait pas la témérité jusqu'à s'annexer la Tunisie sous nos yeux, bien qu'elle en eût quelque envie; mais elle ne voulait pas que la France en fît sa propriété. Elle avait à Tunis une colonie considérable sur laquelle elle n'entendait pas que la France étendît son protectorat.

Le peuple italien ne nous pardonnera notre annexion que le jour où nous lui aurons offert une compensation. Laquelle? Notre patriotisme s'est ému d'une expédition projetée à Tripoli par le signor Crispi, et notre diplomatie s'est vite mise en campagne pour décider la Turquie et l'Angleterre à y faire opposition. Je comprends le *veto* de la France, en ce moment où elle trouve l'Italie engagée avec l'Allemagne. Mais le jour où les deux peuples seraient amis, pourquoi ne laisserions-nous pas l'Italie prendre la compensation qu'elle se croit en droit de réclamer? Ce serait alors entre elle et la Turquie une affaire dont la France n'aurait point à se mêler. On dira que nous ne pouvons laisser l'Italie mettre le pied en Afrique sans danger pour notre colonie algérienne. Je crois juste le contraire. Avec sa nombreuse armée et sa puissante flotte, l'Italie entend être comptée désormais parmi les grandes puissances de l'Europe. Hors d'Afrique, elle sera plus dangereuse pour la France qu'en Afrique même. Hors d'Afrique, elle est libre de ses mouvements. Soutenue par des alliés qui seraient nos ennemis, elle pourrait jeter une véritable armée

sur la terre africaine? Installée en Afrique avec notre assentiment, elle aurait tout intérêt à rester en bons termes avec nous. Et comme la France y sera toujours plus forte qu'elle, elle tiendrait à conserver son amitié.

Mais la question africaine vue de haut a un bien plus grand intérêt. Les trois peuples latins, l'Italie, l'Espagne et la France peuvent poursuivre une œuvre commune de civilisation dans cette Afrique du Nord, commencée par nos armes et continuée par notre administration. Il ne faut pas nous le dissimuler. L'Algérie conquise par la force ne nous est pas acquise, même à l'heure qu'il est, par les sympathies de la race subjuguée. Elle se résigne, se tait, mais attend; nous n'avons pas les cœurs. L'Arabe musulman n'a fait sa paix ni avec le Français ni avec le chrétien. Notre administration ne lui rend pas toujours bonne justice. Elle lui impose des charges et des corvées; elle lui prend sa terre pour la distribuer aux colons; elle le livre à l'usure juive. Il voit la France accorder à cette race maudite et méprisée des droits politiques qu'on lui refuse. Quand il n'aurait pas, d'ailleurs, tous ces griefs contre la domination française, il n'en resterait pas moins hostile au fond, conservant ses préjugés de religion et ses haines de race.

L'administration française ne se doute pas du travail de propagande qui se fait par les sectes religieuses, pour entretenir le feu sacré, pour l'exciter encore, pour préparer l'incendie qui doit un jour se

répandre aux quatre coins de l'Afrique du Nord. En réalité, elle dort sur un volcan, sans s'en douter. Comment résisterait-on à une insurrection générale, si la France avait une guerre sur les bras avec l'Italie, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne? Il est donc nécessaire, pour que sa mission civilisatrice s'accomplisse, qu'elle puisse agir de concert avec les deux sœurs latines. Si elle entend bien ses intérêts, loin de chercher à fermer l'Afrique du Nord à l'Italie et à l'Espagne, elle la tiendra ouverte à leur ambition. Elle laissera prendre la Régence de Tripoli à la première, l'empire du Maroc à la seconde, en retenant de ces deux conquêtes ce qui importe à sa colonie algérienne. Ce n'est pas trop des trois nations latines pour résister à la croisade musulmane que préparent sourdement les sectes religieuses de l'Islam, la redoutable affiliation des Senoussia en tête.

Je ne sais si nos parlementaires de tous les partis goûteraient cette politique. Mais je crois que l'amitié de l'Italie et de l'Espagne vaut ce prix. Vouloir barrer à tout jamais la route à l'ambition légitime de deux peuples qui ont les mêmes droits que la France sur l'empire de la Méditerranée n'est pas d'une politique juste et prévoyante. Ce ne serait pas une concurrence à redouter. Ce serait, au contraire, une garantie et une force au besoin pour les trois puissances, si la reine des mers était tentée d'abuser de sa souveraineté. Si la république venait à nous manquer par une de ces fatalités que rien ne fait prévoir pour le moment, la monarchie nouvelle n'aurait qu'à

reprendre les traditions de la Maison de Bourbon, tout au moins en ce qui concerne l'Espagne. Sa reine, il faut le reconnaître, n'a pas les mêmes inquiétudes que le roi d'Italie sur le voisinage d'une République. Mais si la monarchie espagnole entretient des relations courtoises et correctes avec la République française, elle vivrait certainement en meilleure amitié avec la monarchie d'un Bourbon.

Si tout cela n'est qu'un rêve, il est juste d'ajouter que ce n'est point seulement la faute de la République. En ce moment l'Italie se conduit envers la France d'une facon qui doit faire réfléchir notre gouvernement. La sœur d'au delà des Alpes garderait-elle à la sœur française rancune des services que celle-ci lui a rendus? Et surtout, depuis nos malheurs, ne jetterait-elle pas des regards de convoitise sur les provinces qui la séparent de nous? C'est alors que notre gouvernement devrait aviser, et se demander si vraiment la France, républicaine ou monarchique, peut attendre de cette sœur ingrate autre chose que des procédés à la Crispi. Je veux croire encore que la populace qui, à propos de nos pèlerins, a crié, à bas la France! et vive Sedan! dans toutes les grandes villes de l'Italie, n'est pas le peuple italien, et que toute cette parodie des Vêpres siciliennes n'est qu'un coup monté par des politiciens déchus qui veulent forcer la porte du pouvoir. Mais nous ne pouvons oublier que le monde politique tout entier, ministres, députés, sénateurs, a laissé faire. Je trouve, par parenthèse, que notre gouvernement

s'est montré bien complaisant pour le parti garibaldien, en présidant l'inauguration de la statue du héros qui n'a pas beaucoup servi la France, dans la guerre de 70, et qui n'a jamais cessé de réclamer Nice comme sa première patrie. En vérité, n'est-ce pas trop d'avance à des gens qui n'ont que l'injure et la menace à la bouche, et ne serait-ce pas le moment pour notre diplomatie de chercher d'autres amis, puisque celui sur lequel nous avions le droit de compter le plus nous fausse compagnie?

Les peuples mettent parfois leurs sentiments et leurs passions dans la politique. Le nôtre en est un exemple. Les gouvernements ne connaissent que des intérêts, alors même qu'ils mettent des principes en avant, comme le fit si heureusement le prince de Talleyrand au congrès de Vienne. N'est-ce pas un premier ministre autrichien qui a dit : *Nous étonnerons le monde par notre ingratitude?* Le signor Crispi eût pu en dire autant. Mais la politique de l'ingratitude ne porte pas toujours bonheur. L'Autriche en a fait la cruelle expérience à Sadowa. L'Allemagne et l'Italie pourront la faire un jour. Les Schwarzenberg, les Bismarck, les Crispi, sans les comparer, ne font pas toujours impunément des dupes. La Russie se souvient du traité de Berlin, et la France voit l'Italie dans la triple alliance. L'oubli des services rendus se paye tôt ou tard. C'est pour cela qu'il n'est pas inutile d'avoir d'abord pour soi ces principes de justice et ces sentiments de gratitude qu'oublient rarement les peuples. Puisque

en Italie on en est là, qui sait si la diplomatie ne pourrait pas préparer à la France d'autres amitiés encore que celle de la Russie? Alors, l'Italie persistant dans ses haines et ses convoitises, il y aurait à voir si les deux voisines, sur les frontières desquelles elle jette des regards d'envie, n'auraient pas un intérêt majeur à se garantir réciproquement contre les ambitions d'une monarchie qui, trop fidèle aux traditions de sa Maison, serait toujours à regarder autour d'elle ce qui pourrait bien lui convenir pour l'agrandissement de son beau domaine.

C'est alors que se poserait la question entre les susdites puissances de savoir si la création de l'unité italienne a été une bonne chose pour la paix de l'Europe, et s'il ne vaudrait pas mieux en chercher la garantie dans une République fédérative où, par parenthèse, le Saint-Père retrouverait son indépendance. Une grande Suisse au delà des Alpes, d'autant plus libre et prospère qu'elle se mêlerait moins des affaires de ses voisins, ne serait peut-être pas l'idéal des patriotes qui pensent que leur patrie n'est jamais assez grande pour ses glorieuses traditions; mais elle donnerait satisfaction aux sentiments républicains des provinces, sans faire perdre un pouce de la terre italienne. L'Italie serait encore notre obligée, puisque ce sont nos victoires qui l'ont délivrée de la domination étrangère. Si l'Europe ne découvre pas d'autre solution de la question du pouvoir temporel, ce sera bien la faute de la politique de nos inquiétants voisins. La finesse est une précieuse qualité;

mais il ne faut pas qu'elle dégénère en astuce. Les Crispi, trop nombreux, hélas! dans cet heureux pays, en sont les mauvais génies. Si fins qu'ils fussent, un Cavour et un Victor Emmanuel eussent reculé devant le machiavélisme qui a jeté l'Italie faite par nos mains dans les bras de notre ennemi. Pourquoi notre République n'entrerait-elle pas dans cette voie si l'intérêt de la France le commande? Si notre diplomatie républicaine nous préparait un tel avenir, nous ne serions pas les derniers, nous autres royalistes, à l'en féliciter.

L'alliance anglaise compte encore, chez nous, à ce qu'il paraît, des partisans parmi les politiques les plus éclairés de notre pays. On compte sur le retour de M. Gladstone au pouvoir, et on rêve là-dessus une contre-alliance de la Russie, de l'Angleterre et de la France. Je crains qu'on ne se fasse illusion. Avec M. Gladstone comme avec le marquis de Salisbury, l'Angleterre est satisfaite de tout *statu quo* qui lui assure le protectorat de l'Égypte, sa liberté d'action sur toutes les mers, la pleine sécurité de son immense commerce. Que peut-elle désirer de plus? Pourquoi veut-on qu'elle entre dans une alliance quelconque, elle qui, pendant toute la durée de l'entente cordiale, n'a pas songé à conclure une alliance avec la France?

La politique anglaise ne fait jamais d'alliance à longue échéance avec personne, par une raison très simple que doivent comprendre tous ceux qui ont suivi son histoire. C'est qu'elle n'a jamais d'autre

principe que son intérêt, en fait de politique étrangére. Or si les principes ne changent pas toujours, selon les circonstances, les intérêts varient avec les situations. Voilà pourquoi cette politique ne fait de traité d'alliance que dans les cas où un grand ou pressant intérêt lui impose la nécessité d'agir. Si elle fait jamais un traité de ce genre avec la France, ce sera sous l'empire de cette nécessité. Or la situation actuelle de l'Europe, loin de l'obliger à se rapprocher, soit de la France, soit de la Russie, lui commande plutôt de se rattacher à la triple alliance formée contre nous.

Cela ne veut pas dire que notre diplomatie fasse fausse route, en cherchant les moyens de nous entendre avec l'Angleterre sur les questions où les deux pays ont des intérêts communs, sauf à réserver la grande question d'avenir où elle n'a rien à voir. Par la faute de notre diplomatie, plus encore que par la faiblesse de notre gouvernement et de notre Parlement, le protectorat partagé entre l'Angleterre et la France nous a échappé pour passer tout entier entre les mains de notre associée. Cette combinaison était dangereuse pour nous, et sans aller jusqu'à trouver que nous devons nous féliciter d'avoir les mains libres, nous pouvons croire qu'il en fût sorti tôt ou tard de graves embarras, et peut-être finalement un conflit. La politique anglaise ne plaisante pas, quand il s'agit de ce qu'elle considère comme un intérêt vital. La grande faute de notre diplomatie fut d'avoir rendu inévitable le protectorat commun de l'Égypte

par la destitution de l'ancien pacha Ismaïl, obtenue de la Porte sur les pressantes instances de la France et de l'Angleterre. Celui-là ne gouvernait pas toujours bien; mais il entendait gouverner. Il fallait le maintenir, en lui imposant les conditions de sagesse et d'économie nécessaires à la bonne administration de l'Égypte. A partir de ce jour, la France est entrée dans une situation qui ne pouvait aboutir qu'à une humiliation ou à une folie. N'ajoutons pas une seconde faute à la première. L'Angleterre tient l'Égypte et entend la garder. M. Gladstone, sous lequel le coup a été fait, par parenthèse, peut avoir un autre langage que lord Salisbury sur la manière de la garder. Mais, en supposant que la politique anglaise consente à sortir de l'Égypte, elle se ménagera toujours les moyens d'en rester maîtresse et d'y rentrer au besoin. Tout ce que notre diplomatie peut espérer, c'est qu'elle nous offre des compensations qui ne lui coûteront rien. En suivant cette politique, on ne fera pas revivre les beaux jours de l'entente cordiale, si troublée pourtant chaque fois que l'intérêt anglais était en jeu. Nous ne pouvons nous flatter d'être à la fois les amis de l'Angleterre et de la Russie. Les événements de 70 ont changé la face de l'Europe, et ouvert à la diplomatie française d'autres horizons. Mais vivre en paix avec notre voisine de la Manche n'est point une politique à dédaigner, quelque soit le gouvernement de la France.

Avec l'amitié de la Russie, nous ne sommes plus à

la merci de la triple alliance. Mais, quoi qu'on en dise, cela ne suffit pas pour rétablir l'équilibre européen. Pourquoi l'Autriche est-elle entrée dans l'alliance allemande, après la retraite du maréchal Mac-Mahon et la défaite définitive des conservateurs? Est-ce par goût? Non, c'est une dure nécessité que son empereur a subie comme on avale une médecine amère qui vous fait vivre, si elle ne peut vous sauver. L'Autriche est un vaste État fédératif dont la Maison de Habsbourg fait l'unité. Au moment où elle s'y est résignée, le dualisme austro-hongrois en faisait la vassale de l'Allemagne. Entre la Russie qui ne lui pardonnait pas sa défection, et la Hongrie qui, soutenue par l'Allemagne, réclamait le partage de l'empire, en se faisant la part du lion, l'Autriche ne pouvait hésiter. Il fallait vivre avant tout. Depuis ce jour, le pauvre aigle à deux têtes ne vole plus que d'une aile. François-Joseph le sait bien, lui qui, après Sadowa, pleurait dans les bras d'Alexandre II l'ingratitude de l'Autriche. Il en souffre toujours avec les plus hauts princes de sa Maison. La monarchie autrichienne ne retrouvera sa liberté d'action que le jour où son noble empereur se fera couronner à Prague, comme il l'est à Pesth par une longue tradition. L'aigle a trois têtes ne reprendra son vol qu'après que les Slaves, qui comptent pour les deux tiers dans la monarchie autrichienne, auront été admis au partage de l'empire. S'il hésitait encore, les ovations de tout un peuple, à son dernier voyage en Bohême, suffiraient pour le décider. Mais pour

cela, il faut à François-Joseph un autre allié que Guillaume II, qui ne resterait pas sourd aux protestations menaçantes des Hongrois. Pourquoi cet allié ne serait-il pas le czar? Ce n'est pas le souvenir de la guerre de Crimée qui ferait obstacle. L'empereur Alexandre III ne passe pas pour rancuneux. La conférence de Londres, en 70, a supprimé d'ailleurs, avec l'agrément de l'Autriche, les clauses humiliantes et onéreuses du traité de Paris. Serait-ce l'antagonisme des intérêts en Orient? Rien n'est plus facile que de les mettre d'accord, la Russie ne visant plus Constantinople, si elle l'a jamais visé, et se bornant à la fermeture des Dardanelles par la Turquie, avec laquelle elle entretient les meilleurs rapports. Quand donc les deux empereurs de Russie et d'Autriche se seront entendus sur toutes les questions qui peuvent les diviser, François-Joseph n'aura plus aucune raison de rester dans la triple alliance. Que fera alors le roi Humbert? On peut le prévoir, du moment que l'Italie aura vu qu'elle ne peut que gagner des coups au jeu de l'Allemagne. Le plus grand service que nous rendrait l'amitié de la Russie serait de détruire l'œuvre du prince de Bismarck.

On me trouvera peut-être l'esprit chagrin. Mais je ne puis approuver sans réserve la politique qui a fait s'arrêter à Portsmouth l'escadre si fêtée à Cronstadt. Encore tout émus des chaudes caresses de leurs amis russes, c'est sans enthousiasme que nos marins ont reçu les froides salutations de la marine anglaise. L'empereur de Russie qui est, lui aussi, un fervent

ami de la paix, tout en comprenant nos patriotiques réserves, ne pouvait nous savoir mauvais gré d'avoir accepté de la reine d'Angleterre une invitation que nous pouvions d'autant moins décliner que nous l'avions encouragée d'avance. Cela n'empêchera point le czar de transformer, le cas échéant, son amitié pour la France en une alliance en bonne forme. Mais que penseront le peuple et l'armée russe de cette espèce de volte-face? Que quelque incident grave vienne à mettre en péril cette paix européenne qui nous coûte si cher et nous pèse tant, fera-t-on sortir le pacifique empereur de son repos, si son peuple et son armée ne l'entraînent point à une sorte de croisade pour la France? Que notre gouvernement se soit montré fier de voir la reine Victoria se rendre à bord du *Marengo*, quand elle n'a pas fait cet honneur au *Hohenzollern*, c'est vraiment qu'il n'est pas difficile. Avait-il donc oublié que le premier ministre de la couronne n'a laissé échapper aucune occasion de nous faire entendre des conseils de résignation, à l'endroit de nos provinces perdues, tout en ayant l'attention délicate d'inviter notre ambassadeur à la fête qu'il donnait au seigneur et maître de notre Alsace-Lorraine, au moment même où Guillaume redoublait de rigueur envers nos pauvres frères? En songeant à la politesse que notre gouvernement s'est cru obligé de faire à l'Angleterre, on peut vraiment se demander s'il n'eût pas mieux valu s'en tenir à la visite de Cronstadt. N'était-ce point en affaiblir l'effet que de promener ainsi partout notre escadre

pour recueillir les protestations banales de sympathie européenne.

La France veut vivre en paix avec l'Europe, c'est entendu. Elle le veut, parce qu'elle respecte les traités conclus, même le couteau sous la gorge. Elle le veut avec l'Allemagne, comme avec l'Autriche et l'Italie. Mais l'amitié avec tout le monde, c'est autre chose. Si elle ne garde rancune à personne, elle se souvient. Quand son gouvernement semble vouloir aller plus loin que la paix pour le moment dans ses démonstrations, l'opinion publique ne lui ménage pas les avertissements. On l'a vu à propos du voyage à Paris de l'impératrice Frédéric. On l'aurait vu bien autrement, si l'empereur nous eût fait l'honneur de sa visite. Non, tant que la situation internationale n'aura pas changé, l'esprit public, chez nous, ne sera pas d'humeur à permettre à notre diplomatie une autre attitude que la réserve et la correction. C'est l'Allemagne qui l'a voulu avec son brutal traité de Francfort. L'étonnante impopularité d'un de nos hommes d'État tient surtout à ce qu'il est suspect, à tort sans doute, de pencher vers l'alliance allemande. Que notre diplomatie n'affirme pas le sentiment national dans ses relations avec les cours de l'Europe, cela doit être, puisque en vertu des traités la France est en paix avec toutes, sans exception. Seulement, ce ne serait pas seulement un manque de dignité que d'affecter la satisfaction commune. Il faut que l'Europe entière voie que la France, si pacifique qu'elle soit, garde son deuil. C'est tout à la fois un

honneur et une force devant ses amis et ses ennemis. La visite de notre escadre à Portsmouth était, selon moi, plus qu'inutile, en ce qu'elle tendait à faire de la visite à Cronstadt une simple politesse. Du reste, si les Anglais ne se sont pas aperçus que nos marins n'avaient fait qu'accomplir une corvée, c'est qu'ils y ont mis de la bonne volonté. Quant à notre gouvernement, qu'il ne se méprenne pas sur les sentiments de notre peuple. S'il ne prend pas feu pour la revanche, il n'aime pas qu'on lui prêche la paix trop haut, et qu'on ait l'air de lui dire qu'il n'a rien à regretter de sa grandeur passée. Il faut qu'on sache qu'il attend l'heure des justes réparations avec autant de patience que de résolution, et on fera bien de donner à nos diplomates des instructions en conséquence. Qu'il n'oublie pas comment la diplomatie italienne a préparé les alliances qui ont fait la fortune de l'Italie.

Voici bientôt quarante ans que notre diplomatie fait un métier de dupes, travaillant tantôt pour l'Angleterre, tantôt pour l'Italie, tantôt pour la Prusse elle-même. Nous avons fait la guerre de Crimée pour les intérêts anglais. Nous avons fait la guerre à l'Autriche pour les beaux yeux de l'Italie. Nous lui avons ménagé l'alliance prussienne qui lui a valu Venise, et en a fait une grande puissance par l'unité nationale. Ne serait-il pas temps de travailler un peu pour nous? La Russie, qui n'a trouvé dans la France qu'une ennemie, nous ouvre les bras. Son peuple et son armée nous embrassent, malgré le mal que lui

ont fait le premier et le second empire. L'Autriche était prête, même après Magenta et Solférino, à nous venir en aide, si nous eussions su attendre. C'est malgré elle qu'elle est entrée, et qu'elle reste dans la triple alliance. Elle s'en détachera le jour où elle aura retrouvé sa liberté d'action. N'est-ce pas le moment pour notre diplomatie de se recueillir et de se demander sérieusement où sont ses vrais amis et ses vrais adversaires? Si, dans cette grosse partie qui s'engagera dans un avenir plus ou moins prochain, nous changeons de partenaires, à qui la faute? si les anciens nous ont abandonnés? C'est le cas d'aviser, en prévision des futurs événements, et de préparer, sinon de former, nos nouvelles alliances.

Quand viendra l'heure du grand congrès qui devra régler les conditions de la paix définitive, la France n'y manquera pas plus que la Russie. Le diplomate que le gouvernement français enverra au futur congrès pourra dire, lui aussi : « J'apporte un principe », pour résoudre la grande question qui sera posée par la France à l'Europe, avant toute autre, comme préliminaire de la paix. Il n'aura pas besoin de l'incomparable dextérité d'un Talleyrand. Il lui suffira de rappeler au noble aréopage de la paix que l'Europe n'en est plus au droit de conquête. L'ancien ambassadeur de Berlin, sous l'empire, dans la conclusion de sa remarquable étude sur la triple alliance, paraît croire aux inspirations d'un puissant souverain pour la satisfaction à donner à la France : « Quelle serait immense et radieuse la gloire du prince qui entre-

prendrait d'épargner à l'Europe les malheurs auxquels elle est exposée! L'homme de fer a déposé le fardeau qu'il a porté trop longtemps pour lui-même, comme pour ses contemporains. Ne surgira-t-il pas un homme nouveau, un génie, celui de la paix, d'une paix véritable qui rendrait le repos et la sécurité aux nations? Est-il donc impossible que les puissances s'assemblent dans un sentiment de cordialité et de sacrifice? La diplomatie a dénoué les situations les plus compliquées. Elle a des ressources redoutables. On l'a vu au congrès de Berlin, qui a été le triomphe de l'égoïsme et de la cupidité. Mais elle en possède de précieuses, et elle réparerait ses torts, en entrant dans des transactions destinées à rétablir l'harmonie sur le continent, à asseoir l'équilibre européen sur des bases équitables, en apaisant des regrets légitimes et d'indestructives espérances. N'est-ce qu'un rêve? Qui nous le reprochera de l'avoir fait? » Nous avons eu la réponse faite à ces vœux par Guillaume II à la délégation d'Alsace-Lorraine : « Votre population se convaincra des liens indissolubles qui l'unissent à l'empire allemand. »

Et moi aussi, j'ai mon rêve de philosophe, peut-être moins chimérique que tel rêve de diplomate. Je crois à la magnanimité d'un prince, pour résoudre la grande question d'où dépend la paix de l'Europe. Je crois plutôt à cette justice *immanente* dont parlait Gambetta, et qui sortira, j'espère, du futur congrès de la paix. Avec un accent de fierté que ses victoires rendaient menaçant, Napoléon III

a dit : « Quand la France est satisfaite, l'Europe est tranquille ». Il avait tort alors de parler ainsi. C'est lui qui a troublé la paix de l'Europe pour le malheur de la France. La satisfaction qu'elle demande aujourd'hui, c'est la justice. Avant de songer à la paix et au désarmement, notre diplomate devra préparer ce grand acte de réparation. La dissolution de la triple alliance changera la face de l'Europe, en assurant l'équilibre européen. Le congrès fera le reste. La cause y sera belle à plaider. Notre droit est déjà dans le cœur des peuples, avant d'avoir passé dans les conseils des gouvernements. La France a senti, en versant ses milliards, qu'elle expiait justement les fautes du César qu'elle a tant acclamé. Mais elle a la conscience de n'avoir point mérité qu'on lui prît ses provinces, et elle conserve le ferme espoir que la justice de l'Europe les lui rendra le jour où il s'agira de fermer le temple de Janus par le désarmement universel, et d'ouvrir l'ère définitive de la fraternité des peuples et de l'amitié des gouvernements.

Si l'Europe veut, de concert avec l'Allemagne, que ce soit l'Alsace-Lorraine qui fasse son choix librement, la France acceptera le vote de ses anciennes provinces. Leur volonté sera respectée, soit que l'Allemagne ait fini par les gagner à sa cause, soit qu'une séparation dont nul ne peut fixer le terme, leur ait laissé le goût de cette autonomie qui trouve, à ce qu'on dit, des partisans. La grande patrie ne pourrait se résoudre à cette défaillance de leur patriotisme

sans une douloureuse résignation. « Mais elle n'a pas cette crainte, nobles frères d'Alsace et de Lorraine. Elle sent trop battre votre cœur tout français pour douter de vous. » La France est, avec l'Angleterre qui n'a pas les mêmes charges, la puissance qui peut le plus longtemps attendre l'heure du désarmement, sans plier sous le faix. J'ai la confiance que l'Europe n'attendra pas la cinquantaine pour régler l'état de paix que lui assura cette grande et nécessaire mesure.

Il faut espérer qu'elle accueillera, dans un temps plus ou moins prochain, la requête de la France fondée sur le droit imprescriptible des populations dont la force a disposé sans leur aveu. Qui donc, dans ses conseils, serait du côté du vainqueur, si tant est que le vainqueur s'obstine à garder une conquête qui le ruine? Est-ce l'Angleterre libérale, sympathique aux réclamations de l'Irlande? Est-ce la Russie qui nous tend la main? Est-ce l'Autriche, où la cause des nationalités compte de si ardents défenseurs? Serait-ce l'Italie, dont la France a soutenu les revendications sur des champs de bataille? Non, je ne puis croire que l'Europe hésite devant le vœu des populations, et devant le droit des nations. Quant à la grande Allemagne qui a fait, dans la guerre de 70, une conquête autrement importante que celle de nos provinces, ne réfléchira-t-elle pas que leur annexion peut, un jour donné, remettre en question l'existence de cet empire proclamé au château de Versailles? Ne comprendra-t-elle pas que l'Alsace-

Lorraine est un boulet à ses pieds bien autrement lourd que Venise pour l'Autriche, qui pouvait la garder sans craindre une revanche de l'Italie, réduite au petit royaume de Piémont? Qui de nous, Français de tous les partis, ne serait pas heureux le jour où notre diplomatie républicaine aurait obtenu cette grande victoire du droit sur la force. Que la République ne laisse point à la Maison de Bourbon la bonne fortune de faire à la France ce don de joyeux avènement, ce n'est pas le cœur d'un royaliste patriote qui s'en affligera. Ce jour-là toute la France n'aura qu'un cri : Vive la République! Mais il nous faut pour cela un gouvernement vraiment national et libre de ses alliances, servi par une diplomatie qui ne s'inspire que de l'intérêt du pays.

La diplomatie fera-t-elle le miracle d'épargner à la France, à l'Allemagne, à l'Europe entière l'effrayant avenir d'un duel à mort entre les deux peuples qui ont le plus travaillé pour la civilisation du monde? Comme le rappelle le diplomate dont j'ai parlé, elle a fait des choses encore plus difficiles. Si l'Europe réunie en congrès pense que la paix ne peut devenir définitive que par une restitution à la France de ses provinces, pourquoi ne l'imposerait-elle pas à l'Allemagne? Et si la victorieuse de 70 n'a pas assez de sa gloire, et qu'elle refuse de soumettre la question au jugement d'un congrès, n'y a-t-il pas un auguste arbitre tout désigné pour trancher une question d'humanité et de religion tout à la fois. Enfin, s'il ne peut rien sortir ni d'un congrès ni d'un arbitrage

quelconque, la diplomatie ne peut-elle préparer une de ces alliances qu'aucun orgueil n'oserait braver, parce qu'elles ont tout à la fois le droit et la force pour elles. Est-ce le prince de Bismarck lui-même qui conseillerait de passer outre à la volonté de trois puissances qui s'appellent la Russie, la France et l'Autriche? Mais ne rêvons pas. Cette autre triple alliance n'est pas près de se nouer. La Russie veut une entente cordiale avec la France pour le règlement d'intérêts communs en Orient. D'alliance proprement dite, je doute qu'il en soit question, d'alliance offensive surtout. Détacher l'Autriche de la triple alliance ne sera pas chose facile. Mais il serait bien plus difficile encore de la faire entrer dans une autre alliance pour le moment. D'autre part, il n'y a guère à compter que l'Allemagne rendra l'Alsace-Lorraine sans combat. Enfin, la France n'attend la reprise de ses provinces que du courage de ses enfants. Thiers aurait voulu vivre pour être le président de la revanche. Mac-Mahon n'avait pas d'autre pensée; M. de Bismarck le savait bien. Gambetta en rêvait toujours. Notre président actuel ne serait pas un Carnot, si elle n'était dans son cœur. Grévy seul ne voulait point en entendre parler. Ce petit bourgeois de Mont-sous-Vaudrey avait l'horreur de la guerre.

Reprendre nos provinces par une simple campagne diplomatique, ce serait trop beau. Pauvres mères de France, la diplomatie pourra-t-elle vous épargner cette épreuve? Si l'Allemagne se rend au vœu de l'Europe, tout sera dit. Nous assisterons à l'âge d'or

des sociétés modernes. Si elle résiste, et que l'Europe hésite à lui forcer la main, il nous faudra bien nous faire justice nous-mêmes. Nous irons tous alors, jeunes et vieux, à la sainte bataille, les enfants pour combattre, les pères pour bénir les vaillants. Mourir en pleine victoire, quel rêve pour nous autres qui achevons de vivre! Nous aussi, nous aurons les gros bataillons. Peut-être aurons-nous un de Moltke pour les diriger. Avec notre fusil Lebel, avec notre poudre sans fumée qui nous fera voir la face de l'ennemi, avec cette furie française qui a eu si souvent raison de la fureur teutonique, j'ai foi dans la victoire. Si la France triomphe, elle reprendra ses chères provinces. Et si ses victoires devaient amener la dislocation de l'empire allemand, elle ne réclamerait point les provinces du Rhin, au nom du droit de conquête.

Dans le cas où la fortune la trahirait encore, l'Europe qui est pour elle, au fond du cœur, ne la laisserait pas périr. Le grand état-major allemand est parfaitement instruit de l'état de nos forces militaires. Il sait que nous sommes prêts cette fois à la lutte, et que le moment des victoires faciles est passé. Quoi qu'on en dise, ce n'est pas lui qui lui conseillera à son jeune empereur l'initiative d'une guerre que l'Europe ne verrait point d'un bon œil. J'ai expliqué à ma façon comment l'équilibre européen pourrait être rétabli, et comment la France pourrait retrouver, dans un grand congrès de la paix fondée sur le désarmement, les sympathies de la plupart des puis-

sances qui s'y feront représenter. Si l'Europe ne veut point aller jusqu'à imposer à l'Allemagne la cession de l'Alsace-Lorraine à la France, en lui garantissant par un traité de paix définitive la sécurité de son grand empire, restera-t-elle l'arme au bras jusqu'à l'écrasement de l'une des parties belligérantes? Non, la situation générale sera tout autre qu'en 70, où la politique impériale ne nous avait pas laissé un seul ami. Le cas est possible, peut-être probable, où la guerre se poursuivrait avec des chances égales. Je ne dis pas une longue guerre, parce que les guerres de notre temps ne peuvent être jamais longues, quand ce ne sont plus des armées, mais des peuples entiers qui bataillent. L'Europe souffrirait-elle que cette lutte se prolongeât jusqu'à l'extermination de l'un des adversaires? Pour répondre à cette question, il faut d'abord savoir où en sera l'Europe, au moment où la guerre éclatera. Tant que le chancelier de fer a été l'arbitre de la politique européenne, cela ne faisait pas de doute, vu l'isolement à peu complet où sa diplomatie avait laissé la France. Si celle-ci eût voulu en sortir par un effort héroïque, et que la fortune eût encore trahi son courage, elle fût restée à la merci de l'impitoyable vainqueur qui l'eût saignée à blanc, comme il l'a dit en plein Parlement? Maintenant, que par une cause ou sur un incident quelconque, la guerre survienne entre l'Allemagne et la France, après les résultats obtenus par notre diplomatie, c'est-à-dire après la dissolution de la triple alliance, l'équilibre de l'Europe tout à fait réta-

bli pourrait permettre une intervention des neutres, dans un intérêt commun. Et comme la paix européenne ne peut devenir définitive que par un grand acte de justice internationale, pourquoi l'Europe n'obtiendrait-elle pas alors de l'Allemagne, fatiguée de la lutte et inquiète du dénouement, la cession de l'Alsace-Lorraine par une médiation armée? Voilà encore une solution que la diplomatie doit prévoir et préparer, devant la perspective d'une lutte terrible, qu'il faudrait arrêter, pour le maintien de l'équilibre européen, si l'on ne peut l'empêcher.

Sans se rendre compte des causes qui pourraient amener un tel résultat, l'enthousiasme populaire a peut-être vu plus loin que ne portent les lunettes de nos diplomates. Il a senti qu'il pourrait sortir de l'incident de Cronstadt quelque chose de plus grand pour notre pays que la sécurité de la paix. Un événement aussi heureux mettrait notre République hors de page. Si le czar a été gracieux pour M. Carnot, n'est-ce point parce que derrière lui il voyait la France? Notre peuple ne fera point cette réserve. Il aime surtout les gouvernements heureux. Le jour où nos frères nous seront rendus, on illuminera partout en l'honneur de la République, et les patriotes de tous les partis applaudiront à outrance. Nos amis ne seront pas les derniers. N'ont-ils pas déjà remercié le président de la République d'une amitié plutôt due à la France qu'à son gouvernement. C'est que leur patriotisme ne connaît pas d'intérêt supérieur à l'intérêt national. Il se réjouit de nos victoires,

comme il s'afflige de nos revers. Le retour de la monarchie, après un désastre, fût-il le salut comme en 1814 ou en 1815, ne le consolerait pas de la perte d'autres provinces. Ce n'est pas lui qui profiterait d'une défaite de la France pour remplacer un gouvernement encore debout.

Quoi qu'il en soit, république ou monarchie, aucun gouvernement ne tiendra, en France, s'il ne la relève de sa déchéance. Les politiques qui en parlent comme si notre peuple n'en avait plus conscience ne le connaissent point. J'espère encore que nos gouvernants ont une autre ambition que de faire vivre la France en paix avec toute l'Europe, y compris l'Allemagne, sous la haute protection du czar. Autrement, ce peuple en finirait avec la République parlementaire d'une façon quelconque. S'il ne voulait pas d'un roi, il se jetterait encore dans les bras d'un soldat ou d'un tribun qui lui promettrait la revanche à bref délai. Gambetta eût été notre maître, s'il eût vécu. Boulanger a failli le devenir. Qu'on ne prenne pas trop notre peuple en pitié. C'est qu'il avait une arrière-pensée dans la tête, et surtout un sentiment dans le cœur. Ne le voit-on pas à la manière dont il regarde marcher nos soldats, dont il a suivi les mouvements dans ces plaines de Champagne où ne sera plus, j'espère, le théâtre de nos futures guerres. On sent qu'il assistait à la répétition de la grande pièce.

Oui, il irait jusqu'à la dictature, si la monarchie devenait impossible, et si la république était impuis-

sante à lui donner satisfaction. Nos écoles d'économie politique et sociale peuvent croire que les temps héroïques sont passés pour notre France, en voyant à quel point les masses ouvrières se passionnent pour les questions qui les intéressent particulièrement. Il est certain que jamais ces questions n'ont occupé une telle place dans la pensée des peuples et dans la politique des gouvernements. Mais, pour ne parler que de la France, il y a encore un sentiment qui domine à cette heure toutes les préoccupations de bien-être matériel. Notre peuple tout entier a conservé cette tradition d'honneur national qui a fait la France et qui la conserve. Ce qui serait pire, chez nous, que la dictature, pire même que l'anarchie, c'est que tout ce peuple en vînt, en désespoir de cause, à oublier la patrie pour la satisfaction de ses appétits matériels, comme certains socialistes en caressent l'espoir. On pourrait dire alors : *Finis Galliæ.* Le jour où le bourgeois n'aurait plus d'autre ambition que de jouir à son aise, où l'ouvrier n'aurait plus d'autre souci que de manger à sa faim, où l'honneur national ne serait plus qu'un mot pour l'un et pour l'autre, il n'y aurait plus de France que dans le cœur des vieilles générations qui n'ont plus qu'à mourir.

Mais je n'ai pas cette crainte. Notre France vivra, parce que son rôle n'est pas fini dans le drame de l'Humanité, et que rien ne lui manque encore pour le jouer avec éclat. Je ne puis croire qu'un peuple qui a une telle histoire puisse finir de cette façon. Si

notre peuple doit mourir un jour, comme tout ce qui vit en ce monde, individus et nations, je ne me figure pas qu'il finisse autrement que dans une héroïque aventure, victime de son noble esprit et de son grand cœur. Le chevalier de Dieu, comme on disait au moyen âge, ne peut mourir qu'en gentilhomme.

CHAPITRE III

L'ARMÉE

Si j'aborde un tel sujet, ce n'est point pour entrer dans l'examen technique de nos institutions militaires. Cela ne regarde que les hommes du métier. Je veux simplement rechercher s'il y a lieu de s'inquiéter, dans l'intérêt de la défense nationale, de la transformation que l'esprit démocratique leur fera fatalement subir dans notre pays. Il s'agit de résoudre un problème difficile et complexe qui divise les meilleurs esprits, selon le point de vue où l'on se place : comment concilier les nécessités militaires avec les exigences politiques et financières. D'une part, notre démocratie veut, pour la satisfaction des principes, le service obligatoire et le service égal pour tous qu'elle a réduit à moins de trois ans, et elle n'a pas dit son dernier mot. D'autre part, les hommes du métier ne veulent pas entendre parler d'une armée faite dans ces conditions. Ils regrettent les soldats de

sept ans, de cinq tout au moins, et réclament la faculté des engagements volontaires pour les soldats qui ont fait leur temps. Ils ne croient pas qu'on puisse avoir de solides armées à d'autres conditions. Est-il impossible de satisfaire les uns et les autres, lès politiques et les patriotes : voilà ce que je voudrais examiner.

Notre état militaire, tel que l'ont fait nos désastres, peut se résumer en deux mots : une grande milice. De là deux conséquences graves qui donnent à réfléchir aux esprits éclairés que ne domine point la passion de l'égalité : une lourde charge pour le Trésor, avec une certaine désorganisation des services sociaux, et une infériorité de soldats qui n'est point rassurante pour les hommes de guerre, quelles que soient les qualités militaires naturelles de nos miliciens. Si le service obligatoire a pour principe l'instinct démocratique, tout-puissant en France, il faut en chercher l'origine dans la guerre de 70. C'est l'exacte vérité que nous n'y avons été si malheureux que parce que nous n'étions pas prêts. Thiers l'a dit avec une parfaite raison. Mais comment n'étions-nous pas prêts? Le maréchal Lebœuf a-t-il menti au Parlement, quand il a répondu qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre à la chaussure de nos soldats. Nullement. C'est le colonel Stoffel qui a appris au gouvernement impérial, après son inspection en Prusse, comment nous n'étions pas prêts. L'armée allemande, si solide qu'elle fût, ne valait pas la nôtre. Mais elle avait une landwerh. L'armée française n'en avait pas. Nos mo-

biles ne pouvaient se comparer aux soldats de la réserve prussienne qui avaient passé par le service actif. C'est le nombre, quoi qu'en ait dit Thiers, qui nous a écrasés, le nombre exercé, discipliné, dirigé par un grand général.

Derrière les deux cent mille soldats d'élite que nous opposions à l'ennemi sur les bords du Rhin, il fallait une réserve. Autrement nous devions succomber, quelle que fût la valeur de nos soldats. Je ne dis pas quel que fût le talent de nos généraux. Si la campagne eût été menée par des généraux élevés à l'école de Napoléon, et qu'on eût pris sur le champ l'offensive, avec la première infanterie de l'Europe, avec nos chassepots, avec nos mitrailleuses, et surtout avec cette furie française qui emporte tout dans ses merveilleux élans, nous eussions pu frapper de tels coups au début de la campagne que la Prusse, devant l'effroi de l'Allemagne et l'impression de l'Europe, eût peut-être demandé la paix; d'autant plus volontiers que Napoléon III, qui ne faisait jamais les choses qu'à demi, semblait borner son ambition à une simple rectification de frontière, satisfait d'une paix glorieuse, après une courte campagne. Je dis peut-être, parce que c'était mal connaître les ambitions de M. de Bismarck et les haines séculaires de l'Allemagne. Il est beaucoup plus probable qu'un Sadowa prussien n'eût point forcé la Prusse à crier merci. Nos première victoires, sans doute chèrement achetées, n'eussent point dispersé ces masses solides et fortement organisées. L'histoire nous apprend que,

si ces troupes n'ont pas l'élan des nôtres, elles ne connaissent pas la panique. On les a presque toujours vues braves dans la résistance. N'étions-nous pas avertis par le rapport du colonel Stoffel que, si nous passions le Rhin, nous trouverions l'Allemagne entière formant un grand camp retranché où se briserait la fougue française, si elles n'étaient pas soutenues par de formidables réserves. Mais on ne tenta point l'aventure. Notre armée n'avait pour chef que le vieil empereur mourant, qui n'a montré ni à Metz, ni à Sedan, comme ce comte de Fontaines dont parle Bossuet, qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qui l'anime.

Oui, ce fut bien la victoire du nombre. Voilà pourquoi cette guerre est unique dans nos annales militaires. Pas une rencontre heureuse, pas une bataille gagnée par une inspiration militaire. Ce n'est pas même la guerre défensive avec ses précautions contre la supériorité du nombre. Pourquoi cette bataille de Reischoffen, avant l'arrivée de Failly? On reconnaît là l'héroïque soldat qui marche droit à l'ennemi sans le compter. C'était bien contre les Russes et les Autrichiens. Avec M. de Moltke, il fallait d'abord pousser une reconnaissance. Les Allemands n'ont pas enlevé une position, n'ont pas décidé une victoire par une manœuvre hardie. Rien que le mouvement tournant et enveloppant. Rien que des sièges où l'on affame des villes, sans jamais emporter un fort d'assaut. Les troupes allemandes cédaient le plus souvent au premier choc des nôtres, mais revenant

toujours à la charge, avec des troupes fraîches dont le nombre allait croissant jusqu'à ce que toute résistance devînt impossible. Elles n'eurent quelque initiative que devant les armées improvisées de la défense nationale. Le maréchal de Moltke eut le génie de cette guerre. Toute sa stratégie fut dans l'art des mobilisations qu'il savait exécuter avec un ordre, une précision, une régularité mathématique. Jamais de ces surprises, de ces mouvements imprévus, de ces coups de foudre qui changent la face du combat et enlèvent la victoire. Qu'eût fait le génie de Napoléon avec ses admirables soldats, mais en nombre inégal, devant les masses organisées et dirigées par la méthode d'un de Moltke? J'imagine qu'il n'eût point été à court de ressources. Mais je pense que le grand empereur eût compris, lui aussi, la valeur du nombre. Ce qui est à souhaiter, c'est que la paix nous prépare, dans le silence du cabinet, un grand stratège pour la future grande guerre avec l'Allemagne.

C'est sous l'impression de nos défaites que notre armée a reçu l'organisation nouvelle dont le principe est le service obligatoire. Seulement, sur les efforts désespérés de Thiers qui ne voulait pas lâcher ses soldats de sept ans, on conserva la conscription qui assurait à la France une solide armée avec le service de cinq ans, en maintenant le reste dans la réserve, c'est-à-dire la plus grosse partie du contingent. Ce n'était donner complète satisfaction ni aux exigences de l'esprit démocratique, ni aux nécessités de la défense nationale. Avec l'armée active, nous avions la

qualité sans le nombre. Avec la réserve, nous avions le nombre sans la qualité. Avec nos conscrits de six mois, d'un an au plus, nous nous retrouvions encore, avec moins de désavantage, dans les conditions de la campagne de 70. Mais le plus grand vice de cette organisation aux yeux de la démocratie, c'est qu'elle reposait encore sur la conscription. On tirait au sort les soldats de cinq ans et les soldats de six mois ou d'un an. Voilà pourquoi elle ne fut considérée que comme une transition provisoire à une organisation plus conforme au principe d'égalité.

Rien ne devait résister à la poussée démocratique. Plus de conscription, tout le monde soldat, et avec le même temps de service, le professeur, l'instituteur, le séminariste, le médecin, l'avocat, l'industriel, comme le paysan et l'ouvrier. C'est ce qu'a voté notre Chambre des députés. La sagesse du Sénat a réduit à une année le service des jeunes gens destinés aux carrières libérales. Le séminariste, comme le professeur et le maître d'école, ne porte le sac au dos qu'un an. Le sac au dos pour les curés : voilà ce qui a réjoui le cœur de nos radicaux. Ils espèrent que la caserne fera oublier le séminaire. Et pourquoi donc, mes bons amis? Nos séminaristes porteront le sac aussi fièrement que les autres, parce que, eux aussi, sont des soldats d'une milice qui a pour mot d'ordre Dieu et la France. J'ai confiance dans le jeune lévite qui arrivera à la caserne, muni des instructions de son évêque. Je sais bien qu'on les attend à la chambrée. Le soldat allemand est doux et soumis. A la caserne, la discipline

retient et couvre tout. Les instincts soldatesques ne se montrent qu'en campagne, quand il n'est plus sous l'œil et la main de ses chefs. Il respecte le prêtre et le pasteur. Le troupier français a de la gaieté et de l'entrain. Il aime à rire des lazzis de ses loustics de chambrée. La jeunesse est communicative, la jeunesse française surtout. On devient facilement bon camarade. Si le troupier gagne à ce contact, le lévite peut y perdre quelque chose de sa gravité. Ne prendra-t-il pas quelque peu les habitudes militaires? Et alors que devient la vocation? Telle est la pensée de nos radicaux. Ils pourraient bien se tromper dans leurs tristes calculs. Loin que la caserne démoralise le séminaire, nos évêques espèrent que c'est le séminaire qui moralisera la caserne.

Notre démocratie ne s'en tiendra pas là. Comme le budget ne s'accommode point du service égal de trois ans, il lui sera donné tôt ou tard satisfaction par une nouvelle réduction du service militaire. En attendant, on pourvoira comme on pourra aux nécessités budgétaires par l'expédient des congés, accordés en nombre illimité. C'est là un des plus mauvais côtés de la loi. Nos officiers se plaignent que, grâce à l'intermittence du service, notre armée tend de plus en plus à devenir une simple milice que ses chefs hésiteraient à opposer à cette armée allemande dont la discipline résiste mieux au régime des congés. Ils pensent avec raison que, si ces congés n'étaient que temps perdu, il n'y aurait que demi-mal, mais qu'ils ont le grave inconvénient de faire perdre aux soldats

ces habitudes militaires de discipline et cet attachement au drapeau, qui font la force et l'honneur d'une armée.

Il n'y a pas à revenir au passé. Saluons les glorieuses armées de la conscription. Nous ne reverrons plus les soldats de l'Alma, de Magenta et de Solférino pas plus que les soldats de Marengo et d'Austerlitz. Faut-il se consumer en regrets? Ce serait ne pas ne point comprendre la révolution que la démocratie a faite partout dans les traditions militaires, comme dans le reste. Loin de retourner en arrière, elle veut toujours aller en avant, aussi bien en Allemagne, en Autriche, en Italie qu'en France. Nous avons aujourd'hui les soldats de trois ans. Nous aurons les soldats de deux ans. Nous arriverons enfin partout aux soldats d'un an. La démocratie ne s'arrêtera qu'à cette limite. Elle ne consentira pas à porter un poids plus lourd. En rendant le service obligatoire, même égal pour tous, le gouvernement n'a pas complètement satisfait les instincts populaires. La charge du service militaire, font observer les démocrates de tous les pays, ne pèse pas également sur tous, sur le riche comme sur le pauvre, sur le bourgeois comme sur l'ouvrier et le paysan. C'est un grand ennui sans doute pour le bourgeois de passer ses loisirs à la caserne. Pour l'ouvrier et le paysan, c'est la gêne, quand ce n'est pas la misère. Le temps est autrement précieux à telle classe de la société française qu'à telle autre. Si l'une est privée de ses plaisirs, l'autre l'est de son pain. Trois ans de ser-

vice pour l'ouvrier, c'est la ruine; deux ans, c'est encore un dur sacrifice. Il faudra donc réduire le service militaire à son minimum.

Réduire ce service à un an, diront nos officiers, mais c'est le réduire à rien ; c'est supprimer l'armée ; c'est tout au moins en faire une simple garde nationale. C'est vrai, si l'on ne pense qu'aux vieilles armées. Mais qu'y faire? La démocratie le veut, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Entendez-vous sa grosse voix qui vous crie : Marche, marche? Ce ne sont pas les gouvernemeuts, mais les peuples qui prendront l'initiative. Comme le service obligatoire et le service égal pour tous, et bien plus encore, le service d'un an sera le cri de l'opinion, le mot d'ordre des élections, l'ordre du jour des Parlements. Quand un intérêt populaire est en jeu, de quelque nature qu'il soit, il rallie bien vite une majorité dans tous les pays où le peuple vote. On a vu, chez nous, comment la protection agricole a, malgré l'ardente opposition des libre-échangistes, triomphé de tous les principes de l'économie politique. On verra avant peu comment la réduction du service militaire prévaudra sur toutes les raisons de défense nationale. Tout gouvernement, républicain ou monarchiste, qui résisterait à une telle pression des masses, serait emporté comme une feuille d'automne par l'ouragan populaire.

Je ne connais qu'une seule organisation militaire à laquelle le sentiment des masses puisse rester indifférent. C'est l'armée de l'ancien régime où nul n'était

astreint au service militaire, sauf dans un grand danger national où marchaient les milices. M. Taine[1] qui, pour d'excellentes raisons, militaires et sociales, ne veut entendre parler du service obligatoire, encore moins du service égal, pas même de conscription, n'hésiterait pas à reprendre les traditions du passé sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, en les accommodant aux nécessités du présent. Il serait pour une armée de soldats enrôlés comme en Angleterre. Il trouve que le premier venu n'est pas propre à l'œuvre de la défense nationale, que le service du soldat est un métier comme un autre, qui n'est bien fait que par une certaine espèce d'hommes, et après une assez longue préparation. Je ne discute pas les mérites d'une pareille institution qui, comme bien d'autres, n'a que le défaut de n'être plus de notre temps. Je me borne à dire que nos sociétés plus ou moins démocratiques ne se prêtent guère à l'organisation des armées de l'ancien régime. Le temps n'est plus aux longues guerres et aux petites armées. La fortune des nations ne peut plus être confiée à des armées qui souvent n'avaient de national que la cause pour laquelle elles combattaient, sous des chefs étrangers qui servaient la France.

Est-ce à dire qu'au moment où j'écris ces lignes, on doive parler de soldats d'un an pour la défense nationale? Ce serait un vraie trahison que de se prêter à une pareille expérience. Il faudrait d'abord

1. *Origines de la France contemporaine*, t. V.

que tous les grands peuples d'Europe, les Allemands les premiers, nous eussent donné l'exemple. Il faudrait surtout que la face de l'Europe eût changé. Le jour où elle aura retrouvé son équilibre, on pourra parler de désarmement. Alors, d'accord avec l'opinion publique et avec le sentiment populaire, un congrès européen pourra chercher les moyens d'assurer la paix définitive. La plus sûre garantie de la paix ne serait pas la réduction proportionnelle des armées. On se ferait tout de même la guerre avec des armées aussi réduites que possible, si préalablement satisfaction n'était pas donnée au droit. La paix définitive amènera le service d'un an. Des armées composées de tels soldats ne sont guère conquérantes. A un moment donné, elles feront un puissant effort, dans un péril suprême pour un grand intérêt national, pour une question d'honneur, pour une cause enfin qui vaille la peine qu'un peuple lutte jusqu'à la mort. En ce cas, tout le monde se sent soldat, prêt à se battre.

Je vois sourire les hommes du métier. En un an le conscrit sait à peine porter son arme. On ne fait pas même un vrai soldat en trois ans. Non, sans doute, un soldat d'autrefois, faisant de longues et rudes campagnes, marchant sur ses jambes pendant des jours, des mois et des années, couchant sur la dure, mangeant là où il trouvait à manger. Aujourd'hui les campagnes sont courtes; la mobilisation des masses se fait en chemin de fer; les vivres sont assurés. Le soldat connaît presque le confort. Dans notre cam-

pagne d'Italie de 59, on parlait déjà des fricoteurs. Quelques grandes batailles, qui dureront huit jours, comme dans la guerre de la Sécession américaine, mais bien autrement sanglantes, où cent mille hommes resteront sur un seul champ de bataille; et puis après c'est la paix. Les survivants, encore les plus nombreux, grâce à Dieu, malgré cette effroyable consommation d'hommes, rentreront chez eux toujours en chemin de fer. Que viendraient faire les vieux soldats dans ces luttes gigantesques? Les batailles se gagneront par les nouveaux engins de guerre, autant que par la valeur des hommes. La victoire sera aux généraux qui sauront mettre de l'ordre et de la discipline dans ces foules, en même temps que leur imprimer une direction, dans les hasards de la mêlée. En ce genre de guerre, les armées s'improvisent. La guerre de la Sécession a montré que ces soldats de hasard ne se battent pas si mal.

Quel peuple gagnera ou perdra à ce jeu tout nouveau? C'est une question que tranchera le Dieu des batailles. Autant qu'il est possible d'en juger par la connaissance des hommes, je ne vois pas que nos Français soient plus mal armés par la nature que ces étrangers qui sont nos voisins. S'il est un conscrit qui s'improvise sóldat pour une guerre de cette espèce, c'est le Français, intelligent, vif, adroit comme il est. Assurément un an de service ne lui donnera pas les qualités du vieux soldat, l'aplomb, la dureté à la fatigue, la forte discipline qui le retient toujours dans le rang, quel que soit le sort de la journée.

Mais quel est donc le conscrit étranger qui aura plus de présence d'esprit et plus d'initiative devant le danger? Le nôtre a été le premier soldat du monde, tant qu'il a eu confiance en ses chefs. Tout est là. Bien conduit, le soldat français fait des prodiges. Il se précipite au plus fort de la mêlée avec une ardeur irrésistible. Mal conduit, ou doutant de ses chefs, il est sujet aux paniques ou aux coups de tête d'indiscipline. Le sauve-qui-peut a retenti plus d'une fois dans nos désastres. Mais les paniques sont rares, dans nos armées, et nos entraînements sont fréquents et magnifiques. Qu'on mette à leur tête des chefs capables de les mener à la victoire, et l'on verra ce que sauront faire nos conscrits. Et la première bataille gagnée, ils deviendront, comme par le passé, terribles à l'ennemi dans toute la campagne. Je n'en veux pour preuve que le témoignage d'un grand soldat. « On aurait tort de croire qu'avec les armes perfectionnées, le corps à corps sera supprimé. Lorsqu'on sera las de regarder l'ennemi au bout de la lorgnette, on voudra le voir de plus près, on s'élancera. Et les armes de précision n'empêcheront pas la mêlée ; car le soldat, on le sait bien, prend rarement la peine de viser. Lorsque l'on sera l'un sur l'autre, on se débrouillera. Nous n'avons jamais craint de nous trouver face à face avec n'importe qui. On verra, lorsque cela sera nécessaire, que le soldat français a encore de l'élan [1]. »

1. Mac-Mahon causant avec un journaliste. (Le *Gaulois*, 27 août 1891).

Le service d'un an peut faire un soldat en France plutôt que partout ailleurs, à cause des aptitudes du Français, en tout ce qui touche à l'action militaire. Il n'est qu'une chose où le Français s'est montré inférieur à l'Allemand : c'est l'esprit de discipline. Et encore faut-il s'expliquer sur ce point. Nos armées n'ont jamais manqué de discipline, sous le feu, quand elles ont été bien conduites. Elles n'en ont pas manqué à la caserne sous des chefs qui commandaient l'obéissance et le respect. La discipline française ne sera jamais la discipline allemande, quoi qu'on fasse pour l'y ramener. Elle n'en aura ni la raideur automatique, ni la précision mécanique. Elle aura toujours une spontanéité, une liberté qui, avec le sentiment de l'honneur et du devoir, suffiront à maintenir l'ordre dans tous les mouvements de l'armée. Cette discipline-là a fait, dans tous les temps, des merveilles auxquelles nous devons la plus grande histoire militaire de l'Europe. Seulement l'Allemagne a sur la France cet avantage que ce n'est pas seulement l'armée qui est disciplinée, mais la nation. Voilà pourquoi on peut dire que, chez nos voisins, l'armée, c'est la nation, tandis qu'on ne le peut pas encore chez nous. C'est ce qui fait que nous n'avons pas eu jusqu'à présent une réserve comparable à cette landwehr allemande qui a fait vaincre l'Allemagne, dans la guerre de 1870. Ceci a besoin d'une explication.

Quoi qu'on ait dit du génie différent des deux peuples, nous avons assisté à une expérience décisive, dont nous aurions grand intérêt à profiter. La petite

Prusse du grand Frédéric eut toujours de grandes ambitions. Après Iéna, elle ne douta pas un instant de sa fortune. Quand Napoléon, qui voulait l'effacer de la carte de l'Europe, l'eut réduite à une armée dérisoire de quarante mille hommes, elle se soumit à la loi du vainqueur, en conservant le ferme espoir de la revanche. Elle le fit si complètement qu'elle envoya, dans la campagne de Moscou, vingt mille hommes périr dans les neiges de la Russie, pour le bon plaisir du maître. Elle avait eu jusque-là les plus beaux soldats de l'Europe. Elle comprit qu'une armée, si belle qu'elle soit à la parade, et même si solide au feu, n'est pas un rempart suffisant contre un puissant ennemi, si elle n'a derrière elle tout un peuple de soldats. Le lendemain de ses désastres, elle eut des conseillers, hommes de guerre et hommes d'État, qui lui firent transformer son organisation militaire. Avec le service d'un an, elle fit passer successivement toute la nation dans cette armée active. Voilà comment l'armée devint la nation, celle-ci finissant par devenir la fidèle image de l'armée, en contractant les habitudes de discipline militaire. En même temps qu'on fit une armée nouvelle, on créa des institutions nationales, comme les sociétés de tir et de gymnastique, en parfait accord avec les institutions militaires. On n'oublia point les écoles et les universités dont la prospérité date de cette époque. On fit enfin une Prusse qui fit bientôt parler d'elle, dans les œuvres de la paix, comme dans les œuvres de la guerre. Lorsque vinrent les désastres de l'empire français,

on vit à Dennewitz, à Leipzig, à Ligny ce que valait la landwehr qui faisait pitié à nos vieux grognards, quand elle avait un Blücher à sa tête. Il a fallu toutefois la campagne de Bohême en 66 et la celle de France en 70 pour qu'on s'aperçût que cette garde nationale ne manquait pas de solidité.

Si c'est l'armée qui a fait la nation chez les Allemands, il faut ajouter, pour expliquer la rapidité de cette transformation, qu'elle y fut aidée par l'état social de l'Allemagne. Qui a plié le conscrit allemand à cette admirable discipline qui fait la force de l'armée allemande? Qui l'entretient? Qui la rend si facile? C'est la hiérarchie sociale. Pour le soldat allemand, le général, le colonel, le capitaine, le lieutenant, les sous-officiers ne sont point des inconnus dont il n'a ni vu la figure, ni entendu la voix ailleurs que dans les rangs de l'armée. Ce sont tous des chefs qu'il a connus dans la vie civile, avant son entrée au régiment, et qu'il retrouvera, après son service dans l'armée active. Avant d'être ses chefs militaires, ils ont été ses supérieurs, dans toutes les classes d'une société pénétrée de cet esprit hiérarchique qui est tout à la fois la garantie de l'ordre social et le principe de la discipline militaire. C'est le général que l'on retrouve dans la grande ville, le colonel dans la ville moyenne, le capitaine et le lieutenant dans la petite ville, le sous-officier au village, le caporal au hameau. L'organisation régionale se prête à merveille à cette discipline militaire, particulièrement dans la landwehr dont elle fait la force. On

y retrouve ses amis, ses compagnons d'école de ferme et d'atelier, ses maîtres, ses patrons, ses seigneurs. Voilà ce qui explique l'incomparable solidité de la discipline allemande. Si jamais l'esprit démocratique envahit l'aristocratique Allemagne, ce qui semble probable et même prochain, on verra ce qu'elle deviendra sous le souffle dissolvant de ses doctrines.

La discipline militaire ne trouve pas, chez nous, ce puissant auxiliaire. Elle ne peut venir d'une société où nulle part n'existe plus de hiérarchie. Avant même que, par le suffrage universel, l'égalité politique ne vînt enfler l'orgueil populaire, notre Révolution de 89 avait déjà coupé les racines de toute hiérarchie sociale, en supprimant toute espèce de privilège. Le conscrit français prend vite les mœurs militaires dans la caserne. Il se fait vite à la discipline, plus vite peut-être qu'aucun conscrit. Il se fait surtout plus vite au maniement des armes, ainsi qu'aux mouvements de peloton et aux manœuvres d'ensemble. Nulle inquiétude n'est à concevoir pour l'armée active. Le problème n'est pas là; il est tout entier dans la réserve, qui, en quittant le régiment, retrouve tout le contraire de la landwehr dans la société où il rentre. C'est là qu'il oublie ce qu'il a appris à l'école du régiment, bien moins le maniement des armes et les mouvements de marche que la hiérarchie sévère qui est le nerf de toute discipline. En revoyant ses anciens chefs, général, colonel, capitaine, lieutenant, sous-officier, le réserviste allemand ne manque jamais de leur présenter le salut militaire.

Le réserviste français ne salue plus ses supérieurs du régiment, d'abord parce qu'il ne les connaît plus, et qu'alors même qu'il les reconnaît, un faux sentiment d'égalité lui en ôte toute envie. Dans notre France démocratique, on n'aime pas les supérieurs. On les supporte avec peine, même si l'on n'a qu'à se louer d'eux. Voilà l'esprit que rapporte au régiment le réserviste français, quand il y est rappelé pour les besoins du service. De toutes ses habitudes de soldat, celle qu'il a le moins conservée c'est cette discipline que notre état social est si propre à lui faire prendre en dégoût. Le Français a l'âme plus guerrière que l'Allemand. C'est pour cela qu'il a la plus belle histoire militaire du monde. Mais il est moins militaire que l'Allemand, en ce sens qu'il ne l'est qu'au régiment, tandis que l'Allemand l'est partout.

Quand je dis que le service d'un an peut faire un soldat en France, c'est à une condition. Il faut à notre peuple une forte éducation militaire. Celle qui se donne au régiment est excellente. Mais le service d'un an n'y suffirait pas, s'il n'était préparé par de sérieux exercices, faits dans les écoles et dans les ateliers. Notre conseil municipal, qui pense à tout ce qui ne le regarde pas, avait inventé les bataillons scolaires. Cette invention puérile, c'est le cas de le dire, qui n'eût été que ridicule, si elle n'eût été nuisible aux études, a eu le sort qu'elle méritait, en tombant dans l'oubli. Pendant qu'on enseignait la marche et l'exercice à nos marmots, que faisait-on de nos jeunes gens de seize à vingt ans? Les sociétés de gymnas-

tique couvrent toute l'Allemagne. Les sociétés de tir sont, en Suisse, une institution nationale. C'est dans ces sociétés qu'on chauffe le patriotisme. L'éducation militaire de notre jeunesse doit commencer avant le service de la caserne. Cela deviendra d'autant plus nécessaire, du moment où le service aura été réduit à son *minimum*. Je sais qu'on exerce nos jeunes gens dans toutes les Écoles de l'État, et même dans les grandes maisons d'instruction libre. Mais on n'a rien fait encore dans nos ateliers d'ouvriers, dans nos fermes de paysans. C'est le très grand nombre qui arrive au régiment, sans avoir touché un fusil, sans avoir la moindre idée d'un ordre de marche. Voilà ce à quoi il faut penser. Le service d'un an ne peut donner de résultat, en ce qui concerne l'éducation militaire de notre jeunesse, qu'autant que l'œuvre a déjà été commencée par des exercices préparatoires. Ces exercices faits dans les écoles, outre qu'ils ne sont que pour notre aristocratie sociale, n'ont point le caractère obligatoire d'une institution. Il faut que la loi intervienne pour leur donner une organisation régulière, où viendra s'encadrer toute notre jeunesse. On choisira pour cette préparation les jours et les heures de liberté, de façon à ce que le travail ne souffre pas d'interruption. Les petites réunions, par exemple, le dimanche au village, les grandes au chef-lieu de canton, les masses au chef-lieu d'arrondissement ou de département, à des époques plus ou moins éloignées : voilà le commencement d'une sérieuse éducation militaire pour notre jeunesse fran-

çaise si vive, et si heureuse de faire le métier de soldat après son labeur quotidien. Il ne faudrait plus que l'uniforme pour mettre le comble à son bonheur. On en a fait les frais pour nos bataillons scolaires. Sur les économies faites au moyen de l'extrême réduction du service militaire, on pourra bien les faire pour nos bataillons de seize à vingt ans qui le porteront mieux.

Après les exercices qui préparent l'éducation militaire de notre jeunesse, viendront nécessairement les exercices qui l'achèvent. Ils viendront d'autant plus fréquents et plus longs que le service au régiment aura été plus court. Le budget de l'État, singulièrement allégé par le service d'un an, pourra faire face aisément à toutes les dépenses que notre état-major jugera indispensables pour les exercices, les manœuvres, les campements où notre réserve prendra contact avec l'armée active. C est la landwehr qui a donné la victoire à l'armée allemande en 70. C'est la réserve qui la donnera peut-être à la nôtre dans les futurs conflits qui ne manqueront pas de se produire, si l'Europe n'arrive point à régler les conditions d'une paix définitive. L'expérience de l'armée de réserve paraît avoir réussi, au témoignage des juges les plus compétents. Je connais des officiers qui comptent autant sur la réserve que sur l'armée active de trois ans. Le pays a appris avec satisfaction qu'elle en fait tous les exercices avec la même fermeté et la même précision, dans les jours de grandes manœuvres.

Il faut que nos chefs militaires en prennent leur

parti. Le soldat d'un an sera le soldat de l'avenir, en France et dans toute l'Europe. Leur patriotisme aurait tort de s'en effrayer. Nul conscrit au monde ne met moins de temps que le nôtre à devenir un vrai soldat. Mais, quoi qu'il doive résulter de cette organisation militaire, c'est une fatalité à laquelle ils doivent se résigner. Le service d'un an est le seul qu'acceptera la démocratie, en Europe aussi bien qu'en France, parce qu'il est le seul qui se concilie avec les nécessités de la vie populaire. Sept ans, cinq ans, trois ans, même deux ans sont pour les classes ouvrières un sacrifice qu'elles ne feront plus, maintenant qu'elles commencent à devenir les maîtresses du gouvernement. Chose à remarquer. L'organisation démocratique des armées qui s'étend à toute l'Europe, l'Angleterre exceptée, est tout à la fois une garantie de paix et la menace d'effroyables guerres pour l'avenir. Elle ne permettra plus les guerres entreprises à la légère pour des questions de vanités, d'ambitions, ou de fantaisies princières. Comme c'est la réserve qui, en définitive, décidera du sort des campagnes, et que la réserve, ce sera tout le monde, on ne laissera nulle part les gouvernements guerroyer à leur guise. Toutes les classes de la société ne souffriront pas qu'on vienne les arracher tout à coup, sans y être préparées par l'opinion, celle-ci à son commerce, celle-là à son industrie, cette autre à sa science, cette autre à son art, cette autre à ses affaires, cette autre surtout, la plus nombreuse, au travail qui la fait vivre. Il n'y aura plus guère de possible que ce qu'on

est convenu d'appeler les guerres nationales, celles qui décident de la vie ou de la mort d'un peuple, celles encore chez les nations qui tiennent à l'honneur autant qu'à la vie. Alors, comme l'armée, ce sera la nation tout entière; tout citoyen sera soldat et ira au feu. Voilà comment un conflit entre la France et l'Allemagne pourrait devenir une guerre d'extermination. Quand un peuple en est à défendre son existence, c'est un duel au dernier sang.

Sous peine de nouveaux désastres, il faut que, chez nous aussi, l'armée soit la nation, et que la réserve devienne la plus grande force de notre organisation militaire. J'ai expliqué comment la constitution hiérarchique de la société allemande se prête à l'organisation de l'armée. Le caractère démocratique de la société française permet-il d'arriver au même résultat? Je ne partage pas du tout l'opinion de ceux qui en désespèrent. C'est un bien curieux pays que le nôtre. La démocratie qui en fait le fond, sinon l'âme, n'y souffre aucune discipline politique. Nul peuple n'a fait plus de révolutions que le peuple français. Il fait la joie de ses ennemis, la tristesse de ses amis par la mobilité de ses goûts, par l'instabilité de ses gouvernements. Et avec cela, nul peuple n'est plus disciplinable, militairement parlant, que le nôtre. Nul n'est plus prompt à obéir à la consigne, à suivre le mot d'ordre. La France est le pays de l'Europe où l'esprit militaire et l'esprit démocratique s'excluent le moins. Son histoire le montre trop; il préfère l'égalité à la liberté; il adore la gloire, et il est prêt à

tout jeter aux pieds de ceux qui la lui donnent. Avec la nouvelle organisation que lui prépare la démocratie, on en fera plus vite qu'on ne pense un peuple de soldats. Et alors, si ce n'est pas la nation qui fera l'armée, comme en Allemagne, c'est l'armée qui fera la nation. C'est elle qui remplacera, dans ce vieux pays de France, cette hiérarchie de l'ancien régime, où la noblesse figurait en tête de la nation.

Voilà l'armée future de la démocratie, en Europe comme en France. Mais, si le problème démocratique est résolu, le problème militaire ne l'est pas. Il semble même qu'il y ait contradiction absolue entre les deux problèmes. Avec le service d'un an, l'instinct démocratique est satisfait, à la grande joie des financiers; mais on n'a pas d'armée, dans la rigueur du mot. Avec le service de trois ans, on a une armée; mais la démocratie réclame, de concert avec la finance, jusqu'à ce qu'elle obtienne satisfaction. Comment tout concilier, les nécessités militaires, les besoins financiers et les instincts démocratiques? Je ne vois qu'un moyen : faire une armée avec de vieux soldats, comme les aime M. Taine, d'accord en cela avec les hommes du métier, et y encadrer toute la milice qui n'a servi qu'un an, en cas de guerre nationale. Mais comment former cette armée de vieux soldats. Par des engagements et des réengagements. Cela chargera d'autant moins le budget que le congrès européen pourra en réduire les proportions autant que le budget des peuples de l'Europe le demandera. Du moment que le désarmement est

général, qu'importe le nombre des soldats? Les petites armées auront même l'avantage de ne pas tenter l'ambition des conquérants. La France entre déjà dans cette voie, en créant son armée coloniale, recrutée par des engagements volontaires. Rien n'était plus nécessaire et plus urgent. On n'envoie pas des conscrits de deux ans se battre aux extrémités du monde, sans péril pour leur santé et sans dommage pour nos colonies. Ce n'est pas seulement une armée coloniale qu'il nous faut. C'est aussi un certain nombre de corps d'élite qu'un long exercice du métier peut seul rendre apte au service qu'on attend d'eux. Si l'on peut faire, chez nous, d'un soldat d'un an un fantassin, grâce à une aptitude particulière au Français, on n'en fait pas un cavalier, encore moins un artilleur. Il faudrait donc former des corps à part, composés de cavaliers et d'artilleurs d'un an qu'on retiendrait dans les rangs de l'armée par des engagements. N'est-il pas plus simple de n'avoir qu'une petite armée avec une grande milice, cette armée comprenant des soldats de toute arme. Que sont les armées de soldats d'un an? Des foules armées sans cohésion et sans discipline, si elles ne sont solidement encadrées dans de vieux régiments. On parle des conscrits de 1813 qui ont gagné les batailles de Lutzen, de Bautzen et de Dresde. On oublie qu'elles avaient, pour les soutenir et les mener à la victoire, ces grognards qui ont laissé leurs os sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Les idées de réformes militaires ne sont plus des

rêves de philosophes. Elles sont entrées dans la politique de tous les esprits prévoyants. L'Europe se ruine en armements. Qui ne comprend déjà que la paix armée c'est tôt ou tard la guerre? La nécessité d'un désarmement provoquera plus tôt qu'on ne pense la réunion d'un congrès. Pour décider les gouvernements à obéir aux vœux des peuples, il ne sera pas nécessaire que l'internationale leur montre ses bataillons. La démocratie coule aujourd'hui à pleins bords dans toute l'Europe. La voix des électeurs et des élus du suffrage universel y suffira. Le congrès n'aura qu'à enregistrer les volontés populaires. Le service obligatoire d'un an pour les milices nationales; le service volontaire et payé des corps où l'on fait le vrai métier de soldat; voilà, à mon sens, la seule organisation militaire qui réponde tout à la fois aux instincts de la démocratie, aux besoins du budget, aux nécessités de la défense nationale. Elle répond de plus aux nécessités de l'ordre public. On n'a pas assez pensé aux conséquences politiques d'une institution qui fait tout le monde soldat. Quand l'armée est la nation tout entière, le gouvernement ne dispose pas d'elle à son gré, s'il veut la faire intervenir dans la répression des troubles civils. Quoi qu'on fasse pour les exclure de l'armée, les partis qui divisent la société y entreront pour la diviser également. On a vu récemment combien le rôle de l'armée est pénible devant l'émeute populaire, alors même qu'elle ne fait que son devoir. Ce n'est pas elle qu'il faut mettre en face d'un peuple égaré; c'est

la police soutenue par la gendarmerie. Mais, quand l'émeute est partout, policiers et gendarmes ne suffisent plus. Il faut donc une force aussi sûre, mais plus considérable, pour rétablir le règne de la loi, dans les grandes crises politiques et sociales. Voilà où les armées de soldats engagés sont nécessaires. Laisser ce service aux milices d'un an, n'est-ce pas tout à la fois cruel pour elles, et dangereux pour la société. C'est une épreuve qu'on ne saurait trop leur épargner. En attendant que notre organisation militaire permette de répondre à toutes les nécessités de la défense nationale et de l'ordre social, notre gouvernement ne ferait-il pas sagement de doubler le corps de la gendarmerie?

Je finis comme j'ai commencé. Ce n'est pas un problème simple que l'organisation militaire actuelle de la France. S'il ne s'agissait que d'y appliquer le principe des spécialités, comme semble le croire M. Taine, tout prêt à reprendre la tradition des armées de l'ancien régime, la chose serait facile. Le budget s'en trouverait mieux, et la démocratie laisserait faire, n'y étant pas directement intéressée. Mais il faut de grandes armées à la France, en face des grandes armées de l'Europe. Que M. Taine en prenne son parti; dans nos sociétés démocratiques, l'armée sera de plus en plus la nation. Le service militaire y est devenu une œuvre essentiellement nationale. Les milices sont de tous les temps et de tous les pays, quel qu'en soit le régime. Le noble métier des armes n'a jamais été chez nous, le privilège d'une classe

d'hommes ou de citoyens. Seulement, notre démocratie en a fait un devoir aussi bien qu'un droit. Il faut que les hommes du métier comptent avec ses instincts. L'Europe en est à une époque où tout homme veut être citoyen. Et qui dit citoyen dit soldat. Non pas que le métier lui agrée. Mais il tient à l'honneur d'être à la bataille, dans ces grandes journées où se jouent la fortune et l'existence d'une nation. Il n'entend pas que ce soit une armée de mercenaires qui en décide. Des milices exercées, fortement encadrées dans une solide armée de vieux soldats : je ne connais pas d'autre solution du problème.

Que seront les guerres de l'avenir, avec des nations entières pour armées? C'est sur quoi méditent aujourd'hui tous les hommes du métier, en Europe aussi bien qu'en France. Eux seuls peuvent entrer dans les considérations techniques sur la stratégie et la tactique imposées aux chefs militaires par la nouvelle organisation des armées. Je me bornerai, comme chacun peut le faire, à rappeler quelques noms et quelques faits qui peuvent jeter quelque lumière sur cet obscur sujet. La grande guerre ne datera pas des futures batailles. Napoléon l'avait pratiquée avec un merveilleux génie. Il excella dans toutes les parties de son art, dans la préparation des campagnes, dans la direction des corps d'armée, dans le feu de l'action sur le champ de bataille. La bataille de Leipzig qui finit par un désastre dura trois jours. La guerre américaine finit par une bataille de sept jours devant Richmont. Ce n'est que le prélude modeste

des combats sans trêve qui termineront les futures campagnes en quelques mois. On voit déjà comment elles commencent. On voit moins comment elles finiront. Débuteront-elles par un immense choc de cavalerie, provoqué par l'offensive de l'une des armées belligérantes, dans le dessein d'empêcher la mobilisation et la concentration de l'armée qui serait en retard, comme l'annonce l'auteur d'une étude fort remarquée par les connaisseurs[1]? Espérons qu'en ce cas ce ne serait point la nôtre. Je croirais plutôt à d'effroyables combats d'artillerie qui précéderont les terribles fusillades exécutées avec les armes de précision. Contre de pareilles machines de destruction, il n'est pas à supposer que les masses d'infanterie resteront immobiles, l'arme au bras, dans l'ordre serré. Les premiers engagements d'infanterie seront des combats de tirailleurs, où les nôtres auront à montrer toutes leurs qualités d'initiative. Puis le moment viendra où les combats à l'arme blanche devront décider la victoire. Pour ce double exercice, pourquoi nos soldats ne retrouveraient-ils pas leur supériorité? Non, le jeu des machines ne fera pas tout dans les guerres futures. L'action des hommes y aura toujours son rôle. Cela me rassure pour notre avenir militaire. On verra encore qui vaut le mieux de la furie française ou de la ténacité allemande.

Nulle science ne supplée aux qualités de l'action. Il n'en reste pas moins vrai qu'avec les grandes

1. *Revue des Deux Mondes*, 1890, sur le rôle futur de la cavalerie.

armées de l'avenir, la guerre changera de caractère, que la préparation des campagnes et la direction générale des opérations auront une plus large part au succès que par le passé. Un général allemand, écrivain militaire distingué, a soutenu une thèse sur les guerres de l'avenir qui a été jugée comme un paradoxe par les hommes du métier de tous les pays. Il s'est reporté aux temps héroïques des petites armées dispersant d'innombrables foules, quand elles étaient conduites par un Alexandre. Ces miracles ne se reverront plus. Avec le nombre, la guerre a changé de méthode, et le maréchal de Moltke a laissé une tradition qu'il faudra suivre. Sous ce rapport, l'histoire de notre triste campagne de 70 est particulièrement instructive. Du côté de l'Allemagne, une mobilisation de forces exécutée sur une grande échelle avec une rare promptitude et une parfaite précision; une telle direction de ces forces que toutes arrivent à point nommé pour concourir à l'effort commun et amener le succès final. Du côté de notre pauvre France, une mobilisation de forces insuffisantes, qui ne s'achève même pas en temps utile; nul plan, nulle initiative dans les opérations. On se heurte toujours à des forces supérieures, en sorte que la résistance, si vaillante qu'elle soit, finit invariablement par une retraite. Gravelotte est la seule bataille qui eût pu avoir un heureux résultat, si Bazaine eût eu autre chose en tête que de garder précieusement son armée à Metz pour la fin de la guerre. Il ne croyait pas à l'héroïsme de notre peuple. Traître à

son pays, c'est trop dire. Il n'a trahi que son devoir.

J'espère que nous ne reverrons plus ces tristes jours. Nous aurons un grand état-major qui saura mobiliser la grande armée de la France, avec un de Moltke peut-être à sa tête. Nous aurons des généraux qui vaudront les hommes de guerre qui ont exécuté les opérations conçues dans le cabinet du grand chef. Nous aurons une belle armée qui se battra bien, du moment qu'elle se sentira bien conduite. Le maréchal de Moltke n'était pas seulement un maître incomparable de géographie militaire, possédant comme personne la science des cartes toujours déployées sous ses yeux. Par l'exacte observation des lieux, par la constante méditation des livres, par une prodigieuse mémoire, il était devenu un joueur de première force sur l'échiquier des champs de bataille de l'Europe. Il n'avait pas son pareil dans la préparation d'une campagne. Avait-il, en outre, ces qualités maîtresses qui gagnent les batailles sur le champ de l'action par une manœuvre soudaine, comme un Condé, surtout comme un Napoléon? On n'en sait rien, puisqu'il a dirigé les campagnes d'Autriche et de France du fond de son cabinet. J'aurais voulu le voir aux prises avec l'un de nos meilleurs généraux, qui aurait eu aussi le nombre à sa disposition, et qui s'en serait servi pour prendre l'initiative. Je ne puis croire à l'infaillibilité de la science en matière d'art militaire.

Au début de notre Révolution, les plans les plus savants arrivaient tout faits du Conseil aulique au quartier général des vieux chefs d'armée auxquels en

était confiée l'exécution. On sait le sort que leur a fait l'audace d'un général de vingt-quatre ans. Quels que soient les progrès de la mécanique militaire, la guerre ne sera jamais une simple partie d'échecs, où tout se passe selon les règles. Tout ne s'y réduira pas à une organisation d'état-major, si importante que soit cette œuvre. Les fusillades de tirailleurs et les charges à la baïonnette dérouteront encore bien des calculs de cabinet. Il faudra aussi compter sur les improvisations du champ de bataille qui changent la fortune du combat. En un mot, la guerre sera toujours plutôt un art qu'une science. Notre histoire militaire n'a rien à envier à celle de l'Allemagne, sous ce rapport. Si Napoléon fut unique en son genre, elle compta des généraux qui ont vaincu les de Moltkes du passé. Pourquoi n'en aurions-nous pas, pour les guerres de l'avenir? En apprenant la blessure de Mac-Mahon à Sedan, M. de Moltke trouvait que nos généraux avaient grand tort de se faire tuer sur le champ de bataille. C'est, en effet, une habitude dont ils ne se corrigeront pas. Il ne faut pas le regretter pour nos guerres futures. Le soldat français aime à voir ses chefs lui donner l'exemple du mépris de la mort.

Rien ne serait plus ridicule qu'une dissertation sur la stratégie et la tactique des guerres de l'avenir faite par un lettré qui a le culte de la gloire militaire, mais qui, en fait de manœuvres, n'a jamais assisté qu'à des parades. Si j'insiste encore sur ce sujet, c'est pour y faire intervenir des juges compétents. J'ai cité Napoléon, le maître des maîtres. Me per-

mettra-t-on de citer quelques extraits des hommes de guerre de nos jours? On attend beaucoup, en souvenir de la dernière campagne, du feu des tirailleurs déployés sur une longue ligne, et l'on réduirait volontiers à cette action le rôle de notre infanterie. Ce n'est pas l'avis du général Berthaut. « L'ordre de combat, dit-il, dans ses *Principes de stratégie*, relativement mince sur le point où l'on se borne à maintenir l'ennemi, doit être profond sur ceux où se fait l'attaque principale. Les divisions, destinées à cet effort, ont un front de combat aussi restreint que possible. » Inspiré par la même pensée, le général Philebert a démontré jusqu'à l'évidence que jamais une ligne de tirailleurs n'enlèvera une position sérieusement défendue, et que, pour y parvenir, il faut des troupes fraîches capables, comme un bélier, d'enfoncer l'ennemi. Les généraux russes maintiennent énergiquement la tactique de l'offensive, du choc, de la baïonnette. Le général Dragomirow explique comment cette attaque peut se faire. « La marche en avant, sous le feu meurtrier de l'ennemi, est un acte héroïque, mais nécessaire. Vous voilà arrivés à ce moment où, pour un homme d'honneur, il n'y a plus de milieu entre la victoire et la mort. Si l'assaut est donné par un bataillon seulement, les quatre compagnies sont déployées l'une derrière l'autre, à une certaine distance. Une fois lancées, elles ne devront plus s'arrêter. S'il s'agit d'un régiment, les seize compagnies marchent de même, déployées deux à deux à cinquante pas de distance.

Quand la première ligne s'arrête, une seconde, une troisième, une dixième, une vingtième, doivent s'avancer pour l'appuyer. L'assaut est une marée montante dont les flots se succèdent sans interruption. »

« Toute la bataille napoléonienne, nous dit un noble fils de notre chère Alsace, Keller qui fut capitaine de volontaires dans la guerre de 70, est orientée sur cette attaque décisive qui arrive à l'instant voulu. Pendant que le combat semble traîner, l'empereur prend ses masses en main et frappe soudain le coup décisif. Sur le point qu'il a choisi, cent pièces de canon vomissent la foudre; puis, comme une trombe, les colonnes d'infanterie et de cavalerie balayent le terrain. C'est l'ouragan qui emporte tout. » Et mon collègue de l'Assemblée nationale résume à merveille le rôle traditionnel que chaque arme doit conserver. « La cavalerie éclairera la marche des armées, interviendra par des charges inattendues, et achèvera la victoire en poursuivant l'ennemi. L'artillerie préparera la lutte par une canonnade générale, et les attaques spéciales par l'intervention de réserves soigneusement ménagées. Enfin, l'infanterie restera à la fois une arme de feu pour se défendre et une arme de choc pour attaquer et décider du sort de la journée [1]. » C'est ainsi que Napoléon a gagné ses plus grandes batailles. C'est ainsi, on peut le dire, que les grands hommes de guerre de tous les temps ont rem-

1. Voir le *Correspondant* du 10 septembre 1891.

porté leurs plus célèbres victoires. C'est encore ainsi que procéderont les généraux de l'avenir, quels que soient les progrès de la mécanique militaire opérant sur des masses qui ne s'étaient jamais rencontrées sur des champs de bataille perdus dans l'espace.

On ne connaît les résultats de la grande expérience militaire faite dans nos plaines de la Champagne que par les impressions plus ou moins bien formulées des officiers étrangers qui y ont assisté. On en saurait davantage, si l'on pouvait avoir communication des rapports transmis à leurs états-majors. Mais ces rapports ne sortiront pas des cartons de l'administration militaire, et il ne faut pas compter sur des indiscrétions. Parmi les puissances qui nous ont envoyé leurs officiers, il en est qui tiennent beaucoup à ce que nous ne puissions nous corriger de nos défauts. Si l'on s'en tient aux impressions recueillies un peu partout, il paraît en résulter que nos soldats sont admirables dans la marche, mais qu'ils ne savent pas aussi bien régler et discipliner leur tir. Vrai ou non, ce jugement est bon à recueillir, bien qu'il ne nous apprenne rien de nouveau. Je me suis laissé dire que nos soldats commençaient à manquer de cartouches à Reischoffen au milieu de l'action. Avec le soldat espagnol, moins leste, mais plus sobre, le troupier français a toujours été le premier soldat du monde pour la marche. Il est certain que les armées de notre temps ne marchent plus comme autrefois, et qu'on ne pourra plus dire des campagnes de l'avenir ce

qu'on a dit des campagnes d'Italie, sous le général Bonaparte, que son génie n'aurait peut-être pas fait avec les Autrichiens ce qu'il a fait avec des Français par la marche. Nos grandes armées marcheront moins, et leurs chocs seront plus fréquents et plus terribles. On n'ira pas chercher l'ennemi aussi loin, et l'on ne pourra pas échapper à sa poursuite par d'aussi longues manœuvres. Mais pour l'attaque, nos armées n'en conserveront pas moins l'avantage de leurs précieuses qualités d'initiative et d'entrain. Le combat à l'arme blanche sera toujours celui qui décidera du sort des batailles, et à ce jeu, si nous avons des égaux, nous n'avons pas de supérieurs.

Reste le tir. S'il devait assurer la victoire, nos ennemis auraient peut-être l'avantage sur nous. Ils tirent plus posément et ménagent leur poudre davantage. C'est une raison pour nos officiers d'habituer là, comme partout, leurs soldats à la règle et à la discipline. N'oublions pas que c'est la confusion et le désordre qui font les paniques et les déroutes. Mais l'offensive nous permettant de joindre l'ennemi, nous pourrons toujours jouer de l'instrument qui nous a valu une si belle histoire militaire. Je me souviens des paroles de notre cher Trochu, pendant le siège de Paris : « Ce qui me désespère, c'est que nous ne pouvons voir les Allemands. » Toujours retranchés d'une façon quelconque, ils tiraient à coup sûr sur des troupes improvisées qui ne pouvaient les aborder. Quand nous aurons le nombre, comme eux, il faudra

bien se voir de près, et, comme on dit, dans les yeux.

Il est une dernière question dont la solution intéresse tout particulièrement notre avenir militaire : c'est la question du commandement. Amis ou ennemis, les spectateurs compétents des grandes manœuvres de l'année 91 dans l'est de la France, ont fait la même réserve sur ce point aux éloges accordés à nos armées. Est-ce qu'il y aurait vraiment de l'inconnu à ce sujet? Ce serait chose grave, et qui serait bien de nature à nous faire réfléchir, avant d'engager l'action. Il ne s'agit plus simplement d'un général en chef. Rien ne nous dit que l'armée allemande ait à cette heure un autre de Moltke. Mais il est certain qu'elle a gardé son admirable état-major. Je n'entends pas parler du personnel, qui se renouvelle chaque jour, mais de l'institution, qui est stable et résiste à toutes les variations de la politique. Comment les Allemands recrutent-ils le personnel de leurs officiers généraux? Comment recrutons-nous le nôtre? Toute la question est là. A part la raison d'âge qui est commune aux deux armées, la Prusse ayant toujours gardé, comme la France, ses généraux habiles ou heureux, chez nos adversaires, la faveur ou la politique sont absolument étrangères au choix des officiers, dans toute l'échelle hiérarchique. L'opinion du public compétent ne souffrirait pas qu'il en fût autrement, ni dans l'armée, ni partout où l'on s'intéresse aux choses militaires. Pourrions-nous en dire autant pour l'armée française? Certes, sous la monarchie

des Napoléons ou des Bourbons, on n'a jamais connu l'espèce des généraux politiciens. Mais on ne saurait nier que la faveur de cour ne fût pour quelque chose dans certains choix d'officiers généraux. C'était l'exception, sans doute. Mais l'armée prussienne n'a jamais connu même l'exception.

On n'a pu juger, aux dernières manœuvres, du degré d'initiative de nos officiers supérieurs, puisque, dans le plan savamment conçu par l'état-major, tout était prévu et combiné à l'avance, ainsi qu'on l'a si bien expliqué dans un article de la *Revue des Deux Mondes* [1]; ce qui, par parenthèse, a beaucoup ôté à cette grande expérience de son intérêt stratégique. Elle a été un magnifique spectacle plutôt qu'une instructive leçon. Voilà pourquoi nous en sommes encore à savoir quelles sont nos chances pour la lutte future. Nous aurions beau avoir pour nous la qualité des soldats, la supériorité du fusil et du canon. Si nous ne sommes pas assurés d'un corps d'officiers supérieurs qui fassent mouvoir cette admirable machine, si le commandement proprement dit manque à notre armée, nous ferons bien d'attendre. Et quand je dis le commandement, je n'entends pas l'initiative d'un chef de génie, désigné d'avance par le dieu des batailles, mais d'un personnel de généraux, de colonels, de capitaines, sachant, au besoin, s'inspirer des nécessités de la lutte. La discipline oui, mais l'obéissance passive, non; l'action individuelle

1. Signé des initiales de Joseph Reinach.

des lieutenants, sous l'initiative du chef suprême : voilà pour nous, comme pour nos adversaires, la première condition du succès. On a vu, même dans les guerres du premier empire, ce que faisaient les maréchaux de Napoléon, quand le maître n'était pas là.

LIVRE III

LA DÉCENTRALISATION

CHAPITRE PREMIER

LA COMMUNE

On a eu bien raison de le dire, si notre siècle est le siècle de l'histoire, le siècle dernier fut le siècle de la philosophie. Sa politique était toute faite d'idées, tandis que la nôtre est toute faite de réalités. Sa plus grande erreur fut de croire que les sociétés humaines ont pour origine des contrats librement débattus entre des citoyens. Non, l'état social n'est point fondé sur le droit. C'est la nécessité de l'instinct et du besoin qui l'a créé. Voilà pourquoi la société n'est point une chose de convention. C'est d'abord la famille, puis la tribu, puis la cité, puis l'État. L'État moderne, qui est devenu une machine si redoutable pour la liberté individuelle, n'en est pas moins une abstraction, succédant à la vivante réalité de l'État ancien. C'était le roi, en qui se personnifiait la patrie.

Ce ne fut pas seulement par orgueil que Louis XIV a dit : « l'État, c'est moi ». Tous nos rois de l'ancien régime pouvaient en dire autant. En supprimant la monarchie, la Révolution n'a fait qu'accroître la puissance de l'État, en l'élevant sur les ruines de toutes les institutions provinciales et locales qui étaient autant de garanties des libertés publiques. Notre centralisation, surtout à partir de la Révolution, absorba tout, la commune comme le canton, l'arrondissement et le département.

Il n'y a que deux manières d'entendre les rapports de la commune et de l'État : l'autonomie et la tutelle, avec des degrés divers. Qu'est-ce que la commune? Est-ce une chose ou une personne? N'est-ce qu'une simple circonscription administrative, comme le département, l'arrondissement et le canton? Ou bien est-ce un être libre, qu'on doive laisser vivre et agir à sa guise? Et, en la prenant pour une personne, faut-il la traiter en mineure par la tutelle, ou en majeure par l'autonomie? Autant de questions à résoudre pour être fixé sur les vraies relations de la commune et de l'État.

Dans la cité antique, grecque ou romaine, l'autonomie communale est d'autant plus absolue que la cité est l'État lui-même. Elle n'est donc gênée d'aucune façon par l'ingérence d'une puissance supérieure dans ses propres affaires. La commune est souveraine; elle a droit sur tout et sur tous. Dans aucune constitution des sociétés anciennes, on ne rencontre quelque chose qui ressemble à notre *Décla-*

ration des droits de l'homme. Si la liberté politique y est absolue, la liberté civile n'y trouve aucune espèce de garantie. Tout membre de la cité fait partie de l'État représenté par la volonté générale qui est la suprême autorité, planant sur tous les actes des citoyens. La vie individuelle se confond avec la vie publique. En un mot, l'homme disparaît dans le citoyen. Il ne faut point se figurer, dans la société antique, l'État comme un souverain exerçant son pouvoir avec l'impartialité d'un juge, dans l'intérêt de tous. Les républiques de l'antiquité sont essentiellement des gouvernements de parti, où c'est tantôt la démocratie qui domine, et tantôt l'aristocratie, avec toutes les passions, toutes les injustices, toutes les violences des factions; à moins qu'il ne surgisse des discordes civiles un maître qui impose sa volonté absolue aux partis et aux factions qui divisent et déchirent la cité. C'est le tyran, quand ce n'est pas l'étranger.

On retrouve à peu près le même régime dans les communes italiennes du moyen âge de la Renaissance, par des causes semblables. Même confusion de l'État et de la cité; même pouvoir de l'État sur l'individu; même gouvernement des partis; mêmes discordes civiles; même anarchie et même despotisme finissant par l'absorption des États républicains dans les États monarchiques. En France, en Angleterre, en Allemagne, dans les Flandres, les grandes communes ont montré leur vitalité autonomique par leur glorieuse histoire. Les seigneurs devaient

compter avec elles. Et plus d'une fois les escadrons bardés de fer sont venus se briser contre leurs solides bataillons. Inutile de parler des humbles villages qui ne contenaient que des troupeaux de serfs groupés autour des châteaux qui les dominaient. Jusqu'aux temps modernes, c'était le seigneur ou son bailli qui rendait la justice.

A partir des temps modernes, partout, en France, l'État monarchique étendit sur la commune le filet de la centralisation. Il remplaça peu à peu les États provinciaux par ses gouverneurs et ses administrateurs. La monarchie de Louis XIV fut, sous l'ancien régime, le type de cette organisation qui devait de plus en plus substituer la tutelle de l'État à l'autonomie provinciale. La Constituante, qui fit table rase des traditions du passé, institua un régime de liberté générale qui, en supprimant toute autonomie provinciale par la création du département, devait rendre l'initiative à la commune. Mais cela ne fit qu'engendrer l'anarchie universelle, nos communes n'étant point préparées à ce régime de liberté. La Terreur n'y mit pas fin. Elle ne fit qu'y ajouter le sanglant despotisme des passions révolutionnaires. Les clubs de villages ne furent que les échos des clubs de Paris. Ils devinrent les maîtres des municipalités, comme les autres étaient les maîtres de la commune de Paris et de la Convention, s'occupant plus des affaires publiques que des affaires privées, et n'ayant guère d'autre politique que de dénoncer les suspects au tribunal révolutionnaire qui les envoyait à la mort.

Quoi qu'on puisse dire, 89 n'est point responsable de 93. La Constituante a pu faire une détestable constitution. Mais elle a émis des vérités nécessaires, sur lesquelles est fondée la nouvelle société française. Quand on lui reproche de n'avoir pas conservé les institutions provinciales, on oublie que la plupart de ces institutions n'existaient plus guère que de nom, sous la centralisation toujours croissante de l'ancien régime. Quelques historiens, M. Taine en tête, semblent les regretter, et songent au moyen de les remplacer, de façon à rendre à la province un peu de cette vie qui est venue se perdre dans la grande Cité devenue l'unique siège de l'État. Je lui demande la permission de ne point partager ses regrets. Les institutions sociales, dans un pays, changent avec la société elle-même. Les circonscriptions établies par la Constituante, et maintenues par le premier empire, départements, arrondissements et cantons, doivent rester ce qu'elles sont, des divisions utiles et mêmes nécessaires à l'administration centrale. Elles ne peuvent être, sans péril pour l'unité nationale, transformées en centres de gouvernement qui formeraient autant d'États dans l'État. La commune, seule, a dû rester debout, dans sa sphère modeste, parce qu'elle est vraiment une chose vivante, sans laquelle l'État ne serait qu'une toute-puissante machine d'oppression pour la société tout entière, comme elle le fut sous l'empire.

Après le Directoire qui mêla partout la violence à l'anarchie, vint Bonaparte qui soumit la commune à

une tutelle que n'avait pas connue l'ancien régime. Il fit nommer les maires des grandes communes par le chef de l'État, et les maires des petites par le préfet. Pour la nomination des conseillers municipaux, il alla jusqu'à supprimer la candidature préalable, dernier vestige de la délégation populaire. Il voulut être lui-même l'unique représentant du peuple, investi de tous les pouvoirs, non seulement dans l'État, mais encore au département et à la commune, premier moteur et moteur universel de toute la machine gouvernementale et administrative, du centre aux extrémités, absolument comme les Césars de l'Empire romain.

La Restauration ne changea rien à la centralisation impériale. Seulement, le moteur de la machine la fit marcher d'une allure plus douce, d'abord en vertu de son tempérament, et aussi par une nécessité parlementaire. Il continua à nommer les maires et à composer les conseils municipaux. Il faut en venir à la monarchie de 1830 pour trouver une restriction à la centralisation administrative. Les maires furent toujours nommés par le gouvernement et le préfet. Mais les conseillers furent élus. Ce fut une porte ouverte à la liberté de la commune. Cette réforme rendit quelque vitalité à la société communale, qui ne se ressentit pas, d'ailleurs, des agitations politiques, sous ce régime de paix et de sage liberté. Sous le second empire, la commune resta ce qu'elle était sous le régime précédent, toujours soumise au régime de la tutelle administrative, mais faisant elle-

même ses petites affaires, avec une certaine liberté que ne venaient point entraver les intérêts et les passions de parti. Napoléon III ne tenait pas, comme son terrible oncle, à étendre le despotisme impérial jusqu'aux plus humbles services de l'administration.

Voilà le régime de la tutelle, peu modifié dans la théorie, plus ou moins adouci dans la pratique, maintenu par les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution. Une des premières lois de l'Assemblée nationale de 71 eut pour objet d'assurer à la commune son autonomie complète, en lui donnant le droit de nommer elle-même son maire, pris dans le conseil municipal élu. Et cela dans toutes les communes de France, y compris Paris divisé en vingt arrondissements. Ce fut le chef du pouvoir exécutif qui la fit revenir sur son vote, en lui déclarant qu'il ne pouvait gouverner, si l'on ne lui rendait la nomination des maires dans les communes de plus de six mille âmes. Thiers était un conservateur rallié à la République. Il faut lui rendre cette justice qu'il fut aussi conservateur sous la République que sous la monarchie. Peut-être même le fut-il davantage, estimant que le régime républicain avait encore plus besoin d'ordre que le régime monarchique. Quand le gouvernement passa aux mains des vrais républicains, ils se souvinrent cette fois de leur programme, trop souvent oublié dans la pratique. Dans une nouvelle loi très libérale, ils rendirent aux conseils municipaux le droit de nommer leurs maires, sans en excepter les plus grandes villes, Paris excepté.

C'était rétablir l'autonomie complète de la commune, et il semblait qu'une telle loi allait inaugurer enfin le régime d'une pleine et entière liberté pour la vie communale. Mais on avait compté sans les partis. C'est une vérité de plus en plus démontrée par l'expérience que, sous un gouvernement de parti, un peuple peut posséder toutes les libertés possibles dans la loi, sans jouir d'aucune en réalité. Qu'on regarde ce qui se passe dans toutes les communes de France, particulièrement dans les plus petites. Ce n'est plus un préfet qui gouverne et administre la commune par le maire qu'il a nommé. Mais elle n'en est pas plus libre. C'est d'autre part que vient le mot d'ordre scrupuleusement exécuté par le maire. C'est d'un parti, pour ne pas dire d'une coterie. Sous ce régime, qui s'étend à toutes les municipalités, la commune n'est pas plus libre que l'État, pas plus maîtresse de faire son œuvre d'administration que l'État son œuvre de gouvernement. N'ont-ils pas à compter tous les deux avec des intérêts et des passions qui n'ont rien de commun avec l'intérêt général et la passion du bien public? Toutes les élections, dans le plus humble village, se font sous une couleur politique qui cache des ambitions privées. Il est déjà fâcheux de mettre en avant la politique où elle n'a que faire. C'est pire de la faire servir à des satisfactions personnelles. Cela fait qu'au lieu d'administrer leur domaine avec justice, avec prévoyance, avec économie, les municipalités le livrent, comme une proie, aux appétits des coteries dominantes. Les pré-

fets auxquels la loi laisse encore beaucoup d'autorité, devenus eux-mêmes les serviteurs des meneurs électoraux, ne font plus leur œuvre d'initiative désintéressée et d'impartiale surveillance. Ils comprennent qu'ils ont autre chose à faire que le bien des administrés, s'ils tiennent à conserver de bonnes relations avec les puissants du jour.

Nul historien de la Révolution n'a décrit avec autant de précision et d'énergie que M. Taine les effets de la centralisation impériale. « Après les destructions philosophiques de la Révolution et les constructions pratiques du Consulat, la société locale ne pouvait plus être pour ses habitants une petite patrie, un sujet d'orgueil, un objet d'amour et de dévouement. Les contribuables domiciliés et permanents des deux sexes n'ont pas été reconnus pour ce qu'ils sont invinciblement et par nature, pour un syndicat de voisins, pour une compagnie involontaire, obligatoire et privée, où la solidarité physique engendre la solidarité morale, pour une société naturelle et limitée, dont les membres, propriétaires en commun de l'hôtel, ont chacun une part de propriété plus ou moins grande, selon leur contribution plus ou moins grande aux dépenses de l'hôtel... Le préfet, expédié de Paris, demeure toujours le directeur en titre, le gérant actif et responsable de l'hôtel départemental ou communal; mais il est tenu de le gérer en vue des élections prochaines, et de façon à maintenir la majorité parlementaire dans la possession du siège qu'elle occupe au Parlement. Partout,

il doit se concilier les meneurs locaux du suffrage universel, administrer avec leur concours, subir l'ingérence de leurs convoitises et de leurs préventions, prendre chaque jour leur avis, y déférer souvent, même pour le détail, même pour l'application quotidienne d'un fonds déjà voté, pour la nomination d'un garçon de service. De là le spectacle que nous avons sous les yeux : un hôtel mal tenu où la profusion et l'incurie s'aggravent l'une par l'autre, où les sinécures se multiplient et où la corruption s'introduit. »

Dans cet admirable livre où l'auteur refait l'histoire légendaire de la Révolution, il parle des deux erreurs qui ont égaré le législateur et l'opinion dans la reconstruction de la société française. La première, c'est que le propriétaire légitime de l'hôtel local qui est la commune, c'est l'État central. La seconde, c'est que les habitants de cet hôtel sont tous propriétaires à titre égal et avec une part égale dans la propriété commune, y compris ceux qui ne contribuent pour rien aux dépenses de la maison. Sur le premier point, je suis entièrement de l'avis de M. Taine. La commune n'est point la propriété de l'État. Elle reçoit de l'État, sous le nom de préfet, un administrateur qui vient y faire un service d'administration et de police consistant à veiller aux intérêts des propriétaires de la commune et à protéger leur liberté. Rien de moins et rien de plus. Ce n'est pas une tutelle à exercer, puisqu'en leur qualité de majeurs ils sont maîtres de leurs personnes et de leurs biens. L'État a donc usurpé

sur la commune des pouvoirs qui ne lui appartenaient pas, et que notre historien s'efforce de lui restituer.

Jusque-là il est dans la tradition libérale. Mais, quand il s'agit des droits électoraux des citoyens, il me semble un peu abuser de sa comparaison favorite. L'État et la commune, la grande et la petite société, peuvent-ils être assimilés à une maison de commerce où la participation aux pouvoirs administratifs est proportionnelle à la quotité des contributions? Je sais bien que, pour M. Taine, l'égalité politique en tout, dans la commune, comme dans l'État, est un dogme contre nature inventé par des législateurs qui abusaient à outrance de l'abstraction. J'ai beau reconnaître les conséquences des erreurs de nos constituants, je tiens toujours pour les droits de l'homme. On nous dit que, si l'égalité est dans la loi, l'inégalité est dans la nature et dans la société. J'entends bien; mais la société, nationale ou communale, n'est point une simple association d'intérêts. Il y a, tout au moins, dans nos sociétés modernes des droits imprescriptibles, inhérents à l'humanité, auxquels répondent des sentiments indestructibles. L'égalité politique a pu venir trop tôt, après l'égalité civile. Mais elle restera, et nulle révolution ne prévaudra contre elle. Ce qui ne doit jamais venir, c'est l'égalité des conditions sociales. Arriver à un état de société où ces conditions soient supportables pour tous : voilà le seul idéal que les écoles du progrès puissent rêver. Pour en revenir à la thèse de M. Taine, je ne vois d'autre satisfaction à donner à son principe que

de rétablir dans la loi municipale l'article qui ne permettait pas de voter les centimes additionnels, sans appeler au conseil municipal les plus imposés. Si cet article eût été maintenu, les finances de nos communes seraient en meilleur état. Ceux qui ne payent pas l'impôt n'auraient pas la satisfaction d'en passer la charge aux autres.

La loi municipale qui nous régit actuellement a établi l'autonomie de la commune. Un gouvernement nouveau n'aurait point à la changer. Si elle n'a pas produit les heureux effets qu'on devait en attendre, cela ne tient pas à l'institution, mais aux circonstances politiques dans lesquelles elle fonctionne. La République étant nécessairement un gouvernement de parti, tous les abus dont M. Taine a tracé le tableau étaient inévitables : les coteries maîtresses de l'administration, réglant les choses à leur façon, traitant les personnes selon leur humeur, violant le droit, oubliant le devoir, dans l'intérêt supérieur de la République, rendant la commune inhabitable aux honnêtes gens qui voudraient moins de politique et plus de justice. D'où vient cet état de choses? Du principe même de notre gouvernement qui fait tout sortir de l'élection. Nos députés sont les vrais souverains du pays. La fortune publique est entre leurs mains. Ils ne disposent pas seulement des places; ce sont eux qui distribuent les honneurs. Comment ne feraient-ils pas tout, *fas et nefas*, pour parvenir à ce poste qui ouvre la carrière à toutes les ambitions et à toutes les convoitises. De là une férocité d'appétits qui n'a

rien de commun avec la violence des passions révolutionnaires de 93. C'est l'ardeur du chasseur qui poursuit une proie. Tout est mis en jeu pour réussir. Rien n'est négligé pour conserver ce précieux siège qui fait une espèce de roi du citoyen qui l'occupe.

Le nouveau gouvernement n'aura rien à changer à notre loi municipale, ni l'origine des conseillers, ni l'origine du maire. Si le conseil est imposé, si le maire est nommé par le pouvoir, la commune perd son autonomie et retombe en tutelle. Que l'État garde son droit de surveillance, c'est tout simple. Qu'il puisse révoquer le maire et casser le conseil pour procéder à de nouvelles élections, c'est nécessaire. Qu'il aille même jusqu'à installer une commission municipale qui fonctionne, en attendant que la commune ait réfléchi à ses véritables intérêts, ce peut être une nécessité. Le gouvernement doit être armé de tous ces droits, même de la tutelle provisoire, si la commune abuse de son autonomie au point de s'obstiner à en confier la représentation à des conseillers indignes ou incapables. Mais que, sauf ces cas extrêmes, il laisse à la commune la responsabilité de ses actes, c'est la condition de toute société libre. Il faut qu'il en soit pour elle comme pour l'homme en liberté, qu'elle revienne à la sagesse par l'expérience, si elle s'est trompée. Non, ce n'est pas la loi qui est mauvaise, c'est le régime politique. Nos communes ne demandent qu'à bien faire leurs affaires, sans y mêler la politique et les politiciens. C'est au moins vrai pour l'immense majorité. Les grandes communes

seules leur ouvriront toujours la porte de leurs conseils. Il y a là des difficultés et des dangers à prévoir. Mais il faudra y chercher un autre remède au mal que la remise en tutelle.

La commune maîtresse chez elle, se gouvernant, s'administrant elle-même, sous la surveillance et le contrôle de l'État représenté par ses préfets : telle est la loi, parce que tel est le droit. Nulle autorité n'a le droit de se mêler autrement de ses affaires. Mais quelles sont ses affaires? C'est un point capital à éclaircir, si l'on ne veut pas que la commune empiète sur le domaine de la liberté. Elle a son budget et sa police, comme l'État. Elle se sert de l'une et de l'autre, pour le bien de la cité, ville, bourg, ou simple village. Mais aucune municipalité ne doit sortir de son domaine. Il est des choses qui ne la regardent pas ou du moins qui ne la regardent qu'autant qu'elles rentrent dans son domaine propre. Ainsi les questions d'éducation, d'instruction, d'assistance ne sont point de son ressort; elles appartiennent au domaine du droit privé. La police de l'école et de l'hospice peut l'intéresser, et elle a le droit de s'en mêler dans une certaine mesure. Mais toutes ces œuvres doivent être laissées à l'initiative de l'action individuelle ou sociale. La commune n'y a pas plus à faire que l'État. C'est l'erreur d'une certaine école qui se dit libérale que de croire qu'elle donne toute satisfaction à la liberté, en substituant partout la commune à l'État. Il ne faut pas oublier que toute commune est un petit État, et que laisser à la pre-

mière ce que l'on retire au second, c'est substituer un despotisme à un autre, un despotisme bien autrement insupportable. On aurait pour l'école, selon la coterie dominante, tantôt l'instruction jacobine, tantôt l'instruction cléricale. On aurait pour l'assistance municipale les faveurs ou les rigueurs de la passion politique. L'indépendance de la commune est une thèse excellente et chère à tous les amis de la liberté. L'histoire des communes au moyen âge repose l'esprit des rigueurs et trop souvent des horreurs de cet âge de fer. Mais il ne faut pas se faire illusion. Ce n'était pas le vrai régime de la liberté. On y voit qu'elle n'était guère plus respectée dans la vie municipale que dans la vie politique. Il me paraît que l'école libérale de Nancy, dont tous les adversaires de l'empire partageaient les généreux sentiments, faisait un peu fausse route, en voulant transporter à la commune les usurpations de l'État sur le domaine de la liberté des citoyens. Tout comme l'État, la commune doit laisser à l'initiative individuelle ou sociale les œuvres d'instruction, d'éducation, d'assistance populaire. Elle doit réserver les ressources de son budget pour les services qui lui sont propres, et borner son action à la surveillance de ses agents, sans empiéter sur le droit de l'État qui conserve, vis-à-vis de la commune, la haute surveillance et la haute police des établissements consacrés aux œuvres dont je viens de parler.

Je ne ferai point au régime actuel l'honneur de le qualifier de parlementaire. On a vu, en Angleterre et

en France, des gouvernements dirigés par des partis faire convenablement les affaires du pays. Nos gouvernants et nos représentants font avant tout leurs affaires. Et leur plus grande affaire, c'est la question des élections. Aussi les voit-on y tout ramener, soit dans leurs actes, soit dans leurs votes. Rien de pareil ne se verra sous un gouvernement où tous les pouvoirs de l'État ne sortiront pas de l'urne électorale. Avec une monarchie telle que je la comprends, c'est le roi qui gouverne et administre, sous la responsabilité de ses ministres. D'abord, les députés et les sénateurs, ne recevant aucune indemnité de l'État, on ne verra pas la chasse au gibier électoral poursuivie avec l'ardeur qu'y mettent les candidats. La race des politiciens, qui font de la politique un métier, périra du coup. Plus d'indemnités à recevoir ni de places à donner. N'est-ce pas à dégoûter du métier? Reste l'ambition du pouvoir, mise au service du pays, passion plus noble, qui ne fera pas descendre si bas la lutte des partis. Les hommes d'un vrai talent et d'un véritable avenir se feront connaître au Parlement. Ils serviront et honoreront leur pays, comme cela s'est vu sous tous les régimes vraiment parlementaires. Et, comme d'autre part, les Parlements seront des Chambres de législation, de contrôle et de conseil, ne se mêlant en rien des actes du gouvernement et des affaires de l'administration, si ce n'est pour les surveiller, les gouvernés et les administrés n'iront point frapper à la porte des ministres et des administrateurs pour se recommander, eux, leurs parents et leurs

amis. Les gouvernants auront les mains libres pour gouverner, comme les administrateurs pour administrer. Les conseils de département, d'arrondissement, de commune n'auront point à obéir aux mots d'ordre des coteries. Les préfets ne recevront que les instructions des ministres. Sous les gouvernements parlementaires, je conviens que les ministres n'ont pas toujours leur parfaite liberté d'action. Les gouvernements despotiques sont plus libres dans leurs allures. L'administration impériale n'a jamais senti à ce point la pression des députés et des sénateurs. Les affaires de la commune se traitaient entre les préfets et les maires, et elles n'en étaient que mieux faites. Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait lieu de regretter cette espèce de gouvernement. Il a des dangers d'une toute autre gravité, dont la France a fait la cruelle expérience.

Je ne vois donc aucune raison grave, sous un régime monarchique, de restreindre l'autonomie que la loi républicaine assure aux communes. Faut-il faire une réserve pour les grandes villes et surtout pour Paris? D'abord il va sans dire que chaque fois que le conseil municipal d'une importante commune se met en tête d'empiéter sur les attributions de l'État, c'est le droit et le devoir du gouvernement de le rappeler au respect de la loi. Aussi, quand un conseil municipal, fût-ce à Paris, entend mettre la main sur la police, comme sur sa chose propre, ainsi que sur la force armée dont l'État se sert, celui-ci ne peut admettre en aucune manière pareille prétention, sous peine de se désarmer devant des éventua-

lités menaçantes pour l'ordre public. On sait le goût de notre conseil municipal pour les hautes questions de politique générale. Il a toutes les ambitions, il rêve de faire de Paris le maître de la France, et de l'Hôtel de Ville le vrai Palais Bourbon. Je ne parle pas du Luxembourg auquel il ne fait pas l'honneur de penser. S'il arrivait à mettre la main sur la police et sur la garde républicaine, il se trouverait bien près de réaliser son rêve. Si faible que soit notre gouvernement devant les exigences et les sommations de la faction révolutionnaire qui domine et dirige le conseil, il n'a encore livré ni l'une ni l'autre. Mais on voit ses embarras, à la manière dont il traite avec le conseil, des difficultés toujours suscitées par celui-ci. L'énergique Constans lui-même prenait des gants pour lui parler, sentant qu'on ne gagnait rien à le fâcher.

En attendant qu'il puisse faire davantage, notre conseil municipal entend l'autonomie communale à sa façon. Il a mis la main sur l'Assistance publique et sur une partie de l'enseignement de l'État. Il vote des impôts. Il dispose des deniers de la ville pour secourir ses amis qui font des émeutes dans toutes les parties de la France. Il s'alloue des frais de déplacement. Il se fixe une indemnité qu'il touche avant qu'elle soit consacrée par une loi de l'État. Le gouvernement tolère toutes les iniquités, toutes les illégalités du conseil, quand il ne s'y prête pas. Le représentant du pouvoir a fini par se glisser à l'Hôtel de Ville, vrai palais du conseil municipal, Dieu sait avec quelles précautions. Le Fouché du

régime a encore fait là un tour de sa façon qui fait l'admiration de ses partisans. Toujours est-il que le préfet ne semble que le locataire du conseil, qui ne manque aucune occasion de le lui faire sentir.

Quoi qu'il en soit, le danger est permanent. Tant qu'un vent de révolution ne soufflera pas dans les rues de Paris, il n'y a point à s'inquiéter sérieusement. Mais si, comme cela est arrivé trop souvent depuis cent ans, il s'élevait entre le peuple de Paris et le gouvernement un grave conflit, je ne serais point rassuré sur le rôle du conseil municipal. On sait combien de fois l'Hôtel de Ville est devenu le siège des gouvernements provisoires. Et pourtant il n'y siégeait alors que des commissions municipales. Que serait-ce avec un conseil plus que républicain, plus même que radical, tout prêt à donner la main à une nouvelle Commune. La future monarchie aura à se préoccuper de cette éventualité. Rétablira-t-elle le régime des commissions municipales? Rien n'eût été plus facile, après les scènes révolutionnaires de 71. Cela serait plus commode pour le nouveau gouvernement. Mais ce ne serait toujours qu'un expédient. Il faudra finalement rentrer dans la légalité. Trouvera-t-on, soit dans une loi générale sur les municipalités de France, soit dans une loi particulière sur la municipalité de Paris, le moyen de conjurer le péril du suffrage universel appliqué à l'élection des conseillers municipaux? Je l'espère. J'aimerais mieux une loi générale. Il faudra chercher un mode d'élection qui, par des conditions de domicile et par d'autres garanties, puisse tout con-

cilier : le droit des citoyens et la sûreté du gouvernement. Quoi qu'il en soit, *caveant consules*. Ce sera l'un des problèmes les plus redoutables et les plus difficiles que la République aura légués à la monarchie.

J'ai dit la sûreté du gouvernement. Ce n'est pas le côté le plus difficile du problème. Un gouvernement vraiment fort et résolu n'est jamais à la merci d'une émeute de rue ou d'un complot de parti. L'état de choses actuel n'est pas seulement un danger pour la paix publique. Il est surtout une cause de désordre permanent dans les affaires de la cité. La loi municipale actuelle livre l'administration de la ville à une démagogie qui n'a de démocratique que le nom. Jamais un vrai conseil d'affaires ne sortira des urnes parisiennes, avec le corps électoral tel qu'il est composé. Pour les élections politiques, l'inconvénient est moindre. Si elles sont mauvaises à Paris, la province répare le mal. Le mal que font de mauvaises élections à Paris est irréparable. Si donc le gouvernement nouveau veut en finir avec l'espèce de conseils municipaux que nous voyons fonctionner, il faudra qu'il change la loi pour Paris, comme pour toute la France. Autrement, il n'aura plus que la ressource des commissions, pour en finir avec les sottises, les folies, les gaspillages, les abus de toute sorte qui distinguent notre administration municipale. Mais commencer par sortir de la légalité ne serait pas un heureux début pour la monarchie future. Cela peut être un provisoire nécessaire. Mon libéralisme ne consentirait pas à ce qu'il devînt le régime définitif.

Il y aurait bien un moyen, pour un gouvernement respectueux du suffrage populaire, de résoudre la difficulté, sans toucher au droit commun. Où est surtout le danger pour le gouvernement dans un grand conseil municipal comme celui de Paris? Il est encore moins dans l'importance des attributions que la loi lui confère que dans l'orgueil des prétentions qu'il affecte, vu le nombre de ses membres qui en fait une sorte d'assemblée délibérante. Pourquoi tous nos gouvernements, monarchiques ou républicains, se sont-ils constamment refusé à l'institution d'un maire de Paris? Parce qu'un préfet de la Seine serait toujours un personnage inférieur devant ce magistrat qui représenterait Paris tout entier par l'élection de ses pairs, quelle que soit, d'ailleurs, l'autorité personnelle du fonctionnaire nommé à cette haute fonction. Si la démocratie parisienne n'a pas encore son maire de Paris, elle a un président du conseil municipal avec lequel nos préfets de la Seine auront toujours de la peine à s'entendre. S'il n'y a pas eu de lutte entre le préfet qui se nommait Ferdinand Duval et les conseils de son temps, c'est d'abord qu'il n'était pas un préfet ordinaire; c'est ensuite parce qu'il avait affaire à des conseils relativement modérés, dont l'un avait pour président le digne et regretté Vautrain; c'est enfin parce qu'il était soutenu par un gouvernement résolument conservateur.

S'il en est ainsi, pourquoi la loi ne ferait-elle pas autant de conseils municipaux qu'il y a d'arrondisse-

ments dans Paris. Alors le préfet de la Seine serait à l'aise dans l'exercice de ses fonctions, et Paris serait tranquille. Et toujours pour la sécurité de l'État, pourquoi n'appliquerait-on pas le même régime municipal aux grandes villes de France. Certes, un conseil municipal de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Lille, est moins dangereux pour un gouvernement qu'un conseil municipal de Paris, de même qu'un maire de ces villes est beaucoup moins à craindre qu'un maire de la grande capitale. Mais enfin l'ordre public serait encore mieux assuré avec un tel régime appliqué partout où il serait nécessaire. On arriverait ainsi à la solution d'un des problèmes les plus difficiles de notre organisation municipale, tout en restant dans les limites de la plus stricte légalité. Je n'ai vu nulle part proposer cette réforme. Serait-ce parce qu'elle est trop simple? Que cela révolte une certaine école démocratique, je le comprends. Mais les gouvernements, qui ont mission d'ordre et de salut public, ne sont pas faits précisément pour lui complaire.

On ne manquera pas de dire que cette solution n'est pas pratique. Quand il s'agira des intérêts communs de tous les arrondissements de Paris, comment faire délibérer et voter vingt conseils différents? Là est, en effet, la difficulté. Mais il s'agit de s'entendre. Notre grand conseil administre et même gouverne parfois à sa façon au lieu et place du gouvernement, en attendant la révolution qui lui permette de le remplacer tout à fait. Ne faudrait-il pas

le ramener tout d'abord à ses attributions propres, qui ne sont pas autres que celles du plus modeste conseil municipal de France, si l'on s'en tient au texte de la loi? En droit, aucun conseil municipal ne gouverne ni n'administre, même dans la sphère de la commune. C'est l'autorité préfectorale à qui appartient cette fonction. Le conseil municipal n'a que deux fonctions qui lui soient propres, mais d'une grande importance, à savoir, le contrôle des actes de l'administration et le vote des impôts de la commune. C'est à peu près là le rôle d'une Chambre des députés, dans une monarchie vraiment représentative, avec le vote des lois en plus. Il y a, d'ailleurs, une distinction à faire dans la pratique du régime municipal, en ce qui concerne la grande Commune de Paris : les affaires d'intérêt général et les affaires d'intérêt local, j'entends d'arrondissement et de quartier. Pour celles-ci, le conseil d'arrondissement suffit. C'est là sa besogne de chaque jour. Pour celles-là, il serait absurde d'admettre qu'elles pussent être traitées séparément par les vingt conseils municipaux de Paris. Il est donc nécessaire d'aviser au moyen de les faire délibérer et voter ensemble. Rien de plus facile, dans des séances générales, ordinaires ou extraordinaires, selon les cas, dont l'ordre du jour sera fixé d'avance. Ce qu'il faut éviter par-dessus tout, c'est la permanence d'un conseil trop nombreux qui donne à ses membres l'illusion d'une assemblée délibérante et la prétention d'y essayer leur éloquence. Nous en avons l'exemple dans les conseils

municipaux de Paris. La permanence leur laisse tout le temps de faire ces motions embarrassantes pour le gouvernement, quand elles ne sont pas dangereuses pour la paix publique. Un grand conseil municipal à Paris, conservateur ou radical, jouera toujours au Parlement, parce que l'Hôtel de Ville est le marchepied du Palais Bourbon.

CHAPITRE II

L'UNIVERSITÉ

Alma mater! J'en parlerai toujours comme un fils qu'elle a nourri de son lait, qui en a reçu ses plus précieuses leçons, et qui lui doit les meilleures années de sa vie. Sous tous les régimes qu'elle a traversés, elle a été, elle est encore la grande école de discipline et d'enseignement. Les partis politiques ont pu vouloir l'asservir ou la corrompre. Ils n'y ont pas réussi. Si l'état-major administratif a parfois cédé par ambition ou par crainte, l'armée enseignante est restée fidèle aux traditions de devoir, de dignité discrète, d'indépendance respectueuse qui fait son honneur. La tête a pu se laisser gagner par les faveurs ou entraîner par les passions, bien qu'il soit juste de reconnaître que c'est d'elle que sont venus les plus beaux exemples de dignité et d'indépendance. Les influences malsaines n'ont pu pénétrer dans le corps. Si l'héroïsme est rare dans notre

milice universitaire, l'honnêteté est partout. En se respectant elle-même, notre Université a forcé les gouvernements corrupteurs ou despotiques à la respecter. Si je veux sa séparation d'avec l'État, c'est non seulement en vertu d'un principe, mais aussi par respect pour la haute fonction sociale dont elle est investie. L'Université émancipée de la tutelle de l'État et se gouvernant elle-même par ses représentants : voilà ce que l'avenir nous fera voir, quand la centralisation qui enveloppe et enchaîne toute activité individuelle aura été supprimée partout où elle n'a pas de raison d'être. Dans un pays où c'est le peuple qui se gouverne lui-même par ses représentants, il ne faudrait pas faire au corps enseignant l'injure de le croire incapable d'en faire autant.

L'éducation ne serait-elle pas aussi un service d'État, comme la milice, comme la justice? C'est une question sur laquelle on n'est point d'accord. Sans parler des universitaires fanatiques qui ont vu une diminution de l'Université dans la liberté d'enseignement votée par la législative de 49, il est encore bien peu de membres de cet illustre corps qui acceptent la séparation de l'Université et de l'État. Les libéraux de la Restauration et de la monarchie de Juillet n'en voulaient point entendre parler. Thiers eût sauté en l'air, si l'on eût prononcé le mot devant lui. Il y eût vu un véritable divorce. L'enseignement était pour lui un service d'État au premier chef. Il a fallu toute son horreur du socialisme pour lui faire accepter la loi Falloux. Il était

resté d'autant plus fidèle à la tradition païenne de l'État enseignant que l'Université nouvelle était une création impériale. Je dis païenne, parce que la cité antique, grecque ou latine, qui a poussé la liberté politique à ses plus extrêmes limites, n'a jamais connu les libertés de l'homme privé dont jouissent nos sociétés modernes, alors même qu'elles vivent sous un gouvernement despotique. Pour elle, l'enfant appartenait à l'État, bien plus qu'à la famille. Nos sociétés modernes, particulièrement la France, sans prendre l'enfant tout entier, ont, pour la plupart, gardé le droit de l'instruire et de l'élever, pour en faire un véritable citoyen. Qu'on demande à M. Jules Ferry ou à M. Jules Brisson, s'il consentirait à faire le sacrifice de ce droit à la liberté, il répondrait que ce serait abandonner l'âme de la France aux ennemis de la République. Ni l'un ni l'autre n'eût voté la liberté d'enseignement. Au moyen âge, l'Église avait le monopole de l'enseignement. L'Université de l'ancien régime était peuplée de prêtres, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, sans compter les nombreux collèges tenus par des ecclésiastiques.

Ce n'est pas le nouveau Charlemagne qui eût songé à rompre avec la tradition. On ne doit pas juger la centralisation impériale seulement au point de vue des principes qui sont devenus des lieux communs dans la politique libérale. Il est juste de tenir compte des nécessités qui s'imposaient au gouvernement sorti du chaos révolutionnaire. Comme je l'ai dit ailleurs, il fallait tout d'abord remettre sur ses pieds cette

Société que la Révolution avait si violemment secouée. Tout était à réorganiser sur de nouvelles bases, l'école comme le culte, la justice, l'armée, l'administration publique, les finances. La France affamée d'ordre, trop éprise d'égalité, n'avait pas la passion de la liberté. C'est à peine si elle en avait le goût. Elle acclama la création de l'Université impériale, comme de toutes les institutions où elle trouvait l'ordre et la sécurité. Que serait devenue l'instruction publique, abandonnée à l'initiative privée? Les corps enseignants de l'ancien régime avaient disparu avec ce régime lui-même. Les Pères de la *doctrine* et de l'*oratoire* rentrés en France étaient trop rares pour que leur personnel pût suffire à la tâche de remplacer l'ancienne Université. Je ne parle pas des jésuites qui seuls eussent été capables peut-être de recueillir sa succession. Mais ils étaient toujours sous le coup de la loi qui les avait proscrits. Et, fussent-ils rentrés comme les autres ordres religieux par le bénéfice d'une mesure générale de tolérance, ils étaient trop impopulaires pour être acceptés par l'opinion publique. Quant au clergé, il avait bien autre chose à faire que de s'occuper d'instruction et d'éducation. Le service du culte l'occupait tout entier, alors que la Révolution avait éclairci ses rangs. Les écoles centrales créées par la Convention manquaient de professeurs autant que d'élèves. Enfin l'esprit d'association n'était pas né encore dans cette Société française déjà habituée, sous l'ancien régime, à compter sur l'État. Et ce n'était pas le régime révo-

lutionnaire qui avait pu le faire naître. La liberté d'enseignement n'était pas dans les cahiers de 89. Ce qui y était à chaque page, c'était l'abolition des privilèges. On ne s'y perdait pas en déclamations sur le règne de l'égalité, mais on la réclamait à propos de tout.

On trouva donc tout simple que l'État mît la main sur l'enseignement de la jeunesse. Cela n'était point considéré comme un privilège, l'État représentant l'universalité des citoyens. En créant l'Université, notre César ne faisait donc que répondre à un besoin de la société nouvelle et à un vœu de la France entière. Seulement, il en fit comme de tout le reste, un instrument de règne. L'Université impériale était, dans sa pensée, une espèce de clergé laïque, ou encore, si l'on veut, une milice enseignante, se rapprochant de l'une par la discipline militaire, et de l'autre par la sévérité des mœurs. C'était à la fois, dans une certaine mesure, la caserne et le couvent. Sans y être en majorité, le célibat y était en honneur. Sous le premier empire, l'Université comptait beaucoup de célibataires vivant un peu comme des moines dans leurs cellules, et n'ayant à aimer d'autres enfants que leurs chers élèves. Ce qui est certain, c'est que les mœurs universitaires faisaient contraste avec les habitudes de la société mondaine. Le recrutement de l'Université impériale se fit par une sorte de conscription. On rechercha, pour les enrôler, tout ce qui restait de vieux maîtres ayant appartenu soit aux écoles de l'État, soit aux anciens

corps enseignants, soit aux rares maisons d'enseignement libre ayant résisté à la tempête révolutionnaire, soit aux grandes familles qui avaient des précepteurs pour leurs enfants. Il s'en présenta tout d'abord un grand nombre, la Révolution ayant mis tant de gens au pain sec. L'Université eut donc assez vite son personnel enseignant au complet, avec des chefs qui s'étaient fait connaître dans les anciens ordres enseignants ou dans les écoles centrales.

L'enseignement primaire ne fut pas le premier souci du gouvernement impérial. On voulait une jeunesse robuste, vivant de la vie des champs, propre à faire un peuple de soldats. L'empereur pensait, comme un général de notre temps qui était de son école, qu'on ne faisait une bonne armée qu'avec des paysans. L'industrie était encore dans l'enfance, la grande surtout, au début de l'empire. Les usines, les fabriques, les ateliers étaient rares. Le peuple des villes n'était pas aussi nombreux que maintenant. Il était voué à ces petits métiers qui conservent dans une vie simple la santé de l'âme et du corps. Notre jeunesse rustique ne perdait pas beaucoup de temps aux exercices scolaires. Les écoles étaient peu nombreuses, et tenues dans les villes par les frères des écoles chrétiennes. L'empire donna plus de soin à l'enseignement secondaire. Il s'agissait des enfants de cette bourgeoisie qui l'avait accueilli comme toute la France avec enthousiasme, mais qui était sujette à retour, à cause de son esprit frondeur. A mesure que les souvenirs de la Terreur s'éloignaient,

le goût de la liberté lui revenait. L'empereur voulait prendre ses précautions par l'instruction de la jeunesse bourgeoise. L'enseignement classique fut réduit au français, au latin, aux mathématiques, auxquelles on laissa la plus forte part. Très peu de grec, point d'histoire, encore moins de philosophie. L'empereur avait ses raisons de se défier de la première, et de détester la seconde. Il n'aimait pas Tacite, et le jugeait en homme particulièrement intéressé dans la question. Il était plein de mépris pour les idéologues. S'il confia, sur la bienveillante initiative de son grand maître, des chaires de philosophie et d'histoire à des hommes qui s'appelaient Laromiguière, Royer-Collard et Guizot, c'est qu'ils ne feraient ni de la métaphysique ni de la politique. Laromiguière enseigna l'origine de nos facultés. Royer-Collard ne traita que de la perception externe. Guizot, nommé en 1812 à une chaire d'histoire, ne put faire sa première leçon, parce qu'il refusa d'y mettre en tête l'éloge obligé de l'empereur. On ne commença à s'intéresser à la politique dans l'Université impériale qu'après Moscou et Leipzig. Cousin eut le courage, au retour de l'île d'Elbe, de prendre la route de Gand avec quelques amis et quelques élèves; mais on n'alla pas plus loin que Saint-Denis. L'empereur revenu à Paris, tout rentra dans l'ordre, l'Université comme la France.

Dans ces modestes conditions, l'enseignement universitaire n'en porta pas moins ses fruits. Le personnel discipliné fit son métier en conscience. Le travail des élèves, n'étant troublé par aucune des

distractions de notre société actuelle, était régulier. Beaucoup d'hommes distingués, quelques-uns illustres, sont sortis des lycées de l'empire. Ce sont ces honnêtes *cuistres* de l'Université impériale qui ont élevé nos pères. Ils valaient mieux que nous, ces hommes qui ont eu de si hautes espérances pour l'avenir de la France et de l'humanité. Et nos héritiers fin de siècle pourraient bien laisser une postérité de décadence. C'est ce que disait Horace en meilleur langage.

La Restauration rendit la liberté à la France. L'Université en profita, mais à ses risques et périls. Louis XVIII était un roi sage, moins libéral qu'on ne l'a dit, mais très avisé en politique. Il n'aimait pas les difficultés et ne rêvait point les aventures. Si on l'eût laissé faire, il aurait mis dans son gouvernement toute la modération qui lui était naturelle. D'autre part, l'Église ne tenait pas à faire mauvais ménage avec l'Université. Mais le roi et ses grands maîtres avaient à compter avec le gouvernement occulte de ce qu'on appelait la Congrégation, aussi ombrageuse sur les choses religieuses que les ultras de la droite étaient passionnés sur les choses politiques. Voilà pourquoi le corps enseignant eut la vie plus dure sous la Restauration que sous l'empire. La Congrégation n'était satisfaite que quand on exhibait le billet de confession. Ce n'était pas seulement l'enseignement qui était surveillé, c'était la vie intérieure. Une sorte d'inquisition pénétrait jusque dans la famille et dans la société des amis. C'est là ce qui a rendu la

Restauration si impopulaire dans l'Université. Disons, pour être juste, que si l'Université avait l'honneur de compter dans ses rangs supérieurs des hommes de grand talent et d'éclatante popularité, cet honneur n'était pas sans danger pour elle. Ceux-là furent frappés tout d'abord, *feriunt fulmina montes*. Ils étaient devenus des hommes politiques par leurs relations avec l'opposition libérale du jour. Quant au personnel enseignant qui n'avait d'autre ambition que celle de bien enseigner, il n'eut guère à se plaindre du gouvernement. Seulement, il restait toujours suspect à la Congrégation qui voulait des assurances sur des choses qui la touchaient plus que la politique. Les grands postes de l'Université étaient pour les amis du clergé. Plus tard notre gouvernement républicain fera exactement la même chose pour les siens. C'est que, grâce à la Congrégation, la Restauration était devenue, elle aussi, un gouvernement de parti, en dépit des bonnes intentions de l'auteur de la Charte. Sa domination s'étendait sur toutes les administrations de l'État. L'Université en souffrit plus que les autres, en raison des rapports plus fréquents, plus délicats et plus difficiles des deux grandes puissances morales du pays. Plus tard la concurrence créa des difficultés d'un autre genre. Mais à cette époque, l'Église aspirait plutôt à dominer l'Université qu'à la remplacer dans l'œuvre de l'enseignement et de l'éducation. Avoir la main dans le gouvernement de l'Université par des chefs à sa dévotion : voilà tout ce que voulait le clergé d'alors.

Sous l'empire et même sous la Restauration, l'Université était restée chez elle. Sous la monarchie de 1830, elle entra de plain-pied dans le monde de la politique, comme dans le monde de la littérature. Cette monarchie, que La Fayette proclama la meilleure des Républiques, fut l'âge d'or de l'Université. La révolution de Juillet fit ministres, conseillers, inspecteurs généraux, les universitaires qui avaient défendu la liberté sous la Restauration. Guizot, Villemain, Cousin, Dubois entrèrent au pouvoir par la porte de l'opposition. L'origine du nouveau gouvernement assurait la sécurité, même la faveur aux libéraux. Sa politique ne pouvait inspirer aucune défiance aux conservateurs. Louis-Philippe fit asseoir sur les bancs de nos lycées des enfants qui y trouvèrent des camarades empressés de les recevoir. Libéraux, conservateurs, même républicains, pourvu qu'ils ne fissent point de barricades, pouvaient vivre côte à côte, enseigner en toute sécurité, sous cette monarchie bourgeoise et parlementaire. Ils pouvaient même écrire et parler de tout, de politique, de philosophie, de religion comme de littérature, sans craindre d'être inquiétés, ni même avertis, à moins de scandale. La politique fit invasion dans l'Université, mais non pour la diviser, comme elle avait fait sous la Restauration. On se sentait libre, quelle que opinion qu'on eût et qu'on exprimât. Quel heureux temps, et comme on a plaisir à le rappeler! J'en étais et j'en jouissais pleinement. Il n'y a rien de meilleur pour la grande famille universitaire qu'un régime de

liberté. On y peut rester bons collègues, bons camarades, et bons amis, dans la diversité et même dans l'antagonisme des opinions. Du moment qu'on se sent opprimé par tel ou tel parti, on se sépare et on s'enferme dans une sourde hostilité, ou tout au moins dans une inquiète défiance.

« La France s'ennuie », a dit Lamartine à propos de ce gouvernement. C'est pour cela qu'elle a fait une révolution. Il est possible que la France n'ait pas senti tout le prix d'un règne qui a affranchi la Belgique, malgré les puissances du Nord, conquis et pacifié l'Algérie sous les regards jaloux de l'Angleterre, resserré les liens d'amitié entre les deux branches de la Maison de Bourbon, en deçà et au delà des Pyrénées, fait partout aimer en Europe la France de la paix et de la liberté, mérité enfin le témoignage d'un homme d'État [1], premier ministre de Nicolas, qui a dit que ce roi avait plus fait pour notre force et notre puissance par sa politique de paix que d'autres par leur politique de guerre. Ceux-ci n'ont pas ménagé à la France les distractions et les surprises. Espérons qu'elle s'en souviendra. J'ai vécu sous ce régime, et je puis attester qu'aucun gouvernement n'a été plus fécond en réformes heureuses dans toutes les branches de l'enseignement public. Il a créé l'enseignement primaire par la loi Guizot. Il a comblé les lacunes de l'enseignement secondaire, en fortifiant les études grecques, en développant les études

1. De Nesselrode.

historiques, en faisant entrer les sciences en plus forte proportion dans l'économie générale des études classiques, en multipliant les chaires de langues vivantes. Et quel éclat il a donné à l'enseignement supérieur par les leçons de professeurs tels que Jouffroy, Saint-Marc Girardin, Ozanam, Jules Simon, Pouillet, Dumas, Orfila, et tant d'autres dont notre Université a conservé la mémoire. L'Université eut pour grands maîtres les premiers hommes de ce temps par le talent et l'éloquence. Elle eut un conseil supérieur qui la gouverna avec une autorité et une compétence que nul conseil n'a possédée ni avant ni après lui. Qui a parlé de son autocratie? Les journaux plutôt que les professeurs. On a vu ce que l'Université a gagné au gouvernement des bureaux. Je laisse à juger à nos vieux professeurs qui ont vécu sous ce régime, si cette réforme a été un progrès ou une décadence. L'autocratie de ce grand conseil ne nuisait qu'à l'avancement des médiocres et des intrigants. Il a laissé toutes les études de l'Université en pleine prospérité.

On s'est plaint surtout du despotisme de Cousin. Il en avait les allures. Au fond, nul ne fut plus juste pour le mérite et le talent. Il était devenu un spiritualiste ardent, intraitable sur la personnalité divine, qu'il avait quelque peu compromise dans la célèbre phrase qu'on lui jeta si souvent à la tête. A un certain moment de sa carrière philosophique, il n'avait pas pour le panthéisme de ses maîtres allemands cette sainte horreur qu'il a si éloquemment exprimée depuis. Il n'aimait pas qu'on évoquât à tout propos ce spectre

de sacristie. C'est sans doute pour racheter ce péché de jeunesse qu'il multipliait les anathèmes contre les penseurs plus ou moins hardis qui émettaient des doutes sur le Dieu personnel. Il faisait cela partout, dans les salons, à l'Institut, comme dans l'Université. C'était oublier que la philosophie est une science, qu'elle en a tous les droits et peut en prendre toutes les libertés. Il n'en fut pas moins un admirable directeur de l'enseignement philosophique dans l'Université. Il y créa l'unité de doctrine. Cela peut être un obstacle aux progrès de la science; c'est une condition nécessaire de l'éducation morale de la jeunesse. Cousin était tout le contraire d'un esprit étroit, lui qui professait l'éclectisme. Il n'avait rien d'un chef d'École, ni l'originalité de doctrine, ni la vigueur de pensée, ni même l'autorité du maître qui s'impose par la seule force de la vérité. Son spiritualisme s'en tenait aux grands points de la doctrine, un Dieu personnel, une âme immortelle, une volonté libre, une loi absolue du devoir. Quand il parlait de son régiment, n'entendant pas qu'on sortît des rangs, c'était surtout de la philosophie universitaire qu'il s'agissait. C'était aussi un peu de la philosophie académique; tant il avait l'habitude de les confondre. Il m'honorait d'une amitié toute particulière, dont il m'a donné tant de preuves. Seulement, il me ferma les portes de l'Académie des sciences morales. « Vous êtes injuste envers votre maître, me dit-il, si vous pensez qu'il vous a oublié. Tout ce que je vous reproche, sans amertume, vous le savez bien, c'est de

ne plus être de notre École. Vous n'écrivez pas trop mal. Faites-nous de bonne littérature, et nous serons heureux, mes amis et moi, de vous recevoir à l'Académie française. » J'eus le chagrin de lui succéder, dans la section même à laquelle il appartenait.

Où en est l'enseignement de l'Université sur toutes les grandes questions morales et sociales dont la solution intéresse si profondément l'éducation de notre jeunesse? Si je gardais rancune à Cousin, c'est que je ne me souviendrais plus des services rendus à l'Université par sa direction. J'insiste moins sur l'Université du second empire, fidèle image du premier, avec la différence des temps et des mœurs. On y fut plus libre, comme on le fut dans toute la France elle-même, malgré la restauration des institutions impériales. Le neveu n'avait rien du tempérament de l'oncle, et puis les générations de notre temps n'eussent pas supporté un despotisme aussi brutal. Quant à l'Université, pourvu que le professeur ne se fît pas agent électoral au service de l'opposition, il pouvait vivre tranquille. Du reste, c'est une justice à rendre au second empire qu'il n'était point un gouvernement de parti. Tous les fonctionnaires, sans distinction d'opinions, étaient traités selon les règles de la justice administrative, chacun arrivant à son tour au poste que lui méritaient ses services et son talent. En fait de réformes universitaires, le second empire n'a fait que la bifurcation qui fut abandonnée, après une assez courte expérience. Il supprima l'agrégation de philosophie, comme par un souvenir du premier

empire. S'il ne supprima point l'enseignement philosophique lui-même, il le réduisit aux proportions d'un traité de logique, toujours sous l'inspiration de la pensée napoléonienne. Il rétablit l'agrégation de philosophie, sur le conseil de son plus libéral ministre. Toujours sur l'initiative de M. Duruy, il créa l'enseignement professionnel, avec l'École normale de Cluny qu'on vient de supprimer. Ce ne serait pas être juste envers le laborieux ministre de l'instruction publique que d'oublier tout ce qu'il a fait pour combler les lacunes de l'enseignement primaire, après l'excellente loi de M. Guizot. Il est une autre loi qui date des premiers jours du gouvernement de Napoléon III, alors qu'il n'avait pas encore les ministres de son goût et de son choix. C'est la Législative de 49 qui a eu l'honneur d'inscrire dans notre législation cette liberté d'enseignement que beaucoup de nos républicains méditent de supprimer.

Voilà l'Université, sous les gouvernements qui se sont succédé depuis le premier empire, sympathique aux uns, suspecte aux autres, mais toujours assez libre, dans ses fortunes diverses, pour poursuivre son œuvre d'instruction et d'éducation nationale. La République de 70, il faut le reconnaître, ne lui a pas rendu la vie dure, tout en la faisant trop douce à ses amis. Peut-être peut-on lui reprocher d'avoir quelque peu énervé la discipline par des règlements de tolérance plus goûtés des élèves que des professeurs, et d'avoir affaibli les études classiques par la multiplication des cours et l'allègement des devoirs. Ce qu'il

y a de certain, c'est qu'elle ne lui a pas rendu service en y mettant l'esprit de parti. Cela fait que notre Université aussi connaît cette race de politiciens qui se glisse partout. Plus qu'aucun autre gouvernement, la République veut faire l'Université à son image. Le premier empire ne demandait que le respect et l'obéissance, comme dans la caserne. Notre gouvernement républicain veut l'amour et le dévouement, comme dans une loge maçonnique. Il exigerait volontiers le culte d'une religion qui n'a rien de commun avec le christianisme. Il entend fonder, dans notre Université, une tradition républicaine, en vertu de laquelle on fasse de tout enseignement, littéraire, historique, philosophique, scientifique même, une glorification de nos institutions.

On ne peut reprocher à ce gouvernement d'avoir ménagé les réformes à notre Université. Il a touché à tout, à la discipline, aux études, à l'organisation du travail, au régime hygiénique. Il n'oublie rien de ce qui touche à l'âme et au corps de nos enfants. *Mens sana in corpore sano.* Y réussit-il de façon à donner toute satisfaction aux familles? Je le crois pour tout ce qui regarde la santé du corps. Il a partout mis en honneur les exercices gymnastiques, au point de leur distribuer des prix sur le théâtre même où l'on couronne le travail, l'intelligence et le talent. Il a ouvert à l'air et à la lumière ces classes sombres, ces études tristes où notre jeunesse apprenait à détester l'école dont on avait fait une prison. Je suis loin de dire que tout cela n'a été fait que sous la République.

Mais elle a l'honneur d'avoir beaucoup amélioré, en ce sens, le régime universitaire. Voilà pour le corps.

En peut-on dire autant de l'âme et de l'esprit? C'est Jules Simon qui a commencé la réforme des études classiques par la suppression des discours et des vers latins. Je ne sais si cela était bien du goût de Thiers, qui tenait aux vieilles traditions. Je suis bien sûr que Cousin ne le lui eût jamais pardonné. Jules Simon a fait une autre réforme bien moins contestable : c'est de donner plus de place aux explications et moins aux devoirs écrits. Il était choquant que des élèves couronnés au concours général ne pussent expliquer tout au moins les auteurs latins à livre ouvert. Mais il avait fait cela avec la judicieuse réserve qui est une des qualités de son esprit. Il n'avait pas entendu réduire, comme on l'a fait, le travail personnel. Surtout, il n'avait pas voulu exercer les facultés passives aux dépens des facultés actives, en multipliant les exercices de mémoire qui ne laissent plus le temps à l'intelligence et à la réflexion de se développer. C'est ce qu'on a fait après lui, sans garder de mesure. Tout apprendre, sans prendre le temps de réfléchir, n'est-ce pas la meilleure méthode pour faire de nos élèves des perroquets savants? Cela se pratique admirablement dans nos écoles primaires, d'où nos enfants sortent, je ne dis pas avec des *clartés de tout*, comme disait Molière en parlant de l'instruction des femmes, mais avec des mots empruntés à toutes les sciences de notre temps, politique, économie politique, psychologie, physiologie,

histoire générale, qu'ils répètent avec une imperturbable assurance. Ils croient réellement tout savoir.

On a réduit le temps des études grecques et latines dans notre enseignement classique. On ne commence plus le latin qu'en sixième et le grec qu'en cinquième, comme si la mémoire des enfants ne se prêtait pas merveilleusement à l'étude simultanée et comparée des langues. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est la diversité encombrante d'enseignements où se perdent les études grecques et latines. Il faut entendre nos vieux professeurs se lamenter sur la décadence des études. On se plaint, dans les commissions du concours général, de la faiblesse, de l'incorrection des compositions grecques et latines. Et, bien que la composition française n'ait pas baissé au même niveau, on trouve que l'érudition n'y a pas aidé au développement du talent.

A quoi servent le grec et le latin à la plupart des élèves? Telle est l'objection banale. Nul n'a mieux fait comprendre la supériorité des études classiques que M. Fouillée, un philosophe de grand esprit. « Si, au sortir du lycée, les bacheliers se baignaient dans un Léthé qui leur fît oublier tout ce qu'ils savent de grec et de latin, en ne leur laissant que le développement cérébral acquis, cet oubli ne prouverait nullement l'inutilité des études anciennes. En fait, le matériel des langues disparaît peu à peu de la mémoire; mais celui qui s'y est exercé l'esprit n'en conserve pas moins un esprit exercé; ce truisme est trop oublié de nos iconoclastes en pédagogie. Nous n'avons

jamais rencontré ce fruit sec qui, de la culture classique, n'aurait pas conservé la plus petite goutte de sève intellectuelle... N'est-on pas homme et citoyen, avant d'être ingénieur, homme amoureux du bien et du beau, capable d'autre chose que d'une routine de métier. Ce que vous appelez les moments perdus, c'est l'essentiel de la vie humaine [1]. » Garder une place dans l'esprit pour les lettres, ce n'est pas seulement, comme le dit un poète de nos jours [2], « garder le coin vert où poussent les fleurs de l'imagination qui parfument la vie et l'embellissent ». Le coin vert est aussi le champ de culture pour toutes les facultés de l'esprit. C'est là que se fait le mieux leur éducation. Comme l'explique si bien M. Fouillée que j'aime à citer en cette matière, « un professeur d'élite, devant le plus mauvais élève, exerce encore une action dont il n'a pas lui-même conscience. Si ce maître a l'amour du beau, le culte de l'art, s'il a l'enthousiasme des grandes idées, *le feu sacré*, pour le dire en un mot, il n'est pas possible que ses pires élèves n'en reçoivent pas, à leur insu, une impression salutaire. Une explication d'auteurs grecs et latins faite par un tel maître produit sur leur cœur un tout autre effet qu'une froide leçon de morale, parce que c'est de la morale vivante, telle que l'histoire, l'éloquence et la poésie savent l'enseigner ».

Voilà ce qu'on fait de l'esprit de nos enfants. Et que fait-on de leur âme? De tout temps, les hommes

1. Fouillée, *L'Enseignement au point de vue national*, p. 163.
2. Coppée.

éminents qui ont gouverné l'Université ont compris que l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse ne doit pas avoir un caractère purement scientifique. La science se fait par les livres ou les cours libres, dans l'enseignement proprement dit. Instruire l'esprit par l'observation, l'explication, la démonstration de la vérité pure, sans autre arrière-pensée. La science ne serait plus la science, s'il s'y mêlait une préoccupation quelconque, même la plus noble, qui lui fût étrangère. Dans l'enseignement classique, c'est autre chose. L'éducation y est inséparable de l'instruction. Il faut se garder d'y fausser la vérité par une raison quelconque, si respectable qu'elle fût, tirée de l'ordre moral. Mais il n'est pas défendu, en exposant la vérité, de la présenter sous un aspect qui réponde au double but de l'enseignement.

Éclairer l'esprit, former le cœur de l'enfant ou de l'adolescent : voilà la mission du professeur. C'est dans ce sens que les vrais maîtres de l'enseignement universitaire ont toujours dirigé les études classiques. Ils ont voulu que les vérités qui étaient enseignées par les professeurs des diverses spécialités, littérature, histoire, philosophie, pussent aller jusqu'à l'âme, en passant par l'esprit. C'est ainsi que l'histoire peut être un enseignement patriotique, que la philosophie et la littérature peuvent être un enseignement moral. Voilà pourquoi l'histoire doit être présentée en tableaux saisissants qui, en frappant l'imagination, parlent au cœur. Voilà pourquoi la philosophie doit être résumée en corps de doctrines

qui apprennent à nos élèves ce qui fait l'homme, dans le propre sens du mot, la liberté et le devoir.

Quand Victor Cousin envoyait ses professeurs occuper les chaires de l'Université, il ne leur demandait pas de faire de la pure érudition, historique ou critique; il leur imposait la mission d'enseigner une doctrine, j'entends une doctrine qui s'adressât à l'âme autant qu'à l'esprit. Faire des hommes avant de faire des savants, *humaniores litteræ.* A un de ses professeurs qui lui eût dit : « Je fais de la science et non de la doctrine », il aurait répondu : « Allez à l'Institut ou au Journal des savants ». Aujourd'hui Cousin ne trouverait guère de professeur de cette espèce. Cet enseignement fait par des esprits distingués, curieux, subtils, érudits et critiques de la meilleure école, peut faire des savants. Est-il propre à en faire des hommes? J'entends des caractères soutenus par la foi du devoir. En ce sens, je crains que notre enseignement universitaire ne soit sorti des traditions classiques. Je connais des professeurs qui s'en font gloire. Je préfère les pédants ou pédagogues qui y sont restés fidèles. Ceux-ci n'oublient pas l'âme des élèves qui les écoutent. J'en dirai autant de l'enseignement de l'histoire. S'il ne fait pas des patriotes, avant tout, je crains qu'il ne manque son principal but. Michelet, qui n'était pas un guide sûr, avait l'incomparable talent d'échauffer les âmes par la flamme de ses récits.

Notre gouvernement est bien d'avis de faire de l'enseignement une propagande. Mais c'est une pro-

pagande d'un ordre moins élevé qu'il entend faire. Ce n'est pas la morale qu'il vise; c'est la politique. Comme il comprend tout dans un mot, République, la patrie, le devoir, la liberté, la science, il croit sans doute remplir une haute mission. Le ministre qui a présidé la distribution des prix du grand concours, l'année scolaire de 1890-91, a expliqué comment il fallait entendre cette mission, en revendiquant pour l'Université de l'État « le droit de former non seulement les esprits, mais les consciences ». Il a montré « combien il lui est nécessaire d'avoir une pensée commune, une unité de doctrine pour la formation de l'intelligence de la jeunesse française ». C'est le langage de la politique, non de cette philosophie qui voit par-dessus les calculs d'un parti l'importance capitale d'une éducation vraiment morale et nationale. Les grands ministres des régimes précédents avaient parlé autrement. On n'a qu'à relire, pour s'en convaincre, les discours des Guizot, des Villemain, des Cousin et des Salvandy, pour ne parler que des morts. Je préfère de beaucoup leur manière d'entendre la mission de notre Université. Le gouvernement actuel entend faire une Université républicaine avant tout, qui assure l'avenir de la République par les générations qu'elle élèvera. Il y a mieux à faire de nos jeunes gens. Créer et conserver à la France des âmes qui se retrouvent, sous tous les gouvernements, avec leurs doctrines et leurs vertus, supérieures à toutes les formes de gouvernement, à toutes les révolutions : n'est-ce pas là une

mission plus haute et plus digne des instituteurs de la jeunesse française?

Après ce rapide coup d'œil jeté sur l'histoire de l'Université, posons la question de principe. Nous serons peut-être mieux en mesure de la résoudre. L'enseignement est-il un service d'État? Oui et non. Surveiller, inspecter, conférer les grades est un service d'État. Aucune autorité, si considérable qu'elle soit, n'est propre à remplir de telles fonctions. L'État dominant tous les intérêts, tous les droits individuels, a seul l'autorité nécessaire pour accomplir une pareille tâche. Se figure-t-on un inspecteur, un examinateur intéressé, dans l'exercice des fonctions, à favoriser ou à traiter sévèrement tel ou tel établissement d'instruction ou d'éducation privée? Personne n'a jamais nié que l'État fût le seul juge, en pareille matière. Nulle surveillance, nulle inspection, nulle collation des grades confiée à une maison ou à une société d'enseignement privé, ne serait acceptée par l'opinion publique ou par le jugement des intéressés, quelle que fût la réputation de capacité ou d'intégrité des hommes chargés de ces fonctions. On nous dira peut-être que, même pour ces fonctions, l'État perd de son autorité en devenant un parti, ou le serviteur d'un parti. Encore faut-il reconnaître que ce malheur est une exception, et que, même en ce cas, l'inconvénient est moins grave, la partialité de l'État n'ayant jamais le caractère personnel de celle de l'intérêt privé.

On contestera avec justice le monopole de l'État,

en ce qui concerne la collation des grades, tant que l'État enseignant fera concurrence à l'enseignement privé. C'est pour cela qu'on a imaginé les jurys mixtes empruntés à la Belgique qui a, comme la France, un enseignement d'État. C'était une mauvaise institution, ainsi que l'expérience l'a démontré, parce qu'elle devait avoir pour résultat d'abaisser le niveau des examens par la concurrence de juges complaisants. Les candidats incapables allaient en foule aux jurys mixtes, moins sévères que les jurys de l'État. Il est donc entendu que nul ne pourra enseigner sans diplôme de l'Etat. Le modeste instituteur sera soumis à la règle comme le professeur de faculté. Il n'y aura de différence entre eux que dans la nature des épreuves à subir. La règle doit être la même pour le maître qui soigne la santé de l'âme et de l'esprit que pour le médecin qui soigne la santé du corps. La société n'a pas moins besoin de bons maîtres que de bons médecins. L'État aura donc un corps d'inspecteurs et d'examinateurs qui rempliront leurs fonctions sur toute la surface du territoire, sans craindre d'être suspectés d'impartialité. Il le recrutera comme il l'entendra, un peu partout, mais particulièrement dans l'Université actuelle, qui aura reparu sous la forme d'une Association libre. Ce corps aura donc toutes les garanties nécessaires d'impartialité et de compétence.

Quand on a résolu en principe la question de la séparation de l'Université et de l'Etat, tout n'est pas dit. Il reste la question d'opportunité? Est-ce bien à un conservateur qu'il appartient de la proposer?

L'enseignement de l'État a-t-il fait son temps? Je suis de ceux qui le pensent pour deux raisons. La première est que l'Université, par les réformes mal entendues qui ont désorganisé et affaibli son enseignement, est moins en mesure de rendre les grands services qui furent sa raison d'être, avant qu'on eût fait sur cette illustre victime, comme sur une *anima vili*, les expériences que le besoin de faire du nouveau a inspirées à notre gouvernement républicain. Les familles commencent à éprouver ce sentiment, puisqu'elles détournent de plus en plus leurs regards de l'Université, quand le moment est venu de placer leurs enfants. Tous les rapports de l'inspection officielle s'accordent à signaler la décroissance de la population universitaire et la croissance de la population cléricale. Les grands lycées de l'État conservent encore leur clientèle ou trouvent moyen de la renouveler. Les petits lycées se vident peu à peu, sans grand espoir de se remplir, parce que les causes de cette désertion sont profondes. Si ce double mouvement continue dans les mêmes proportions, l'Université n'aura plus d'autre clientèle que celle des fonctionnaires de tout ordre obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles de l'État. Encore est-il vrai que les fonctionnaires les moins dépendants de l'État confient déjà leurs enfants aux maisons de leur goût et de leur convenance. L'Université, en devenant de plus en plus républicaine, n'aura plus, avec la clientèle officielle, qu'une clientèle qui ne lui enverra pas des sujets commodes à discipliner. Et encore n'aura-t-elle

pas tous les enfants des familles républicaines. On a beau être jacobin ou radical, il faut compter avec la mère qui veut que ses enfants soient, sinon chrétiennement élevés, du moins habitués à cette discipline qui fait respecter les maîtres et les parents. La politique n'est pas tout pour les familles. La morale aussi est un de leurs soucis. Le moment n'a donc jamais été plus propice pour opérer la grande réforme qu'imposera tôt ou tard la nécessité financière.

La seconde raison, c'est que la société française est plus en mesure maintenant que jamais de se passer de l'enseignement de l'État. J'espère que la séparation de l'Université et de l'État n'entraînera point la disparition du grand corps universitaire, et je dirai plus loin sur quoi se fondent mes espérances. Mais, en supposant cette fatalité, je crois que notre société actuelle aurait moins à en souffrir qu'on ne pense, étant mieux préparée que par le passé à cette séparation. Si l'opinion publique n'est pas encore ralliée à cette thèse libérale, elle y viendra quand elle verra à quel point la liberté est féconde, lorsqu'on lui donne l'essor. Notre société française montrera qu'elle peut se suffire à elle-même, pourvue qu'elle sera de toutes les ressources et de tous les moyens nécessaires.

Pendant de longs siècles, la protection de l'État a été regardée comme indispensable à la prospérité de l'industrie. La corporation des métiers semblait, sous l'ancien régime, une organisation dont elle ne pouvait se passer. On a vu, depuis que la Révolution a

fait tomber toutes les barrières qui emprisonnaient l'activité individuelle, à quel point la liberté du travail a été féconde. Pourquoi le serait-elle moins pour la première des industries, pour l'art d'instruire et d'élever l'homme. Je reconnais que celle-ci demande des facultés et des aptitudes d'un ordre supérieur. Mais est-ce en France qu'on dira qu'elles font défaut, dans le pays des maîtres qui ont fait le plus d'honneur à l'enseignement du monde entier? L'enseignement libre trouvera tout d'abord à son service une armée de travailleurs, comme l'industrie libre qui s'est mise à l'œuvre, au sortir de la période révolutionnaire. Les soldats de cette armée sont tout prêts à reprendre l'œuvre d'instruction et d'éducation que leur aura léguée l'Université de l'État. Ils viendront de toutes parts, du clergé, des maisons de l'enseignement privé, mais surtout de l'Université actuelle.

Du clergé aussi? dira-t-on. N'est-ce pas le danger de la réforme que l'on propose? Ce ne sont pas les maisons de l'enseignement laïque qui couvriront toute la surface de la France; ce sont les collèges de l'enseignement clérical. Je n'ai pas cette crainte avec notre France nouvelle, telle qu'elle est sortie des entrailles de la Révolution de 89. Elle est restée plus catholique que ne le voudraient les sectaires de la libre pensée; mais elle est devenue foncièrement laïque. Le clergé aura sa part dans l'héritage qu'aura laissé l'État; il n'aura pas la plus forte part. Les maisons libérales d'instruction et d'éducation privée seront encore les plus nombreuses, parce qu'elles

répondront mieux aux besoins des classes qui font la majorité dans la nation. Non, le clergé n'arrivera point au monopole de l'enseignement, dans le nouvel état choses. Il y gagnera certainement, il ajoutera de nouvelles conquêtes à celles qu'il a faites, depuis la loi de 49 sur la liberté de l'enseignement. Mais j'ai la confiance que les écoles laïques auront toujours les gros bataillons, pourvu qu'elles donnent satisfaction aux familles, qui n'entendent pas qu'on exclue systématiquement l'enseignement religieux de l'école.

Ce n'est pas seulement l'initiative individuelle qui sera féconde par la liberté. L'initiative sociale le sera bien autrement. Aujourd'hui l'industrie et le commerce tendent de plus en plus à se développer par des associations. Pourquoi l'enseignement national n'aurait-il pas aussi les siennes? Le clergé a déjà donné l'exemple. J'entends bien qu'il a pu le faire d'autant plus facilement et d'autant mieux que c'est le corps où il y a le plus de discipline et de dévouement. Sous le régime de l'enseignement de l'État, n'a-t-on pas vu fleurir de grandes institutions, telles que Massin, Favart, Hallay-Dabot, Jauffret, Sainte-Barbe surtout qui a compté jusqu'à douze cents élèves? Je sais bien qu'elles profitaient de l'enseignement de l'État. Mais elles avaient toutes un enseignement intérieur qui suffisait aux examens du baccalauréat. L'enseignement de l'État était de luxe en quelque sorte, et seulement pour l'élite des élèves qu'on pouvait envoyer au grand concours, pour don-

ner du lustre à la maison. Si l'Université de l'État leur avait manqué, elles auraient suffi par elles-mêmes à tous les besoins de l'enseignement classique. Je sais qu'en fait d'associations, il faut surtout compter sur les calculs de l'intérêt privé. Les grandes associations du commerce et de l'industrie se sont fondées et se fondent tous les jours sur l'espérance de grands bénéfices. Le haut intérêt de l'instruction et de l'éducation à donner à notre jeunesse suffira-t-il à fonder des associations pareilles? D'abord je crois qu'il y aura toujours, en dehors même du clergé, de nombreuses vocations pour cette noble carrière. Mais les grandes maisons dont j'ai parlé ne travaillaient pas uniquement pour la gloire. Quelques-unes ont fait des fortunes qui auraient pu tenter même les actionnaires des sociétés de commerce et d'industrie. Dans les premiers temps du nouveau régime, il pourra y avoir des vides dans la milice enseignante. Mais ces vides se combleront à mesure que l'esprit d'association pédagogique se développera.

Toutes les grandes institutions d'enseignement libre sont tombées ou tombent chaque jour sous la concurrence écrasante de l'enseignement de l'État. Cet enseignement comptait encore quarante mille élèves. Il est descendu à moins de vingt mille, et deviendra avant peu une quantité négligeable, dans la statistique des établissements classiques libres. Il n'y a plus que l'enseignement des maisons religieuses qui prospère, et dont les progrès, de plus en plus

sensibles, commencent à inquiéter notre Université d'État. On en a tiré un argument contre la séparation de l'Université et de l'État. « Voyez, nous dit-on, ce que deviendrait l'enseignement laïque, s'il n'était une institution publique. On pourrait répliquer que ce serait encore la liberté qui en profiterait. Mais j'ai une meilleure réponse à faire à cette objection. Non, le clergé ne sera pas le seul à en bénéficier. On oublie que, si l'initiative privée, individuelle ou sociale, devient de plus en plus impuissante à créer des œuvres de ce genre dans notre pays, c'est que la concurrence de l'État est devenue de plus en plus écrasante. Notre gouvernement républicain a tellement grossi le budget de l'instruction publique à tous ses degrés qu'il a rendu toute concurrence impossible. Comment veut-on que les écoles primaires libres luttent contre la gratuité? Comment veut-on que les écoles secondaires fassent leurs frais, quand les lycées de l'Université ont peine à vivre avec les larges dotations de l'État? Rendez l'enseignement tout entier à la liberté, et vous verrez bien vite se relever ces grandes maisons dont je parlais tout à l'heure. Et vous en verrez bien d'autres s'élever, grâce à l'initiative des associations.

Petites et grandes maisons, tout cela ne sera que l'enseignement privé. Mais que deviendra ce grand corps enseignant, si respectable, si riche en traditions, si fier des hommes illustres qui ont fait sa gloire? Va-t-il se dissoudre et se perdre dans les infiniment petits de cet enseignement privé ? En sera-ce fait pour

toujours de notre chère Université? J'en aurais un profond regret, mais j'ai le ferme espoir que l'*Alma mater* n'aura point ce triste destin. C'est encore l'association qui résoudra le problème de son avenir. Grâce à elle, pourquoi l'enseignement, émancipé de la tutelle de l'État, n'aurait-il pas ses Universités, comme le réclament en ce moment les partisans de la décentralisation universitaire, au sein même des commissions de l'État? Pourquoi même, grâce à l'association universelle, n'aurait-il pas sa grande Université, avec ses inspecteurs et ses recteurs, avec son conseil supérieur, même avec son grand maître, avec sa caisse centrale aussi? Car la question d'argent n'est pas indifférente en pareille affaire. La caisse n'est pas l'âme d'un pareil corps. Mais il ne peut vivre seulement d'idées généreuses et de nobles sacrifices. Quand le grand magicien qui se nomme le crédit, et qui a fait tant de merveilles dans l'industrie et le commerce, frappera tout à coup de sa baguette les éléments dispersés qui se trouveront à sa disposition au lendemain de la séparation de l'État et de l'Université, il en fera sortir presque subitement cette grande Université libre qui aura l'honneur de se gouverner elle-même.

Comment se gouvernera-t-elle? par des conseils partout élus dans son sein. Si la République a peine à trouver un gouvernement dans le cahos du suffrage universel, il est à espérer que l'Université nouvelle le trouvera dans le suffrage éclairé de ses professeurs. Ainsi notre Université vivra toujours, pour nourrir

de son lait les enfants de notre France. Je ne me consolerais pas de sa disparition. J'ai, en tout, le goût, je dirais volontiers la passion de l'Unité. Seulement, je ne la veux pas, comme l'entendent nos républicains, par la suppression de la liberté. Les maisons d'instruction et d'éducation privée ne me suffiraient pas, alors même qu'elles couvriraient le territoire pour répondre à tous les besoins de l'enseignement. Je préférerais de grands centres d'enseignement, comme les Universités de province, qui auraient leurs écoles supérieures, leurs écoles secondaires, leurs écoles primaires. Mais je voudrais surtout garder l'*Alma mater*, qui a élevé tant de fortes générations.

Rêve que tout cela, diront nos vieux universitaires, nés serviteurs de l'État, et qui veulent mourir à son service. Pourquoi donc un rêve? Si le régime de l'association, que nos Écoles démocratiques regardent comme la vraie solution du problème social, est possible, c'est surtout avec ces admirables ouvriers de la pensée et de la science qui mettent tant de dévouement au service de l'État. Que les ouvriers du travail manuel, avec leur ignorance, leurs préjugés, leurs instincts, parviennent difficilement à s'entendre pour l'organisation et la direction du travail, je le comprends, sans désespérer qu'ils y réussissent. Mais où est la difficulté avec nos professeurs et nos instituteurs dont le métier est d'enseigner la discipline, l'abnégation et le sacrifice? Faut-il se défier à ce point de la liberté, quand on en voit les merveilles dans les entreprises qui n'ont que l'intérêt matériel pour

mobile? Vraiment, il y aurait de quoi désespérer de l'avenir de notre race, si elle devait montrer si peu de virilité. Qu'en a donc fait cette centralisation, dont elle semble avoir pris tellement l'habitude qu'elle ne songe point à remuer bras et jambes sans la permission de l'État?

La nouvelle Université ne sortira point comme par enchantement du chaos. Elle trouvera tout préparé pour la transformation qui la mettra au monde : le crédit, le personnel, le gouvernement. Je viens de parler du crédit qui ne lui manquera pas. S'il est une entreprise d'association qui lui offre des garanties, c'est la grande œuvre d'instruction et d'éducation que l'Université libre aura à faire, avec les éléments de succès que lui léguera l'ancienne. Les cadres seront tout prêts. Un personnel de professeurs et d'administrateurs d'élite n'attendra que le moment de remplacer l'ancien. Comment un tel personnel ne serait-il point à la hauteur de sa tâche. Les sociétés ouvrières auront de bien autres difficultés à vaincre. La discipline, le travail, le dévouement a toujours été de règle dans tout corps enseignant. Dans les sociétés d'ouvriers, ce sera une difficile expérience à faire. Les organes du grand corps universitaire seront tout formés. Ils n'auront qu'à se réunir pour lui donner la vie et l'action. Professeurs et inspecteurs de tout ordre, recteurs, proviseurs, seront sous la main du conseil supérieur que l'élection aura nommés tout d'abord. M. Gréard retrouvera avec bonheur l'administration de sa belle Aca-

démie de Paris. M. Jules Simon ne refusera pas l'honneur de présider ce conseil en la qualité de grand maître de l'Université nouvelle. D'autres vieux serviteurs de l'ancienne, beaucoup moins illustres, entreront volontiers dans ce conseil supérieur qui devra diriger le corps enseignant, pour l'aider à mener à bien cette grande expérience de la liberté. Cette Université sera une vraie République, dans le bon sens du mot. Elle pourra se gouverner elle-même, parce qu'elle trouvera dans son sein tous les éléments de gouvernement. Voilà l'avenir que je rêve pour elle. Ainsi délivrée de la tutelle des partis, mais toujours sous l'œil de l'État, elle n'en remplira que mieux sa grande mission.

J'ai parlé de crédit pour les grandes associations d'enseignement. Je n'ignore point qu'il ne s'accorde que sur garanties. Comment s'alimenteront les caisses des Universités de province, et particulièrement de l'Université centrale, qui survivra à sa transformation? Quelle garantie pourront-elles offrir au crédit? A part les dons volontaires qui ne manqueront pas, je n'en vois pas d'autre que la rétribution scolaire pour tous les ordres de l'enseignement, facultés, lycées, collèges, écoles primaires. C'est dire que l'instruction gratuite aura fait son temps. Si l'obligation est un principe juste, la gratuité n'en est qu'une fausse et dangereuse application. J'entends bien que le pain quotidien de l'esprit ne doit point être refusé aux fils des pauvres. Mais ne leur était-il pas donné, avant la belle loi républicaine sur l'ensei-

gnement laïque, obligatoire et gratuit? Il eût suffi, comme on l'avait déjà fait, d'imposer quelques centimes additionnels aux communes, en faisant peser cette petite charge sur ceux qui pouvaient la porter. Donc, toute instruction se payera, à tous les degrés de l'enseignement. On répondra, peut-être, qu'avec cette règle, si les élèves ne manquent point aux écoles secondaires et primaires, les auditeurs deviendront plus rares dans les Facultés. Tant mieux. Il y a beau temps que les Facultés sont accusées de ne répondre à aucun besoin sérieux de l'instruction publique. C'est injuste, aujourd'hui surtout que notre conseil supérieur a institué des bourses pour les candidats à la licence et à l'agrégation qui n'ont pas l'heureuse chance d'entrer à l'École normale supérieure. Nos Facultés ont maintenant un petit groupe d'auditeurs sérieux. Avec l'enseignement payé, nos Facultés verront déserter les bancs de nos amphithéâtres par les oisifs qui venaient s'y chauffer l'hiver, et par les amateurs d'éloquence qui venaient y entendre la belle voix de certains professeurs. C'est tout profit pour les auditeurs sérieux qui iront y chercher autre chose que de jolies phrases d'athénée. Les caisses universitaires s'en trouveront mieux aussi. Nous conserverons ainsi notre grande famille. Ce ne sera plus l'Université tour à tour impériale, royale, républicaine. Ce sera l'Université nationale, plus digne que jamais de ce nom, parce qu'elle ne sera la servante d'aucun gouvernement.

Une dernière question. La règle ici ne souffre-

t-elle pas des exceptions? N'y a-t-il pas des Écoles dont l'enseignement est reconnu fonction de l'État? J'en connais cinq, l'École des Chartes, l'École polytechnique, l'École Saint-Cyr, l'École navale et l'École forestière, véritables Écoles d'État préparant spécialement à des services publics. La première fait des bibliothécaires, la seconde, des ingénieurs, la troisième, des officiers de terre, la quatrième, des officiers de mer; la cinquième, des fonctionnaires appliqués à un service d'État. J'ai beau chercher, en dehors de ces Écoles, celles qui en auraient le caractère. Je ne les trouve point. Ce n'est pas le Collège de France, ce grand laboratoire de la science libre, qui n'a jamais fait partie de l'Université, cet asile de la science pure, sans préoccupation aucune des intérêts moraux dont l'Université a toujours conservé le souci, parce que son œuvre est double, l'instruction et l'éducation. Ce n'est pas la Faculté de droit, puisque le droit s'enseigne fort bien dans les Universités libres. Ce n'est pas la Faculté de médecine, qui, rentrera aussi dans l'enseignement libre. Seulement, il ne faut pas oublier que, si l'enseignement du droit et de la médecine appartient aux Écoles libres, la collation des grades, là comme ailleurs, doit être réservée à l'État. Tout le monde peut enseigner ou pratiquer le droit, enseigner ou pratiquer la médecine, à la condition d'être licencié ou docteur, à la suite d'examens passés devant un jury d'État [1].

1. Dans un beau zèle pour la chose publique, la République de 48 n'eut rien de plus pressé que de créer cette École d'ad-

Que nos ministres des beaux-arts veuillent me pardonner, si je fais encore moins des beaux-arts que de l'instruction publique un service d'État. Ce sont assurément de nobles fonctions, dans la vie sociale, que ces arts de l'esprit et du goût qui honorent les loisirs d'une société d'élite, en élevant l'âme des classes populaires. Mais il y a longtemps qu'ils ont reçu le nom d'arts libéraux, comme les sciences et les lettres. C'est dire qu'ils appartiennent essentiellement au régime de la liberté. Quand ils restent fidèles à leur haute mission, on est moins choqué de les voir réclamer la tutelle de l'État. Mais rien n'est plus révoltant que de voir des jeux d'esprit, où s'oublient toute dignité et toute moralité, se couvrir de ce nom imposant. Les beaux-arts sont un luxe magnifique dont une société peut être fière, mais auquel l'État n'a rien à voir. Il est de grandes nations qui s'en privent. Si les beaux-arts n'y fleurissent pas, comme chez nous, cela ne tient pas à ce que la tutelle de l'État leur manque, mais uniquement à ce qu'elles sont moins bien douées que nous sous ce rapport. L'art libre, d'ailleurs, comme l'enseignement libre, pourrait avoir son Conservatoire de musique et son Conservatoire des arts et métiers, par l'initiative des grandes associations.

ministration qui fut si heureusement remplacée, sous le second empire par l'École libre des sciences politiques. On voulait par là réduire autant que possible par le concours la part de la faveur dans la composition du personnel administratif. La République de 70 n'a pas pensé à la rétablir et pour cause. En tout cas le succès de l'École des sciences libres est un encouragement pour la création d'œuvres pareilles.

Reste l'Institut, qui me paraît beaucoup moins tenir à la tutelle de l'État que l'Université, l'Institut, société libre, s'il en fût, choisissant lui-même ses membres, qui n'ont avec l'État aucune des attaches du fonctionnaire, l'indemnité annuelle n'ayant jamais été considérée comme un traitement. Créée institution de l'État par Richelieu, l'illustre compagnie sera toujours fière de son origine. Mais est-ce l'État qui fait honneur à l'Institut, ou l'Institut qui fait honneur à l'État? Je laisse à l'opinion publique à décider la question. En changeant sa modeste indemnité en un traitement qui eût égalé la large indemnité de nos conseils municipaux, Napoléon III eût mis la main sur l'Institut. La noble compagnie refusa le présent, au nom de sa dignité. Le conseil municipal n'eut pas la même raison de refuser le cadeau de l'État, entendant garder son indépendance toujours menaçante pour le gouvernement. Un prince dont nous avons l'honneur d'être les confrères, a fait à l'Institut le magnifique présent de Chantilly. Avons-nous réfléchi que la tutelle de l'État, s'il tombait en de pires mains, pourrait devenir dangereuse, malgré les précautions prises par les légistes, conseillers du prince? Je ne suis pas sans quelque inquiétude à ce sujet, et j'aimerais mieux que la tutelle de l'État ne pût fournir un prétexte à un acte de spoliation, en une de ces crises révolutionnaires où un gouvernement cherche à se procurer des ressources à tout prix.

Ce n'est pas le gouvernement actuel qui fera la

grande réforme de l'État et de l'Université juste en principe, devenue nécessaire en fait, sinon urgente, par l'état de nos finances. Notre République pourra supprimer un jour le budget des cultes sans indemnité, alors que l'heure des larges économies aura sonné. Elle ne supprimera pas le budget de l'Université, dont elle travaille à faire plus que jamais une administration politique à son service. Pourtant, si nos radicaux, M. Clémenceau en tête, arrivent au pouvoir, il ne faudrait pas répondre qu'ils ne rendissent à la liberté, sous la plus sévère surveillance, l'enseignement supérieur, peut-être même l'enseignement secondaire. L'enseignement des Facultés ne les intéresse pas du tout, ne pouvant que créer, dans la société française, une sorte d'aristocratie dont le nom seul excite leurs ombrages. Ils se soucient médiocrement de l'enseignement des lycées, parce qu'il est donné aux fils d'une bourgeoisie où ils ne comptent qu'un nombre restreint d'adhérents. C'est à l'enseignement populaire qu'ils tiennent par-dessus tout. Ils y trouvent des agents électoraux dans les instituteurs, et aussi de futurs amis dans les élèves qui reçoivent une éducation républicaine aux écoles de l'État. Le tribun qui mène nos nouveaux montagnards à l'assaut du pouvoir, et fait trembler la plaine des Parlements actuels, a déjà annoncé son plan de réforme scolaire: l'instruction intégrale, c'est-à-dire un enseignement unique où tout sera enseigné à tous, de manière à faire passer toute notre société sous le niveau si cher à notre

démocratie. Nos opportunistes n'en sont pas là. Ils entendent conserver l'Université tout entière sous la tutelle, et au besoin sous le joug de l'État, pour y servir surtout leur gouvernement.

La politique conservatrice ne consiste point à tout conserver. Elle conserve en prévenant les révolutions par les réformes. Sans parler d'autres causes graves de perturbation sociale, il saute aux yeux que la question financière prend chez nous des proportions de plus en plus menaçantes, et que si l'on n'avise, le déficit actuel aboutira tôt ou tard à une faillite de l'État. Si cela devait arriver, ce ne serait pas seulement la liquidation financière; ce serait la liquidation sociale, la révolution, dans le sens le plus complet, et peut-être le plus terrible du mot. Alors, après la période révolutionnaire, toutes les réformes se feraient brusquement, sans les transitions et les transactions qui ménagent les intérêts et adoucissent les souffrances. La Révolution de 89 en est un exemple. Si elle n'eût été qu'une grande réforme, que de maux elle eût épargné à notre France! Cela veut dire que la réforme dont je viens de parler, quel que soit le gouvernement qui la fasse, doit être faite avec prudence, et ne pas y épargner le temps.

Quand donc cette grande question de la séparation de l'État et de l'Université sera mûre pour une solution, ne serait-il pas possible de préparer la transformation de l'Université actuelle en une grande institution libre, de façon à ce que tout fût prêt à l'avance, et qu'il n'y eût rien de changé dans notre grande

Maison, pas même le nom? Nos professeurs toucheraient leur traitement à la caisse de l'association universelle : voilà tout. Les grandes réformes ne s'improvisent pas. Le nombreux personnel de notre Université ne peut passer d'un jour à l'autre du régime de la tutelle au régime de l'entière liberté. Il ne faut pas qu'il se réveille un matin, avec l'inquiétude de savoir où il pourra coucher le soir. Il faut que les choses soient arrangées de façon qu'il n'ait qu'à passer d'un lit à l'autre; autrement, on ferait de cette réforme une œuvre de révolution. Mais, si elle doit se faire avec tous les ménagements et toutes les précautions nécessaires pour opérer la transition, si nos professeurs n'ont qu'à passer d'un lit défait à un lit tout fait, où sont les fonctionnaires qui tiendront à l'étiquette de l'État au point de lui sacrifier leur liberté? Ne plus se sentir sous la tutelle d'un gouvernement tour à tour clérical, despotique, jacobin, révolutionnaire, toujours tenu de se conformer à ses allures, de se plier à ses exigences, qui ne se réjouirait d'une telle indépendance!

CHAPITRE III

LE CLERGÉ

A ses jours de domination, l'Église catholique fut une mère qui n'eut pas toujours la main douce pour ses enfants rebelles. Elle se croyait le devoir de les livrer, au besoin, au bras séculier qui, torturait et brûlait les corps pour sauver les âmes. Même dans les temps moins durs pour la libre pensée, la philosophie n'a pas toujours eu à se louer de la tolérance du clergé. Nous en savons quelque chose, nous autres qui avons pris la liberté de traiter à notre façon certaines questions qui touchent à l'orthodoxie religieuse.

Quant à moi, on voudra bien me rendre cette justice que je n'ai jamais eu, dans tous mes livres, que des paroles de respect et d'amour pour le christianisme. Enfant du peuple, du grand peuple des paysans, si je ne suis point un fils des Croisés, je suis encore bien moins un fils de Voltaire. Je n'ai jamais eu la

dévotion bourgeoise qui a fait de cet homme l'idole de nos lettrés. Si charmant qu'il fût, son esprit n'a jamais fait mes délices. Quand on répète que c'est l'esprit français par excellence, on fait tort à l'esprit français. On oublie Pascal, Montesquieu et bien d'autres. Si français, d'ailleurs, qu'il fût par l'esprit, l'auteur de la *Pucelle*, le courtisan de Frédéric l'était beaucoup moins par le cœur. Voilà pourquoi les prêtres qui m'ont bien connu ne m'ont jamais confondu avec les ennemis du christianisme, malgré toutes mes hardiesses philosophiques. Aujourd'hui c'est encore un libre penseur qui vient revendiquer le droit commun, pour le prêtre comme pour le philosophe, et soutenir la thèse de la séparation de l'Église et de l'État. Les raisons politiques qui militent en faveur de l'union m'ont toujours paru d'un ordre inférieur, que priment les plus hautes considérations philosophiques et religieuses. Que peuvent avoir de commun l'Église et l'État, dans la société que nous a faite la Révolution de 89? J'entends bien que les deux puissances n'ont qu'à gagner à vivre en paix, et en bonne amitié, s'il est possible, comme les deux sœurs immortelles dont aimait à parler Victor Cousin. Mais la religion et la philosophie vivent, à l'état de puissances spirituelles, dans les pures régions de la pensée, tandis que l'Église et l'État sont deux personnes en chair et en os qui ont leurs intérêts à part. Elles ne peuvent vivre bien ensemble qu'à la condition que chacune reste chez soi. La formule de l'illustre homme d'État qui se nommait Cavour n'est pas encore assez

libérale pour moi : l'Église libre dans l'État libre. Je veux l'Église libre à côté de l'État libre.

Quand Napoléon, je l'ai dit à propos de l'Université, refit notre société française, il mit la main sur tout pour faire de tout un instrument de règne. En signant le concordat de 1801 avec Pie VII, il ne faisait que suivre la tradition monarchique de François Ier, qui conclut avec Léon X le concordat de 1516. En cela, comme en tout le reste, il voulait remettre l'ordre dans cette société, en en tirant profit pour son gouvernement tout personnel. Les deux puissances se mirent assez facilement d'accord, malgré les exigences impérieuses du premier Consul. Ni le souverain pontife, ni le grand empereur n'aimait cette Révolution avec laquelle le chef de l'État voulait en finir, et dont le chef de l'Église avait tant à se plaindre. Pie VII avait la constitution civile du clergé en horreur, et Bonaparte n'en voulait pas plus que lui. Seulement, il tenait beaucoup à ce que les prêtres assermentés rentrassent dans le nouveau clergé avec les prêtres insermentés. Pie VII s'y résigna avec peine. Les premières années du concordat furent véritablement la lune de miel des contractants. Malheureusement, avec le tempérament de Napoléon, le divorce était inévitable. Le maître de la France et de l'Europe parlait toujours de son clergé, comme de son Université. Louis XIV disait : l'État c'est moi ». Napoléon pouvait ajouter : « l'Église c'est moi ». Il entendait que tout marchât partout à l'ordre. Il ne voyait dans le clergé qu'une sorte de gendarmerie

sacrée, et ne se gênait guère pour le dire[1]. Ce n'est ni de la papauté, ni du clergé que vinrent les difficultés. Le prêtre n'était pas moins soumis que le professeur. C'est la politique extérieure qui brouilla les deux puissances. Le doux pontife et le violent empereur finirent par ne plus s'entendre sur la question des États du Saint-Père. Napoléon voulait être empereur des Français et roi d'Italie. Son rêve était d'attirer le pape à Paris, en le comblant d'honneurs, et de faire de Paris la Rome du monde catholique. Le Saint-Père ne pouvait y consentir. C'est alors que Napoléon, perdant toute mesure, traita Pie VII à peu près comme Philippe le Bel avait traité Boniface VIII. Si un de ses lieutenants ne porta pas la main sur le pape, comme autrefois Guillaume de Nogaret, le pontife n'en fut pas moins emprisonné à Saverne d'abord, puis à Fontainebleau où Napoléon fit tout pour le réduire à merci. *Comediante*, *tragediante* : soupirait Pie VII. Voilà un homme qui a réussi dans tous ses projets d'ambition, au delà de ses espérances, et qui détruit, dans un mouvement d'humeur, tout l'échafaudage de ce concordat qui lui avait conquis la France religieuse. N'est-ce pas l'histoire du grand Nabuchodnosor, changé en bête par l'orgueil?

Le premier essai de la vie commune n'était pas encourageant pour le gouvernement qui succéda à l'empire. Mais ici les conditions d'alliance du trône et de l'autel n'étaient plus les mêmes. L'empire était

1. Bignon, baron de l'Empire.

un fils de cette Révolution qu'il devait combattre. L'empereur s'en vantait au besoin, et le faisait sentir au Saint-Père. Les Bourbons et le pape se revoyaient en vieux amis. Et pourtant l'épreuve ne fut guère plus heureuse. Le clergé trouva dans la Restauration un gouvernement trop complaisant pour la popularité des deux puissances. Circonvenu par les dévots, comme il fut assailli par les ultras, ce gouvernement ne sut résister ni aux menaces des uns, ni aux caresses des autres. Il n'avait pas une origine populaire. Il devint bien vite suspect à cette France nouvelle, lasse de l'empire, mais qui ne s'était pas jetée dans les bras de la Restauration. En France, pour qu'on prenne en défiance le gouvernement des Bourbons, il n'est pas nécessaire qu'il soit clérical; il suffit qu'il en ait l'air. La Révolution de 1830 se fit au double cri de : vive la Charte! à bas les calotins! Voilà un gouvernement auquel l'alliance de l'Église et de l'État n'a point porté bonheur, pas plus qu'elle ne fut heureuse pour le clergé qui n'y gagna qu'une désastreuse impopularité.

Pourquoi le clergé retrouva-t-il, sinon la faveur, du moins la bienveillante estime de l'opinion publique, sous la monarchie de Juillet? C'est qu'il fut visible qu'il n'avait à en attendre que justice et respect. Le sac de l'Archevêché montra à quel point le peuple de Paris lui gardait rancune. Ce fut une bande de sacripants qui pilla la demeure de monseigneur de Quélen. Mais le peuple laissa faire, non sans quelque satisfaction. La bourgeoisie elle-même n'éleva pas la

voix. S'il y eut réclamation au Parlement, ce ne fut pas pour le clergé, mais contre un ministère qui manquait au premier de ses devoirs, qui est de maintenir l'ordre dans la rue. On savait, d'ailleurs, que le clergé restait boudeur, sinon opposant. En remplissant tous ses devoirs, et en ne faisant plus parler de lui, il rentra peu à peu dans la confiance du pays. Le gouvernement nouveau le protégea plus qu'il ne le surveilla, comptant sur sa sagesse, après la leçon que lui avaient donnée les événements. S'il n'y eut pas une tendre amitié entre les deux puissances, il y eut accord : ce fut un mariage de raison : protection de l'État; bonne volonté de l'Église. La nouvelle monarchie n'eût pas souffert un autre sac de l'Archevêché, avec des ministres comme Casimir Périer Guizot et Thiers. Et, comme le *connubium* avait assez bien réussi, ni l'un ni l'autre des conjoints ne songea à reprendre sa liberté. Sous ce régime, quelques voix éloquentes réclamèrent la liberté d'enseignement. Personne ne demanda la séparation de l'Église et de l'État.

La révolution de Février montra à quel point le clergé était rentré en grâce avec l'opinion publique. On l'appela partout à bénir les arbres de liberté. Ce qu'il fit sans se faire prier, il faut le reconnaître. Ne s'est-il pas rallié un peu vite au gouvernement du 2 Décembre? C'est ce qu'ont trouvé ses plus illustres chefs. Sur le cadavre de la République qu'il avait acclamée, il entonna, monseigneur Sibour en tête, le *Domine, salvum fac imperatorem* avec un entrain qui choqua ses meilleurs amis. Cela valut, par paren-

thèse, au malheureux archevêque de Paris les grosses injures des *Châtiments*. Il semblait que le clergé eut hâte de profiter de la popularité du nouvel empire.

Aujourd'hui que l'alliance de l'Église et de l'État, sous la République opportuniste et quelque peu radicale, est devenue un mariage forcé, de généreux prélats soupirent après le divorce. Mais l'État n'entend point de cette oreille. De même que, sous l'empire, il veut avoir la main sur le prêtre, comme sur le professeur et l'instituteur. D'autre part, comment vivra le prêtre, s'il n'y a plus de budget des cultes? Notre bon peuple de clercs recule devant cette perspective. Si l'État lui assurait une rente suffisante pour l'entretien du culte, ce ne serait que justice, puisque le clergé a été dépouillé par la Révolution de ses biens, qui étaient aussi les biens des pauvres. Ce serait d'autant plus justice que ce n'est pas de l'État que le clergé tenait ces biens. Ils lui étaient presque tous venus en don des familles pieuses qui l'avaient enrichi pendant de longs siècles, comme dispensateur des charités publiques et privées. Pourquoi y avait-il, sans compter les écoles et les hospices de l'État, des écoles et des hospices cléricaux en très grand nombre sur tout le territoire de la France? Parce que le clergé était riche de donations faites pour élever les enfants, soigner les malades, secourir les pauvres. Une rente faite au clergé pour l'entretien du culte, au lieu d'un traitement qui fait du prêtre une espèce de fonctionnaire de l'État : voilà ce qui assurerait son indépendance et sa dignité. Une

République vraiment libérale, ferait cette réforme dans l'intérêt du clergé et de l'État, devenus libres l'un vis-à-vis de l'autre. Mais le gouvernement républicain n'entend pas raison chaque fois qu'on lui parle de tout ce qui tend à supprimer la tutelle de l'État.

Et pourtant quelle est la raison d'être de cette tutelle, en ce qui concerne le clergé? Quand il s'agit de l'enseignement, on comprend que le gouvernement hésite à l'émanciper, parce qu'il y a une apparence de service officiel. Si ce n'est pas vraiment une fonction d'État, on conçoit que l'État l'ait réclamée jusqu'ici, dans un grand intérêt social. L'enseignement est une œuvre d'un tout autre ordre que l'industrie. Mais le culte? En quoi ressemble-t-il à un service d'État? N'est-ce pas le Christ qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». L'État, c'est la force au service du droit, quand ce n'est pas le droit à la merci de la force. L'Église, c'est l'esprit, c'est la grâce, c'est l'amour, c'est Dieu. Qu'est-ce que le service de l'État a de commun avec ces saintes choses? Où les deux puissances peuvent-elles se toucher? J'admets parfaitement que la police des églises regarde l'État, comme la police des écoles, comme la police des théâtres, comme la police de toutes les maisons où l'on peut se réunir en grand nombre et où l'ordre peut être troublé. Mais au delà rien n'est affaire d'État. Je ne vois qu'une œuvre religieuse qui puisse être considérée comme un service d'État : ce sont les missions étrangères. Il y a là, en effet, un intérêt national de premier ordre. Quelle figure ferait

la France dans le monde, auprès de l'Angleterre, si nous n'avions partout, à côté de ses comptoirs, des maisons d'instruction et d'éducation qui répandent, avec le nom de la France, sa langue, sa religion et les meilleurs fruits de sa civilisation? C'est l'unique point de rapprochement entre l'Église et l'État. Je ne vois, pour les deux puissances de questions communes à régler qu'au ministère des relations extérieures.

Si c'est pour intéresser notre gouvernement à son œuvre de civilisation africaine que le cardinal Lavigerie exhorte tous les catholiques à se rallier à la République, il prend une peine inutile. Il peut être sûr que tout ministre des affaires étrangères d'un gouvernement quelconque lui ouvrira, sans compter, la bourse de l'État, du moment qu'il s'agira d'une œuvre aussi nationale que religieuse. Déjà Gambetta n'avait-il pas dit que la politique de guerre au cléricalisme n'est point un article d'exportation? Pourquoi mêler la politique à la grande œuvre à laquelle le cardinal se dévoue? « Monseigneur, vous êtes un grand apôtre. Vous en avez toutes les vertus, la foi qui remue les montagnes, la prudence qui écarte les difficultés, le courage qui surmonte les obstacles, la parole qui entraîne les foules. Vous êtes le saint Bernard de la plus généreuse des croisades. Mais avant de prononcer ce grand discours sur la nécessité pour tous les catholiques de crier vive la République, avec accompagnement de la *Marseillaise*, n'eussiez-vous pas bien fait de consulter le Saint-Père? Êtes-vous sûr d'avoir compris toute sa pensée? Peut-être sa

haute sagesse vous eût-elle fait réfléchir sur toutes les conséquences de l'initiative que vous avez prise. Il eût pu vous dire que, parmi les catholiques qui vous écoutaient, il y avait des citoyens qui ont conservé le culte de la liberté, de la justice, de l'honneur, et l'espérance que cette tradition revivrait un jour. »

Je comprends le langage d'une droite constitutionnelle se ralliant à la République, bien que je n'en voie pas la nécessité. Les conservateurs royalistes, comme les autres, n'ont jamais fait de la forme de gouvernement une question électorale. Seulement, quand on les a interpellés sur leurs sentiments, ils ont franchement avoué leur foi monarchique. Pouvaient-ils faire autrement? Mais pourquoi mêler la religion à la politique? Pourquoi faire intervenir l'Église dans la lutte des partis? Pourquoi prêcher l'union catholique sous le drapeau de la République? L'Église n'est pas indifférente sans doute aux questions politiques et sociales qui passionnent les partis, puisqu'elle vit dans la société. Mais est-ce à elle à donner le mot d'ordre à ses fidèles pour les luttes électorales? Qu'a-t-elle de mieux à faire que de prier Dieu, à l'exemple de Moïse, pour le triomphe de la justice, en laissant toute liberté à ses amis de combattre à leur manière. Je ne vois jusqu'à présent qu'un résultat de cette bénédiction donnée à la République : la division et la dissolution du parti conservateur, au nom de l'union catholique. Dire à tous les catholiques indistinctement : « Faites-vous républicains,

pour la cause de la foi », c'est trop oublier que le royaume du Christ est d'un monde supérieur aux luttes de parti.

J'entends bien qu'il ne faut point abuser de la parole du Christ. Sans se confondre jamais, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ont des intérêts communs. D'autre part, la liberté et la justice sont des choses qui rentrent, en certaine mesure, dans le royaume de Dieu, qui, par conséquent, intéressent l'Église. Il n'est pas de bon chrétien qui puisse oublier qu'il a une patrie à servir, un honneur à garder, un droit à faire respecter, s'il a une foi à sauver. Et si nos catholiques en venaient, sur les conseils d'étroits dévots, à se désintéresser de toutes les questions qui ne touchent point directement à leur religion, quel esprit libéral et généreux pourrait s'intéresser à leur cause? Aussi est-ce avec une profonde tristesse que j'ai vu réduire par un organe trop connu de la presse cléricale le programme de l'*Union catholique* au respect des droits et des intérêts de l'Église, sans réserve aucune pour les questions de justice, comme la proscription des princes. En tout cas, le moment serait mal choisi pour inviter les catholiques, le clergé en tête, à crier vive la République. Depuis qu'on les pousse à se rallier au gouvernement républicain, a-t-il fait quelque chose pour les intérêts qui leur sont chers? a-t-il laissé dormir la loi qui prescrit de laïciser jusqu'à extinction de toute école religieuse? N'a-t-il pas, au contraire, fait appliquer cette odieuse loi des accroissements par succession qui ruine les

maisons de charité? Quels sont donc les signes de paix religieuse qu'aperçoit le cardinal Lavigerie à notre horizon politique? Notre gouvernement ne vient-il pas encore d'envoyer en police correctionnelle un archevêque qui n'eût que le tort d'exprimer un peu vivement ses sentiments de prêtre et de français?

J'ignore quelle est la pensée des hauts dignitaires de l'Église, et du cardinal Lavigerie en particulier, sur le concordat. Ce que je sais bien, c'est à quel point le modeste personnel du clergé souffre d'un état de choses où il ne trouve pas de garanties pour son indépendance et sa dignité. Il n'est pas de jour que je n'entende ses plaintes et son grand désir de sortir enfin d'une situation qui fait du prêtre une espèce de fonctionnaire de l'État. Et quel fonctionnaire! toujours suspect, et le plus souvent traité en ennemi d'autant plus dangereux qu'on le soupçonne de cacher son hostilité. Tous les gouvernements, même les plus respectueux des droits de l'Église, ont laissé entrer la politique dans le choix des évêques. Il est difficile de résister au plaisir d'avoir des amis dans le gouvernement de l'Église. On dit que la République, qui veut avoir ses évêques républicains, comme elle a ses généraux, n'a pas la main heureuse dans tous ses choix, et qu'il s'est glissé, grâce à la politique, dans les rangs de la haute hiérarchie sacerdotale, quelques prélats qui n'honorent point le clergé par la dignité de leur caractère et la pureté de leur vie. Je n'en crois rien. Mais avec la sépa-

ration, aucun scandale ne sera à craindre de ce côté. Quand l'Église choisira ses évêques, on peut être assuré qu'elle n'ira pas les prendre dans les rangs de tel ou tel parti. Elle a des traditions dont elle ne s'écarte jamais. Elle résume d'un mot sa conduite envers tous les gouvernements : rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

J'ai dit les raisons pour lesquelles le clergé doit désirer la séparation de l'Église et de l'État, sous le régime républicain, comme sous tous ceux que l'avenir lui réserve de traverser. Je n'ai pas besoin d'insister sur celles qu'a l'État de former le même vœu. Si le joug de l'État est parfois lourd pour l'Église, l'histoire nous apprend que l'Église ne rend pas toujours la vie commode à l'État. Elle est susceptible et fière de ses prérogatives. Elle prend les choses de haut, même dans les affaires où les grands intérêts religieux ne sont point engagés. Si l'État a trop souvent opprimé l'Église, l'Église n'a pas toujours négligé l'occasion de dominer l'État. Quand le prince est un mécréant, cela va mal pour l'Église. Mais, s'il est dévot, cela ne va pas bien pour l'État. Et quand je parle du prince, j'entends tout le gouvernement. En France particulièrement, d'ailleurs, c'est toujours un danger pour un gouvernement d'être trop bien avec l'Église. La neutralité est difficile à garder; bien mieux vaut, surtout pour l'État, que chacun reste chez soi. Tout gouvernement qui ne veut point faire de l'Église un instrument de règne, a tout intérêt

à n'avoir point à se mêler de ses affaires, et à la laisser aussi libre dans le choix du personnel que dans l'administration du matériel. Traiter, dans des conditions de parfaite indépendance, des affaires communes, c'est le plus sûr moyen pour les deux puissances de vivre en paix.

Tour à tour opprimé et caressé par les gouvernement qu'il a vu passer, notre clergé doit comprendre que c'est dans la liberté seule qu'il doit désormais chercher la satisfaction de ses vrais intérêts. Toute attache à n'importe quel gouvernement le rend, sinon incapable, certainement moins digne de remplir sa haute mission. Il faut donc qu'il s'attende et se prépare, sous un régime ou un autre, à cette séparation qui est la condition nécessaire de son indépendance et de sa dignité. L'acheterait-il au prix du pain quotidien? je crois fermement qu'il saurait faire, au besoin, ce sacrifice. « C'est une croix de bois qui a sauvé le monde », a dit le comte de Montlosier. Je ne sais si le clergé émancipé de l'État portera une croix d'or ou de bois. Mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter du sort que la liberté réserve à son personnel, alors même que l'État supprimerait le budget des cultes, sans laisser à ses ministres une indemnité ou une rente annuelle, comme le fera la République, si elle se charge de faire cette grande réforme. Il suffit que, par la suppression de l'Université d'État, et par la liberté d'association, le clergé ait le champ libre pour son œuvre d'instruction et d'éducation, qui est une partie de sa

tâche, aussi légitime et aussi nécessaire que le service du culte.

Le clergé n'a point la prétention de partager avec l'État le monopole de l'enseignement. Il veut seulement avoir sa place, pour ses écoles, à côté des écoles privées et des écoles de la nouvelle Université, affranchie de la tutelle de l'État. Le clergé enseignant aura, pour vivre, la rétribution scolaire des nombreuses familles qui lui confieront leurs enfants. Comme il pourra lutter à armes égales contre la concurrence des autres écoles, ses maîtres seront assurés du pain quotidien. Eux aussi auront des traitements pour leurs services dans l'enseignement, et des pensions de retraite, quand la vieillesse ou la maladie ne leur permettra plus d'enseigner. Mais le clergé desservant, de quoi vivra-t-il? D'aumônes, comme les ordres mendiants? Ce n'est plus de notre temps. Le clergé portera sa croix, mais il ne mendiera pas. Il puisera dans la caisse de cette grande association des familles chrétiennes qui a créé et entretient partout les écoles des frères de la *Doctrine*. Quand il s'agira du culte, les millions ne manqueront pas dans cette caisse alimentée par la foi de tout un peuple. Nos prêtres vivent de peu. Ils n'ont pour famille que leurs mères ou leurs sœurs qui les soignent et les servent. Le budget de la France catholique dépassera toujours leurs besoins. Je ne leur ferai pas l'injure de croire qu'ils n'accepteront pas avec joie une séparation qui délivrera l'Église de la tutelle de l'État. Ils voient déjà maintenant quel prix

met l'État au pain qu'il leur laisse. Écouteront-ils les conseils des chefs qui leur demandent une soumission à l'État républicain?

Nos radicaux parlent beaucoup de la séparation de l'Église et de l'État. Mais ils la veulent à des conditions qui rendraient au clergé sa liberté fort dure. D'abord, ils n'entendent pas remplacer par une indemnité le salaire qu'ils lui accordent de si mauvaise grâce. Ils lui feront donc payer fort cher son indépendance. Encore s'ils lui laissaient pleine et entière la liberté d'initiative et d'association. Je crains que nos jacobins ne l'entendent pas de cette façon. Ils ne croiraient trop prendre de précautions contre les ennemis de ce qu'ils appellent la société moderne. Enfin, ils entendent maintenir l'Université de l'État, pour ruiner toute concurrence. Permettront-ils même, dans leur loi d'association, s'ils en font une, aux sociétés de posséder? S'ils ne le font pas, ils ôtent aux prêtres les moyens de vivre autrement que d'aumônes, à moins que notre société catholique ne crée un budget des cultes permanent. Je pense qu'elle aurait la volonté et la puissance de faire ce grand effort. Je comprends néanmoins que, dans ces conditions, le clergé n'envisage point un pareil avenir sans crainte.

C'est la nécessité qui posera le problème, alors que l'État à bout de ressources devra chercher où sont les grandes économies à faire pour combler le déficit et prévenir la banqueroute. Ce n'est pas le budget des cultes seulement qui sera immolé sur l'autel du

sacrifice, c'est le budget de l'instruction publique, c'est le budget de l'assistance publique, c'est toute espèce de budget destinée à des œuvres qui ne sont point à la rigueur des services d'État. Dieu veuille que ces réformes soient accomplies par des mains prudentes et libérales qui ne tranchent pas les questions d'une façon révolutionnaire. En tout cas, quelque situation qui lui soit faite, le clergé sera toujours à la hauteur de sa mission. Le concours de toute la France catholique lui est assuré. Les philosophes eux-mêmes, si pauvres qu'ils soient, ne refuseraient pas leur modeste contribution au budget d'un Clergé libre. S'ils avaient à rédiger la loi qui assurerait la liberté d'association pour toutes les œuvres qui ne rentrent point dans le service de l'État, et qui doivent être laissées à l'initiative des individus ou des sociétés, j'espère que le clergé leur ferait l'honneur de croire qu'ils ne lui mesureraient pas la liberté des œuvres qui rentrent dans sa mission.

Malheureusement ce n'est pas la philosophie qui sera chargée de cette tâche; ce sera la politique, qui ne s'inspire pas toujours des principes du droit commun. Souhaitons que cette loi soit faite dans l'esprit de sage équité qui a dicté ces paroles, à propos de la tendance des catholiques allemands à se rallier au socialisme d'État. « Quand l'État sera tout, est-ce que l'Église sera quelque chose? S'il règle jusqu'à la minutie les rapports des hommes entre eux; s'il enrégimente tous les citoyens pour les autres services que le service militaire; s'il devient

le grand patron de toute industrie et de tout commerce; s'il enferme la nation tout entière dans une grande Chartreuse dont il soit le général, l'État pourra faire bon marché de l'Église comme de la liberté. Église et liberté deviendront des expressions n'ayant d'autre sens qu'un sens historique. L'Église et la liberté courent donc le même danger.... Le parti catholique français n'a pas intérêt à se séparer des libéraux. Il doit, au contraire, et il peut les aider à obtenir une loi large et féconde sur la liberté d'association [1] ». On ne peut mieux dire. Seulement, comment espérer que le prêtre soit libre et fonctionnaire en même temps? C'est une question que je me permets de poser au clergé et à M. Léon Say, avec l'espoir qu'ils en viendront tôt ou tard à la vraie solution, la séparation de l'Église et de l'État.

La question du clergé m'amène à dire toute ma pensée sur le christianisme. Je ne signerais peut-être pas le symbole de Nicée, dont j'ai admiré la théologie, dans un de mes livres. Mais, en relisant l'Évangile, comme je le fais tous les ans dans la grande semaine, je me sens redevenir chrétien. Toute religion vit de foi. La nôtre vit de foi et d'amour. On n'a qu'à méditer sur la doctrine, la vie et la mort du Christ, pour en être pénétré. Cette psychologie sublime est, au fond, la vraie théologie chrétienne. Ce pauvre juif de Galilée qui s'en va mourir à Jérusalem, la ville des prêtres et des docteurs, après avoir prêché

1. Lettre de M. Léon Say aux *Débats* d'octobre 1891.

la bonne nouvelle, est nourri de la moelle des prophètes. Mais il est plus grand qu'eux tous, parce qu'il a trouvé dans un cœur vraiment divin l'inspiration qui en a fait sortir une religion nouvelle. Ce Dieu que la tradition mosaïque a fait apparaître sur le mont Sinaï, dans la majesté terrible du tonnerre et des éclairs, l'éternel, le fort, le jaloux, l'implacable dans sa justice, le Seigneur Grand Jéhova en un mot, Jésus le retrouve au fond de son cœur sous un nom qui dit tout, le Père. « Ne parlez pas de ma bonté, dit-il à ses disciples. Mon Père seul est bon. » Ce n'est pas ce Dieu-là qui a pu dire : « allez, maudits, au feu éternel. »

Ah! comme j'entre bien dans la pensée de notre grand Pascal, quand il affirme que Dieu se sent et ne se raisonne point! Il était d'une autre École que ces Pères d'Alexandrie, saint Athanase, saint Clément et Origène, et que ces grands théologiens du XVIIe siècle, Fénelon, Malebranche et Bossuet. Les Alexandrins ont fait du Dieu de l'Évangile le Dieu de la Trinité. Fénelon en a fait la Suprême Raison. « O Raison, Raison, n'es-tu pas le Dieu que je cherche », tout en retrouvant le Père au fond de son cœur, dans ses élans d'amour! Bossuet contemplait surtout en Dieu l'Être parfait. Malebranche le concevait sous l'attribut de l'ordre dans la grâce. Pascal croyait peu à la métaphysique, et ne souffrait la raison que dans la science. Sa théologie était tout entière dans son cœur. C'est au cœur qu'il réservait la connaissance de Dieu. Son mysticisme, si l'on peut donner ce nom

à sa foi ardente, n'avait rien de transcendant. Il voyait ce Dieu tout entier dans le mystère de la *passion*. Ce n'était pas assez pour Pascal de le sentir, de l'aimer, dans la personne de Jésus. Il voulait souffrir avec lui et partager sa croix; c'est pour cela qu'il traitait son corps avec tant de rigueur. Il s'enfonçait dans la chair les pointes d'un cilice, désespéré de ne pouvoir faire davantage pour le Dieu de son amour. S'il eût été un chrétien de la primitive Église, il eût couru au martyr, comme le Polyeucte de Corneille. J'ai vu, dans une maison de la rue Rollin, la petite chambre où il a dit : « je mourrai seul », l'âme aussi malade que le corps. C'était la cellule d'un cénobite. J'espère mourir entouré des miens, mais mon dernier regard sera pour le Christ mourant, dont j'aurai devant moi l'image [1]. Le chrétien de notre temps a renoncé à la haire et à la discipline. La dévotion ne va plus jusqu'à se mortifier.

Le lecteur me permettra cette profession de foi que Pascal n'aurait pas trouvée suffisamment orthodoxe, mais qui rapproche ma religion de la sienne, sous la réserve d'une liberté philosophique qu'on ne connaissait pas de son temps. Dans mes plus grandes audaces de pensée, je ne suis jamais resté rebelle à ce côté du christianisme qui en fait le fond. La scène de Socrate dans sa prison est belle. Il en est sorti une grande philosophie. La scène de Jeanne

1. Quels artistes qu'un Munkacsy et un Rossini! J'ai toujours la scène du Calvaire dans l'œil, comme j'ai la lamentation du Stabat dans l'oreille.

d'Arc sur son bûcher est sublime. Il en est sorti un peuple. Mais rien n'égale la scène du calvaire dans la mémoire des hommes, parce qu'il en est sorti la religion du sacrifice et de l'amour. Les religions de l'antiquité sont filles de l'imagination. Le brahmanisme n'est qu'un rêve perpétuel où les hautes conceptions de la métaphysique ont peine à se faire jour. Le bouddhisme, si pure que soit la vie, si belles que soient les maximes du maître dont l'Inde a fait un Dieu, aboutit à un état de l'âme qui n'est même plus un rêve, puisqu'il est le néant. Qu'est-il sorti de l'enseignement de Bouddha? Une société sans mouvement et sans vie, qui ne compte que par le nombre dans l'histoire de l'Humanité. Tout autre est le paganisme du monde grec. C'est la religion des fêtes perpétuelles. Ses dieux sont vivants, resplendissants de beauté, de jeunesse, de bonheur. Assis, dans leur Olympe, à un banquet perpétuel où l'ambroisie et le nectar leur sont servis par la main de jeunes dieux et de jeunes déesses, c'est à peine si la sévère Pallas vient tempérer les éclats de leur gaieté. Voilà ce qui ravissait Michelet, quand il eut abandonné la religion de la douleur. Le judaïsme n'est plus une religion d'imagination. Mais il est triste et dur comme le cœur des prophètes qui l'a engendré. Le christianisme est la vraie religion du cœur. Il en a l'ineffable douceur. Que dit Jésus, en mourant? « Mon Père, pourquoi m'avez-vous abandonné? Mais que votre volonté soit faite! » Quel est le prophète qui ait jamais trouvé de telles paroles?

Un des maîtres de ma jeunesse, Jouffroy, qui a expliqué comment les dogmes finissent, concluait en disant que le christianisme serait la dernière des religions. N'était-ce pas lui promettre d'immortelles destinées, s'il est vrai que l'homme soit né religieux. Notre philosophe n'était pas loin de le croire, vers les dernières années de sa vie. Le christianisme a passé par bien des phases, traversé bien des crises. Gardera-t-il tous ses dogmes? je n'en sais rien. L'heure ne viendra-t-elle pas pour lui d'en finir avec la métaphysique alexandrine, avec la théologie scolastique du moyen âge, avec l'orthodoxie byzantine, avec le protestantisme de Calvin, avec le catholicisme romain, et de se retremper aux sources toujours vives et jaillissantes de la doctrine évangélique, de manière à ne plus faire qu'une Église vraiment catholique, avec un pontife comme Léon XIII? Quoi qu'il en soit, il restera toujours la religion de l'Homme-Dieu. Quelle doctrine ira jamais plus à l'âme, quel symbole ira plus au cœur que la religion de l'Évangile et le symbole de la croix! Ce n'est point à coup sûr le Panthéon d'Auguste Comte, où je ne trouve qu'une liste de grands hommes de toute espèce, où je voudrais voir en tête notre adorable Jeanne d'Arc. « Le ciel et la terre passeront, a dit le Christ, mais mes paroles ne passeront point ». Non, divin Maître, tant qu'il y aura des fils d'Adam pour les recueillir. Voilà comment, en moi, le philosophe est resté chrétien. Si dans ma pensée, Dieu le Père habite toujours les espaces infinis, toujours

aussi je vois Dieu le Fils sur ce chemin de la Croix où le suit mon cœur.

Si Moïse est monté au Sinaï pour en rapporter à son peuple les Tables de la loi, Jésus est monté au Calvaire pour y mourir par un acte d'amour qui devait engendrer un monde nouveau. C'est pourquoi le mosaïsme a fini avec son peuple, tandis que le christianisme ne finira qu'avec l'Humanité. Il y a bien encore des juifs en grand nombre dispersés dans les cinq parties de notre globe. Il n'y a plus de religion juive. Le judaïsme n'a survécu qu'en ressuscitant dans le christianisme. Les nouveaux prophètes de ce petit peuple, qui fut grand par la foi, nous annoncent en vain que l'avenir du monde est à lui. C'est à son héritier qu'il appartient. « Aimez-vous les uns les autres a dit le Christ! » Il a dit aussi : « Laissez venir les petits à moi ». C'est pourquoi sa religion est de tous les temps? C'est le règne de la justice, de la paix entre les hommes dans ce vieux monde, que le socialisme chrétien espère transformer en terre promise par les œuvres du libre amour.

Quel que soit l'avenir du christianisme, il est visible que son œuvre n'est pas finie. Il a commencé par le monde païen, où il a semé les germes d'une société nouvelle, sur les ruines de l'ancienne. Mais cette semence avait besoin d'une autre terre pour produire tous ses fruits. Le christianisme a poursuivi sa tâche dans le monde barbare dont il a fait l'éducation. C'est l'Église du Christ qui a nourri de

son lait cet enfant robuste et brutal qui se nomme le moyen âge. Si l'enfant, en grandissant, a de plus en plus manqué de respect à sa mère, c'est que, dans sa jalouse tendresse, elle ne pouvait s'habituer à le traiter en homme, comme l'eût voulu ce christianisme immortel qui devait survivre au moyen âge. A-t-il fini sa tâche? La civilisation dont nous sommes si fiers réussira peut-être à universaliser le bien-être dans nos sociétés modernes. Elle pourra faire de cette terre que nous foulons aux pieds un lieu habitable. En fera-t-elle jamais un Éden? Et quand il n'y aura plus de misères à secourir, n'y aura-t-il pas toujours des douleurs à consoler. Qui les consolera mieux que la religion de la croix? Et si la civilisation a encore tant à faire, quelle puissance y suffira, à défaut du christianisme? Est-ce la philosophie? Nos philosophes ne le pensent pas, si belle qu'ils lui fassent la part. Est-ce la politique? Nos politiques le pensent peut-être. Mais leurs œuvres ne nous font pas espérer pareil avenir. Serait-ce l'industrie, que l'on proclame la reine de la civilisation, et qui travaille, il faut le reconnaître, de façon à mériter ce beau titre? Mais faut-il répéter ce qui a été dit tant de fois et par des bouches autrement éloquentes que la mienne, que l'homme ne vit pas seulement de pain. Qui lui donnera le pain de l'âme, sinon la parole divine? Alors, s'il reste tant à faire pour que cette noire doctrine du désespoir ne gagne pas les âmes de notre temps, peut-on affirmer que l'œuvre du christianisme est finie, et que l'Église

du Christ n'a plus qu'à fermer ses temples et ses écoles?

Je livre ces réflexions aux libres penseurs qui croient à la toute-puissance de la science. Pour moi, la question est résolue. Il faut que le cœur s'unisse à la raison, que la philosophie s'associe à la religion, pour que l'Humanité, peuples et individus, puisse accomplir sa destinée sur cette terre. C'est une douce chose de philosopher en paix dans les dernières années de grâce que nous laisse la nature, qui a toujours été si bonne mère pour moi. Mais ce ne seront pas les philosophes, encore moins les politiques, qui sauveront tout seuls une société si malade. Il lui faut encore d'autres médecins. Il est nécessaire de faire appel à toutes les puissances morales qui la gouvernent, en ce moment suprême. La question sociale fait l'objet des discours des Parlements, des discussions des Académies, des conférences des Athénées, des enseignements des écoles, des déclamations des clubs, des conversations des ateliers. Comment ne s'aperçoit-on pas, partout où l'on en parle, que le nœud de la difficulté est surtout dans la morale? Que peuvent faire les merveilles de l'industrie, sans les miracles de la charité. Et qui fait surtout ces miracles? Je sais bien que la charité n'est pas seulement une vertu chrétienne, qu'elle jaillit d'une source qui est le cœur humain. Mais qui la fait jaillir avec le plus d'abondance, sinon la religion du cœur par excellence, le christianisme?

C'est pourquoi je veux un clergé indépendant de

l'État et des partis qui le gouvernent, étranger aux passions, aux luttes, aux intrigues, aux misères de la politique, travaillant librement à l'œuvre de paix sociale, de concert avec notre Université libre elle-même. C'est la seule attitude qui convienne à sa sainte mission. Si le malheur des temps lui imposait la condition de servir pour vivre, il se souviendrait du beau vers du poète :

Et propter causas vivendi perdere vitam.

Il n'aurait pas besoin qu'on lui rappelât la courageuse résistance du clergé catholique allemand aux lois du *Culturkampf*. Le prince de Bismarck croyait avoir trouvé l'infaillible moyen de courber l'*échine cléricale*. « La persécution sanglante, les cachots, la prison, n'ont pas tué l'ancienne Église, disait la *Splenersche Zeitung*. Essayons une cure de faim. » Que lui répondait un bon curé de paroisse? « Je ne crains pas cette cure de faim dont on nous menace. J'ai confiance en mes paroissiens, et je sais que, dans chaque chaumière, il y a un pot au-feu dans lequel je pourrai tremper ma cuillère. » Au besoin, nos curés de village pourraient en dire autant. Mais notre France catholique épargnera un tel souci à son clergé d'autant plus aimé et respecté qu'il aura mieux su gardé son honneur. Les Dupanloup n'ont jamais été rares dans ses rangs. Ce n'est ni de l'archevêque de Paris ni du Saint-Père de Rome que viendra le mot d'ordre de la soumission à tout prix.

Dans une instruction pastorale, l'évêque Parisis,

qui n'était pas tendre pour les libres penseurs, disait à propos de la séparation de l'Église et de l'État : « Il est libre à chacun de voir des inconvénients dans la protection de l'État, comme il est libre à d'autres d'y trouver des avantages. Ce qui est sûr, c'est que les moyens extérieurs de coaction ne sont pas nécessaires à la société divine que le Fils de Dieu a fondée. Cette société a la vie en soi ; elle n'a besoin, au dehors, que de la liberté de son extension pour éclairer, vivifier, régénérer le monde. » Mais quelles belles paroles que celles-ci ! « Fondée à son origine, dit monseigneur de Ketteler, sans l'appui de la force physique, par la seule efficacité de la parole et de la grâce, par les vertus des chrétiens et le sang des martyrs, c'est par les mêmes moyens que l'unité de foi doit être rétablie et qu'elle le sera certainement ». Et les faits répondent à ces espérances d'une manière triomphante. « Six millions d'âmes dans la Grande-Bretagne et dix millions, aux États-Unis, sans parler de cette Allemagne catholique qui a eu raison du chancelier de fer : voilà la moisson de l'Église sous le régime de la liberté [1]. » Enfin, notre clergé entendra la voix du primat de l'Angleterre, le cardinal Manning, qui voit dans l'indépendance, sinon dans la séparation proprement dite, la vraie solution du problème des rapports de l'Église et de l'État. Que le clergé vive des seuls dons des fidèles. Tant qu'il sera payé par l'État, il n'est sûr ni de son indépen-

1. *L'église et la liberté*, p. 86, 4e édit., par Georges Romain.

dance ni de sa dignité. La liberté complète d'association : c'est là tout ce qu'il lui faut pour vivre et faire ses œuvres de bien [1]. »

S'il est toujours bon d'écouter ses amis, il est parfois utile d'entendre ses adversaires. « La grosse difficulté, disaient-ils en pleine Assemblée nationale, c'est d'octroyer cette liberté, sans qu'elle puisse se retourner contre nous. La République ne doit pas donner des verges pour la fouetter. C'est ce qu'elle ferait, si les sociétés religieuses, déjà si fortement unies par la puissance hiérarchique, pouvaient tout d'un coup, sous la garantie de la loi, prendre leur envahissante expansion, captive, embastillée par les régimes précédents. L'Église est la plus formidable *Internationale* qui soit au monde. Déchaînée et libre, elle dominerait et absorberait toutes les forces vives de la société civile; elle serait vraiment reine du monde, et les fils de Voltaire n'auraient plus qu'à se faire moines et à baiser la mule du pape ». Les fils des croisés ne sont plus de ce monde. Les fils de Voltaire sont toujours nombreux et puissants. L'Église catholique se souvient des rudes leçons de l'histoire, et comprend que la liberté de tous est la plus sûre garantie de sa propre liberté.

1. *Le Gaulois*, 12 novembre 1891.

CHAPITRE IV

LA QUESTION SOCIALE

J'ai rêvé, moi aussi, la solution par l'État. J'attendais tout de lui; je le croyais capable de faire des miracles de puissance et de justice sociale. J'ai toujours les mêmes sentiments pour les classes populaires. Je ne suis pas de ceux qui trouvent que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques. Je crois plus que jamais à la nécessité d'une transformation qui fera de notre belle France un peuple d'égaux et de frères; mais je n'ai plus la même confiance dans l'État pour l'opérer. Mon socialisme, si l'on peut appeler de ce nom équivoque la profonde et constante préoccupation des misères et des souffrances populaires, n'a plus rien d'autoritaire. Voilà pourquoi je n'écrirais plus le livre de *la Démocratie*. Il y avait bien des rêves dans cette œuvre inspirée par la haine de la démocratie césarienne. Les États-Unis d'Europe; un socialisme d'État se chargeant de

l'instruction, de l'éducation, de l'assistance populaire; la morale de la conscience substituée partout et pour tous à la morale du catéchisme, par l'autorité toute-puissante du gouvernement; l'État devenu la vraie Providence de la démocratie : c'était la solution de la question sociale à bref délai. Pour moi, l'État et la société ne faisaient qu'un. Était-ce la société qui se fondait dans l'État, ou l'État qui se fondait dans la société, sous une République démocratique? Je n'y voyais qu'une seule et même chose.

La longue et décisive expérience du régime républicain m'a appris à faire les distinctions nécessaires. Jamais le droit de l'État, le droit de la commune, le droit de la société n'ont eu plus besoin d'être fortement séparés. Jamais il n'a été plus essentiel de définir et de faire respecter leurs limites, si l'on veut que toutes les libertés qui nous sont chères ne périssent dans une fatale confusion. C'est le but principal de ce livre. En mettant à part tout ce qui est proprement le service de l'État, la diplomatie, l'armée, la justice, la police, j'ai essayé de montrer tout ce qui doit rester dans le domaine de l'initiative privée, le culte, l'instruction et l'éducation, l'assistance et la charité. En abordant la question sociale proprement dite, qui fait l'espérance des peuples et le souci des gouvernements, je voudrais, non pas en formuler la solution, ce qui serait bien téméraire, mais la préparer, en indiquant la méthode à suivre.

Il y a deux manières d'expliquer les transformations qui s'opèrent dans le monde moral, aussi bien

que dans le monde physique, par de subites catastrophes qu'on appelle des révolutions, ou par d'insensibles progrès qu'on nomme des évolutions. Dans les premières, c'est une force aveugle qui éclate tout à coup, renversant et brisant tout sur son passage. Dans les secondes, c'est une puissance sûre d'elle-même qui agit lentement, et dont la science peut prévoir et mesurer les effets. Notre histoire nationale est pleine de coups d'État d'en haut et de coups de force d'en bas, qui la rendent dramatique et trop souvent tragique. En sommes-nous plus heureux et plus avancés? ceci regarde les historiens et les politiques. Quant à moi, l'expérience m'a édifié sur les dangers de la méthode révolutionnaire. Je tiens décidément pour la méthode d'évolution, et je l'applique à la grande question qui agite plus que jamais l'Europe entière. Est-il exact de dire que, si le tiers état a fait sa révolution, tout n'est pas fini, et qu'il reste au quatrième état à faire la sienne? La thèse n'est pas juste, historiquement parlant. Il n'y a plus d'État dans la société actuelle, sous le niveau de l'égalité démocratique. En 89, il y avait réellement trois ordres correspondant à trois classes dans la société, le clergé, la noblesse, et ce tiers état bien plus nombreux dont la Révolution fut l'œuvre et le triomphe. C'était la bourgeoise, contre laquelle le prétendu quatrième État prépare la sienne. L'orage révolutionnaire passa bien au-dessus de ce peuple courbé et soumis qui ne comprenait pas grand'chose au grand drame joué surtout par la bourgeoise et pour elle.

C'est la bourgeoisie qui en fut le grand acteur. Non que je veuille dire que la classe bourgeoise tout entière y ait pris part. Partout, dans la bourgeoise, comme dans le peuple, les classes sont inconscientes et passives. J'affirme seulement que presque tous les héros de cette histoire sont des bourgeois. Sauf Mirabeau, La Fayette, Condorcet et quelques noms obscurs, tous les grands révolutionnaires, jacobins, montagnards, girondins .appartiennent à la bourgeoisie, Camille Desmoulins, Vergniaud, Danton, Robespierre, Marat. La Convention en était pleine, et fit la Terreur, sous leur domination. Aujourd'hui cette bourgeoisie qui a recueilli l'héritage de la Révolution, et tient à le conserver, se trouve, vis-à-vis de la démocratie proprement dite, dans une situation qui n'est pas sans analogie avec ces classes privilégiées contre lesquelles son aînée a livré de furieux combats. Elle n'a point de privilèges légalement parlant. Mais elle en a deux que la démocratie ne lui pardonnera jamais, tant qu'elle n'aura pas vu améliorer son sort. Pour le quatrième état, elle est une classe qui vit et jouit sans travailler.

Vivre et jouir, sans travailler, pour ce peuple d'ouvriers qui ne comprend que le travail manuel, voilà ce qui fait passer dans l'âme populaire toutes les indignations, toutes les haines, toutes les colères des révolutionnaires de 93, quelque chose de pire encore, s'il faut en croire Henri Heine qui écrivait que la Révolution de 93 ne serait qu'une idylle à côté de celle que nous promet le quatrième État. Il

voulait dire sans doute que, si la première a été faite par des monstres, la seconde serait faite par des sauvages. Le peuple de nos jours est resté peuple, malgré la culture d'esprit que lui ont donnée les écoles, les clubs, et la presse de notre temps qui, par parenthèse, n'est pas une excellence école d'éducation. Il souffre et il ne peut jouir. Il croit cela doublement injuste. Comment ne finirait-il pas par se faire justice de ses propres mains, ayant à sa tête les hommes sortis des bas-fonds de la politique? Notre peuple est bon, humain et généreux au fond. Mais malheur à la société qui ne songerait qu'au gendarme pour résoudre la question sociale! Devant ce péril, il est temps que les vrais amis de notre démocratie avisent. On doit prêcher au peuple surtout d'exemple. Les leçons sont excellentes; mais les œuvres valent encore mieux. Il a trop le goût des solutions promptes et violentes. Il faut lui faire comprendre, par des œuvres accomplies sous ses yeux, que les progrès amèneront avec le temps les transformations qui ne se feraient pas sans risque de ruine pour tous, par des moyens révolutionnaires.

On connaît les formules qui circulent dans les ateliers : ni riches, ni pauvres; ni ouvriers, ni patrons; tous les citoyens fonctionnaires ou pensionnaires de l'État; la terre à qui la cultive; l'usine à qui la fait marcher. C'est très beau. Mais, comme l'État, dans un pays comme le nôtre, s'incarne dans un parti ou dans une faction, ce n'est pas toujours la justice qui fera la loi. Plus que jamais les places, les

faveurs, les honneurs de l'État seront pour les frères et amis. On sait déjà comment l'État est devenu une proie pour la race des politiciens. Sous un régime où l'État sera tout et l'individu rien, ce sera bien autre chose. Les communistes à la façon de Cabet nous avaient promis le paradis sur terre. La colonie icarienne est devenue un enfer, d'où les colons se sont empressés de fuir au plus vite. Il n'y a qu'un moyen de supporter le régime de la communauté : c'est d'avoir les vertus du moine ou du soldat. La terre à qui la cultive? L'usine à qui la fait marcher? Mais avec quoi le paysan achètera-t-il la terre? Avec quoi l'ouvrier payera-t-il l'usine? Ni l'un ni l'autre n'entend voler. Et puis, si l'usine ou la terre devenait la propriété de l'ouvrier par la planche des assignats, comment s'y prendraient-ils pour exploiter l'une et l'autre sans capitaux?

Ne parlons plus de ces utopies qui ont eu un moment de vogue. Il faut rendre cette justice aux socialistes de notre temps qu'ils comptent davantage avec la réalité. Le socialisme allemand est plus patient que le nôtre, et moins révolutionnaire, quant aux moyens de se rendre maître du pouvoir, tout en étant plus absolu peut-être dans la solution. On aime les coups de théâtre, chez nous. Chez nos froids voisins, on n'est jamais pressé; on attend tout du temps, et l'on procède avec méthode. Mais le but est encore plus radical. C'est l'entière suppression du capital, terre ou argent. Le socialisme allemand ne s'est pas encore demandé quel ordre social doit correspondre

à une pareille solution, si ce serait l'individualisme ou le communisme absolu. Le quatrième état, en France et ailleurs, ne semble point avoir d'idéal social en ce moment. Il ramène tout le problème aux rapports du patron et de l'ouvrier. Ce sont les questions des heures de travail, des jours de repos, d'un minimum de salaire, pour lesquelles il s'enflamme et fait des grèves dans toute l'Europe. Il a moins de goût que jamais pour les grands systèmes de philosophie sociale qui passionnaient les Écoles d'il y a quarante ans. Il se pique d'être pratique et positif. Les rêveurs de théorie le laissent indifférent. Partout il n'en est encore qu'à réclamer l'intervention de l'État dans les conflits entre les patrons et les ouvriers; mais comme on manque de patience en France, gare aux coups de force. En Allemagne, on attendra le jour où le suffrage universel rendra le quatrième état maître d'imposer toutes ses conditions.

En ce moment, Saint-Simon, Fourier et Cabet ne comptent plus chez nous. Il ne reste que l'École de Louis Blanc, dont tout le socialisme consistait dans le concours de l'État. Toute notre démocratie, à son exemple, tourne ses regards de ce côté. Elle compte sur l'État, et n'attend rien de l'initiative sociale. Elle veut le faire intervenir encore plus comme juge que comme arbitre dans ses différends avec la bourgeoisie industrielle et financière, pour laquelle elle a plus de haine et de colère que l'ancienne bourgeoisie n'en avait contre l'ancienne noblesse. Lisez la presse socialiste. Vous n'y trouverez que des déclamations

contre les privilèges de l'argent, et des adjurations à l'État d'y mettre ordre. Nul goût pour les œuvres de liberté; nulle confiance dans l'initiative privée. Y a-t-il une question sociale qui devienne tout à coup à l'ordre du jour de l'opinion publique? Tous les journaux de la république socialiste font appel à l'État pour la trancher, comme son devoir le lui commande. Notre gouvernement, sur l'injonction de nos parlementaires, bien moins émus des scènes du 1er mai que préoccupés de leurs intérêts électoraux, va essayer de faire quelque chose qui ait l'air d'une solution, pour satisfaire cette démocratie que l'on retrouvera sur le champ de bataille des futures élections, la voix haute, le geste menaçant. Aujourd'hui, la réglementation officielle du travail au profit des ouvriers et au détriment des patrons est le dernier mot du socialisme.

Le quatrième état se trompe, s'il croit que la solution sociale est au Palais Bourbon, au Luxembourg, ou à l'Elysée. Pour prévenir les dangers des solutions révolutionnaires, les gouvernements de l'Europe se sont demandé si l'État ne devait pas intervenir par une série de lois ou de mesures propres à satisfaire aux réclamations des ouvriers, dans la mesure de ce qui est raisonnable et possible. Un congrès a été réuni à Berlin, par l'initiative du grand empereur d'Allemagne, pour conférer sur les questions sociales. On y a parlé de tout, en finissant par conclure que l'État n'a d'autre mission, dans les différents conflits entre ouvriers et patrons, que de faire respecter

l'ordre et la liberté. On a entendu de beaux discours philanthropiques dont Guillaume II a été charmé. Le prince de Bismarck, qui aime à conclure, n'eût point assisté à ce congrès, et n'eût point conseillé à son maître de le réunir, s'il eût été encore chancelier de l'empire. Son socialisme d'État était à double fin. Sa caisse des retraites pour les ouvriers était une invention plus politique que philanthropique. Les socialistes allemands y ont vu la main mise de l'État sur les classes ouvrières. Et quelle main! Les lois draconiennes de M. Bismarck ne leur laissaient aucune illusion.

Je ne vois pas qu'en changeant de tactique, le parti ouvrier ait beaucoup avancé la solution de la question sociale. Il a passionné les masses, et envenimé les relations entre ouvriers et patrons. Il a porté le débat sur un terrain qui n'est pas le bon. Il met les gouvernements et les parlements dans un embarras extrême, en les faisant arbitres et juges dans des questions qu'ils ne peuvent décider, et qu'ils tranchent le plus souvent sans prévoir les conséquences. L'État ne peut intervenir directement que là où il s'agit d'une question de justice ou d'humanité. Ce qu'on appelle improprement la question sociale est-elle de ce genre, et le socialisme d'État a-t-il une raison d'être. C'est là-dessus qu'il faut d'abord s'entendre, et que sans doute la conférence de Berlin n'a pas dû passer sous silence. Quand la loi intervient dans l'organisation du travail pour assurer les ouvriers contre les accidents d'atelier qui ne sont point de leur faute, c'est une loi de justice. Quand elle

intervient pour protéger les femmes et les enfants contre les exigences de la production industrielle, c'est tout à la fois une loi de justice et d'humanité. L'État est dans son rôle alors. Car ce n'est pas seulement son droit, mais son devoir. Qu'en outre l'État, dont la mission est de veiller à tout ce qui touche aux besoins de la société, s'intéresse particulièrement au sort des classes laborieuses, comme il s'intéresse aux choses du culte, de l'enseignement, de l'éducation, qui ne rentrent pas directement dans ses fonctions, ce sont des questions auxquelles il ne peut rester indifférent. Si sa main ne doit point se faire sentir en toutes ces choses, son œil doit toujours rester ouvert. Je tiens à le redire. Mais il doit s'en tenir là. L'œuvre sociale proprement dite n'est point son œuvre propre; elle est l'œuvre de la société, agissant dans la plénitude de la liberté. Le socialisme d'État est une usurpation de fonction. C'est le régime d'une société en tutelle. Il y a encore de nos jours des états de société où il se comprend : par exemple, une société barbare, une société chinoise, si l'on veut. Alors il faut que l'État se mêle de tout, se charge de tout, entreprenne tout. Tout devient, en ce cas, œuvre et service d'État. Mais une société vraiment majeure ne peut vivre sous un pareil régime. Ce qui fait sa force et sa grandeur, c'est la liberté, surtout dans les œuvres qui lui font le plus honneur. Toute société où l'État garde le monopole des grandes œuvres sociales, perd sa vitalité et sa fécondité, alors même qu'elle offre les apparences de puissance et

de grandeur. Toute œuvre humaine perd son prix, quand elle se fait par la machine administrative.

C'est donc du côté de la société, non de l'État, qu'il faut regarder, si l'on veut trouver la solution du problème. On parle sans cesse de la solution sociale, comme si le problème était simple, et pouvait tenir tout entier dans une formule. Alors chaque socialiste d'École se met à l'œuvre, et tourmente son cerveau pour en tirer une solution du problème, selon son imagination ou sa logique. La France s'est montrée trop riche en théories de ce genre. C'est l'église de Saint-Simon, l'Icarie de Cabet, le phalanstère de Fourier, la banque d'échange de Proudhon, le socialisme d'État de Louis Blanc, et bien d'autres inventions qui sont données, chacune pour la panacée universelle. Tout cela a-t-il fait avancer la question d'un pas? Quelques-unes de ces solutions ont été expérimentées? Ont-elles soutenu l'épreuve de l'expérience? Les contemporains sont encore là pour répondre. J'ai foi dans la méthode plus modeste qui procède par des œuvres, et non par des théories pour lesquelles notre génie logique a une véritable passion. D'abord, il ne faut plus parler de la solution sociale. C'est cela qui a fait courir bien des esprits de notre pays à la première théorie qui la promet. Mais si la solution sociale est une chimère, il y a beaucoup de solutions qui sont excellentes, quand elles ont reçu la sanction de l'expérience. Si l'on veut absolument qu'il y ait une question sociale, je suis de ceux qui la résument tout entière dans la formule suivante : l'amélioration

du sort des masses par tous les moyens possibles. C'est l'entente cordiale entre les ouvriers et les patrons, fondée sur la communauté des intérêts et la fraternité des sentiments. C'est la construction de maisons ouvrières. C'est l'école pour les enfants. C'est l'assurance d'une pension de retraite pour l'ouvrier, moyennant retenue garantie par la loi, sans aucune intervention de l'État. C'est la société de crédit. C'est la société de consommation. C'est enfin la société coopérative. J'en oublie beaucoup d'autres, parmi les œuvres si diverses de l'initiative privée. Toutes les institutions pratiques qui contribuent à l'amélioration du sort des travailleurs sont autant de solutions. Les intelligents et généreux patrons des plus grandes usines de France ont plus fait, par les œuvres, pour les progrès du bon et vrai socialisme que tous les écrivains des écoles socialistes par leurs livres. L'École de Leplay, qui se recrute plutôt par nos économistes, nos ingénieurs et nos directeurs d'usines que par nos politiques et nos philosophes, a mieux pratiqué que toute autre, par ses précieuses monographies, cette vraie méthode d'observation qui ne s'égare point en vagues généralités. La science sociale n'a point d'interprètes plus sûrs et plus sincères.

Le socialisme révolutionnaire sera toujours vaincu dans sa lutte impie contre la société. S'il devait avoir son jour de triomphe par surprise, il ne survivrait pas à sa victoire. Seulement, la patrie pourrait y périr. La politique de table rase n'a jamais réussi dans aucun pays. La France a payé cher sa brusque-

et violente rupture avec toutes ses traditions. Dieu veuille qu'elle n'en soit pas quitte à l'heure qu'il est. On n'improvise pas impunément un ordre de choses nouveau avec la baguette d'une fée révolutionnaire. Il faut partir de ce qui est, non de ce qui doit être, dans les réformes sociales, comme dans les réformes politiques. Si l'avenir est aux espérances, le présent est aux réalités. Or, ici, la réalité c'est le concours du patron et de l'ouvrier dans l'œuvre à faire. L'un ne peut rien sans l'autre. Si le patron est trop dur, si l'ouvrier est trop exigeant, l'usine n'ira pas mieux que la ferme. Les grèves ruineront le patron et feront mourir de faim l'ouvrier. L'économie politique s'évertue à montrer que, si le travail de l'ouvrier enrichit le patron, le capital du patron fait vivre l'ouvrier. C'est incontestable. Mais il n'est pas défendu à l'ouvrier d'espérer encore mieux. En tout cas, l'entente des intérêts a besoin de l'accord des cœurs. Pour que tout aille bien dans l'usine et dans la ferme, il faut que chacun y mette du sien.

Pour se faire une idée des difficultés actuelles du patronat, il faut remonter à son histoire. Il date de loin. Ni l'antiquité, ni le moyen âge, ni la société moderne jusqu'à la Révolution, et même après, n'ont connu d'autre organisation du travail. Les rapports entre le patron et l'ouvrier étaient très simples dans la société antique : c'étaient les rapports entre le maître et l'esclave, dans les grands domaines de l'agriculture, et dans les grands ateliers de l'industrie fort peu développée d'ailleurs. Sous des maîtres

païens, ce régime était tout ce qu'il y a de plus dur. Le régime du servage était plus doux, par comparaison seulement. On a fait là-dessus des idylles qui ne répondaient pas tout à fait à la réalité. Il n'en faut pas moins reconnaître que le joug du serf était plus tolérable sous des maîtres chrétiens auxquels l'Église enseignait et imposait au besoin la justice évangélique. Pendant tout le temps qu'a duré le régime des corporations, l'ouvrier des villes jouissait d'une certaine liberté garantie par les statuts, sous l'autorité d'un patron dont les droits n'étaient pas sans devoirs. La Révolution de 89, qui devait faire une société toute nouvelle de citoyens, d'égaux et de frères, selon son symbole, ne descendit d'abord pas assez profondément dans les classes populaires pour y changer tout à coup l'organisation du travail. Ce ne fut qu'à partir de la monarchie de 1830 que commencèrent à se produire les revendications populaires, sous la propagande des sociétés secrètes encore plus que des écoles socialistes.

Jusque-là les rapports de l'ouvrier et du patron étaient fort simples. L'ouvrier ne se croyait d'autre droit que de vivre avec sa famille du salaire convenu. Le patron ne se croyait d'autre devoir que de remplir strictement ses engagements. Le droit de faire grève n'existait pas. La loi n'intervenait que pour faire respecter le droit commun de part et d'autre. C'est à partir de cette époque que les relations entre ouvriers et patrons changèrent de nature. La grande industrie, comme le grand commerce,

tendît partout à remplacer la petite. Les chefs de maisons, voulant faire rapidement fortune, organisèrent le travail sur une vaste échelle. Le patron devint moins accessible à l'ouvrier, ne vivant plus côte à côte avec lui, se faisant suppléer dans sa direction par des subalternes plus durs et plus exigeants. Aujourd'hui, dans toutes les grandes entreprises industrielles, le patronat proprement dit a fait place à la direction d'un chef, sous l'administration des compagnies, avec le contrôle d'une société d'actionnaires qui n'ont guère d'autre pensée que d'augmenter leur dividende. Dès lors, le travail et le capital ne se connaissant plus, comment ne seraient-ils pas devenus ennemis ?

D'autre part, l'ouvrier, une fois entré dans le régime de l'égalité civile, se sentit venir des ambitions d'avenir qu'il n'avait pas encore connues. Quand il arriva au partage des droits politiques, ses prétentions s'élevèrent en proportion de l'importance de son rôle dans la commune et dans l'État. Il commença à trouver que le capital s'était fait la part du lion, et qu'il était de toute justice que le travail se la fît à son tour. Avec le suffrage universel, source de tout droit et de tout pouvoir, le peuple peut dire avec plus de raison que Louis XIV : « l'État, c'est moi ». Le gouvernement est son très humble serviteur, aussi bien que le Parlement. Aussi est-ce à l'un et à l'autre qu'il s'adresse maintenant dans ses différends avec les patrons ou les compagnies qui le font travailler. Là est le danger. J'entends dire que

le socialisme n'est pas à craindre, parce que les Écoles socialistes ont perdu tout crédit sur les classes ouvrières. Je pense exactement le contraire. Les utopies sociales des Cabet, des Fourier, des Proudhon étaient d'autant plus inoffensives qu'elles ne demandaient rien à l'État, et n'offraient point de mot d'ordre aux masses qui peinent et qui souffrent. Mais leur dire : « Vous ne travaillerez que huit heures; vous aurez un *minimum* de salaire irrévocablement fixé » : voilà ce qui fait les révolutions à un moment donné, surtout si les masses n'ont devant elles que les gouvernements qu'elles ont créés. Un empereur ou un roi héréditaire aurait peut-être la force d'arrêter le flot populaire. Un président de République pourrait-il s'en flatter? Pour moi, ma conviction est que le socialisme révolutionnaire n'a jamais été plus redoutable que depuis qu'il s'est mis tout entier dans tel ou tel mot d'ordre.

L'intervention de l'État dans les rapports du travail et du capital serait la ruine de l'industrie. Si l'ouvrier est juge de ses besoins, le patron est juge de ses nécessités. On peut s'intéresser au premier; on doit aussi comprendre le second. Quand on parle de diminuer les heures de travail, il faut s'assurer d'abord si le patron peut soutenir la concurrence dans ces conditions. Quand on parle de fixer un *minimum* de salaire, il faut savoir si le patron pourra toujours le servir. Si telle crise survient, comment pourra-t-il se conformer à la loi sans se ruiner? Aura-t-il autre chose à faire que de fermer ses ateliers? d'ailleurs,

pour fixer tant d'heures de travail, tel *minimum* de salaire, ne faudrait-il pas une entente internationale, convenue dans un congrès européen? Et pour que cette entente eût lieu, ne faudrait-il pas que la condition des travailleurs fût la même partout? L'ouvrier n'a pas partout les mêmes besoins, les mêmes facultés de travail? Ici six heures de travail pourront suffire pour une tâche déterminée. Là il en faudra davantage pour faire la même tâche. Ici la vie est chère. Là elle est bon marché, Voilà l'inconvénient des formules, dans l'application. Rien de plus simple à énoncer. Rien de plus compliqué dans la pratique. Voilà pourquoi on a bien fait à Berlin de se borner à de beaux discours, sans conclusions. En se faisant arbitres et juges en des questions qu'ils ne peuvent décider, les gouvernements sortiraient de leur rôle. Ce sont de ces intérêts qu'il faut laisser à débattre, en famille, entre ouvriers et patrons. Je dis en famille, parce que ces sortes de questions ne peuvent se résoudre qu'à l'amiable.

Mais, si l'ouvrier ne croyait qu'à ses droits, et le patron qu'à ses intérêts, le tête-à-tête pourrait mal finir. On ne s'entendrait plus, et l'ouvrier pourrait perdre patience. C'est ici que la morale a son rôle dans l'œuvre de paix sociale. Quand je dis la morale, j'entends tout enseignement qui parle à l'homme de ses devoirs. Sur les intérêts, il n'est pas toujours facile de se mettre d'accord. Sur les devoirs, toujours. On dit que ce sont les bons maîtres qui font les bons serviteurs. J'en dirais volontiers autant des

patrons. Mais, pour que cette entente se fasse, il ne faut pas que l'État y mette la main. Tout ce qu'il tentera en ce sens ne fera qu'embrouiller les questions et envenimer les relations. Avec des patrons chrétiens ou philanthropes, on aura des ouvriers respectueux et dévoués. Le patronat est une institution qui a la vie longue, pourvu que la passion des uns et l'égoïsme des autres n'y mettent pas fin par une révolution qui amènerait l'anarchie ou le despotisme. Il convient à la masse des ouvriers qui ne sont pas préparés à un régime supérieur. S'il ne promet pas un brillant avenir aux classes ouvrières, il les assure contre les risques et périls d'autres combinaisons plus séduisantes. Avoir un salaire qu'il puisse regarder comme la juste rétribution possible de son travail, vu les charges et les chances de l'entreprise, n'est-ce pas déjà, sans viser plus haut, une solution de la question sociale de nature à satisfaire la grande majorité des travailleurs?

Le quatrième état, qui prend de plus en plus conscience de ses forces, tout fier d'avoir été baptisé de ce grand nom par les parrains de notre démocratie, a reçu de notre gouvernement deux armes puissantes dont il use d'une façon peu rassurante pour la paix sociale. Le second empire s'est cru assez fort pour inscrire dans la charte ouvrière la liberté des grèves. Cette loi est devenue un droit qu'aucun gouvernement de l'Europe ne songe à contester aux classes ouvrières. Mais, pour en faire une véritable loi de liberté, il faut que le droit soit

réciproque. Je veux dire que, si parmi les ouvriers, il en est qui ne veulent point de la grève, il faut que l'État leur assure la liberté du travail. Les gouvernements forts peuvent le faire et le font au besoin. Je ne sais si le nôtre est bien décidé à remplir ce devoir de justice. Il est fort difficile à un gouvernement républicain de le prendre sur ce ton avec le quatrième état, avec lequel il doit compter tout à la fois dans la rue et dans les élections. La liberté des grèves, d'ailleurs, n'est pas une solution. La grève, c'est la guerre. La paix sociale n'est que dans l'accord des esprits et des cœurs. On ne saurait trop le redire. Tout dépend des relations entre ouvriers et patrons. Et ces relations elles-mêmes sont réglées par les sentiments qui les animent. Si c'est le pur intérêt, l'accord n'est pas toujours facile. Si c'est la haine ou tout au moins la défiance, il devient impossible. Si c'est, au contraire, la justice et la confiance, il est naturel et facile. Une meilleure éducation de nos classes ouvrières leur ferait du patronat une condition très supportable, si les patrons, de leur côté, se comportaient en chrétiens ou en philanthropes. Si le temps c'est de l'argent, comme disent les Anglais et les Américains, dans la conduite des affaires, n'oublions pas, en ce qui concerne les relations de l'ouvrier et du patron, que la moralité c'est de l'or [1].

Notre gouvernement a mis une arme encore plus redoutable dans la main du quatrième état par sa

1. *Revue des Deux Mondes,* étude sur les retraites ouvrières, par le duc de Noailles, 1er octobre 1891.

loi des syndicats ouvriers. C'est toujours le même oubli de la liberté réciproque. Le patron n'a pas le droit de renvoyer un ouvrier syndiqué. Ce qui crée un privilège pour l'ouvrier, qui quitte le patron à volonté, contre le patron qui ne conserve pas le même droit. Jadis c'étaient les patrons qui tenaient les ouvriers. Maintenant ce sont les ouvriers qui tiennent les patrons par la loi de 1884, comme ils les tiennent par la loi sur les grèves. Au moins, dans le dernier cas, la loi protège la minorité résistante. Mais, si elle a une certaine efficacité sous un gouvernement fort et décidé, elle n'est plus qu'une lettre morte sous un gouvernement faible ou intéressé à ne pas l'appliquer trop rigoureusement. « Que la majorité d'une réunion, d'une association et d'un syndicat vote la grève, ou prenne telle décision qu'elle voudra, c'est son affaire ; mais qu'elle puisse imposer ses volontés à la minorité opposante, cela n'est pas tolérable. Chaque ouvrier est libre de ne pas aller à l'atelier ; mais chaque ouvrier est libre également d'y aller, si cela lui plaît. Le droit à l'oppression n'est pas plus pour les ouvriers que pour les autres[1] » Et chose à noter : c'est que la liberté de l'ouvrier résistant est aussi celle du patron. Tant que celui-ci peut compter sur le concours des ouvriers qui lui restent, il peut lutter. Si l'atelier devient désert par la violence d'une majorité souvent factice, les armes lui tombent des mains, et il est à la merci

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1891, étude sur les retraites ouvrières, par le duc de Noailles.

des meneurs. Soumettre le patron à l'ouvrier, déclarer l'ouvrier seul juge du renvoi de son compagnon du travail, faire de l'ouvrier l'unique maître de la production : voilà l'effet final de la loi sur les syndicats ouvriers, telle que l'entendent les fédérations syndicales qui ne servent qu'à faire naître les grèves et à envenimer les rapports entre ouvriers et patrons.

Est-ce à dire que cette loi soit mauvaise par elle-même? Non, elle est juste en principe, et peut être bonne dans ses résultats, selon la manière dont on l'applique. L'ouvrier tout seul est l'être faible, tandis que le patron est l'être fort. Entre eux la lutte n'est point égale. Et pour admettre qu'il doive en être ainsi, il faudrait reconnaître que l'ouvrier a nécessairement tort dans ses réclamations. Il lui faut donc une force, une autorité qui puisse au besoin lui faire rendre justice contre les prétentions parfois exorbitantes du patron. Seulement, la loi sur les syndicats ouvriers a été faite dans une intention électorale, comme se font aujourd'hui presque toutes les lois dites populaires. Il faut la conserver, en en retranchant l'article qui interdit au patron de renvoyer l'ouvrier dont il est mécontent. Avec cette réserve, la loi peut servir les intérêts de l'ouvrier, sans empiéter sur les droits du patron. Je ne veux pas dire pour cela qu'elle pourra résoudre toutes les difficultés, et finir tous les conflits. Du moment que les droits et les intérêts des deux classes se trouvent en présence, il devient bien difficile qu'il n'en sorte pas des conflits, alors même qu'il n'y aurait point de ces fédérations

créées exprès pour empêcher patrons et ouvriers de s'entendre. C'est ici que l'heureuse pensée d'une intervention non suspecte de partialité est venue aux économistes qui voient les choses de près. N'y aurait-il pas des intermédiaires tout naturellement indiqués pour jouer ce rôle si utile? Pourquoi les clients des grandes industries ne seraient-ils pas pris comme arbitres entre les ouvriers et les patrons, dans les conflits qui ne peuvent être tranchés par une entente directe. Ces clients sont de deux classes distinctes : les commerçants qui emmagasinent les produits de l'industrie, et les consommateurs qui viennent les y chercher. Les uns et les autres peuvent intervenir. Si les seconds ne réussissent pas à mettre les patrons et les ouvriers d'accord, ce sera l'affaire des premiers d'essayer. Ces intermédiaires forment un complément nécessaire à la loi des syndicats. « Quand une industrie suspend sa fabrication, les clients souffrent de ces arrêts. Un intérêt puissant les lie aux épreuves que cette industrie subit, et porte à s'intéresser, pour en arrêter le dommage, aux accidents de la grève. Ainsi les clients sont les médiateurs naturels entre les patrons et les ouvriers, et leur intervention devra être, par leur compétence et leur autorité, très utile au retour de la paix [1]. »

Syndicats d'ouvriers, syndicats de patrons, syndicats de clients : voilà des moyens de faire régner la paix dans le monde de l'industrie et du travail. Les

1. *La Réforme sociale*, 16 octobre 1891. Communication de M. Princeteau.

premiers sont en pleine activité, en vertu de la loi de 84. Les seconds n'offrent aucune difficulté à se former, vu la loi de l'intérêt commun. Comment se formeront les syndicats des clients? Rien de plus facile encore, s'il s'agit des clients du commerce. Ceux-ci ont comme les patrons l'intelligence et l'habitude des affaires. C'est autre chose pour les consommateurs, qui ne forment point corps, et qui manquent d'initiative, vivant au jour le jour des produits de l'industrie accumulés dans les magasins des commerçants. Ici l'intérêt personnel ne suffira point pour les associer à une œuvre de conciliation. Il y faut une bonne volonté venant d'un ordre plus élevé d'idées et de sentiments. Le consommateur n'est pas plus étranger que l'industriel ou le commerçant à l'œuvre de pacification qui sera le salut de notre société. N'est-il pas citoyen comme eux, ayant le même devoir, s'il n'a pas tout à fait le même intérêt, à faire régner la paix dans la cité? Dans un grand danger social ou national, tous les honnêtes gens et tous les gens de cœur s'intéressent à la chose publique. La paix sociale serait-elle indifférente à la classe des consommateurs, la plus nombreuse et la plus puissante de toutes, si elle le veut.

L'épargne est aussi une solution de la question sociale. Le travail et l'épargne : la science n'a pas encore trouvé les moyens de s'en passer. Malheureusement, la prévoyance n'est pas la vertu dominante de l'ouvrier des villes, en France comme ailleurs. Somme toute, il faut rendre cette justice à notre

peuple que c'est encore le plus disposé à l'épargne. Les caisses qui la recueillent en font foi. Mais que devient-elle chez nous? Elle va s'entassant dans les caisses de l'État, ne donnant qu'un mince intérêt à l'ouvrier qui a su économiser. Comme l'a dit le disciple de Le Play, il y a deux manières de comprendre cette précieuse institution des caisses d'épargne : la conception *française* et la conception *universelle*. Selon celle-ci, après avoir recueilli l'épargne populaire, après lui avoir assuré une garde désintéressée, après lui avoir assigné de leur mieux un emploi sûr et utile, les caisses d'épargne s'estiment tenues, soit dans cette gestion, soit sur les profits qu'elles en perçoivent, de coopérer sous mille formes à l'amélioration matérielle et morale du sort des travailleurs [1]. Selon celle-là, les caisses réduites au rôle d'agences de drainage et de transmission, portant l'épargne à l'État, ne se préoccupant pas de l'emploi qu'il en fait, lui livrent le maigre bénéfice procuré par leur entremise, sans que l'ouvrier puisse en retirer autre chose. Grâce à la première de ces deux conceptions, partout ont paru et grandi des caisses d'épargne qui sont des centres perpétuellement producteurs d'initiative et d'action sociales. Et cela par d'excellentes raisons. C'est que ces caisses d'épargne sont des institutions par dévouement, où toute l'administration est gratuite, où le désintéressement est absolu, où le souci de l'intérêt populaire est étranger aux

1. *La Réforme sociale*, 16 octobre 1891. Communication de M. Princeteau.

calculs politiques. C'est aussi qu'elles sont administrées par une élite sociale qui a fait, dans des professions diverses, une sérieuse éducation économique qui la préserve des utopies. Rien de pareil en France, où tout vient s'absorber dans l'État, de qui l'on ne peut attendre qu'une garde sûre, mais stérile, parce qu'il n'a ni le pouvoir ni la volonté d'en user dans l'intérêt des déposants. Jeter cet argent sur le marché de la Bourse, pour soutenir les fonds publics, n'est pas une opération correcte pour un gouvernement? Si l'on voulait, chez nous, regarder ce qui se passe au dehors, on verrait, par une expérience générale et constante, quel parti les étrangers savent tirer de leur liberté d'action.

Mais, si grands services que puissent rendre les caisses d'épargne par le bon emploi qu'on en peut faire, cela ne suffit pas pour résoudre la poignante question de l'avenir de l'ouvrier. Voilà pourquoi l'on a dû songer à d'autres moyens pour lui assurer le pain quotidien sur ses vieux jours, sous le régime du patronat. Je n'oublierai jamais l'émotion que m'a causée la réflexion d'un vieil ouvrier qui travaillait encore : « On n'en veut plus, monsieur, d'ouvriers comme moi. Place aux jeunes. Alors pourquoi n'y a-t-il pas un Montfaucon pour nous? » J'espère qu'avant de rêver plus grand, on généralisera l'heureuse institution des caisses de retraite pour les vieux ouvriers, sans que l'État ait à s'en mêler. L'initiative individuelle ou sociale viendra certainement suppléer à l'insuffisance des retenues. Pourquoi la caisse du

Peuple n'aurait-elle pas, comme celle du Pape, son denier de Saint-Pierre où toutes les mains généreuses viendraient verser leur offrande [1]. Si l'État s'en mêle, chez nous, il sera difficile de ne pas croire qu'il le fera dans un intérêt politique, à l'exemple de M. de Bismarck dont le socialisme allemand ne goûte pas la sollicitude.

Ce n'est pas la condition de l'ouvrier jeune et actif qui est navrante; c'est celle du vieil ouvrier sans famille, et plus encore, s'il a une famille. L'ouvrier se suffit presque toujours à lui-même, s'il est seul, et qu'il n'ait pas trop de vices. En ce cas, il peut épargner pour ses vieux jours. S'il a de la famille, ce qui est presque toujours le cas, et surtout une famille nombreuse, ce qui arrive souvent, il peut, à la grande rigueur, à force de privations, vivre et faire vivre les siens avec un bon salaire, et le moins possible de chômage. Mais d'épargne, il n'y faut pas songer. Alors comment vivra-t-il, comment fera-t-il vivre sa famille, quand il ne pourra plus travailler? C'est bien de compter sur les enfants qui feront comme lui. Mais il faut qu'ils songent à leur jeune famille, s'ils sont mariés. On sait combien le pain des enfants est dur pour le vieux père, alors qu'il les voit se priver pour lui. C'est ce qui le désespère, quand il ne pense qu'à lui, et ce qui l'exaspère, quand il songe aux siens. Le jour où il serait assuré, avec les caisses de retraite alimentées par son économie et soutenues

1. Je dis la caisse du peuple, c'est-à-dire toute où l'ouvrier porte ses économies.

par des associations libres de prévoyance, de laisser de quoi ne pas mourir de faim aux chers êtres qui lui survivent, sa colère contre la société s'en irait avec ses inquiétudes. Voilà encore une solution de la question sociale, la plus pratique peut-être et la plus nécessaire, sous le régime du patronat. Elle ne demande : à l'ouvrier que les vertus de prévoyance et d'économie qui ne lui sont point étrangères, malgré les séductions de toute espèce que lui offre notre état social; au patron que les vertus de justice et d'humanité qu'il n'est point rare de trouver en lui. Ces sociétés d'assurance, n'opérant que sur une élite d'ouvriers, et dans un cercle étroit, réussiront toujours dans une œuvre que l'État ne peut entreprendre qu'en grand et sur toute la classe ouvrière indistinctement, au risque de la fortune publique. Ce serait une œuvre sociale de grande importance. Serait-ce un si grand sacrifice pour les sociétés qui en prendraient la charge. L'État ne pense pas faire une mauvaise affaire, s'il faut en croire les calculs de M. Constans, tout en contribuant pour les deux tiers à la fondation des caisses de retraite. Il compte faire valoir à son profit les capitaux déposés dans ces caisses, pendant tout le temps qui s'écoulera entre le versement des contributions et la date de la retraite. Pourquoi les sociétés d'assurance philanthropique n'en feraient-elles pas autant?

Autre question. On reproche à l'ouvrier de fuir le foyer domestique pour aller se distraire et se perdre au cabaret. Soyons justes. Ce foyer, que l'ouvrier ne

devrait quitter que pour le travail de l'atelier, et où il devrait être heureux de rentrer pour y retrouver les êtres qui lui sont chers, ce foyer n'est-il pas le plus souvent inhabitable? Que dire de ces affreux taudis où la gêne n'est pas moindre que l'insalubrité, où l'air manque pour respirer, où la place manque pour séparer les sexes, où l'on s'entasse pêle-mêle, où l'on s'étouffe? Si ce n'est pas le plus grand nombre, il est encore assez considérable pour que la philanthropie ou la charité s'intéresse à une telle condition de la vie populaire. La construction de maisons ouvrières par des sociétés libres, non par l'État, dont ce n'est point l'affaire, est devenue la préoccupation du socialisme libéral et intelligent. Il a déjà été fait de ce côté quelque chose qui a réussi. Il y a beaucoup plus à faire, et sur une plus grande échelle. On le fera, j'espère, par l'initiative des sociétés, sans que l'État s'en mêle autrement que pour s'assurer que l'ouvrier y trouvera tout ce qui lui manque dans les logements qu'il habite. N'est-ce pas encore une solution du grand problème, qui donnerait une véritable satisfaction aux classes ouvrières? Les logements à bon marché dans les conditions désirables, avec le jardin et la maisonnette à la campagne, avec la grande maison saine et commode à la ville, n'est-ce pas le rêve de toute ménagère qui n'a jamais visé plus haut que l'amélioration de son modeste sort? Et si, avec cela, la famille ouvrière trouve, dans le sein même de la grande usine où elle travaille, l'instruction et l'éducation pour les enfants, elle est bien près de

juger son sort supportable, et de ne point rêver autre chose. Tout ce que la bourgeoisie fera pour le peuple, dans cet ordre d'intérêts, lui sera rendu au centuple par le cœur de l'ouvrier. Et si l'on ajoute les remèdes gratuits et l'infirmerie de l'établissement ouverte à tout ouvrier malade, on aura rendu son sort plus que supportable, dans les limites du patronat.

Ne faut-il pas voir encore des solutions de la question sociale dans les sociétés de crédit et dans les sociétés de consommation? Le crédit mis à la portée des petits artisans, des petits marchands, des petits fabricants, des petits employés, des petites gens, en un mot, dans tous les genres d'industrie ou de commerce, n'est-ce pas là une heureuse ressource dans les moments de gêne et de détresse? Ces institutions ont réussi, surtout en Allemagne, grâce à l'initiative d'économistes philanthropes, mais aussi parce qu'elles répondaient aux besoins des classes auxquelles elles s'adressaient. Les sociétés de consommation à l'usage des ouvriers n'ont pas moins réussi, particulièrement en Angleterre. Elles sont parvenues à réunir des capitaux considérables, en faisant des économies notables sur le budget des familles par la suppression des intermédiaires. La suppression des intermédiaires? N'y a-t-il pas là toute une révolution sociale? Simplifier les échelons de la hiérarchie commerciale qui pèse sur la production et la consommation, rapprocher le plus possible le producteur et le consommateur : voilà encore une de ces réformes où l'État n'a rien à voir.

En ce moment, il n'y a qu'un cri dans le petit commerce contre les grandes maisons qui l'écrasent, par leur grande concurrence. Comment lutter contre l'infériorité des prix et la supériorité des denrées? Il faut qu'il s'attende à ce que le nombre de ces maisons augmente de plus en plus jusqu'au jour où tous les petits commerçants devront fermer boutique. Cette transformation du commerce sera une véritable révolution dont profitera la classe des consommateurs beaucoup plus nombreuse que celle des marchands. Qu'y faire? Il n'y a guère de grands progrès dans les choses de l'industrie et du commerce sans préjudice pour les commerçants et les industriels du vieux régime. Les chemins de fer ont ruiné l'industrie du roulage. Les grands magasins ruineront le commerce des petites boutiques et feront disparaître graduellement toute une classe de propriétaires indépendants qui iront se perdre peu à peu dans le peuple des employés. Notre démocratie y gagnerait-elle? Ceci est une autre question. Le mal ne serait pas si grand, si nos grandes maisons arrivaient à transformer ces employés en associés par la participation aux bénéfices, ainsi qu'ont commencé à le faire quelques-unes qu'on pourrait citer. Mais n'y a-t-il pas mieux à espérer? Pourquoi les petits commerçants n'associeraient-ils pas leurs bonnes volontés et leurs modestes capitaux, dans les petites ou moyennes localités, pour fonder, eux aussi, sinon de grands magasins, au moins des maisons plus capables de résister à la grande concurrence, que les petites boutiques qui se

ruinent en se disputant la clientèle. Ce serait encore là une solution de la question sociale [1].

L'ouvrier de nos jours sent l'ambition croître avec le développement de l'intelligence. Plus l'instruction se répandra dans les classes inférieures, plus elles aspireront à monter plus haut. Déjà, la participation aux bénéfices, qui tend à élever le salarié au rang d'associé, est à l'ordre du jour. Les exemples ne sont pas encore nombreux. Mais il est de grandes maisons d'industrie où cette combinaison a réussi au point que les patrons affirment avoir fait une bonne affaire autant qu'une bonne action, en introduisant cette nouveauté dans le régime du patronat. Ce n'est peut-être que le commencement d'une transformation dans les rapports du patron et de l'ouvrier. Quoi qu'il en soit, les esprits les plus sérieux, les plus pratiques de notre temps prêtent leur attention à cette nouvelle forme du patronat, en même temps qu'ils l'appellent de leurs vœux. « Le principe fécond qui a été appliqué par certaines sociétés industrielles peut se résumer en quelques mots : c'est l'association du capital et du travail par le partage des bénéfices de l'industrie, après que tous deux ont prélevé la rémunération qui leur est due, à l'un sous forme d'intérêt, à l'autre sous forme de salaire. Le premier résultat est d'intéresser les travailleurs au succès de l'entreprise, de supprimer grèves et disputes, et d'augmenter les

1. Voir une excellente étude de la question dans la *Revue des Deux Mondes* dont le titre est : une évolution économique, par M. Georges Michel. 1er janvier 1892.

bénéfices, en stimulant le zèle de chacun. Le second est de constituer aux travailleurs une épargne et de les associer à peu près à l'entreprise et à sa gestion [1]. »

On ne saurait mieux dire en faveur de la participation. Seulement, il importe d'en bien définir le caractère. Est-ce une simple entente entre le patron et l'ouvrier ou un rigoureux contrat. Ce ne pourrait être un contrat qu'autant qu'il y aurait un engagement réciproque. Si le patron gagne, il est tenu à abandonner une partie de son gain. Mais, s'il perd, c'est l'ouvrier qui est tenu de sacrifier une partie de son salaire. Ce qui est impossible. Donc, la participation aux bénéfices ne peut jamais être autre chose qu'un don volontaire du patron. Quand je dis don, je dois ajouter qu'il n'a pas le caractère d'un don gratuit. J'irai jusqu'à dire qu'il y a là une sorte d'obligation morale. Quand le patron, libre de ne pas aller au delà du contrat qui règle le salaire, s'enrichit par le travail de l'ouvrier, il est moralement tenu de récompenser l'effort ou le talent qui lui vaut sa fortune. On voit qu'ici encore il faut laisser à la morale le soin de résoudre ces questions de justice sociale qui ne peuvent revêtir la forme d'un contrat. Autrement, il n'y aurait pas d'arme plus dangereuse que la participation entre les mains d'un socialisme malfaisant. Les amis de la paix sociale peuvent attendre beaucoup de la participation, considérée comme une justice volontaire du patron à laquelle l'ouvrier n'a aucun droit légal. Si l'ouvrier trouve que son travail n'est pas suffisamment récom-

1. Le comte de Paris, dans sa belle étude sur les *Trad Unions*.

pensé par le salaire qui le fait à peine vivre, tandis qu'il enrichit le patron, il a toujours le droit de chercher un maître plus généreux, même plus juste aux yeux de la morale, sinon de la loi.

Un économiste original et spirituel a fait de la participation contractuelle une critique qui m'a paru sans réplique, et que je n'ai fait que résumer dans les pages précédentes. Il y a ajouté comme correctif une observation parfaitement juste : « c'est que le mode actuel de rémunération du travail a assez de souplesse pour qu'on puisse y adapter toutes sortes d'encouragements sous forme de primes d'exactitude et d'activité [1]. Ne tombe-t-il pas sous le sens qui si l'engagé se livre à des efforts exceptionnels pour donner satisfaction à celui qui l'emploie; s'il fait quelque chose de plus que ce qu'on lui demande; s'il contribue à améliorer les résultats attendus, soit par une habileté supérieure, soit par l'économie des matières, il acquiert des titres incontestables à la bienveillance et même à la gratitude de son contractant? Si celui-ci n'agit pas en conséquence, s'il n'accorde pas un supplément de salaire ou une gratification, il agit avec une insigne maladresse et ne tarde pas à être abandonné par l'engagé. » Un mot me semble résumer toute la question : gratification au lieu de participation. Seulement, il sonne mal aux oreilles de notre démocratie.

1. Ernest Brelay, *la Participation, son origine, ses principes, sa Réforme sociale*, 16 juillet et 1er août 1891.

CHAPITRE V

L'ASSOCIATION OUVRIÈRE

Le patronat ainsi entendu serait-il le terme de l'évolution qui tend à transformer graduellement l'organisation du travail? D'excellents esprits le pensent, et ne croient pas qu'il faille viser plus haut, dans l'intérêt même de l'ouvrier. A leurs yeux, passer du régime du patronat au régime de l'association proprement dite n'est qu'une utopie dangereuse pour l'ouvrier qu'elle séduirait, aussi bien que pour la société qui en ressentirait les désastreux effets. Tout manque à l'ouvrier pour réaliser un pareil rêve, les ressources matérielles, les vertus de prévoyance, les capacités de direction. Où ces sociétés ouvrières qui tenteraient de se former trouveraient-elles le crédit nécessaire à leurs entreprises? Comment organiseraient-elles leur administration? L'élection est-elle la garantie d'un bon choix? Et l'ouvrier ne se laissera-t-il imposer un choix? Et comment suppor-

teraient-elles les mauvaises chances auxquelles il faut s'attendre dans toute entreprise industrielle? Un patron le peut d'ordinaire, soit qu'il ait, comme on dit, les reins forts pour la lutte, soit qu'il soit assuré du crédit par ses relations personnelles. Et puis un patron, dans une situation difficile, garde naturellement le secret. Il espère qu'en tenant bon il finira par sauver la fortune de la maison. Les ouvriers, qu'il n'a pas mis dans la confidence de ses difficultés, continuent leur travail sans émoi, et l'on traverse ainsi les mauvais jours. Une société ouvrière travaille dans de tout autres conditions, chaque associé étant toujours au courant des affaires de la maison, passant par des alternatives de confiance et de découragement, d'espoir et de crainte, qui influent nécessairement sur le moral des ouvriers et sur le travail quotidien. Enfin, l'expérience n'a-t-elle pas condamné sans appel l'organisation du travail par l'association libre, et pour la faire réussir, n'y faudrait-il pas la main de l'État? C'est ce dont les socialistes libéraux ne veulent pas entendre parler, avec grande raison? Après la Révolution de 48, des sociétés de divers métiers se formèrent, les unes tout à fait libres, les autres patronnées et même soutenues par des subventions de l'État. Presque toutes sont mortes, après une courte existence. S'il en est quelques-unes, créées dans de modestes proportions, qui ont survécu, cela tient à ce qu'elles se trouvaient dans des conditions exceptionnelles. Les sociétés de crédit ont réussi, aussi bien que les sociétés de consommation, du

moins à l'étranger. Les sociétés de production ont encore à faire partout leur preuve de vitalité par l'expérience.

Toutes ces critiques sont justes, dans l'état intellectuel et moral, politique et économique, de nos classes ouvrières. Faut-il croire que la participation aux bénéfices soit le dernier mot de la question sociale? Notre aristocratie ouvrière a une ambition plus haute encore : c'est que tout ouvrier devienne associé, comme tout homme est devenu citoyen dans la cité; c'est que le régime du patronat fasse place au régime de l'association. Société libre bien entendu, où l'État n'ait rien à voir. J'ai rêvé cet idéal pour notre démocratie. Je ne voudrais point en désespérer à cette heure où je la vois encore si loin de ces hautes destinées. Mais elle semble de plus en plus entrer dans les voies d'un socialisme d'État qui ne nous promet que le césarisme. C'est donc à son éducation morale qu'il faut songer, avant d'espérer que l'évolution sociale arrive à cette grande et définitive solution. Malgré tout ce que j'ai vu et ce que je vois, je suis de ceux qui espèrent toujours dans le miracle de la morale. Ni la politique ni l'économie politique ne sont de force à l'opérer. Mais le jour où la classe ouvrière tout entière aura le sentiment de ses devoirs, comme elle n'a que trop le sentiment de ses droits, le problème ne serait peut-être pas aussi difficile à résoudre que l'estiment nos économistes. Qui pourrait s'en plaindre et en prendre ombrage? Le régime de l'association ne remplacera pas d'un coup de baguette le

régime du patronat. La liberté n'est point une magicienne qui opère de tels effets de scène. On ne peut attendre ces miracles que de l'initiative de l'État. Seulement, en y mettant son despotisme, il en fera le pire de tous les régimes. La liberté agira lentement et sûrement, faisant son œuvre chaque jour, au fur et à mesure que se fera l'éducation des masses. On prétend y travailler avec le gros budget de l'instruction publique. Oui, le secret de l'avenir est dans l'école. Seulement, il y faudrait un autre esprit que celui qu'on se plaît à y répandre. Pour ne parler que de la question qui nous occupe, que peut-on attendre des leçons de maîtres qui, à l'exemple de M. Clémenceau, enseignent à nos enfants l'admiration en bloc des choses et des hommes de 93. Une éducation révolutionnaire ne fera que des révolutions. Ce n'est pas là que je vois l'avenir que j'ai rêvé pour notre démocratie. Je ne veux entendre parler que du socialisme de la liberté, si toutefois on peut appeler de ce nom barbare l'œuvre trois fois sainte qui assurera la paix sociale.

Dans toutes ces solutions plus ou moins complètes de la question sociale que je viens d'énumérer, il ne faut voir, selon moi, que les divers degrés à monter, avant de parvenir au sommet de l'évolution sociale qui en sera le couronnement. Cette méthode n'a rien de commun avec les procédés violents qui ont pour but d'atteindre brusquement à la solution définitive : à savoir l'abolition absolue et universelle du patronat par la suppression du capital mis hors la loi. C'est la

thèse de tous les socialistes proprement dits, à quelque nation qu'ils appartiennent. Une telle solution n'est possible que par l'intervention de l'État au mépris de tout droit et de toute liberté. Tout en gardant ma foi dans l'avenir des classes ouvrières, c'est par de tout autres moyens que j'en comprends la réalisation.

J'ai toujours sous les yeux l'idéal de l'ouvrier, s'élevant, par une série de situations intermédiaires qui toutes en font encore un salarié et un prolétaire, à la condition de sociétaire et de propriétaire. en s'aidant du capital comme d'un instrument nécessaire du travail, loin de le supprimer. Je commence par dire que cet idéal n'est possible qu'avec une société donnée, y compris toutes les classes qui la composent, c'est-à-dire régénérée par une éducation qui ait fait descendre jusqu'au plus profond des masses populaires les vérités morales sans lesquelles aucune espèce de société ne peut prospérer. Je veux parler du droit et du devoir. Avec cela, je crois bien des choses possibles, dont l'économie politique s'efforce de nous démontrer l'impossibilité. Les difficultés qu'elles déclarent insurmontables, en fait d'association ouvrière, se résument en deux points : la direction et le crédit. Comment l'usine, la fabrique, la manufacture pourront-elles marcher sans un capital? Que fera un directeur élu, par conséquent sans autorité et sans initiative? Comment se maintiendra l'ordre si nécessaire dans une pareille association? Ne voudra-t-on pas faire sortir de l'élection la hiérarchie des fonctions? Et alors quelle confusion, quelle anarchie!

pas tous les enfants des
On a beau être jacobin ou
avec la mère qui veut que ses
chrétiennement élevés, du moins
cipline qui fait respecter les
La politique n'est pas tout pour
morale aussi est un de leurs soucis.
donc jamais été plus propice pour
réforme qu'imposera tôt ou tard la
La seconde raison, c'est que la
est plus en mesure maintenant que
passer de l'enseignement de l'État.
séparation de l'Université et de l'État
point la disparition du grand corps
je dirai plus loin sur quoi se fondent
Mais, en supposant cette fatalité, je
société actuelle aurait moins à en
pense, étant mieux préparée que par
séparation. Si l'opinion publique
ralliée à cette thèse libérale, elle y
elle verra à quel point la liberté est
qu'on lui donne l'essor. Notre société
trera qu'elle peut se suffire à elle-
qu'elle sera de toutes les ressources
moyens nécessaires.

Pendant de longs siècles, la
été regardée comme indispensable à la
l'industrie. La corporation des métiers
l'ancien régime, une organisation dont
vait se passer. On a vu, depuis que la

Nos économistes oublient une chose : c'est que tout devient, en pareil cas, facile ou difficile, selon la qualité morale des associés. Toutes les difficultés d'organisation et de direction tiennent à l'esprit, au cœur, au caractère des membres de la société. Il est sûr que l'intérêt des sociétaires, plus ou moins compris, ne suffit pas à y maintenir l'ordre et la discipline. Il y faut le sentiment du droit et surtout du devoir. On me permettra d'espérer qu'en attendant les expériences sur une grande échelle, on pourra rencontrer des natures d'ouvriers qui fourniront à nos économistes des exemples de ce que peuvent les bonnes habitudes morales pour le succès de telles entreprises. Pourquoi ces ouvriers bien inspirés ne sauraient-ils pas choisir leur directeur? Pourquoi refuseraient-ils l'obéissance à une autorité qu'ils sauraient capable et dévouée? Les exemples ne manquent pas de ces choix heureux faits par les ouvriers, en dehors des passions ou des calculs politiques. On a toujours vu que l'esprit de l'ouvrier entend mieux ses affaires que les affaires de l'État. Voilà la première condition réalisée par la morale : la bonne direction de l'établissement.

Quant à la condition économique, le crédit, c'est la grosse pierre d'achoppement. Comment des hommes d'affaires se décideront-ils à prêter sans garanties sûres le capital nécessaire à la création et au fonctionnement de l'usine? Les familles ouvrières, même en leur supposant quelques économies, ne trouveront pas au fond des bas de laine la somme d'écus néces-

saire pour acheter un local convenable et tous les instruments indispensables du travail. Qui donc la fournira? Les sociétés de crédit, si les travailleurs leur offrent des garanties suffisantes pour le succès de leur entreprise? Mais voilà la difficulté; de telles garanties ne sont pas des gages. En dépit des apparences, et avec toutes les probabilités possibles de succès, il y a toujours le chapitre de l'imprévu contre lequel tout créancier veut être garanti tout d'abord. C'est ici que le rôle des sociétés de patronage populaire pourra commencer. Ce sont elles qui faciliteront les arrangements entre les associations ouvrières et les sociétés de crédit, en les aidant au besoin de leur bourse. Je conviens que les débuts du régime de l'association seront difficiles et laborieux. Mais je compte pour le succès définitif sur les premières expériences heureuses. Pourquoi ne pas espérer qu'elles encourageront de plus en plus de nouvelles entreprises en ce genre? Pourquoi l'économie politique aurait-elle le dernier mot dans ses prédictions sur l'avenir des sociétés de production? Avec les progrès intellectuels et moraux de nos classes ouvrières, je crois qu'il ne faut pas se hâter de déclarer impossible ce qui n'a pas encore été tenté. En tout cas, c'est l'expérience qui décidera si le rêve de quelques philosophes peut devenir une réalité. Réussir, dans ces conditions, au point d'arriver, par l'amortissement du capital, à se rendre propriétaires de l'usine, de la fabrique, de la manufacture, quelle solution de la grande question sociale ! Quelle victoire du travail

et de l'économie! Quel triomphe de la morale! Je sais bien que la liberté n'improvisera point un tel ordre de choses. Non; le patronat sera longtemps encore le régime économique des classes ouvrières. Mais qu'importe? Le problème sera résolu, en fait comme en principe. Il ne restera plus qu'à en généraliser la solution. Ce sera l'œuvre du temps.

Il en est une autre, plus lente peut-être, mais plus sûre, et moins sujette aux vicissitudes des révolutions : c'est celle qui, par la force des choses, fera passer la terre aux mains qui la cultivent. Il ne s'agit pas, bien entendu, de toucher au droit de propriété. La propriété rurale appartient encore, pour une partie importante, à une bourgeoisie des villes et des campagnes qui la fait valoir par des fermiers, des métayers ou des ouvriers de ferme, travaillant pour des maîtres, moyennant une redevance en argent, un partage des fruits ou un salaire. Ce serait aller beaucoup trop loin de dire que c'est la Révolution qui a fait du paysan un propriétaire. Non, il l'était déjà. Mais elle lui a fait une plus large place dans la classe des propriétaires ruraux. Il ne faut pas oublier que la bourgeoisie a encore plus profité que l'ouvrier de la terre de l'héritage des biens nationaux. Mais, depuis la Révolution, la propriété rurale a de plus en plus passé aux mains qui la cultivent, en vertu de la loi de succession, et aussi par l'action de causes diverses. Ce mouvement, que l'on n'arrêtera point, parce qu'il est dans la force des choses, est un progrès, quoi qu'en disent certains

économistes qui croient voir la propriété ainsi tomber en poussière, de parcelle en parcelle. Je ne crois ni à l'utilité ni à la possibilité des grandes associations rurales, en France, à l'instar des grandes associations industrielles. Je ne les comprends que dans une certaine mesure, lorsqu'il s'agit des instruments d'exploitation, comme on en voit l'usage se répandre de plus en plus. Quant à la propriété elle-même, je doute que rien puisse en arrêter la diffusion, et je crois qu'un jour viendra où à peu près toute la propriété rurale sera entre les mains qui la cultivent.

Certains économistes déplorent cet état de choses, et rêvent la reconstruction de la grande propriété par l'association. C'est méconnaître, à mon sens, le tempérament des classes rurales. Tout, chez l'ouvrier de la terre, répugne invinciblement à cette transformation sociale, si naturelle chez l'ouvrier de l'usine. C'est l'amour de la vie de famille, la passion du travail solitaire, le goût de l'économie, et de l'épargne, poussé jusqu'à l'avarice et la dureté. Le paysan ne connaît guère d'autre lieu de réunion que l'église. Ce n'est ni la meilleure ni la plus grande partie de la société rurale qui fréquente le cabaret, où se dérangent les ménages et s'instruisent les partageux. En fait d'association entre les ouvriers de la terre, je n'en vois pas d'autre que la formation des familles en sociétés plus ou moins patriarcales, que pourrait favoriser un réforme de notre code civil tendant à laisser au père de famille une plus large liberté de tester. Je ne vois point qu'il soit dans le caractère et

21

les habitudes du paysan de pratiquer d'autre association que celle de la famille. Celle-là peut se multiplier et s'étendre au grand profit de l'agriculture, et par la conservation des bonnes mœurs rurales.

Quoi qu'on en dise, la terre de France est bonne, et assez généreuse pour récompenser le labeur de ses enfants. Ah! quand elle sera tout entière à eux, cette terre bien-aimée qu'ils auront conquise à la sueur de leurs fronts, on verra ce qu'ils savent en faire. Tout ce qu'ils attendent des gouvernements que leur envoient les révolutions de Paris, c'est de leur assurer la paix, de ne pas les écraser d'impôts, de les protéger au besoin contre la concurrence étrangère faite à leurs produits. A ces conditions, ils travailleront avec courage, comptant que la terre finira par leur rester, dans l'intérêt même des propriétaires qui en retirent un revenu de moins en moins proportionnel à sa valeur. Les maîtres de la terre reporteront leurs capitaux avec avantage sur l'industrie, le commerce, la banque, sur toutes les entreprises que la liberté d'initiative ne manquera pas de susciter dans un pays une fois libre des entraves que la centralisation met à l'activité individuelle et sociale. Voilà ce que rumine ce grand peuple qui trace son sillon, en courbant la tête comme le doux et patient animal qu'il conduit. Il sent qu'il marche à la grande conquête des temps modernes. Il voit qu'il la fait jour par jour et que rien ne résistera à sa passion. On fait injure au paysan, en lui parlant de partage. Il n'a jamais fait qu'un rêve, c'est de posséder la terre en la payant. Voilà une

démocratie qui doit faire réfléchir celle des villes, si bruyante dans ses revendications, et si prompte dans ses révolutions. Elle a déjà sauvé plus d'une fois notre pauvre France de l'anarchie. Elle aura peut-être encore à la sauver. Il n'y a pas, dans le monde entier, une partie plus saine de la nation. Quand elle aura atteint le niveau intellectuel et moral qui lui permettra de jouer le rôle qu'on lui assigne, nous n'aurons plus à craindre les Césars d'aventure.

Quoi qu'il en soit des solutions plus ou moins complètes de la question sociale que nous réserve l'avenir, les bons esprits sont d'accord sur deux choses : le but qui est la paix sociale, et la liberté qui en est le moyen. Oui, la paix sociale par la réconciliation des classes. Le christianisme s'entend là-dessus avec la philosophie et la politique qui pensent aux nécessités du présent, au lieu de récriminer sur le passé. L'auguste chef de l'Église catholique vient d'en définir les conditions dans sa dernière encyclique, en rappelant leurs devoirs aux riches et aux pauvres. Il y fait admirablement la part de l'État et la part de la société dans l'œuvre de pacification. « Patrons et ouvriers sont faits pour vivre dans une union amicale, même fraternelle, comme membres les uns et les autres d'une seule famille. » Voilà de grandes et belles paroles tombées d'une bouche que tout un monde écoute avec un saint respect. Mais rien ne vaut ce cri du cœur jeté dans la sanglante mêlée de Fourmies par un pauvre curé de campagne : « Riches, aimez Dieu et aimez vos frères. Cela ne veut pas dire seulement

payez-les. Les payer, c'est la simple justice, et vous leur devez l'amour. Vous êtes les intendants des pauvres, et, parce qu'il y aura toujours des pauvres sur la terre, Dieu vous a fait les ministres de sa Providence. Et vous, ouvriers, laissez-moi vous dire que c'est par la charité du Christ, et par elle seule que se réaliseront vos légitimes espérances. L'idéal, pour l'Humanité, n'est pas d'être parquée en deux camps, toujours armés l'un contre l'autre; il est dans l'union fraternelle. Souvenez-vous toujours que nous sommes tous les enfants du Père qui est aux cieux. » La plus belle morale humaine saurait-elle mieux dire?

Sans songer à ressusciter les corporations de l'ancien régime, certaines sociétés catholiques ont réalisé le vœu du brave curé, en fondant ce qu'on appelle les syndicats mixtes, à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, à Fourmies même où il a porté la parole de paix. Grâce à la loi du 21 mars 1884, qui a consacré le droit d'association professionnelle, les syndicats peuvent être propriétaires, et constituer dans leur sein toute caisse de secours et d'assurance. Ils ont pour objet, disent les statuts, de procurer aux membres de la société les moyens d'accroître leur savoir professionnel, d'améliorer leur situation matérielle par des institutions économiques, de développer chez eux le goût de l'épargne par des institutions qui la leur rendent facile, de leur venir en aide dans les diverses nécessités de la vie par des œuvres de prévoyance, de leur ménager des conseils utiles et un appui moral dans leurs affaires litigieuses, de les

aider à placer leurs enfants selon leur capacité, de s'occuper plus particulièrement encore du placement et de la surveillance des orphelins, de renseigner ceux de ses membres qui seraient momentanément sans travail sur les emplois vacants chez les patrons syndiqués. Voilà, dans sa forme pratique, le syndicat mixte, c'est-à-dire entre ouvriers et patrons, tel qu'on l'a compris dans le nord de la France, où la population est, en très grande majorité, catholique, non pas de nom seulement, mais de fait. Dans les conditions morales où se trouvent ces sociétés, elles pourront prospérer et se multiplier, sans aucun doute. Dans certaines parties de la France, le succès est plus douteux, ou tout au moins plus difficile. On ne saurait trop le redire : la question sociale est avant tout une question morale. Partout où se fera bien l'éducation populaire, les combinaisons économiques réussiront. Partout où elle se fera mal, ou ne se fera pas, elles échoueront misérablement. Soit qu'il s'agisse des rapports du patron et de l'ouvrier, soit qu'il s'agisse des rapports des ouvriers associés entre eux, c'est l'éducation qui décide de tout, qui supprime ou aggrave toutes les difficultés, qui fait aller toutes choses à la paix ou à la guerre. Tout devient facile à la science, avec le concours de la morale. Sans ce concours, tout devient difficile, sinon impossible. Jusqu'ici toutes les expériences faites pour résoudre le grand problème de l'organisation du travail, soit par le patronat, soit par le syndicat, soit par l'association proprement dite, soit par une coopération quelconque, n'ont réussi, en

France comme partout, que sur des ouvriers préparés à ces transformations par des idées, des sentiments, des habitudes qu'ils ont dû à leur éducation morale et religieuse. La vraie solution du problème social est donc là. Je suis loin de croire que la science pure n'ait rien à y faire. Il y a des solutions économiques meilleures que les autres. Il en est qui réalisent plus complètement l'idéal poursuivi par la théorie. Assurément, si le grand peuple des salariés, qui vit aujourd'hui tout entier sous le régime du patronat, arrive un jour à devenir un peuple d'associés, ce sera la solution la plus parfaite de la question sociale, la plus conforme à la dignité humaine. Je ne dirai pas la plus républicaine, parce que le régime républicain est plus propre à donner à une société quelconque le sentiment de ses droits que le sentiment de ses devoirs. La politique ne vaut pas la morale, pour tout ce qui concerne les relations des hommes entre eux. C'est donc dans la morale qu'est le véritable secret de toutes les solutions économiques et politiques. Sur ce point, la religion et la philospphie sont d'accord.

Devant les réclamations de l'opinion publique, notre gouvernement républicain prépare une loi sur la liberté d'association. Que sera-t-elle? On ne le sait pas au juste. En apparence, elle sera peut-être une loi de liberté. Seulement, il est à craindre qu'elle ne réponde qu'imparfaitement à son titre, nous en savons déjà quelque chose qui n'est pas rassurant. Avec un gouvernement de parti, comme le nôtre, les lois les plus libérales peuvent cacher des pièges sous

des clauses restrictives, vaguement rédigées, et qui sont autant de chausse-trappes pour la liberté dans l'exécution. La liberté d'association sous toutes ses formes, industrie, commerce, agriculture, enseignement, culte, assistance et charité, est d'autant plus nécessaire que le flot de la démocratie ouvrière monte sans cesse, avec les exigences et les prétentions du quatrième état. La loi sur les grèves, votée sous l'empire, qui n'est pas une loi de liberté, si l'ouvrier n'est pas libre de travailler quand même, a déjà eu de graves conséquences pour l'organisation du travail. La loi sur les syndicats des ouvriers et des patrons, votée sous la République, a déjà fait de ceux-ci les serviteurs de ceux-là, dans les questions à débattre. L'unique moyen de défense sociale, c'est l'entière liberté d'association pour tous, sous la protection du droit commun. Le gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle, république ou monarchie, n'a que ce moyen de résister aux assauts de la démocratie ouvrière, la seule classe qui jouisse aujourd'hui de la liberté par la loi de 84 sur les syndicats. J'ajoute, pour en revenir à la question qui fait l'objet de ce dernier chapitre, que la liberté d'association, garantie par une loi franche et loyale, est la grande solution du problème social, la seule qui permette à la société d'employer à l'œuvre de salut tout ce qu'elle possède de richesse, d'intelligence et de vertu. Gardons-nous de demander autre chose à l'État. Ce serait sa ruine et la nôtre.

Nous pouvons, nous autres Français, envier le sort

des grandes nations de l'Europe, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie elle-même dont les gouvernements et les partis politiques ont fait la fortune. La France n'a pas eu ce bonheur depuis sa Révolution. Sauf de rares exceptions, nos gouvernements ont manqué de sagesse; et tous nos partis politiques ont trop obéi à leurs passions. Notre France n'en est pas moins restée un bon pays et un bon peuple. Quand donc y fera-t-on l'expérience d'un régime qui laisse à notre société française la libre expansion de ses puissantes facultés et de ses merveilleuses aptitudes? Qu'en fait-elle maintenant, emprisonnée comme elle l'est dans les liens d'une centralisation qui la paralyse. Que son gouvernement, quelque nom qu'il porte, lui rende l'usage de ses organes et lui ouvre enfin la carrière. On verra quel essor elle prendra, dans toutes les directions. Pour ne parler que de la question sociale, on verra ce que peut l'émulation dans l'œuvre du bien, dans l'assistance, dans la charité, dans l'association de tout genre, pour la solution du grand problème que l'ignorance et la misère laissent suspendu sur nos têtes, de plus en plus menaçant, avec des gouvernements qui se chargent de toutes les tâches, sans pouvoir en remplir une seule à la satisfaction du peuple qu'ils gouvernent.

Puissions-nous, sous ce régime de liberté, voir enfin cette sainte ligue du bien public, dans le vrai sens du mot, où le cœur de la France aura raison des haines de parti et des préjugés de classe, où un

même sentiment de fraternité fera qu'il n'y ait, chez nous, plus de riches qui abusent de leur richesse, plus de pauvres qui s'exaspèrent de leur pauvreté, où il n'y aura plus de question sociale, parce que, s'il y a toujours inégalité de bien-être, il n'y aura plus de misère, pas même cette misère du vice à laquelle on ne permettra plus de s'étaler. Quelle société sera la nôtre ainsi transformée par la liberté! Plus d'aumône pour les mendiants, mais toujours aide pour les travailleurs, secours pour les malheureux, asile pour les invalides du travail. Et tout cela sans l'intervention de l'État, par les sociétés de crédit, par les sociétés de secours, par les caisses de prévoyance où les dons de la richesse iront doubler les contributions du travail. Que l'État fasse donc place enfin à toutes les initiatives, à tous les dévouements, de quelque part qu'ils viennent, et notre France ne sera pas seulement un beau pays, mais le plus heureux de la terre, parce qu'au fond son peuple est le plus sympathique, le plus aimable, le meilleur peut-être, et ne serait pas le moins sage, s'il se donnait le quart d'heure de réflexion, avant d'agir.

Quand je parle des miracles de la liberté, on me renvoie à l'Angleterre et surtout aux États-Unis. C'est là, me dit-on, qu'il faut voir comment l'initiative individuelle sait se passer de l'État. J'avoue que le Français n'a pas, au même degré que l'Anglais et l'Américain, confiance en son droit et surtout dans sa force. Il n'aime pas à être seul dans la bataille de la vie, comme dans les autres. Son caractère hésite à se

lancer dans les entreprises où il ne peut compter que sur lui. C'est peut-être pour cela que la domination de l'État lui pèse moins qu'à tout autre peuple. Il éprouve quelque peine, et aussi quelque frayeur à s'en séparer. Que deviendront l'Université, le clergé, l'assistance publique, la commune, si on les enlève à l'État dont une longue tutelle leur a fait une habitude? J'en conviens, bien des gens qui me liront, si je trouve des lecteurs, pourront me trouver trop confiant dans l'avenir d'une société si largement émancipée. L'objection est sérieuse. Mais n oublie-t-on pas une chose qui permet de bien augurer du régime libéral dont je viens de tracer l'esquisse? Si notre peuple est le moins fait peut-être pour l'initiative individuelle, il est le plus fait pour l'initiative sociale, grâce à cette vertu de sympathie qui lui est propre. Seul devant l'inconnu, je ne dis pas le danger, il attend qu'on lui donne l'exemple. Mais voyez-le en bande dans les entreprises les plus hasardées : il s'y précipite sans voir le péril. C'est ce qui en fait un admirable soldat dans la bataille. Notre furie française tient au caractère national, parce que ce caractère est surtout fait de sympathie. Dans les rangs, le camarade est un frère d'armes. Avec lui, on va gaiement à la mort. Cela s'appelle *s'entraîner*.

Nulle part, l'association ne trouvera un terrain mieux préparé qu'en France, quand on voudra bien lui laisser le champ libre. L'orgueil anglais y répugne. L'égoïsme américain s'y prête mal. Chacun incline à se passer du concours d'autrui, et à faire ses affaires

soi-même. Cela réussira à ces deux peuples, tant qu'ils auront de l'espace pour déployer leur activité, tant que l'un aura la vaste Amérique du Nord à exploiter par son industrie, tant que l'autre aura l'empire des mers à parcourir pour son commerce. Le monde entier est leur théâtre et peut suffire à leur audacieuse activité. Renfermée et concentrée en elle-même, notre société française n'a que son pays, dont notre histoire a fait les étroites limites, encore resserrées par le traité de Francfort. Quand elle en sort et se répand dans le monde, c'est surtout pour y guerroyer. Elle est plus faite pour cela que pour coloniser. Mais cette terre est riche, cette société est heureusement douée. L'association y peut faire des œuvres en tout genre qui étonneront le monde. C'est alors que l'on comprendra à l'étranger tout ce que le grand cœur de notre peuple recèle de vertus d'activité, de courage, de dévouement et d'amour pour la solution du plus grand problème qui ait été posé aux peuples et aux gouvernements : la paix sociale.

S'il est une doctrine que ne goûte point ce peuple, c'est celle qui explique tout, dans l'Humanité comme dans la Nature, par l'impitoyable loi de la concurrence vitale, qui jouit d'une telle autorité dans la science anglaise et dans la pratique américaine. C'est la véritable loi d'airain dont parlent les socialistes allemands, en l'appliquant à l'organisation actuelle du travail. Si chrétiennes que semblent encore ces deux sociétés, c'est au fond le dogme de la force qui y domine, sous le régime de la liberté.

Je ne parle pas de l'Allemagne, qui n'a jamais compris d'autre dogme, même avant que le chancelier de fer soit venu l'imposer à l'Europe. Notre noble France ne l'a jamais enseigné. Si elle l'a pratiqué, c'est sous la prestigieuse domination d'un grand homme qui n'était pas Français. Que cette dure loi règne en souveraine absolue dans le monde de la Nature, rien de plus évident, puisque c'est le monde de la force. Là, les forts dévorent les faibles sans scrupules de conscience, sans inspirations de pitié, sous l'impulsion toute-puissante de leurs instincts. La sympathie humaine peut en souffrir, la sympathie française surtout. Mais la science n'y fait nulle objection. C'est l'ordre créé par le Père de la nature.

Mais l'ordre, dans l'Humanité, a de tout autres conditions. Ce monde-là est gouverné par une autre loi qui se nomme la justice, un chrétien dirait la charité. Cette loi veut que tous les êtres qui l'habitent puissent y vivre, forts ou faibles, faibles surtout, parce que c'est un devoir plus impérieux de les aider à vivre. Elle ne supprime que les êtres malfaisants. Et encore préfère-t-elle les réprimer. Quels que soient les avantages de la force et les embarras de la faiblesse pour le salut de la société, elle veut qu'on réprime les forts et qu'on protège les faibles, au nom du droit. Elle aide à vivre ceux que la nature a condamnés. Elle les conserve précieusement dans leur personne et dans leur postérité. La loi de Sparte qui précipitait dans le *Barathre* les nouveau-nés contrefaits ou infirmes lui fait horreur. Malheur aux

faibles! disait la loi de force. Protection aux faibles, dit la. loi de justice. Amour des pauvres, dit la loi de charité. Jamais la doctrine de la concurrence vitale appliquée à l'Humanité ne deviendra populaire dans le pays du droit. C'est pour cela que la liberté, au lieu d'y faire naître une anarchie dont ne profiterait que la force, y produira, par la vertus des sentiments sympathiques qui y abondent, toutes les œuvres de justice, de charité, de protection et d'assistance que l'État ne peut faire qu'à grands frais, et d'une façon insuffisante. Si l'on en juge par le passé et le présent, la France est peut-être le peuple de l'Europe le moins avancé dans la voie de l'association. Ce retard ne tient point au génie national, sympathique à l'excès, mais uniquement à la centralisation dans laquelle sa liberté est emprisonnée, depuis le premier empire. L'État pourvoyant à tout ne lui en a laissé ni le besoin ni le goût. L'avenir montrera à l'Europe que la France est par excellence le pays de l'association.

C'est l'avis d'un excellent esprit qui a fait paraître récemment une remarquable étude sur ce sujet. Après avoir établi que toute loi sur les associations implique une réserve de répression répressive, pourvu que les pénalités ne s'attaquent jamais qu'au délit, non au principe même de l'association, l'auteur conclut ainsi : « Ce que l'on peut affirmer sans trop de crainte, sous peine de désespérer de l'esprit français, c'est que la liberté d'association serait mise à profit dans une large mesure. Sur ce point, il règne beau-

coup de doute et d'incrédulité. On a souvent répété que les Français étaient rebelles à l'association. Ce reproche ressemble à celui qu'on leur adresse non moins souvent de n'être pas colonisateurs, parce qu'ils n'ont pas de colonies; ils l'ont été, quand ils en avaient. Ils ne s'associent pas, parce qu'il leur en est fait défense, et qu'ils ont à compter avec une législation qui suffit amplement à leur en ôter le goût. Que se passerait-il le jour où la loi changerait? N'est-ce pas un singulier préjugé que de nous croire à ce point insociables? Et ne serait-il pas plus vrai de dire, au contraire, que, s'il est une race où l'instinct social soit inné, qui soit essentiellement rebelle à l'égoïsme et à l'individualisme que d'autres ont érigé en dogme et en règle de conduite, c'est la nôtre? S'il en était ainsi, la loi française, qui contrarie à ce point les mœurs, serait étrangement choquante, et il serait urgent de la modifier. Sans considérer tant de choses, il suffit qu'il y ait là une grave question de liberté et de justice [1]. »

Une École démocratique qui se croit libérale, parce qu'elle est révolutionnaire, pense encore aujourd'hui que la *Déclaration des droits de l'homme* a suffi pour faire de tout Français un citoyen libre. « Ce que vous voulez reconnaître, disait un orateur applaudi du Sénat, en 1883, en combattant un projet de loi sur la liberté d'association, ce sont les principes de la Révolution française, dont la base est la

1. *Revue des Deux Mondes,* 15 octobre 1891, par Pierre Dareste.

liberté individuelle se développant complètement, et affranchissant l'individu. » En réalité, c'est la pure doctrine de Robespierre, qui la tenait du *Contrat social*. Rousseau mettait la loi, expression de la volonté générale, au-dessus de tout, de la liberté, de la justice, de l'humanité; au-dessus de ce droit individuel lui-même que notre Révolution a vainement proclamé. C'est lui qui punit de mort toute protestation contraire à la volonté du peuple souverain. Au fond, c'est la tradition de Richelieu, de Louis XIV, de toute l'antiquité sur l'omnipotence de l'État. Pourquoi la *Déclaration des droits de l'homme n'a-t-elle été* qu'une formule morte? C'est parce que le droit individuel n'y était point garanti par le droit social. J'entends le droit de la société en regard de l'État. Je ne sais pas si la liberté d'association figure dans la grande énumération des *droits de l'homme*. En tout cas, nos grands hommes de la Révolution n'y ont guère songé. Or, qu'est-ce que l'individu, seul devant l'État? Un être impuissant de toute façon, soit à défendre sa liberté, soit à en faire usage. Quelle résistance le droit individuel a-t-il opposé à la dictature de la Terreur, au despotisme de l'empire? Quelles œuvres sociales a-t-il faites en dehors de l'État. N'en pouvant faire aucune, ni d'éducation, ni d'enseignement, ni d'assistance, ni de charité, il a remis l'initiative de toutes ces choses à l'État.

Voilà comment le peuple d'Europe le plus libre en principe, est le moins libre peut-être en fait. C'est que, seul en face de l'État, il se décourage de l'action,

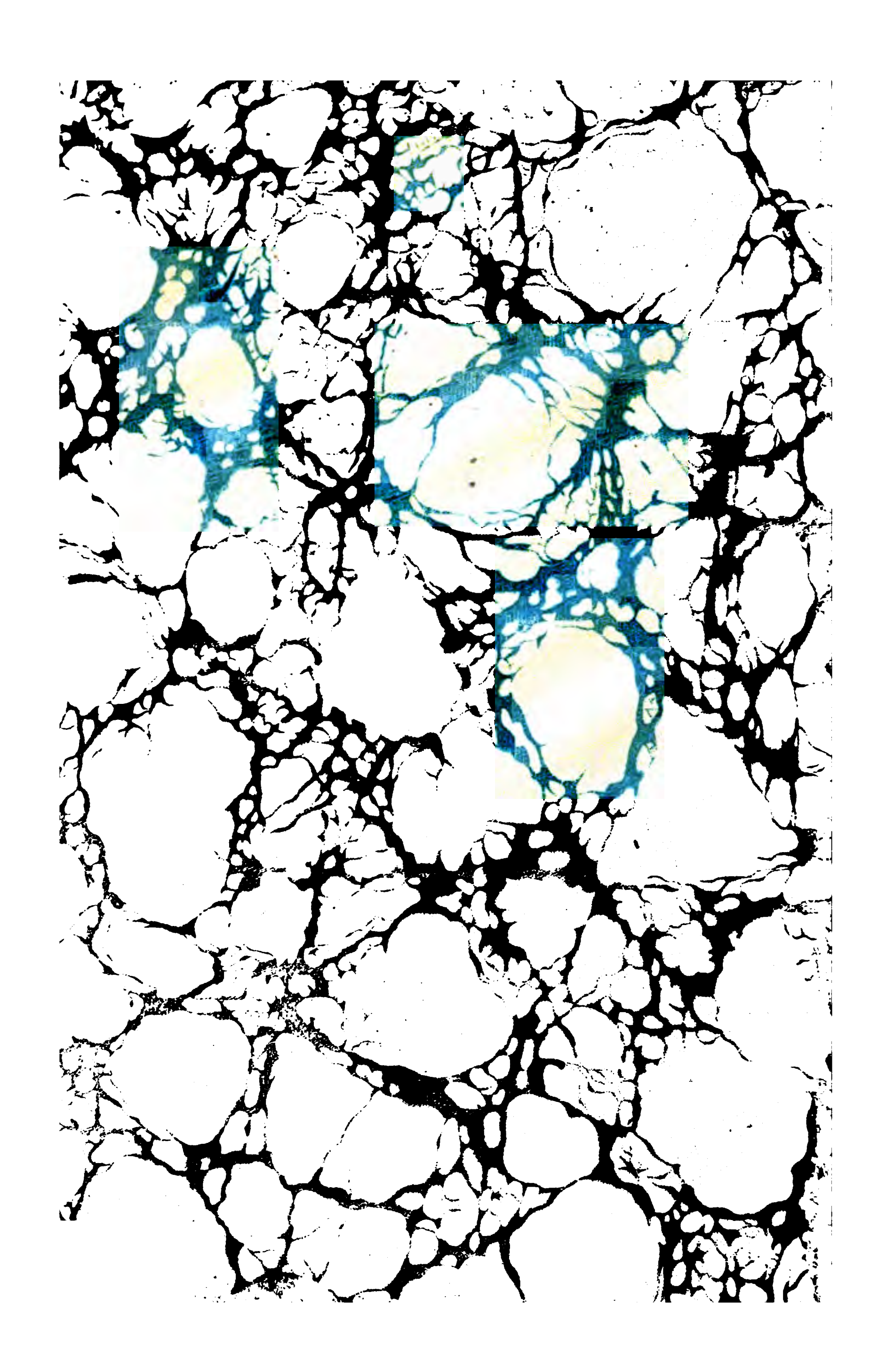
et qu'habitué de plus en plus à faire le moins possible par lui-même, il laisse tout faire à l'État, qui, chez nous, ne se fait pas prier pour se substituer à l'initiative individuelle ou sociale, Nous en sommes là, depuis notre grande Révolution. Enfermés dans cette étroite prison de la centralisation, où nos facultés d'action et d'initiative s'atrophient, nous ne pouvons en sortir que par la porte de l'association. De l'air, encore de l'air : c'est le vœu de tous ceux qui veulent rendre à la liberté ses œuvres fécondes, à la France sa puissance et sa grandeur. Le régime de l'individualisme peut convenir à certains peuples, tels que l'Angleterre ou surtout les États-Unis. Mais ces peuples n'ont ni les mêmes conditions d'existence, ni le même génie que le nôtre. Je ne saurais mieux finir ce livre qui a pour titre la « Démocratie libérale » qu'en citant encore ces quelques lignes. « Sans la liberté d'association, c'est le droit public lui-même qui est en péril : car la liberté des individus est toujours précaire, et la conséquence prévue et nécessaire de l'individualisme, en France, c'est le « césarisme ».

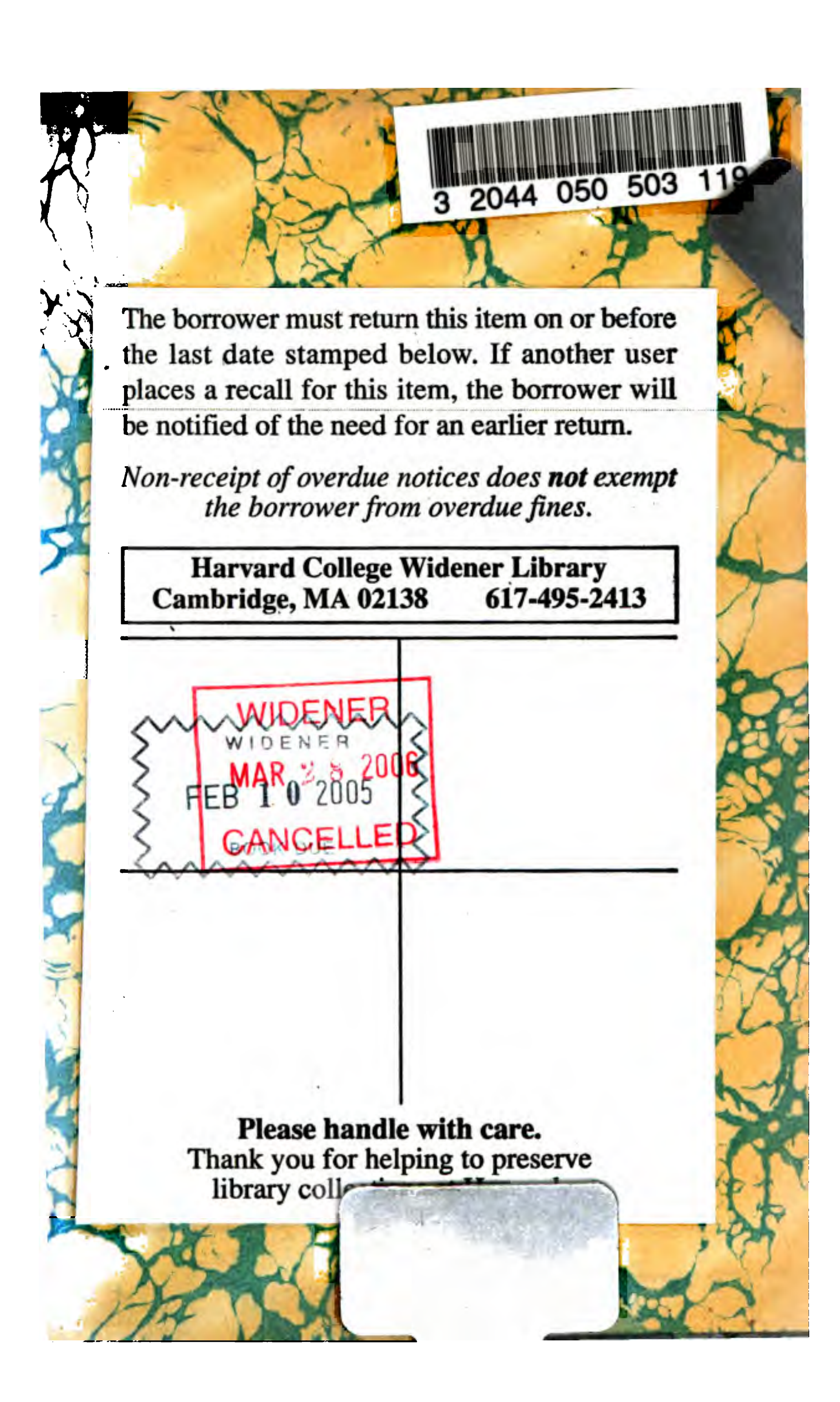
1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1891, par Pierre Dareste.

FIN

TABLE

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.





3 2044 050 503 119
The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.
Non-receipt of overdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.
Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413
WIDENER
WIDENER
FEB 1 0 2005
CANCELLED
Please handle with care.
Thank you for helping to preserve

